

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Gesta episcoporum Cameracensium : traduction française (premier jet / brouillon)

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Publication date:
2017

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Ruffini-Ronzani, N 2017 'Gesta episcoporum Cameracensium : traduction française (premier jet / brouillon)'.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

GESTA EPISCOPORUM CAMERACENSIIUM
(MGH, SS, 7, p. 393-489)

Traduction française (premier jet)

LHISB213 – Préséminaire de recherche : Moyen Âge (bloc 2)

Nicolas Ruffini-Ronzani (FNRS / UNamur)

LES ACCOMPLISSEMENTS DES ÉVÊQUES DE CAMBRAI

PRÉFACE DE L'ŒUVRE SUIVANTE

À la demande de notre seigneur l'évêque Gérard, nous avons confié à la mémoire – dans la mesure où nous pouvions la rechercher – ces faits relatifs à l'ancienneté de nos cités de Cambrai et d'Arras ainsi qu'aux évêques de celles-ci. En vérité, je n'ai rien inventé avec témérité, mais j'ai rassemblé sous l'autorité d'un conseiller qui a préféré prendre le risque de faire connaître notre maladresse auprès d'oreilles habiles, plutôt que de taire trop longtemps cette succession des époques et cette série de hauts faits. Bien que ces faits soient énoncés dans une parole gauche, ils sont exposés clairement. Que le lecteur ne se trouble pas parce que nous racontons des faits anciens au regard des événements actuels. De tout cela, il n'est rien écrit de douteux ou d'inventé. En effet, il n'est rien que nous n'ayons trouvé dans les annales et les histoires des Pères, dans les gestes des rois et dans les chartes – lesquelles se trouvent encore dans les archives de cette Église – ou que nous n'ayons appris de témoins dignes de confiance ayant vu et entendu ces choses. Sans quoi, il aurait été préférable de se taire que d'avancer des choses erronées.

LIVRE I

Chapitre 1 – On évoque la raison de la fondation des villes

On dit que cette raison a en premier lieu présidé à l'édification des villes par leurs fondateurs : puisque, errant en tous sens comme des bêtes sauvages dont les mœurs et la conduite ne sont pas gouvernées par une raison maîtresse, les hommes ne savaient rien des choses sacrées et humaines, et qu'en raison de l'erreur et de l'ignorance, la cupidité maîtresse aveugle et téméraire de l'âme se servait des forces du corps – les pernicieuses compagnes – pour se satisfaire, ces hommes-là, dis-je, se rassemblèrent en ville après avoir érigé des remparts ; ils enseignèrent la pratique de la foi et le maintien la justice, ils s'habituèrent à soumettre leur volonté à celle des autres. Ils estimaient comme des choses profitables à tous non seulement de réaliser des travaux, mais également de sacrifier leur vie. Il n'y a pas à le regretter – en effet, il n'était ni vil ni choquant de transformer des êtres vivant à l'écart dans les campagnes et les forêts en hommes distincts des bêtes sauvages, ni de transformer des êtres monstrueux en hommes doux et apprivoisés. Le motif de cette évolution avait été longuement et profondément annoncée dans le plan ordonné par la Providence, par laquelle la sagesse humaine, tandis qu'elle pensait décider de propres besoins, servait utilement à la postérité. En effet, alors que par la construction de leurs murailles les hommes n'envisageaient que d'ériger, dis-je, des édifices royaux, la Sainte Mère l'Église y a bientôt obtenu la principale forteresse de sa dignité et le siège apostolique. En effet, il apparaît dans le Pentateuque qu'après que le peuple des Hébreux se soit affranchi de la domination égyptienne, Dieu a promis et a donné à Moïse, dans ses mystérieux bienfaits, les villes des païens pour qu'ils les possèdent, selon ce texte du psalmiste : « Il leur donna les territoires des Gentils et ils possédèrent les œuvres de ces

peuples ». Ainsi, l'Église, répandue à travers le monde, occupe les villes de la région occidentale que les païens avaient ennoblies par des constructions murales et des bâtiments merveilleux, de même que les forteresses de la majesté royale.

Chapitre 2 – Les fondateurs des villes de Cambrai et d'Arras ne sont pas connus. Les Alpes et les Gaules ayant été conquises, Jules César soumet à Arras le chef de guerre Comius

Ces paroles suffisent à propos de l'origine des villes. En vérité, il existe la plupart du temps des divergences d'opinions au sujet des fondateurs celles-ci, si bien que l'origine de la ville de Rome ne peut être connue avec précision. Beaucoup affirment qu'elle a été fondée par les Troyens et les Aborigènes, d'autres par Évandre ou par Romulus. À cet égard, nous ne devons condamner ni les historiens ni les commentateurs qui disent maladroitement des choses différentes, l'ancienneté des événements créant elle-même la méprise. Dès lors, si l'on ignore la raison de l'édification d'une cité telle que Rome, il n'est pas étonnant que l'on doute en ce qui concerne la fondation des autres villes. Donc, avant de faire mention des saints pères que le plan prévoyant de Dieu a placés à la tête de l'Église d'Arras ou de Cambrai, j'aurais dû indiquer les noms des fondateurs de ces deux villes. Mais, puisque ni les récits historiques ni les annales ni le souvenir ne conservent le nom ou la mémoire de ceux-ci, nous jugeons bon de garder le silence à ce sujet, plutôt que de rapporter une chose qui est matière à beaucoup de fables. De même, les circonstances de leur fondation seront tues, parce que leurs fondateurs ne sont pas connus.

Celui qui parcourt à nouveau les récits historiques de Jules César n'ignore pas que le nom d'Arras figure parmi les villes les plus anciennes et les plus célèbres. Car, voyant que les choses de la guerre lui avaient réussi, celui-ci envisageait également d'annexer à son Empire les régions occidentales après avoir soumis presque totalement l'Orient à l'Empire romain et après avoir rendu tributaires les royaumes des Gentils. Dès lors, une fois les Alpes franchies – les Gaulois ayant été forcés à la reddition ou ayant été massacrés par le glaive –, [César] arriva avec sept armées à Arras, qui se dressait aux extrêmes limites de la Gaule. Les habitants lui résistèrent, guidés par leur chef Comius, un homme remarquable par ses services guerriers et enflammé par l'amour de son peuple et de son pays natal. Indigné qu'ils osent résister aux puissances romaines – à qui les limites de l'Inde s'étaient ouvertes, à qui l'Assyrie et l'Égypte s'étaient soumises, que la Macédoine et tout le royaume de Palestine servaient, que l'Écosse, [qui n'était pourtant] redevable de rien envers le continent, et la Saxe, inaccessible par ses territoires marécageux et impraticables, redoutaient déjà ; en définitive, tout avait été soumis, sauf les terres inabordables en raison d'une chaleur ou d'un froid excessifs, et c'est pourquoi elles sont en dehors de l'Empire romain parce que [les conditions climatiques] y dépassent l'expérience humaine – indigné à propos de ces choses, César s'appliqua au siège avec véhémence. Le combat s'engagea rapidement de part et d'autre, jusqu'à ce que le célèbre Comius, ne pouvant soutenir la bravoure du prince romain, soit forcé à la reddition avec ses concitoyens. Certains crièrent de se venger de l'audace de la rébellion et du siège coûteux en hommes. Une masse se forma, les Romains se rassemblant pour assister au spectacle de l'arrivée de Comius. Les uns regardaient attentivement et désiraient que soit humilié celui qui, peu auparavant, se trouvait à la tête de la fonction la plus élevée avec le plus grand honneur, les autres cherchaient à se moquer du captif, et les derniers s'étonnaient de la variabilité et de l'inconstance du sort des hommes. La plupart se lamentaient de manière plus réfléchie, en estimant qu'ils auraient

eux-mêmes pu déchoir dans la même situation en d'autres circonstances. En raison de la bonté innée de son âme, César était plus tourmenté que les autres par [le sort de] celui-là, [qui] autrefois [avait été] un magnifique guerrier, [et était aujourd'hui] devenu un ennemi subitement abandonné par le pouvoir et dont le destin était voilé par un étranger¹, un naufragé de la vie, un banni de l'espoir, une personne incertaine de son sort. Les résultats du combat pèsent à ce point qu'ils annulent les conditions par une brève chute, les puissants s'inclinant [tandis que] les vaincus se redressent². C'est pourquoi, la meilleure partie de ses hommes, c'est-à-dire ceux qui étaient en possession d'une charge supérieure et sur lesquels César appuyait de préférence ses décisions, conseillait la clémence. Cependant, ce qui a le plus motivé César à accorder son salut à cet homme fut son amour dévoué pour son pays natal et le courage [qu'il avait] montré dans les combats. En effet, remarquant en lui la permanence de la foi et d'une âme distinguée, il le promut parmi les principaux hommes d'armes et les conseillers royaux, et par la suite il accomplit grâce à lui de nombreuses actions de valeur. Car il était diligent dans la guerre et bon dans le conseil, de sorte qu'il a combattu de très nombreux ennemis avec une seule troupe – il n'est cependant pas dans nos préoccupations actuelles de raconter cela. Néanmoins, grâce à des levées de terres, ces choses transparaissent encore aujourd'hui en un lieu non loin de Maroilles (*Mariolum*), où les Romains ont laissé des traces de batailles et des forts.

Chapitre 3 – Après avoir envoyé des éclaireurs et être entré dans Cambrai avec une grande armée, le roi Clodion s'empare de la ville, où les chrétiens ont été massacrés

Bref, bien que le fondateur et l'âge exact de la ville de Cambrai ne soient pas connus, une chose indique cependant que celle-ci tient son nom et son rang parmi les cités les plus ancestrales : elle est souvent évoquée dans les écrits historiques des anciens³. Ainsi, l'*Histoire des Francs* raconte qu'au temps de l'empereur Justin, après que la Gaule ait été livrée à l'épée des païens par une sanction divine, le roi Clodion habitait dans le château de Duisbourg (*Disbargo*), dans le pays des Tongriens, en territoire de Germanie. Les Romains demeuraient alors dans une région plus au sud, en-deçà du Rhin jusqu'à la Loire. Les Goths étaient maîtres au-delà de Loire. Les Burgondes, obéissant à la secte des Ariens, résidaient au-delà du Rhône, qui est situé près de la cité de Lyon. Cependant, Clodion, après avoir envoyé des éclaireurs en direction de la ville de Cambrai – dans laquelle les habitants romains avaient déjà adopté la religion chrétienne – traversa le Rhin avec une grande armée et, entré dans la forêt Charbonnière (*Carbonarias*), s'empara de la ville de Tournai (*Tornacensem*). Ensuite, venant jusqu'à Cambrai, où il résida peu de temps, il massacra les Romains qu'il trouva [en ce lieu]. De là, il s'étendit jusqu'à la Somme.

Chapitre 4 – Un combat ayant lieu, Clovis, le quatrième roi depuis Clodion, tue son cousin Ragnachaire parce qu'il le ne l'a pas reçu en ville

Le texte de cette même *Histoire* indique que, parmi les terres et les cités qu'il occupa jusqu'à Orléans, Clovis, le quatrième roi depuis Clodion, s'était arrêté dans la ville de Cambrai laissée à la

1. Pas du tout certain de ce passage.

2. Passage complexe dans les MGH ; traduction à revoir.

3. L'édition de Le Glay rapporte ensuite un passage qui ne se trouve pas dans les MGH.

garde de son cousin (*consobrinnus*) ou neveu (*nepos*). Alors qu'il revenait [à Cambrai] après un certain temps, ce Ragnachaire, gonflé d'orgueil et changeant sa promesse, lui refusa l'entrée dans la ville. Celui-ci s'était fait l'ennemi des Francs par l'obscénité de ses mœurs et par son insolence, en étant sans frein dans la luxure, au point qu'il était mis en effervescence par le feu de Vénus, si bien qu'il persécutait de ses désirs passionnés les épouses de ses concitoyens et de ses proches. En vérité cela causa sa fin meurtrière. Irrités par cet outrage infamant, des Francs imaginent des motifs pour lesquels on hâterait la mort du roi et transmettent au roi Clovis un projet de trahison. Corrompant les traîtres par des promesses, celui-ci les trompe avec de l'or ayant du cuivre par dessous. Accord fut conclu [avec les traîtres] qu'une fois rassemblés ils abandonneraient le roi aux ennemis. Ainsi, prenant des hommes robustes à sa disposition, Clovis lève une armée contre Ragnachaire, qui se prépare pour marcher contre le roi dans une bataille rangée. C'est pourquoi, des éclaireurs ayant été envoyés pour contempler l'armée de Clovis, il n'a pas remarqué la ruse des messagers, qui avaient puissamment éveillé son audace en lui faisant croire qu'il possédait des troupes plus abondantes que celles du roi. Les paroles des messagers étaient de ce genre, lorsqu'il leur demandait à qui était liée l'armée la plus puissante : « À toi et à ton Faron », disaient-ils. Ignorant le mensonge pensé avec fourberie, Ragnachaire avait constitué Faron comme son seul conseiller au sujet des affaires du royaume parmi les grands de second rang des palais – au sujet de celui-ci, il avait l'habitude de dire, lorsque l'on apportait un bien ou de la nourriture : « Que ces choses soient pour moi et mon Faron ». Alors, les rois marchant l'un vers l'autre, ceux-ci [les traîtres], selon leur accord, abandonnèrent leur seigneur dans le choc du combat, fuyant tête baissée après avoir simulé l'épouvante, et tournant le dos aux ennemis. Une fois capturé, Ragnachaire est mis à mort. Cependant les traîtres murmurant contre le roi en raison des défauts de l'or, on rapporte que [Clovis] leur a répondu : « Ceux qui conduisent volontairement leur maître à la mort ont mérité une telle récompense ; il devrait leur suffire de vivre et de ne pas payer dans des tourments le prix de leur maudite trahison ». Et nous lisons dans les *Gesta des évêques de Reims* qu'après que le susdit roi Clovis ait été baptisé par saint Rémi et saint Vaast en même temps que ses sœurs et une importante armée de Francs – comme on le verra plus loin –, une grande partie des Francs, encore impie et non convertie, demeura longtemps sous le roi Ragnachaire dans l'absence de foi dans une région au-delà de la Somme – c'est-à-dire dans la ville de Cambrai – jusqu'à ce que, par l'arrangement de la grâce supérieure, ce même Ragnachaire, disciple des vices et des turpitudes, soit vaincu, livré et tué par les Francs et les siens, Clovis ayant triomphé, comme nous l'avons dit. Alors, tout le peuple des Francs fut converti et baptisé dans la foi du Christ par le bienheureux Rémi. Mais nous croyons plutôt qu'il l'a été par le bienheureux Vaast. En effet, nous n'avons jamais entendu que saint Rémi ait prêché au peuple la parole de Dieu dans nos régions, mais nous savons que saint Vaast a reçu l'ordre du roi nouvellement baptisé de convertir le peuple de notre ville. C'est pourquoi nous croyons qu'il est l'auteur de cette œuvre [d'évangélisation].

Chapitre 5 – On évoque les sévices des païens et les malheurs des chrétiens

Dès lors, le plan de l'œuvre exige que je poursuive cette histoire [en traitant des] pères de ces deux sièges, c'est-à-dire [que j'évoque] ceux qui se sont succédé au trône épiscopal. C'est une chose certaine qu'autrefois ces deux sièges [Arras et Cambrai], qui maintenant sont placés sous la conduite d'un seul pasteur, étaient des Églises mères. Cela est facilement discernable à travers les

descriptions du pape Denys, qui, dans toutes les provinces, distingue chaque église épiscopale par ses propres limites ; et l'évêque Hincmar a aussi défini cela de la même manière dans ses livres. Cela se passant après les invasions que nous avons évoquées et que nous évoquerons encore, le bienheureux Vaast trouva ces deux sièges extrêmement dévastés et les rassembla sous une seule direction. Mais, en vérité, l'obscurité de l'ancienneté cache à notre mémoire les premiers Pères de [ces cités] ; la persécution des païens a particulièrement ruiné les Églises des Gaules, leurs péchés l'ayant exigé. On lit que celle-ci [= la persécution] frappa à ce point le peuple des chrétiens que ceux qui vivaient à cette époque célébraient les mystères divins dans des cachettes. Et si certains étaient trouvés par les païens, ils étaient fouettés ou tués par le glaive ; bon nombre, dérobés à la vue de tous, étaient étouffés dans des cavernes ou dans des fosses souterraines. Après que les prêtres aient été tués, l'office des choses sacrées avait été interrompu ; la négligence touchait la pratique du culte sacré. Certains [prêtres] étaient précipités dans les ruines qui s'étendaient, certains étaient détruits par le feu dans les incendies de la patrie ; toutefois, un petit nombre d'entre eux, ayant persévéré jusqu'à la fin dans la fonction et s'étant encouragés mutuellement, rétablirent pour les temps à venir l'office de la religion sacré, qui est la protection du salut. Il est méritoire de payer à la piété ce qui est dû à la nécessité⁴. Il est magnifique de pouvoir être enseveli dans son pays natal. En effet, en quoi était-il utile de s'échapper et de survivre au témoignage de la religion ? Il était bien plus remarquable de mourir pour le saint office. Car si quelqu'un abandonne cet office par crainte du danger il est sacrilège, mais s'il remplit son office, son sacrifice constitue le triomphe d'une pieuse souffrance. C'est pourquoi, les prêtres revêtus des insignes de leur charge étaient sacrifiés entre leurs hosties et, enveloppés dans leurs vêtements sacerdotaux, ils étaient couchés parmi les corps des personnes tuées.

Mais un tel massacre n'était pas seulement réservé aux prêtres ; le reste du peuple était aussi tourmenté par la mort la plus misérable. Les choses humaines et divines étaient ainsi toutes deux souillées. David n'avait-il pas dit à propos de celles-ci : « Les barbares sont venus en ton héritage, ils ont souillé ton saint temple, ils ont exposé aux oiseaux du ciel les dépouilles de tes serviteurs, ils ont répandu le sang de ceux-ci comme l'eau dans les fossés de Jérusalem et personne n'était présent pour les ensevelir ». En effet, aussitôt que les barbares qui emportaient tout sur leur passage vinrent en la terre de Dieu, ils souillèrent les temples de leurs mains impies et laissèrent les corps des personnes tuées au sol, sans sépulture et en pâture à la voracité des oiseaux et des bêtes. Celui qui les ensevelirait était absent, de sorte que le sang stagnait dans le temple, car la fureur guerrière se portait des morts aux vivants, et de ceux qui vivaient encore à ceux-ci⁵. Terre de Gaule, tu payais le prix de ton ancienne barbarie ! Si quelqu'un passe en revue le massacre des personnes tuées, il assistera au retour des Babyloniens à Jérusalem ! Le bienheureux Jérôme mentionne cette persécution dans une lettre relative à la monogamie, dans laquelle il se lamente de la persécution barbare auprès d'Aggerundia, une noble veuve, en exhortant celle-ci à la persévérance dans le veuvage ; il y dit parmi plusieurs choses dignes d'être rappelées : « D'innombrables et de très féroces peuples ont occupé la Gaule. Le Quade, le Vandale, le Sarmate, les Alains, les Gépèdes, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alamans et les Pannoniens – nos ennemis pour le malheur de la République ! – ont ravagé tout ce qui est compris entre les Alpes et les Pyrénées, entre le Rhin

4. Doute important pour la traduction de cette phrase, surtout pour la première partie.

5. Le sens est correct, mais il est difficile de rendre en français la phrase *Effusus sanguis, ut stagnaret in templum, deesset qui sepeliret*.

et l'océan. De fait, les Assyriens sont venus avec eux. Mayence, autrefois une ville illustre, est prise et ruinée ; dans son église, plusieurs milliers d'hommes sont massacrés. Les habitants de Worms sont éliminés suite à un long siège, la puissante ville des Rémois, Amiens, Arras, Thérouanne – la dernière ville des hommes –, Tournai, Spire sont transférées en Germanie. À l'exception de quelques-unes, l'ensemble des villes des provinces d'Aquitaine, de Novempopulanie et de Narbonnaise sont ravagées, le glaive les dévastant à l'extérieur et la faim à l'intérieur, etc. ».

Chapitre 6 – Saint Vaast, arrivant par la grâce de Dieu dans cette province, conduit le roi Clovis vers saint Rémi pour le baptiser, car Clovis avait été contraint au culte de la foi chrétienne par les événements d'une guerre peu heureuse

Ainsi, tandis que cette rage tyrannique s'en prenait à l'Église du Christ, la cité d'Arras demeura sans guide du sacerdoce [=évêque] jusqu'à l'époque de saint Vaast. L'Église détruite, le lieu réduit à un état de solitude était devenu la demeure des bêtes sauvages. À l'époque du très puissant roi des Francs Clovis, ce saint confesseur de Dieu et célèbre prédicateur [= Vaast], arriva par la divine grâce dans ces régions pour le salut de nombreuses personnes. Évoquons tant que possible dans cette œuvre l'ordre et la cause de cet événement. Il y a longtemps, le susdit prince païen était encore emprisonné par les hérésies, mais son épouse, du nom de Clotilde – la fille du roi Chilpéric, que le roi Gondebaut avait tué suite à des haines qui s'étaient levées entre eux –, était initiée aux sacrements du baptême. Cette reine très chrétienne charmait quotidiennement le roi, le conseillant pour qu'il se détourne de la culture de l'idolâtrie vers le culte du vrai Dieu, afin que l'homme infidèle soit sauvé par la femme fidèle. Mais le roi écoutait très peu le conseil de la reine parce qu'il croyait avoir réussi grâce à l'aide de ses dieux en toutes ces choses qui lui étaient arrivées avec bonheur. Soucieuse du salut du roi plutôt que de la puissance du royaume, elle demande au Très-Haut, dans la mesure où elle voit que le roi méprise son conseil, qu'une occasion soit donnée pour que le roi, une fois acculé, saisisse l'opportunité de son salut.

Le roi déclare la guerre aux Alamans, mais, non préparé, il ne leur porte pas atteinte comme il l'eut voulu. Car ceux-ci – hommes vigoureux rassemblés en une seule armée – s'efforçaient d'arriver au-devant des rives du Rhin et de défendre leur pays natal avec une vigueur guerrière. Après que les dieux du roi aient été invoqués en son aide, les Francs commencèrent à manquer de courage dans ce combat, les bras se languissant ; désunis par la peur en même temps que par l'effroi, ils craignent plus de perdre la vie que de perdre la victoire. Le roi, voyant son armée en débandade, s'exécutant au-delà de la force de la peur et de la vigueur de l'esprit, interdit aux soldats de s'effrayer et, bien plus, les encourage au combat, afin qu'ils ne s'inquiètent moins du danger de la mort que du triomphe de la gloire. C'est pourquoi, lui-même portant le pavillon et rappelant les lignes de soldats, il emporte son cheval en direction de l'ennemi ; tous ceux qui le suivaient combattaient ardemment dans une grande clameur. Contre ces forces et ces hommes supérieurs en nombre, les Alamans – qui combattaient pour leur vie et la liberté de leur patrie – commencèrent à presser fortement les Francs, les uns en perçant les fuyards par des flèches, les autres par des traits et les derniers par des carreaux d'arbalète. Cependant, le roi lorsqu'il voit par la perte de nombreux hommes que l'armée en dispersion ne peut subsister et que les dieux invoqués ne peuvent lui venir en secours face au danger, il invoque, en raison de la situation désespérée, le tout puissant Dieu des chrétiens, que la reine lui avait conseillé d'honorer, en s'obligeant au vœu de se purifier dans le

baptême sacré, lui et son armée, s'il revenait victorieux de ses ennemis après avoir renversé la situation. Sans retard, les forces rétablies et les armées régénérées, ils assaillent les ennemis avec l'aide la Trinité, et les soumettent tous complètement presque jusqu'à l'anéantissement, sauf ceux qui ont fui ou se sont rendus.

Comprenant que les ennemis avaient été vaincus non par son courage mais par l'œuvre de Dieu – envers qui il s'était lié par un vœu de foi –, le roi se rendit bientôt dans la ville fortifiée de Toul (*Tullum*), ayant entendu que le bienheureux Vaast servait Dieu en ce lieu dans une louable croyance religieuse. Il lui expliqua le motif de son arrivée et les événements du combat, dont le sens s'était inversé lorsque, après avoir invoqué les divinités païennes, il avait annoncé qu'il s'avancerait vers le nom du Christ s'il remportait le succès. L'homme du Seigneur, rendant grâce à Dieu qui avait jugé bon d'ouvrir son Royaume aux païens, commença à prêcher le ministère de la foi catholique au roi et conduisit Clovis – instruit par la doctrine évangélique – auprès de Rémi, le vénérable homme de Dieu, qui détenait alors la dignité de l'Église de Reims – un homme fait de sagesse et de qualités morales, dont le peuple de Gaule, converti au Christ par lui, témoigne des marques de vertus spirituelles⁶ – lui que le pape Hormisdas avait établi autrefois pour le représenter dans les Gaules⁷. Donc Vaast accompagnait le roi qui se pressait vers la fontaine de vie. Là, en chemin, l'homme de Dieu rendit la vue à un aveugle qui le réclamait, non sans susciter l'admiration des hommes éminents de la cour, et plus encore celle du roi, que la démonstration du présent miracle anima d'une ferveur en faveur de la foi chrétienne. Encore aujourd'hui, on distingue une église construite en témoignage de la vertu de Vaast, [une église] dans laquelle les services divins sont assurés par des personnes priant et par les croyants.

Chapitre 7 – Le bienheureux Vaast a tiré du vin d'un récipient vide et est ordonné évêque par saint Rémi ; il rend la capacité de marcher à un boiteux et la vue à un aveugle

Le roi ayant été baptisé avec les grands et étant retourné sur le trône du royaume, saint Vaast demeure pour quelques temps avec saint Rémi. Un grand nombre de nobles et de religieux se rassembla auprès de lui, en raison de la réputation de sa conduite⁸. Et parmi ceux-ci, comme l'un d'entre eux était accoutumé à lui rendre familièrement visite par amour de la doctrine céleste, tandis que le soleil tombait à son déclin après que la soirée se soit étendue jusqu'à un certain point, il ne voulut pas renvoyer l'homme sans un viatique de charité [= des provisions]. Comme l'enfant chargé d'apporter du vin annonçait que tout était épuisé à cause de l'affluence des invités, [saint Vaast], ne doutant pas des richesses de la foi, fit déborder le précieux vin d'un vase vide. Le bienheureux Rémi, remarquant en cet homme des marques de conversion et de dons spirituels, jugea indigne que reste enfermée sous les ténèbres la lumière d'une lampe étincelante qui pourrait briller pour le salut et l'inspiration de beaucoup. Le roi Clovis s'y étant montré favorable, par la providence de Dieu, Rémi ordonna Vaast évêque des villes d'Arras et de Cambrai afin qu'il y prêche l'Évangile. Il était donc clair, que ce roi, dans la mesure où il avait largement aimé les sièges des pères, avait confié ce lieu à un berger d'une vie tout à fait digne. En effet, il s'inquiétait plus particulièrement de ces

6. Traduction incertaine.

7. Passage que je ne comprends pas bien.

8. J'ai préféré prendre une petite liberté par rapport au texte latin pour que l'on comprenne bien que la foule se rassemble ici autour de saint Vaast et non de Clovis.

sièges que des autres, comme nous l'avons dit plus haut. C'est pourquoi, conduit par la grâce, il se préparait à enrichir le diocèse du gouvernement d'un pasteur. En vérité, personne n'était meilleur que le bienheureux Vaast – grâce auquel celui-ci [Clovis] était devenu adepte de la foi catholique – pour dompter le peuple intrépide et pour animer la grâce de la liberté de la foi. Il faut noter que, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, ces deux diocèses avaient auparavant été administrés par deux évêques, mais qu'ils sont désormais rassemblés sous un régime commun, parce qu'ils ont été trouvés dévastés par ce saint évêque.

Lors de son entrée dans la ville d'Arras, celui-ci rendit la vue et la faculté de marcher à un boiteux et à un vieil aveugle qui l'appelaient à grands cris. Une fois entré, il fut frappé de stupeur par l'abaissement dramatique de la ville. Il a perçu qu'en des temps anciens la vie religieuse avait été florissante en ce lieu de foi sacrée, mais qu'en raison de la faute de ceux qui y habitaient, cette ville, comme les autres cités de Gaule et de Germanie, a aussi, suite à un mystérieux mais juste jugement de Dieu, été abandonnée au pillage du perfide et païen roi des Huns Attila. Celui-ci, en raison de la cruauté de son esprit, n'avait pas appris à accorder du respect aux prêtres de Dieu ou aux églises, comme nous l'avons déploré plus haut, mais, presque comme une tempête sans souffle, il avait ravagé toutes ces choses par le glaive et le feu. En recherchant attentivement si une trace de l'église était visible, [Vaast] ne trouva aucun vestige d'un ancien temple, car l'état d'abandon de ce lieu faisait qu'il était déjà hérissé de ronces et d'épines et que des tanières de bêtes sauvages étaient visibles là où autrefois retentissait le chant du chœur. En regardant plus attentivement entre les débris des murs, il trouva l'autel de Marie, la sainte Mère de Dieu, et il ne douta pas que celui-ci, intact bien qu'il se trouve parmi les décombres, était encore divinement utile. Le saint homme comprit par cette [découverte] – il nous a été donné de le comprendre aussi – que la cathédrale épiscopale se trouvait autrefois à cet endroit, notamment lorsque le pape Denys, qui selon le témoignage des chroniques a détenu le siège de l'Église romaine 263 ans avant le pape Hormisdas – lequel vécut à l'époque du bienheureux Vaast –, indiqua que les cités de Cambrai et d'Arras étaient inscrites parmi toutes les autres et qu'elles disposaient de leur propre diocèse à l'époque où il définit chaque diocèse par ses limites et où il établit que chacun des plus importants diocèses serait métropolitain et des moins importants suffragant⁹.

Chapitre 8 – Saint Rémi, appelé par le bienheureux Mamert, envoya saint Vaast à sa place à un synode tenu dans la ville de Vienne, où les évêques décrétèrent, parmi toutes les choses dont ils traitèrent, que soit observé le jeûne trois jours avant l'Ascension du Seigneur

Les bâtiments du temple ayant été réparés, le bienheureux Vaast asservit aux cultes divins, et en dehors de l'idolâtrie, les populations de la province en détruisant dans les environs les idoles des dieux païens et en érigeant des églises au plus haut degré de l'ornement. Partout brille la connaissance de la loi divine, le nom du Christ est entendu dans la bouche de tous. En raison de sa brièveté, cette histoire ne renferme cependant pas les miracles et les prodiges que la puissance divine a montré à travers lui ; le livre traitant de la vie de [Vaast] en apprendra plus aux lecteurs curieux.

À cette époque, un synode fut organisé dans la ville de Vienne (*Vienna*) dans laquelle se rassemblèrent presque tous les évêques des Gaules convoqués par le bienheureux Mamert ; et ceux-

9. Quelques libertés prises pour traduire cette phrase extrêmement longue et essayer de la rendre compréhensible.

ci ont demandé au bienheureux Rémi d'y venir, vu qu'il était le plus érudit dans les paroles divines et le plus disert par un privilège d'une incomparable grâce. Mais le saint homme, embarrassé par la vieillesse, envoya là-bas, puisqu'il avait été retenu par la faiblesse de son corps, le bienheureux Vaast pour le remplacer. Car, des fléaux inouïs avaient effrayé les habitants dans cette ville, comme le bienheureux Grégoire, évêque de la cité de Tours, l'a écrit dans les *Histoires des Francs*. En effet, selon cette source, un lourd découragement s'était abattu sur les esprits à la suite d'un très grand tremblement de terre, entraînant la ruine soudaine de nombreuses églises et la secousse des ruines des palais – ces menaçants prodiges étaient alors perçus comme des signes de la fin du monde et du jour du Jugement. Par ailleurs, de nombreuses bêtes – des loups, des ours, des cerfs entrés par la porte de la cité – avaient pénétré là-bas et avaient dévoré durant toute une année un grand nombre d'hommes. Le solennel moment de Pâques étant arrivé, tandis que saint Mamert – l'évêque de cette même ville – célébrait la veille [de Pâques] le Mystère sacré, le palais royal s'embrasa par un feu divin, lui qui se dressait au plus haut de la ville. Prenant conscience que ce châtiment de la colère divine était arrivé par la faute des hommes, les évêques décidèrent lors d'une réunion commune que soit observé le jeûne qui encore aujourd'hui est fait à travers toutes les Gaules les trois jours avant l'Ascension du Seigneur.

Chapitre 9 – Le bienheureux Vaast quitte ce monde, une colonne de lumière ayant rendu illustre sa mort

Le distingué évêque de Dieu Vaast gouverna pendant environ quarante ans l'Église de la ville susdite. Dans son testament, le bienheureux Rémi note avec bonté une mention à propos de celui-ci, écrivant ainsi : « Pour l'entretien des clercs, je confie à l'Église d'Arras – dont, par l'autorité de Dieu, j'ai consacré évêque mon très cher frère Vaast – deux villages, à savoir Ors (*Orcos*) et Le Saulzoir (*Sabucetum*), reçus à la suite d'un don du prince déjà évoqué, c'est-à-dire de Clovis, que j'ai soutenu au-dessus des fonts baptismaux sacrés ». Une colonne de lumière, visible hors de la cellule de celui-ci au point de toucher le ciel, annonça la mort de Vaast ; le saint jour suivant de la mort avait sanctifié celle-ci¹⁰. Chose merveilleuse, les gémissements des personnes qui pleuraient sur terre étaient entendus dans le ciel comme des voix chantant les psaumes. Vaast a été enseveli dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie, pas loin de cet autel, du côté de la nef sud. Il reposa en ce lieu durant un certain temps, jusqu'à ce que, le Seigneur ayant dévoilé [sa tombe aux hommes], il soit transporté avec bonheur par les saints hommes Aubert et Omer dans un lieu où sa mémoire brille encore, comme on peut le lire dans le livre au sujet de la vie de Vaast et plus en détails dans l'histoire du bienheureux Aubert. On dit que lors de cette translation, le bienheureux Omer a perdu le don de la vue, après avoir demandé à retrouver sa cécité. Le lecteur consciencieux trouvera ailleurs les miracles qu'accomplit celui-ci après sa mort.

10. La phrase me semble relativement complexe à rendre en français. Le « celle-ci » à la fin de la phrase renvoie nécessairement à la cellule du saint (elle pourrait également renvoyer à la colonne de lumière, mais ça n'aurait pas vraiment de sens).

Chapitre 10 – De l’homme soutenu par le secours de saint Vaast lors d’un duel judiciaire

En vérité, nous n’avons nullement estimé bon de passer sous silence les quelques faits accomplis par les mérites de ce bienheureux confesseur, [faits] que nous avons appris récemment grâce à des personnes y ayant assisté. Dans le domaine d’Ergny (*Derniensi* – incertain), des mauvais déprédateurs, convoitant les faibles ressources d’autrui, attaquent par des accusations irrégulières un homme de la *familia* de saint Vaast et, cherchant pour cela leur défenseur dans le droit, ils provoquent cet homme dans un combat singulier, que nous appelons duel judiciaire dans la langue paysanne. Après avoir pris sa sacoche et son bâton, celui proposé comme son défenseur¹¹ se pressa d’aller au monastère de l’homme de Dieu avant le terme du duel, et, contestant l’accusation, il implora la protection de l’abbé. Cependant, l’abbé refusa d’apporter son soutien en raison de la longueur de la route ; au contraire, il l’exhorta à attendre l’aide divine. Ainsi, cet homme revint chez lui tout à fait malheureux, et, confiant dans la seule clémence du Seigneur, il ne jugea absolument pas bon de refuser le duel judiciaire contracté. Donc, se présentant au jugement le jour prescrit, il reçut pour lui la protection utile de Dieu et de saint Vaast, et il cria qu’il n’avait aucun autre bouclier que sa besace pour se protéger avec confiance dans la lutte. La divine clémence s’exerçant, un exploit eut lieu, puisqu’au cours du combat engagé, lorsque l’adversaire fortement et consciencieusement armé frappa avec un coup démesuré sur la sacoche de cet homme désarmé, un nuage très dense sortit de cette même besace au point qu’aucun des deux ne pouvait plus voir l’autre.

Chapitre 11 – D’un homme également libéré par saint Vaast

De même dans une église qui, sise dans le diocèse de Liège (*Leodecensi*), est entretenue en l’honneur de saint Vaast, un voleur très mauvais s’empara d’un homme grâce à des mensonges sournoisement préparés et il l’emmena pour le torturer durement, les mains nouées derrière le dos et une corde placée sous les aisselles. Remarquant que celui-ci s’était délié grâce au ciel, il descendit de son cheval, et, estimant qu’il s’était dégagé de lui-même d’une manière indéterminée, il enchaîna plus fermement cet homme après l’avoir battu violemment à plusieurs reprises. Remonté sur son cheval, il saisit avec fureur par la chevelure cette personne qu’il vit de nouveau libérée, et pour la troisième fois il l’attacha, [cette fois] par les parties génitales, après l’avoir affligée de coups de fouets à plusieurs reprises. Mais peu de temps après, il se retourna pour regarder cet homme [de nouveau] délié ; enfin vaincu, il jugea bon de céder à la puissance divine. Personne ne doute qu’il s’agit d’une concession venant de Dieu par les mérites de saint Vaast.

Chapitre 12 – Dominique succéda à Vaast, puis Védulphe et ensuite le bienheureux Géry

Dominique puis Védulphe succédèrent au bienheureux Vaast sur le trône épiscopal. De celui-ci et de tous ses autres successeurs, l’Église de Cambrai reçut la première place comme sanctuaire particulier ; elle qui, comme Arras, avait depuis longtemps été vidée de l’administration épiscopale par le carnage de la persécution barbare qui avait ravagé les Églises des Gaules. Mais il ne faut pas croire que des évêques ne dirigeaient pas l’Église [de Cambrai] avant [les persécutions],

11. Il s’agit ici du défenseur de la *familia* de saint Vaast.

car cela transparait visiblement des descriptions du pape Denys, comme il l'a été clairement montré plus haut, ou par le fait que le roi Clodion a massacré les Romains chrétiens qu'il avait trouvés là-bas¹². Bien que certains haut-faits de l'évêque Védulphe soient mémorables, on n'en conserve plus le souvenir à notre époque, soit en raison de la paresse des scribes soit en raison de leur faible nombre – eux qui laissent souvent vieillir dans l'oubli beaucoup de choses –, à l'exception toutefois de ce que lisons dans les *gesta* du bienheureux Géry, qui lui succéda à l'épiscopat, c'est-à-dire lorsque celui-là [= Védulphe] fut enlevé aux choses humaines et passa vers quelque chose de meilleur. Cela nous révèle qu'ont été données à Védulphe des récompenses pour ses mœurs irréprochables, et non des supplices pour son péché, car il avait été d'une grande valeur ; c'est cela [que veut dire] « être passé vers quelque chose de meilleur »¹³.

Chapitre 13 – Au sujet de l'évêque Bertoald

À la mort du bienheureux Géry, Bertoald monta sur le siège épiscopal ; [il était] issu d'une noble lignée de Francs et [était] un homme apostolique et très brillant par ses qualités morales. Guidé par l'amour et l'admiration du bienheureux Géry – pour qui il avait toujours été enflammé d'amour comme un fils –, il plaça son lit de bois dans la chambre du saint homme, là où ce dernier avait rendu son âme aux cieux ; [il avait fait cela] non par la faute d'un esprit lubrique, mais parce qu'il était certain qu'en ce lieu consacré par la mort d'un si grand homme aucun guet-apens ne le tourmenterait. Alors qu'il dormait en ce lieu, le bienheureux Géry lui apparut une nuit dans une vision, parlant en vérité de manière séduisante et doucement, afin que, s'il voulait qu'il lui soit favorable, Bertoald se rappelle d'expié rapidement son péché d'usurpation d'avoir déplacé le lit. Bientôt, après avoir remis à sa place le lit et accompli l'ordre qui avait été donné, Bertoald consacra dans cette même chambre un autel au Seigneur en souvenir du bienheureux Géry, et il l'honora de reliques des saints et de cultes divins ; une sainte célébration y est encore accomplie aujourd'hui et, plus encore, des vœux y sont acquittés par Dieu.

Chapitre 14 – L'évêque Bertoald assiste avec saint Arnoul et de nombreux autres à un synode où l'on traite des choses importantes de l'Église

Nous lisons aussi dans les *Gesta des évêques de Reims* que ce même Bertoald assista à un synode que célébra Sonace, l'évêque des Rémois, avec Théodoric de Lyon, Syndulphe de Vienne, Sulpice de Bourges, Modégisile de Tours, Sénèque d'*Elosanensi*, Léonce de Saintes, Modoald de Trêves, Cunibert de Cologne, Richer de Sens, Donat de Besançon et également de nombreux autres évêques dont la brièveté ne tint pas compte des noms. On découvre aussi que saint Arnoul fut présent en tant qu'évêque des Messins. Lors de ce synode, de nombreuses choses instituées et assez profitables à propos des affaires de l'Église ont été lues à hautes voix pour qu'elles soient traitées. Ainsi, si des clercs s'unissent dans l'audace d'une rébellion en s'alliant par un serment ou un écrit, s'ils élaborent des complots contre leur évêque par une allégation rusée, et si, une fois avertis, ils refusent de s'amender, ces clercs seront totalement privés de leur fonction. De même, si un juge [laïque] aura l'audace de contraindre un clerc de n'importe quel rang à des sanctions publiques, ou

12. Traduction douteuse.

13. Traduction très incertaine. La phrase est problématique.

de le punir pour n'importe quelle raison sans la connaissance et la permission de l'évêque, ou de le frapper d'injures et de torts, ce juge sera privé de la communion. De même, si quelqu'un aura volontairement commis un meurtre – en ne résistant pas à la violence¹⁴ mais en tuant lors d'une attaque – qu'on ne parle presque plus avec lui ; qu'on ne lui refuse pas, néanmoins, le viatique de la communion au moment de la mort, [en se comportant avec lui de la même manière que] s'il avait accompli sa pénitence. De même, si un clerc, se mettant en marche à partir d'une cité, souhaite se diriger vers d'autres villes épiscopales ou provinces ecclésiastiques, il sera recommandé par son évêque au moyen de lettres ; et s'il s'est mis en marche sans les lettres d'attestation, il ne sera reçu en aucune manière. De même, si quelqu'un établi dans un quelconque grade ou fonction ou dans un quelconque pouvoir, aura eu l'audace d'occuper, après la mort de l'évêque [et] avant l'ouverture et l'audience du testament, des édifices ou des terres à la disposition de l'Église ou aura osé briser les verrous des portes de l'Église ou toucher ou fouiller le mobilier posé sous le bâtiment de l'Église, on lui refusera totalement la communion des chrétiens. De même, les clercs, quel que soit leur rang, ne doivent s'adresser à un tribunal public ni pour des affaires privées ni pour des affaires ecclésiastiques, et ils ne doivent pas avoir l'audace d'y plaider leurs affaires, sauf lorsqu'une autorisation leur aura été donnée pour faire ces choses par la permission et le consentement de l'évêque. De même, aucun individu, qu'il soit soutenu par l'autorité royale, par un quelconque pouvoir ou par sa propre audace, n'osera enlever ou entraîner avec lui les veuves qui ont demandé de se consacrer au Seigneur ou les jeunes filles consacrées au Seigneur. Et si l'un ou l'autre complotte cela, il sera privé de la communion. En plus de tout cela, beaucoup d'autres choses ont été traitées que nous, en nous complaisant dans la brièveté, avons jugé bon de ne pas évoquer, bien qu'elles soient assez utiles.

Chapitre 15 – Un voleur est attrapé par ce même prélat dans la basilique de Saint-Géry, après avoir été dénoncé par saint Géry

À l'époque de Bertoald, un voleur entré dans la basilique de saint Géry lors d'une nuit malsaine désirait piller le tombeau du saint homme, qui brillait grâce à une merveilleuse œuvre d'art [faite] d'or et de pierres précieuses. Mais le saint homme apparut dans une vision au sacristain et y évoqua son tombeau attaqué par des voleurs, en ajoutant qu'il permettait au voleur capturé de s'en aller sans dommage. Ainsi fut fait.

Chapitre 16 – Suit Ablebert ou Émebert, né d'une lignée sainte

Le bienheureux Ablebert – nommé ainsi dans la liste des évêques, mais appelé Émebert par les habitants [de Cambrai] et les [proches] voisins –, succéda à Bertoald. Celui était originaire du *pagus* de Brabant (*Brachbatensi*) et était issu des parents les plus illustres par la dignité de leur vie et de leur famille, c'est-à-dire que son père [était] le comte Witger, un saint homme, et sa mère Amalberge. Bien plus, les quatre sœurs de celui-ci ont été ces saintes : Renelde, Sarachilde, Ermelinde et la très sainte Gudule, la plus jeune en âge mais la plus excellente par sa sainteté. Durant sa vie, cette fille, qui avait été annoncée à sa bienheureuse mère par un ange, s'appliqua à triompher par de bonnes œuvres et brilla par des vertus et des miracles, comme le livre composé à

14. Je crois qu'il faut comprendre cela comme « alors qu'il n'a pas été agressé ».

propos de sa vie l'indique. Ce livre affirme aussi que l'évêque Ablebert brillait par une admirable sainteté et attirait les regards par la noblesse de ses mœurs, ce qui n'est pas douteux puisqu'il était issu de souches très saintes et très nobles. Ablebert se lamenta sans doute en entendant que le tombeau de sa sœur déjà évoquée succinctement – c'est-à-dire Gudule, morte trois jours plus tôt – avait été violé par un funeste voleur ; il condamna le voleur par le lien de l'anathème. Bien plus, il obtint aussi suite à cette imprécation que, grâce à des signes manifestes, il [= le voleur] n'échappe au regard de ses prochains ; [ces signes] étaient de cette sorte : si c'était un homme, il deviendrait boiteux ou infirme d'une certaine façon, et si c'était une femme, elle aurait toujours le défaut que nous appelons vulgairement « goitre ». Et cela fut dit merveilleusement, car ce même livre témoigne que toute la descendance du voleur souffrit ensuite de ces problèmes.

Chapitre 17 – Ablebert est enseveli à *Martinas*, mais est transporté à Maubeuge

Comme cela a été raconté, un domaine très riche en familles de serfs et en biens surabondants appelé Merchtem (*Martinas*) avait appartenu à Ablebert, [qui] avait constitué héritière de ce domaine l'Église de la Mère de Dieu [= Notre-Dame de Cambrai] ; nous ne savons pas pour quelle raison il l'avait perdu, sinon suite à l'invasion des païens. Le jour de sa mort approchant, celui-ci quitta le monde dans le même *pagus*, à savoir dans le village que les habitants du lieu appellent Ham (*Ham*) et il fut enseveli là-bas, puis emporté à Merchtem, avant d'être transporté à Maubeuge (*Melbodium*), où il attend encore aujourd'hui le jour de la résurrection.

Chapitre 18 – Au sujet de saint Aubert

Après celui-ci, le bienheureux Aubert, un homme renommé et remarquable par le mérite de sa vie, accéda au siège pontifical à l'époque du roi des Francs Dagobert. En retour de la faveur d'une amitié intime pour laquelle il aimait particulièrement celui-ci, Dagobert donna aux frères qui servaient dans l'Église de la bienheureuse Marie [= Notre-Dame de Cambrai] – où l'homme de Dieu remplissait la charge épiscopale – un domaine royal de sa propriété, que ceux-ci appelaient Onnaing (*Oneng*) depuis longtemps. Les hauts faits de ce saint homme ne sont pas entièrement accessibles en raison de la rareté des écrits, exception faite de ce peu de choses que nous trouvons dans les histoires des saints – dans lesquelles la mémoire elle-même est rassemblée pour être célébrée – qui ont vécu à l'époque de celui-ci et au sujet desquels nous racontons plusieurs choses brièvement. Très attentif, il avait un jour pensé promouvoir aux ordres sacrés un enfant [qu'il avait] porté sur les fonts baptismaux et instruit dans les lettres sacrées, mais le diable attira vers le matériel cet homme [= l'enfant devenu adulte] abusé par des paroles trompeuses. Après avoir pris avec lui des hommes très mauvais et séditieux, cet homme commença à attaquer, à enlever et à voler les voyageurs. Et tandis que, très zélé, celui-ci s'était appliqué à ces méfaits et que le saint homme avait abondamment pleuré la ruine de cet enfant, un des complices [du criminel] fut emmené dans le supplice [= en Enfer] ; il [= le jeune élève devenu voleur] fut terrorisé, puisqu'il avait lui-même assisté à ces choses. Du ciel, un ange lui apparaissant après cette horrible vision le proclame lui aussi condamné à de tels supplices, parce qu'il a abandonné Aubert l'homme de Dieu. Le saint homme reçut chez lui le jeune homme puni par cette peur, l'éleva et le promu jusqu'au sacerdoce.

Si quelqu'un en a le loisir, il trouvera dans le livre au sujet de la vie d'Aubert le récit de nombreux miracles que celui-ci a accompli jusqu'à aujourd'hui.

Chapitre 19 – Il consacra l'église de saint Ghislain, instruisit saint Vincent et fit entrer en religion sainte Waudru et sainte Aldegonde

Plus ou moins à cette même époque, le bienheureux Ghislain, arrivé d'Athènes (*Athenis*), avait été mis en cause auprès du bienheureux Aubert à la suite de rivalités. Réfléchissant aux causes de la haine, ce dernier non seulement ne jugea pas nécessaire de le condamner, mais en plus il le reçut avec un grand respect et, après avoir pris saint Amand avec lui, il consacra en l'honneur des Apôtres l'église que saint Ghislain avait construite. Grâce à son ardeur, saint Aubert enflamma d'une si grande ferveur d'amour divin le bienheureux Vincent – qui était auparavant appelé Madelgaire – que ce dernier, après avoir abandonné la fonction militaire, quitta son conjoint et pris l'habit monastique, se lia sous la règle de la sainte conversion monastique, bien qu'il ait été autrefois occupé par les fonctions d'une vie séculière et les affaires militaires et soit marié avec une noble de naissance royale. L'épouse de Vincent, la bienheureuse Waudru, prenant avec elle sa sœur qui avait voué sa virginité au Seigneur, celles-ci¹⁵, après avoir reçu l'une et l'autre le voile sacré de la part du bienheureux Aubert – celle-ci sur le mont appelé *Castrilocus* [= auj. Mons], celle-là dans le lieu appelé Maubeuge – se consacrèrent aux cultes divins jusqu'à leur mort. En vérité, il y avait à Maubeuge un monastère construit par la bienheureuse Aldegonde, que le bienheureux évêque avait consacré en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et des saints Apôtres ; des hommes voués à la vie religieuse y ont participé avec lui, d'après ce que rapporte le livre rédigé à propos de la vie de celle-ci.

Chapitre 20 – Il éleva les reliques de saint Vaast

À Arras aussi une église avait été dédiée en l'honneur de Marie, la bienheureuse Mère de Dieu, église dans laquelle se trouvait le trône de la tiare pontificale. Dans celle-ci, reposait le bienheureux Vaast, pas loin de l'autel dans un tombeau tourné vers la nef sud, comme nous l'avons rappelé plus haut. Après avoir reçu d'un ange l'ordre d'édifier un oratoire, le bienheureux Aubert, une fois l'église fondée, l'y transporta, après avoir fait venir Omer l'évêque de la ville de Thérouanne (*Terwanensis*). Durant cette translation, le bienheureux Omer, qui avait été aveugle et avait méprisé le don de la vue, retrouva la cécité qui lui avait été enlevée ; de là, [on établit] une église en souvenir de ce présent événement, laquelle est encore aujourd'hui construite en l'honneur de saint Aubert. En vérité, l'homme de Dieu a construit un monastère en ce lieu divinement désigné et il donna de ses biens propres à cette église pour l'usage de ceux qui la servent et pour la convenance de leurs affaires. L'opuscule à propos de la vie de saint Aubert expose plus en détails le contexte de cet événement. Le bienheureux Vindicien, qui lui succéda à l'épiscopat, donna pour certaines raisons l'abbaye au roi Thierry, après avoir conservé pour lui le privilège du gouvernement pastoral. En vérité, après avoir soumis le peuple au culte de la foi du Seigneur, le bienheureux Aubert termina sa vie et fut enseveli dans l'église du bienheureux Pierre [= Saint-Géry ?], qui avait

15. Cette anacoluthie apparaît aussi dans le texte latin.

été érigée en dehors des murs de la ville ; mais maintenant, les remparts devenus plus amples et le monastère amélioré, il repose au sein de cette ville.

Chapitre 21 – Saint Vindicien lui succède ; au sujet de saint Léger martyrisé

Après la mort de celui-ci, le bienheureux Vindicien reçut le siège de cette Église à l'époque du roi Thierry, le fils de Clovis et de Bathilde, une reine très sage. Ce Thierry prit la tête du royaume après son frère Clotaire, qui succéda le premier avec sa mère dans le royaume de son père ; beaucoup de princes parmi les Francs résistèrent [à sa prise de pouvoir], principalement à cause du maire du palais Ébroïn qui leur était insupportable. Se levant contre Thierry et Ébroïn, ils [= les Francs] les emprisonnent l'un et l'autre dans le monastère de Luxeuil (*Luxovio*), en Bourgogne, après leur avoir tondu les cheveux de la tête ; ils reconnaissent [comme souverain] pour tout le royaume le troisième frère, Childéric, qui commandait dans les territoires austrasiens, et ils établissent saint Léger, l'évêque d'Autun, au-dessus de la maison du roi [= comme intendant / comme supérieur ?]. Mais peu après, les Francs, ne supportant plus le roi en raison de sa légèreté et de ses insolences, tuent celui-ci lors d'une révolte ; et ainsi, Thierry est rétabli dans le royaume et Ébroïn dans sa fonction antérieure. Instruit par de très mauvais conseillers et estimant avoir été dépossédé de son ancien pouvoir par le parti du célèbre évêque [Léger], Ébroïn frappa celui-ci de très cruels tourments et il fit décapiter dans un lieu appelé la *Silva sancti Leodegarii* [= auj. forêt de Lucheux] cet homme abandonné dans le diocèse d'Arras ; Léger est enseveli dans un village appelé *Sercin* [= auj. Sus-Saint-Léger], qui se trouve à la limite commune des évêchés de Cambrai et de Thérouanne.

Chapitre 22 – Les évêques Ansoald, Hermenechaire et Vindicien luttant à propos du corps de ce martyr, Ansoald l'obtient par hasard

La rumeur des miracles s'étant rapidement diffusée aux alentours, saint Léger a gagné en réputation jusqu'au palais du roi. Parmi de nombreux autres grands, Ansoald de Poitiers, l'évêque Hermenechaire d'Autun et saint Vindicien se rendirent par hasard en ce lieu. Parmi ceux-ci qui réclamaient le corps du saint martyr, le premier le désirait en raison d'un certain privilège d'une abbaye et de la parenté, le deuxième mettait en avant les droits de son Église et le troisième, c'est-à-dire le bienheureux Vindicien, invoquait l'emplacement du tombeau et du martyre que, par la volonté de Dieu, le saint avait éprouvé dans son diocèse ; ils ne parvenaient pas à mettre un terme entre eux à ce débat répréhensible, jusqu'à ce que, par un jugement des autres évêques, le saint corps soit attribué par une révélation à l'évêque de Poitiers, leurs trois noms ayant été inscrits dans trois lettres et ayant été cachés pêle-mêle sous la nappe de l'autel, après qu'une prière ait été faite en commun.

Chapitre 23 – Miracle de saint Amé qui est arrivé à Cambrai à l'époque de l'évêque Vindicien

Dans notre cité, à l'époque de cet évêque, une chose merveilleuse se produisit et j'ai estimé nécessaire de l'intégrer à cette œuvre. Car lors de cette époque troublée, tandis que le susdit roi Thierry s'acharnait avec fureur sur les saints hommes de Dieu, il assigna, mû par un stimulant

diabolique, l'exil à saint Amé – l'évêque de l'Église de Sens (*Senoniensis*) – dans le but de s'en séparer ; il l'envoya loin des siens dans la ville fortifiée de Vermand (*Viromandensi*), qui est appelée Péronne (*Perrona*), pour l'asservir tout à fait sous la garde de l'abbé Ultan, un homme très respectable ; ainsi, puisqu'il n'osait le faire périr par le fer, il l'avait tout de même affaibli par le long tourment de l'exil. Dans ces circonstances, après la mort de saint Ultan¹⁶, le roi impie craignant que le saint prélat réintègre sa patrie, il choisit un homme du nom de Maurant, fils du duc Adalbald et de sainte Rictrude, l'envoya à Péronne et lui ordonna qu'il conduise dignement le bienheureux prélat ailleurs pour le surveiller. Ensuite, le célèbre athlète de Dieu ne manqua pas d'obéir à l'ordre de celui-ci, et tel que l'ordre avait été donné, il emmena avec lui en se pressant au plus vite le saint homme exilé en le traitant avec honneur. Voyageant vers le *pagus* d'Ostrevant (*Austrevandensem*), ceux-là se dirigèrent vers la ville de Cambrai dans le but de se restaurer. Là, toutes les autres personnes s'évertuant à son service, le très saint évêque se dirigeant vers la partie que Marie choisit comme la meilleure – le Seigneur en témoignant – il entra dans l'église de la sainte Mère de Dieu et Vierge Marie, pas loin de sa demeure ; là-bas il apparut de manière très évidente combien il était cher à Dieu¹⁷. En effet, une fois entré, comme il est habitué dans les ombres, la lumière de ses yeux est frappée par la clarté du soleil. Ainsi, celui-ci à la vue peu perçante se sert d'un rayon de soleil, qui brille à travers une brèche du mur, comme d'un serviteur ; ensuite, fatigué par la route, déposant son fardeau matériel afin qu'il assume plus légèrement le spirituel, il jeta par ignorance sa cape et ses gants dans le rayon de soleil de même que sur un bâton étendu là¹⁸. Et la lumière du soleil accueillant ces choses, tandis qu'il s'était étendu prosterné dans la prière, il soutint de s'asservir. Pendant ce temps, les choses qui étaient nécessaires à la maison ayant été ordonnées, le bienheureux Maurant suivant les pas du saint, tandis qu'il s'introduisait dans l'église, découvrait que les vêtements du saint étaient suspendus au soleil. Célébrant par la glorification le merveilleux Dieu, il se prosterna aux pieds d'un si grand homme en mettant en cause son ignorance, il demanda le pardon comme s'il avait péché envers lui. En effet, auparavant il ne l'avait pas servi convenablement parce qu'il n'avait pas encore reconnu que celui-ci avait été d'un tel mérite auprès de Dieu. Mais le très doux prélat lui pardonna avec clémence, et peu après, leurs forces rétablies, ils reprirent le chemin qu'ils avaient commencé, et, allégeant avec douceur leur charge par le plaisir d'une conversation au sujet du divin, ils arrivèrent à Hamage (*Hamaticum*). S'attardant longuement en ce lieu, ils n'en profitèrent pas moins. Puis, après avoir quitté le monastère d'Hamage, le saint prélat fut emmené et conduit à *Broilum*. Il ordonna qu'une cellule soit fabriquée à côté de la basilique, à l'intérieur de laquelle, s'enfermant chaque fois que cela était nécessaire pour lui, il s'épuisa sans cesse le corps par des veilles, des prières et des jeûnes jusqu'à ce que le Seigneur fit venir de la terre aux cieux un si célèbre fidèle.

16. Le texte latin disant *Sancto Ultano igitur de medio facto* (*medium* signifie parfois « le monde visible »), j'ai pris beaucoup de libertés dans la traduction. Mais il me semble que cela s'accorde bien avec ce qui suit.

17. Traduction tout à fait incertaine, surtout pour le passage où il se dirige vers Notre-Dame de Cambrai.

18. Traduction problématique. En fait, il faudrait vérifier la signification de *ferula* qui n'est pas claire (espèce de porte-manteau ?). Dans l'ensemble, ce chapitre est extrêmement difficile à traduire.

Chapitre 24 – À l'époque de ce saint homme, la vierge de Dieu Maxellende est martyrisée et son assassin est aveuglé

À peu près à cette époque, dans le diocèse de Cambrai, une vierge issue des parents les plus nobles a été opprimée par un jeune homme ignoble non par sa naissance mais par son esprit qui voulait se l'attacher par les liens du mariage. [La volonté de] celle-ci ne pouvait être infléchie ni par l'or, ni pas les pierres précieuses, ni par une quelconque sorte de parure, pour la pousser à accorder sa virginité et à s'unir à un homme puissant selon l'habitude des femmes nobles, car elle ne voulait pas écouter ses parents sur un conseil de cette sorte. En raison de son amour désespéré, le jeune homme et une foule de compagnons abominables [qu'il avait] pris avec lui entourèrent toute la maison, après avoir saisi une opportunité par laquelle il avait pu trouver la jeune fille seule dans les chambres paternelles, et, après y avoir fait irruption, ils fouillèrent toute la maison ; enfin, contemplant avec assez d'intérêt le petit lieu dans lequel la vierge s'était cachée, ils emmenèrent violemment la jeune fille dans un lieu où est maintenant construite une église en l'honneur de tous les saints, et principalement de saint Vaast mais aussi à la vénération de cette vierge sacrée. Alors, le sinistre bourreau, grinçant des dents, tua la jeune fille qu'il frappa avec l'épée tirée de son fourreau. Bientôt, comme il a vu le sang de la vierge, il a été rendu aveugle par un juste jugement de Dieu. Elle a été ensevelie dans l'église des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et du saint confesseur Sulpice, qui est construite dans le village appelé Pommerœul (*Pomeriolas*).

Chapitre 25 – Le bienheureux évêque rapporta le corps de la vierge au lieu de son meurtre et Hardouin retrouve la vue

Trois ans après la passion de celle-ci, une femme noble du nom d'Amaltrude a reçu un présage de la voix divine de sorte qu'elle avait dû aller trouver le bienheureux évêque Vindicien de Cambrai pour que celui-ci, avec son clergé et le peuple voisin, rapporte le corps sacré au lieu de son meurtre avec le plus grand respect, parce que le Seigneur avait ordonné de donner de l'éclat à ce lieu par des signes et des miracles. Alors, le bienheureux évêque, dès qu'il entendit les paroles de cette personne, prit soin de les accomplir. Au loin, Hardouin, qui avait tué celle-ci, vivait encore misérablement et avec honte dans les ténèbres de sa cécité. Celui-ci, lorsqu'il entendit que le corps sacré de la vierge serait rapporté au lieu déjà évoqué, réprouvant et reconnaissant son péché, ordonna d'être conduit à la rencontre du corps et se prosterna devant le cercueil. Alors, lorsque les porteurs arrivèrent vers lui, il retrouva la vue et, courant auprès de l'évêque, il raconta les grandes choses qui lui étaient arrivées. Alors, à l'occasion du présent miracle, l'évêque ensevelit le saint corps dans l'église susdite, après en avoir donné le commandement au peuple.

Chapitre 26 – Il a obtenu que soit confirmé par le pape Jean le privilège de l'église Notre-Dame d'Arras à propos de ces choses

Nous lisons qu'en en même temps que le roi Thierry, le vénérable évêque de Dieu pourvut de ses propres biens l'Église de la sainte Mère de Dieu d'Arras en domaines, en églises, en terres, en moulins et en d'autres soutiens et, le roi susdit ayant assisté au plaid général, il exclut totalement de cette église tous les pouvoirs séculier et judiciaires grâce à l'autorité épiscopale, par un privilège

écrit et confirmé par le pape Jean, de nombreux évêques et le roi déjà évoqué étant présents et s'étant engagés. Et ce privilège est ainsi : « Au saint et bienheureux pape romain Jean, évêque des évêques, et pourvoyeur de l'Église universelle, Vindicien, le plus petit serviteur des serviteurs de Dieu, tout heureusement dans le Seigneur Christ. Qu'il soit porté à la connaissance de votre paternité et de tous les enfants de la Sainte Église que si nous avons conféré quelque chose à partir de nos biens aux lieux des saints ou en aide aux pauvres, c'est parce que, loin de douter, nous avons placé notre confiance en cela pour être récompensé dans une béatitude éternelle. En vérité, nous, confiants à propos de la si grande miséricorde et piété du Seigneur, nous avons confirmé cette lettre lors d'une réunion de nos vénérables évêques devant Thierry le roi très pieux au cours d'un plaid général et souhaitons qu'elle soit confirmée pour toujours. Une loi des anciens sollicite vivement l'autorisation selon laquelle quiconque aura voulu vendre, concéder ou faire donation de ses propres biens aura le pouvoir d'y lier un écrit probatoire selon la loi salique. C'est pourquoi que tous les fidèles, présents comme futurs, sachent que, grâce à l'autorité pontificale, ce privilège a été édifié par le susdit roi Thierry, afin qu'il soit observé inviolablement à partir du jour actuel et à l'avenir. Grâce à l'autorité épiscopale, nous excluons tous les pouvoirs séculiers et judiciaires et toute réclamation et toute invasion de l'Église Notre-Dame de la cité d'Arras ; mais, afin qu'il soit permis aux chanoines servant Dieu à cet endroit de vivre paisiblement à partir de ce moment et dans le temps restant, nous les éloignons du tumulte du monde. Même s'il exista une raison pour laquelle nos successeurs avaient transformé en précaires ou en bénéfices les choses appartenant à l'usage des clercs, nous interdisons cela. Nous renforçons aussi par un interdit d'anathème et par l'autorité pontificale qu'à partir de ce jour et à l'avenir soient en la puissance des chanoines desservant ce monastère cette abbaye avec les villages de Beaurains (*Belronio*) et de Moyenville (*Medonivilla*) – dans l'espace de ces deux villages [il y a] soixante manses, onze cultures, deux églises avec toute leur dotation et leurs dépendances –, Aix-les-Fampoux (*Aquis*) dans le *pagus* d'Arras avec son église, sa dotation et toutes ses dépendances, Berlette (*Berleta*) avec ses dépendances, Écoivres (*Squavia*) avec son église, sa dotation et toutes les dépendances de celle-ci, Frésincourt (*Friscinicurte*) avec toutes ses dépendances, Basseux (*Batsala*) avec son église et toutes les dépendances de celle-ci, Ors (*Ors*) avec toutes ses dépendances, Sauchy (*Sautscido*) avec toutes ses dépendances, Ronville (*Radonivilla*) avec son moulin sur le Crinchon (*Crentionis*), l'autre moulin à Demencourt (*Dominiacurte*), Marœuil (*Maraculo*) dans son intégralité, l'église avec sa dotation, la petite dîme à Roclincourt (*Rodulficurte*), également à *Vinziaco*. Et que personne n'ait l'audace de créer un quelconque trouble au sujet de ces choses que nous avons dites et que le célèbre roi déjà évoqué a attribuées par un diplôme royal pour l'œuvre des clercs de ce lieu à partir de ses biens propres et des autres, mais qu'il leur soit permis de posséder toutes ces choses paisiblement, d'autant qu'elles servent pour obtenir par des prières la clémence du Seigneur en faveur de la paix de la sainte église de Dieu et de la vie du roi, de son épouse et de ses enfants et de l'état du royaume. S'il y a quelqu'un qui observe ce privilège produit par nous, qu'il reçoive une récompense du Seigneur et, dans la présente vie, une bénédiction de votre part et de nous tous et, dans la future, la vie éternelle, Amen. Et ceux qui auront méprisé notre autorité et auront voulu briser l'autorité épiscopale consolidée de notre main, nous avons à partir de là dirigé [cet écrit] vers votre clémence afin que vous rendiez solide cet acte, qui est affermi par nous, non seulement par vous [= de votre autorité], mais aussi par celle de tous nos évêques qui sont en dessous de vous. Que Dieu tout puissant, qui a posé dans la chaire la doctrine de vérité et d'unité, vous fasse capable de vous

souvenir [de ces choses] et compréhensif et qu'il vous plaise grâce à lui de vous souvenir de moi dans vos prières ».

Et celui-ci [= le pape] : « À Vindicien et aux évêques vivant aux frontières des Gaules, une manifestation fraternelle et une bénédiction paternelle. Entendez la parole que je dis. Si l'un de vos successeurs ou un comte ou la cupidité des juges ou toute personne contraire aura souhaité diminuer ou rompre la donation ou confirmation [de l'église] de ce lieu que vous avez décrété pour advenir ou rendre ferme devant le regard de Dieu et pour l'amour divin, nous le condamnons par une sentence apostolique et nous l'éloignons grâce à l'autorité pontificale des portes de la sainte Église de Dieu et nous le mettons à l'écart de la réunion des choses célestes et nous l'excluons du royaume de Dieu, nous le lui défendons par un interdit de saint Pierre, le portier du Christ et le porteur des clés du royaume céleste, et nous l'abandonnons à son sort avec Juda le traître de notre Seigneur Jésus Christ afin qu'au jour du Jugement ils souffrent éternellement¹⁹ en Enfer avec le diable et ses serviteurs, une douleur les ébranlant. Amen. Moi, le pape Jean, j'ai confirmé et corroboré ce privilège produit par ma petitesse. Moi, Marin, vicaire du Siège apostolique, j'ai confirmé et corroboré. Moi, André, évêque, j'ai souscrit. Moi, Bonibert, évêque, j'ai souscrit. Moi, Laurent, évêque, j'ai souscrit. Moi, Hilaire, évêque, j'ai souscrit. Moi, Constantin, évêque, j'ai souscrit. Moi, Martin, évêque, j'ai souscrit. Moi, Christophe, évêque, j'ai souscrit. Moi, Thomas, évêque, j'ai souscrit. Moi, Félix, évêque, j'ai souscrit. Moi, Audouin, archevêque, j'ai souscrit. Moi, Austrégisile, archevêque, j'ai souscrit. Moi, Ravengaire, évêque, j'ai souscrit. Moi, Sylvain, évêque, j'ai souscrit. Moi, Léger, destitué du siège épiscopal d'Autun par Ébroïn, juge impie, j'ai écrit et souscrit. Daté du huit des ides de mai, la septième année du règne de notre roi Thierry, indiction deux. Moi, Vindicien, j'ai écrit et souscrit cela sur l'ordre du roi Thierry et à la demande de l'illustre pontife Jean ».

Chapitre 27 – Vindicien, l'homme du Seigneur, a consacré une église dans le village d'Honnecourt après avoir fait venir saint Lambert avec lui

En outre, après avoir emmené avec lui de nombreux évêques dont le très précieux martyr Lambert de Liège, le susdit Vindicien consacra, à la louange de Dieu et à la vénération de saint Pierre, un monastère dans un village distant d'environ sept milles du siège de Cambrai qui a reçu des anciens le nom d'Honnecourt (*Hunolcurth*) et il établit là-bas des clercs et des religieux. Après cela, l'homme de Dieu s'est retiré assez longtemps dans le village d'Écoivres – situé en son domaine – dans le monastère de Saint-Martin, où il ne brilla pas moins par des preuves sacrées de bonnes œuvres, par de fréquents entretiens, par des exhortations, par des prédications apostoliques et où il poussa de nombreuses personnes à suivre une règle de vie saine.

En outre, nous avons trouvé dans les archives de l'église de saint Humbert une ancienne charte qu'un saint homme alors abbé a rédigée au sujet du village de Mézières-sur-Oise (*Maceriis*) en présence et à la faveur de ce saint évêque. Elle se présente ainsi : « La douzième année du règne de notre seigneur le glorieux roi Childéric, le quinzième jour des calendes d'avril. Moi, Chonebert, au nom de Dieu, réfléchissant, bien que je sois un indigne pécheur, à propos de la crainte de Dieu et à la récompense d'un bien éternel ou au sujet de mes péchés à laver – parce que l'Écriture dit : «Faites-vous des amis à partir de l'argent de l'inégalité, ils vous conduiront dans les maisons

19. J'ai préféré traduire l'expression *perfruantur sine gaudio* [= jouissent éternellement sans joie] par « souffrir ».

éternelles des saints” et dit en retour : “Faites en votre faveur des trésors d’aumônes qui ne vieillissent pas” – c’est pourquoi, je donne, et je veux que ce don soit éternel, au très saint monastère qui est appelé Maroilles (*Maricolas*), que l’illustre Humbert a autrefois construit par un acte de charité et qui est consacré en l’honneur de la sainte Marie, Mère de notre Seigneur Jésus Christ, et des Apôtres Pierre et Paul et des autres saints qui sont vénérés dans l’église située dans le *pagus* de Famars (*Fanomarcensis*) sur la rivière appelée Helpre et dont moi, indigne pécheur, je suis fait abbé pour la diriger : [je donne ces choses], c’est-à-dire la plus grande partie de notre possession dans notre village appelé Mézières, situé dans le *pagus* de Laon (*Laudunensis*) sur l’Oise (*Iseram*), dont j’ai autrefois disposé au prix donné par un titre de vente grâce à ma grand-mère dévouée à Dieu, Audeliana, à savoir les manses seigneuriaux, sur lesquels Audeliana a résidé et où par la suite nous avons construit, et les terres et ces serfs et ces serves. Par conséquent, à partir du présent jour nous remettons, par la teneur de notre lettre de donation que nous avons demandé d’écrire au *notarius* Ulfen, en possession de l’église de Sainte-Marie de Maroilles la totalité des manses avec les terres, les bois et les pâturages. Nous confions toutes les choses susdites à ce monastère, afin qu’à partir du présent jour les moines et nos successeurs les reçoivent en leur droit ou domination pour les posséder tant en terres qu’en maison, en bâtiments, en serfs, en vignes, en forêts, en prés, en pâturages, en eaux et en cours d’eau en l’absence d’interpellation par n’importe quel juge et qu’ils aient en leur pouvoir de les retenir, de les donner, de les vendre, de les échanger ou d’en faire ce qu’ils auront voulu par la suite. Pour cette raison, nous avons défini dans cette même lettre qu’aucune accusation injuste ne pourra s’élever entre ces serviteurs de Dieu et nos héritiers pour une quelconque raison. Si quelqu’un après nous – mais nous ne croyons pas que cela aura lieu –, si quelqu’un parmi nos héritiers ou une quelconque personne contraire souhaite briser ou s’opposer à notre don dont nous avons voulu qu’il ait lieu, qu’il encoure premièrement la colère de la Majesté trine, qu’un anathème soit lancé [à son encontre], que le nom de celui-ci soit porté hors du livre céleste des vivants, qu’il ne soit pas inscrit avec les justes, mais qu’il soit membre de la même communauté que Judas Iscariote qui a trahi le Seigneur ; s’il ne veut pas s’amender, que Dieu change sa conception et qu’il le reçoive dans ce jugement qu’Aniane et Saphire ont reçu dans le présent et qu’il verse en plus dix livres d’or au fisc dans son ensemble et que, contraint, il paye dix livres d’argent. S’il cherche de nouveau à demander quelque chose, qu’il ne puisse rien réclamer et que notre faveur ne profite à l’avenir à son salut. Et s’il advient qu’une charte écrite en notre nom soit montrée ou apparaisse un jour comme titre de propriété ou preuve d’une chose antérieure ou postérieure parmi mes proches ou des personnes étrangères, que ce document soit reconnu être un faux et demeure sans valeur. Mais, afin que la présente donation faite par moi demeure ferme et inviolable de tout temps, elle a été appuyée sur la stipulation²⁰ de témoins appropriés, à savoir le seigneur évêque Vindicien et moi frère Fulbert, *sed ill. ill.*. Fait à Maroilles. Et moi-même Chonebert, abbé bien que pécheur, je confirme de ma propre main ».

20. Sur le sens de ce terme dans ce texte voir la notice *stipulatio* dans le dictionnaire de Niermeyer. Il doit s’entendre comme un synonyme de *firmitio*, c’est-à-dire la validation d’un acte au moyen de la souscription ou d’un attouchement.

Chapitre 28 – Il a été enseveli au Mont-Saint-Éloi (*Monte sancti Eligii*)

Nous avons conservé peu de choses au sujet de la vie de ce bienheureux évêque et très glorieux confesseur du Christ ; nous supposons et nous croyons que ces informations ont été soit méprisées en raison de leur faible nombre et de la paresse des scribes, soit que les écrits ont été détruits en raison des révoltes orageuses, par lesquelles nous avons dit plus haut que les saintes Églises de Dieu ont toujours fait naufrage. Cela n'est assurément pas douteux. En effet, il a pu arriver qu'à la suite de destructions d'églises les livres dans lesquels était contenu le texte de la vie et des miracles de ce saint homme se soient perdus [...] ²¹. Pour les motifs déjà évoqué, on ignore également combien de temps Vindicien a gouverné l'Église de Cambrai et quelles personnes étaient présentes aux funérailles de celui-ci. C'est pourquoi il est meilleur de garder le silence plutôt que d'inventer quelque chose de faux. Mais qu'il suffise d'entendre cette chose certaine : en récompense de son labeur, Vindicien s'en alla vers le Christ le cinquième jour des ides de mars et fut enseveli dans l'église qui est appelée Mont-Saint-Éloi – là où, il avait autrefois ordonné d'être emmené lorsqu'il était tombé près de Bruxelles (*Brosella*), dans le territoire de son diocèse, parce que [ce lieu était] devenu la demeure du bienheureux Éloi, duquel le bienheureux Vindicien était inséparable.

Chapitre 29 – Un clerc insultant sans le savoir le tombeau du saint homme est privé de la vue, puis la récupère

Longtemps après, comme le Seigneur ordonnait que son saint soit glorifié, une affaire survint et montra par des signes assez évidents les mérites de ce saint décédé. Les fils d'hommes nobles se trouvaient à Arras pour être instruits aux enseignements des lettres par un maître. Le temps était venu que ces enfants, sollicités par le même maître, doivent exercer leur fluidité dans l'art d'écrire. L'endroit où était enseveli l'homme de Dieu était déjà plein de buissons et d'épines ; personne ne résidait là-bas car le lieu avait depuis longtemps été déserté suite à l'attaque des Gentils. Des témoins de ce que je raconte subsistent jusqu'à notre époque. Le fait est que les clercs déjà évoqués s'éloignèrent par hasard de l'église tandis qu'ils faisaient le tour des buissons d'épines de la forêt qui s'étendait aux alentours. Alors tandis que ceux-ci, parmi lesquels il y avait [un homme d']une intelligence plus élevée, priaient, les plus jeunes regardaient avec curiosité un endroit à l'intérieur de l'église. L'un de ceux-ci s'approchant assez imprudemment du tombeau de l'homme de Dieu, comme il creusait un trou de haut en bas avec la houe dont il était muni, il commença – la terre s'entrouvrant – à pénétrer dans une cavité, insultant presque [le saint] par ses coups. Celui-ci [= le jeune garçon] fut aussitôt frappé de cécité et commença en tâtonnant à chercher et à réclamer un guide. Épouvantés par ce changement soudain et ne souhaitant pas être frappés par la même sentence, ceux qui étaient présents craignaient beaucoup de subir le même sort. Après s'être informé du motif de la cécité, le misérable répondit que cela lui était arrivé en raison d'une offense téméraire qu'il avait portée à l'encontre du tombeau. Une idée de remède ayant été trouvée, ils conseillèrent à l'enfant d'adoucir la colère d'une si grande punition par le don de son chef. Et ainsi fut fait : après avoir retrouvé la vue, l'enfant sévèrement châtié revint à son état antérieur.

21. Je ne comprends pas la proposition *auris quidem ridentibus*.

Chapitre 30 – L'évêque Fulbert éleva honorablement le saint corps du bienheureux Vindicien

La rumeur de ce miracle retentit à travers le territoire voisin et anima longtemps, et sur une large étendue, le peuple dans la vénération de ce si grand homme. Alors, frappé de stupeur, l'évêque Fulbert, qui a été le quinzième à la tête du diocèse après celui-ci [=Vindicien], ordonna d'élever son corps et le trouva enseveli avec déférence dans un petit tombeau de pierre. Comme on le rapporte, il laissa intact le corps de l'archidiacre Honorat reposant à côté [de lui].

Chapitre 31 – Un aveugle est illuminé par les mérites de saint Vindicien

Il y avait autrefois dans le diocèse d'Arras une femme ayant un fils unique, à qui le don de la vue avait été refusée depuis longtemps, ses yeux ayant souffert. La mère emmena celui-ci avec elle sur le tombeau du bienheureux Vindicien, où elle poussa son enfant conduit jusque-là à offrir de la cire sur l'autel [du saint] et elle-même se prosterna pour prier quelque peu. Après avoir récupéré la vue par un miracle évident de Dieu, l'enfant commença directement à revenir sur le chemin en n'étant embarrassé en rien et en ne demandant pas un guide pour la route.

Chapitre 32 – De même une femme aveugle reçoit la vue

De même, après avoir fait ses provisions, une femme du territoire de Ponthoile (*Pontico* – incertain) qui n'était pas de basse naissance, mais qui était infirme par sa cécité, prévoyait de se mettre en marche pour Rome, à la demeure des Apôtres, pour recevoir sa guérison. Alors, lors de la nuit durant laquelle elle préparait le voyage du matin suivant, elle fut divinement avertie de se hâter vers le tombeau du bienheureux Vindicien avec son présent et qu'en échange elle recevrait la vue souhaitée. Le crépuscule terminé, une fois montée sur une charrette, elle accomplit ce dont elle avait été avertie. Venant dans ces circonstances au tombeau du saint homme les yeux de celle-ci ont été ouverts lorsqu'elle a touché ses yeux avec la terre ; et ainsi elle retourna chez elle en se réjouissant.

Chapitre 33 – De nombreuses personnes sont punies de divers supplices parce qu'elles ont profané l'église de celui-ci

Autrefois, à l'époque de l'empereur Henri, des rivalités s'étaient élevées entre Baudouin et le comte Arnoul ; après avoir rassemblé une armée, Baudouin expulsa Arnoul hors de Valenciennes (*Valentianis*), parce qu'il était inférieur en nombre et parce qu'en vérité le château était soumis à l'empereur Henri. Indigné par l'insolence de ces choses, l'empereur assiégea le château et [Baudouin]. À la faveur de renouveler son amitié, le roi des Francs Robert et le duc Richard de Rouen (*Rotomagensium*) se rassemblèrent en ce lieu avec une infinie foule d'hommes. Ce peuple impétueux, agité et échauffé par les ardeurs de la cupidité n'avait pas épargné par ses attaques les églises de Dieu dotées du privilège d'immunité²². Parcourant ensuite le diocèse d'Arras, ils tourmentaient la patrie par un massacre misérable. Quelques-uns parmi ceux-ci arrivant au Mont-Saint-Éloi – à propos duquel nous avons disserté plus haut – entendirent que le monastère possédait

22. Ou « les innocentes églises de Dieu » ? Il faudra trancher.

de nombreuses richesses et des amas de biens. Une bande s'étant formée, ils s'efforçaient de faire irruption dans l'église. Les clercs résistant, l'un d'entre eux, emporté par une colère barbare, tua d'une lance jetée en l'air un des religieux dans l'entrée de l'église, tandis que les autres, enflammés par la douleur de l'exécution fraternelle, reprenaient les armes avec plus de ténacité. Dans ces circonstances, face à l'obstacle mis sur pied, comme les ennemis ne pouvaient ouvrir l'église avec effraction, l'un de ceux-ci, armé d'un esprit insensé, grimpa en escaladant sur le toit du temple et surgit à l'intérieur à travers les lambris et, arrivé à l'improviste, il commença à frapper les hommes dans le dos. Bouleversés parce qu'ils avaient vu l'ennemi au milieu d'eux, ceux qui étaient présents ont laissé une entrée libre à ceux de devant tandis qu'ils défendaient à l'arrière. Ceux-ci se précipitant à l'intérieur, ils tuèrent la plupart d'entre eux et, souillant les choses saintes de leurs mains ensanglantées, ils prirent les trésors de l'église et les vêtements sacerdotaux. Cependant, ils ne se réjouissent guère longtemps²³, car à peine se sont-ils partagés entre eux les biens volés que la plupart, entraînés par le démon, sont torturés : ils sont punis par un supplice misérable, les uns par des brûlures sur la langue, les autres par des coupures en se mordant eux-mêmes et la plupart par des pieds brûlants. Un jugement de ce type frappa tous les autres de terreur, eux qui ne voulaient pas que ce fléau ne les consume par le contact des objets volés de cette église. Et comme le comte est bientôt retourné dans sa patrie et, après qu'une enquête ait été faite sous serment à propos dudit trésor, il fait rendre celui-ci jusqu'à la plus petite pièce. Mais un des profanateurs de l'église garda une cloche dans son butin ; il a longtemps tenu cela secret, mais il a été forcé d'avouer ce qu'il avait nié par cupidité, car une partie de son corps était déjà morte.

Chapitre 34 – Hildebert suivit, et après Hunold, et ensuite Hadulphe

Hildebert succéda à l'épiscopat au bienheureux Vindicien. À lui, Hunold. Celui-ci décédé, Hadulphe a été choisi au siège épiscopal et certains soutiennent qu'il a été le fils du saint martyr Ragnulphe, à propos duquel des fidèles qui vivent encore à notre époque disent avoir vu de nombreux miracles [survenus sur son] tombeau

Chapitre 35 – L'évêque Enguerrand éleva celui-ci, et durant son élévation une femme est libérée du démon

Cet Hadulphe est enseveli dans l'église du saint apôtre Pierre, laquelle se trouve à côté de l'abbaye Saint-Vaast, à l'intérieur de l'enceinte de la cité d'Arras. Avec le temps, la sainteté de celui-ci a été démontrée par de nombreuses choses admirables et merveilleuses. Le principal témoin de ceux-ci – le coutre de l'abbaye Saint-Vaast – divulgua à l'évêque Enguerrand de Cambrai les visions qu'il avait eues à plusieurs reprises. Prêtant attention à ce témoin fiable, [l'évêque] éleva le saint corps. Lors de cette élévation, pour montrer clairement les mérites du saint homme, une femme a été prodigieusement libérée d'un esprit impur. Alors, après avoir prêché la parole au peuple, l'évêque, joyeux, fit connaître la solennité du bienheureux Hadulphe au nombre des saints.

23. J'ai préféré traduire de cette manière « *Nec longum tamen laetati* ».

Chapitre 36 – Au sujet de l'évêque Tréward

Après Hadulphe, Tréward a été mis à sa place sur le siège épiscopal.

Chapitre 37 – Au sujet de l'évêque Guntfrid

Et après celui-ci, Guntfrid, l'abbé de ce même monastère, a été évêque.

Chapitre 38 – Au sujet de l'évêque Albéric

Après la mort de celui-ci, Albéric.

Chapitre 39 – Au sujet de l'évêque Hildoard

À l'époque de Charlemagne, Hildoard succéda à Albéric et ordonna durant la douzième année de son épiscopat que deux tablettes d'ivoire soient sculptées de belle façon, comme il apparaît dans ces mêmes tablettes. Hildoard a vécu jusqu'à l'époque de Louis le Pieux en prenant soin de munir son église de nombreux bienfaits, de sorte qu'il a obtenu de cet empereur un diplôme d'immunité de cette sorte : « Au nom de Dieu et de notre Sauveur Jésus Christ. Louis, empereur auguste par la providence divine. Lorsque nous, élevé dans l'amour de la divinité, sommes favorable aux demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu, nous nous fions que nous sommes protégé par une faveur supérieure. Dès lors, que l'assiduité et la sagacité de tous nos fidèles – tant présents que futurs – sache que puisque le vénérable homme Hildoard, évêque de la ville de Cambrai, a présenté à notre regard les immunités de notre aïeul le roi Pépin et de notre père de bonne mémoire Charles, l'empereur le plus excellent, dans lesquelles était contenue cette chose écrite [disant] qu'en raison de l'amour de Dieu et de la paix des frères séjournant [en ce lieu], notre père et les rois précédents avaient tenu sous leur entière protection et sous la garantie de l'immunité le susdit siège, qui est en l'honneur de la sainte Mère de Dieu Marie toujours vierge. Et pour la validation de cette chose, le susdit évêque nous a demandé que nous confirmions de notre autorité les ordonnances de ces mêmes rois dans l'amour de Dieu et en révérence à Marie, la sainte Mère de Dieu. Nous consentons volontiers à cette demande, nous y avons consenti en toutes ces choses et nous l'avons confirmée par ce diplôme de notre autorité. Donc nous, en l'ordonnant, avons prescrit qu'aucun juge public ou quelconque pouvoir judiciaire, à notre époque ou à l'avenir, ne présume d'exiger les choses qui sont évoquées ci-dessous ou n'ose pénétrer dans les églises, dans les domaines, dans les champs ou dans les autres possessions de la susdite église, que celle-ci tient et possède avec justice et légalement à l'époque actuelle dans n'importe quel *pagus* ou diocèse sous l'autorité de notre Empire ou qui auront été réunies à l'avenir par des hommes catholiques de cette même église, pour entendre des affaires judiciaires, pour exiger des amendes, pour y faire des séjours ou des repas, pour y prendre des fidéjusseurs, pour juger des hommes de cette église, tant libres que serfs, résidant sur la terre de celle-ci. Mais qu'il soit permis au prélat déjà évoqué et à ses successeurs à la dite église d'avoir tranquillement en leur possession, avec les monastères, les choses et les hommes légalement soumis à elle grâce à la protection de notre immunité, et de se soumettre fidèlement à notre pouvoir, et, ensemble avec le clergé et le peuple soumis à celui-ci,

d'obtenir spontanément par des prières la miséricorde de Dieu pour notre stabilité ou celle de tout l'Empire réuni par Dieu pour nous et à conserver. Nous avons concédé pour toujours en faveur de l'appareillement du luminaire de cette église toutes les choses que notre fisc avait pu exiger de là. Il est aussi contenu dans le même diplôme de notre père et seigneur que si un duc, un comte, un fonctionnaire royal ou un quelconque détenteur du pouvoir judiciaire aura présumé de rompre ou de violer la volonté de mon père et des rois précédents, il sera jugé coupable de 600 sous – [dans cette amende] deux parts sont admises dans le trésor de cette église et le fisc royal reçoit la troisième –, afin que personne n'ose perpétrer une telle chose. De notre autorité, nous confirmons celui-ci [= le diplôme] afin qu'il soit ainsi conservé inviolablement à l'avenir, de la même manière qu'il a été octroyé et confirmé par notre père et les rois précédents. En effet, pour que cette ordonnance royale soit tenue plus correctement pour vraie par les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, nous avons l'avons validée ci-dessous de notre propre main et avons ordonné qu'elle soit munie du sceau de notre anneau à sceller. Seing de Louis, empereur sérénissime. Moi Durand, diacre, j'ai reconnu [cela] à la place d'Hélisechaire. Amen. Daté du dix-septième jour des calendes de mai, la troisième année, grâce au Christ bienveillant, du très pieux et vénérable Louis, indiction neuf. Fait dans le palais royal d'Aix-la-Chapelle, au nom de Dieu. Amen ». Et celui-ci est arrivé pour assister à un synode qui a eu lieu la 814^e année depuis l'Incarnation de notre Seigneur Jésus Christ. Vulfaire, l'archevêque des Rémois, a tenu [ce synode] avec d'autres évêques dans l'église de Noyon, au cours de celui-ci un jugement a été exposé entre les évêques Wendilmare et Rothard au sujet des limites de leurs diocèses.

Chapitre 40 – Au sujet d'Halitgaire, auquel l'archevêque Ebbon adresse avec humilité ces paroles dans la lettre ci-jointe

À Hildoard succéda Halitgaire, un homme disciple des Apôtres dans son enseignement et catholique dans sa foi. Sur les prières de l'archevêque Ebbon de Reims (*Remensis*), il composa six livres à propos des remèdes pour les pécheurs et de l'ordre ou des sentences de pénitence ; une telle lettre d'Ebbon lui est adressée : « Au très respectable évêque Halitgaire, frère et fils dans le Christ, Ebbon, évêque indigne, salut. Il est, je n'en doute pas, connu par ta charité qu'un aussi grand soin de la discipline ecclésiastique nous enchaîne à de nombreuses nécessités de nos sujets et, en outre, aux oppressions des hommes du siècle par lesquels elle est quotidiennement tourmentée²⁴. C'est pourquoi, je n'ai pas du tout été en état d'extraire, comme je l'avais évoqué avec toi, les paroles des Pères et les sentences des canons [pour les rassembler] en une œuvre pénitentielle pour nos confrères évêques, puisque lorsque l'esprit est partagé en de nombreuses choses, il se concentre moins sur une seule. Ce qui me tourmente fortement à ce propos c'est que les sentences de pénitence sont, dans les livres de nos prêtres, confuses, diverses, en désaccord entre elles et ne sont soutenues par l'autorité d'aucun, de sorte qu'elles peuvent à peine être distinguées en raison de leur désaccord. De là, il advient qu'elles ne peuvent nullement secourir ceux accourant au remède de la pénitence tant en raison de la confusion des livres que de la lenteur de l'intelligence. C'est pourquoi, très cher frère, je n'ai pas voulu que tu refuses cela pour nous, toi qui as toujours brillé dans les matières divines grâce un esprit étincelant et dans les méditations des Écritures par un soin habile et un loisir studieux le plus parfait. Sans une parole d'excuse, prends, je te le demande, le poids de cette charge,

24. Le sens doit être correct, mais je ne suis pas certain de la traduction.

certes imposé à toi par moi, mais adouci par le Seigneur dont le fardeau est léger. Ne crains pas et ne redoute pas la grandeur de ce travail, mais va vers lui virilement car il viendra à toi celui qui a dit : «Ouvre ta bouche et moi je la remplirai». En effet, tu sais très bien que d’humbles choses suffisent aux humbles et que la foule des pauvres ne peut accéder à la table des grands. Garde-toi de nous retirer la science de ton dévouement, garde-toi de poser sous le boisseau la lumière embrasée en toi, mais place-la sur le très haut candélabre afin qu’elle éclaire tous tes frères qui sont dans la Maison de Dieu et présente nous ainsi, scribe savant, ce que tu as reçu du Seigneur²⁵. Sur le chemin de ce labeur, viendra vers toi la faveur de celui qui, les deux disciples marchant, s’est ajouté comme troisième compagnon sur la route et leur a ouvert l’esprit afin qu’ils comprennent les saintes Écritures. Très cher frère, que le Saint-Esprit resplendisse en ton cœur par toute théorie de vérité et par une science parfaite de la charité. Portez-vous bien ».

Chapitre 41 – Halitgaire écrit une lettre en réponse à Ebbon

Et Halitgaire répondit de telles choses à celle-ci : « Au seigneur et vénérable archevêque dans le Christ Ebbon, Halitgaire, le plus infime serviteur du Christ, salut. Vénérable père, après que j’aie reçu les justes lettres de votre béatitude, par lesquelles vous avez trouvé bon de m’encourager pour que je ne soumette pas la finesse de mon esprit à une oisiveté fade et inerte, mais pour que je me livre avec soin à l’apprentissage et à la méditation des Écritures sacrées et qu’en outre je rassemble en un seul volume les canons des saints Pères et les sentences de pénitence. En vérité, cet ordre m’a paru dur, fort difficile et effrayant, même si j’avais pris sur moi cette charge qui, je le sais, avait été abandonnée par des hommes avisés. J’ai beaucoup résisté à votre volonté, pas effrontément insensible, mais averti par la lenteur de la propre faiblesse [de mon esprit]. En effet, troublé par ce travail, j’ai jugé nécessaire de tenir assez longtemps en suspens ma témérité d’écrire, mais parce que j’ai mesuré la difficulté du travail imposé, je n’ai plus voulu dans ces conditions résister en toute occasion à l’autorité de celui qui m’a enjoint [cette chose]²⁶, certain que votre dignité d’homme donnant des conseils aiderait beaucoup plus largement ma faiblesse que l’embarras de mon ignorance aggravait. Portez-vous bien ».

Chapitre 42 – Il rapporta de Constantinople un très grand nombre de reliques des saints

Envoyé à Constantinople (*Constantinopolim*) par l’empereur Charles, Halitgaire a été reçu avec honneur par l’empereur Michel, comme il le raconta en personne une fois revenu de ce lieu. De là, celui-ci rapporta de nombreuses et précieuses reliques des saints, c’est-à-dire celle du protomartyr Étienne, de Cosme, de l’évêque Antimus de Nicomédie (*Nicomediensis*), du martyr Théodore – [des reliques] qui sont encore maintenant contenues dans l’église de la bienheureuse Marie –, et également les tablettes d’ivoire grâce auxquelles les livres couverts (*cooperti*) sont visibles au même endroit. À l’époque de celui-ci, le roi Louis le Pieux est revenu à Aix-la-Chapelle pour passer l’hiver en transitant par Cambrai.

25. Je n’ai pas trouvé d’explication pour le terme *veluli*. Il pourrait peut-être s’agir d’un *veluti* mal passé à l’impression. Dans la traduction, j’ai fait comme s’il s’agissait de *veluti*.

26. Il n’y a pas de *sed* dans la phrase latine, mais je crois qu’il est nécessaire d’introduire un « mais » en français.

Chapitre 43 – Lui succéda le bienheureux Thierry, que l’archevêque Ebbon a choisi comme juge pour lui-même lors d’un synode

Après celui-ci, Thierry, un homme d’une sainteté remarquable et divinement éclairé par l’esprit de la prophétie, a reçu de la part de l’empereur Louis la charge de plus haut évêque. À l’époque de celui-ci, Lothaire avait dépossédé du commandement du royaume le roi Louis, son père, avec l’accord de faux évêques et surtout de l’archevêque des Rémois Ebbon. Cependant, les grands ayant considéré comme injuste la destitution et les mêmes évêques, qui auparavant avaient été d’accord, ayant protesté, [Louis] a été rétabli dans sa fonction antérieure. Après cela, lors d’un synode rassemblé dans l’église Saint-Étienne de Metz, l’empereur accusa devant tout le monde Ebbon qui l’avait accusé de façon calomnieuse et qui l’avait mis à bas du royaume au moyen de fausses accusations²⁷ et que, contre les règles ecclésiastiques et après qu’il ait enlevé ses armes, il l’avait chassé de l’entrée de son église, lui, qui n’avait ni avoué ni été convaincu de ces fautes²⁸. Rougissant aux choses présentées et reconnaissant qu’il lui avait fait du mal, celui-ci choisit des évêques comme juges pour lui selon les canons africains – [évêques] parmi lesquels il convoqua aussi l’évêque Thierry – afin que toutes les choses soient remplies conformément aux lois lors de ce synode. Celui-là a aussi fait une ordination de clercs dans le monastère de Lobbes (*Laubiensi*) le seizième jour des calendes de décembre en l’an du Seigneur 832. Et en l’an 844 il consacra le monastère de Wallers (*Vaslero*) à la demande de l’abbé Haribert.

Chapitre 44 – Lorsqu’il chercha, des moines l’en ayant imploré, le corps de saint Vaast et le trouva

À cette époque, les Danois, s’emportant violemment contre les diocèses voisins, attaquaient les églises. C’est pourquoi, après que des moines aient exhorté et imploré [Thierry] parce que l’endroit où ils croyaient que le très précieux corps de saint Vaast avait été déposé était douteux et incertain, l’homme du Seigneur, le chercha et le trouva en l’année 852 de l’Incarnation du Seigneur. En fait, il prépara la découverte de sorte que si la crainte des Danois les poussait de force ailleurs, les fuyards l’emmèneraient.

Chapitre 45 – Lorsqu’il présenta un écrit au sujet de la déposition d’Ebbon et de l’ordination d’Hincmar lors d’un synode

De même, au temps de celui-ci, l’honorable prélat Hincmar, évêque de la même Église [de Reims] après la déposition d’Ebbon, a tenu, lors de la septième année de son épiscopat, un synode réunissant plusieurs provinces près de la ville de Soissons (*Suessonicam*) dans le monastère de Saint-Médard, avec l’archevêque Wenillon de Sens (*Sennensi*), Amaury de Tours (*Turonensi*), l’évêque Thierry de Cambrai et de nombreux autres évêques et abbés, le glorieux roi Charles siégeant parmi eux. Là, des affaires urgentes de l’Église de Dieu ont été attentivement étudiées. Certains chanoines et moines de l’Église de Reims venant vers ce synode se plaignirent d’être suspendus par le susdit archevêque de l’administration des sacrements ecclésiastiques auxquels ils

27. J’ai du mal à déterminer la fonction de *appetitum* dans la phrase ...

28. J’ai dû prendre quelques libertés avec la traduction afin de la rendre plus compréhensible en français.

avaient été autrefois élevés par Ebbon. Dans ces circonstances, des juges choisis par l'une et l'autre partie – c'est-à-dire par l'archevêque et les plaignants – jugèrent, les cas de l'un et l'autre côté ayant été entendus, que si l'archevêque Ebbon, demeurant dans son état, avait ordonné canoniquement ces frères ils devaient accomplir leur ministère, et si, injustement destitué puis canoniquement remis en place, il avait ordonné ces mêmes hommes après sa restauration canonique, ils devaient aussi accomplir leur ministère sans aucune question. C'est pourquoi, après avoir interrogé les personnes ayant procédé à l'ordination d'Hincmar au sujet de la déposition d'Ebbon et de l'ordination d'Hincmar, l'évêque Thierry de Cambrai, se levant, présenta au regard du roi et du synode un écrit renfermant l'ordre de la déposition du susdit Ebbon. Alors il a été discuté de quelle manière un évêque destitué doit être rétabli et, puisque le même Ebbon n'avait pas été rétabli canoniquement, il a en outre été damné par le Siège apostolique, le pape Serge ayant confirmé la destitution de celui-ci, de sorte qu'il demeurait seulement dans la communauté laïque. Et il a été décrété que chaque chose qu'Ebbon avait accompli dans les ordinations ecclésiastiques après sa destitution était tenue comme nulle selon la tradition du Siège apostolique, à l'exception du baptême sacré qui est réalisé au nom de la Sainte Trinité et que toutes les personnes ordonnées par celui-ci étaient privées de leurs grades ecclésiastiques. Alors un des frères déchus présenta un petit livre de réclamation dans lequel il était écrit qu'ils s'étaient autorisés à être ordonnés par Ebbon parce qu'ils avaient vu que les suffragants de l'Église de Reims s'étaient rassemblés avec des lettres de l'empereur Lothaire et avaient remis en place le même Ebbon. Et ils montrèrent les lettres validées pour ainsi dire au nom de l'évêque Thierry et des mains de tous les autres évêques provinciaux. Une fois celles-ci lues à haute voix et reconnues comme fausses, ils se sont vus ordonner d'être privés de la communion parce qu'ils ont présumé de reprocher aux évêques des choses aussi importantes. Ces choses ainsi terminées, l'archevêque Hincmar regagna le lieu de son gouvernement. De très nombreux écrits de celui-ci existent, [des écrits] qu'il a rédigés au sujet de la foi catholique et de la conservation du droit catholique.

Chapitre 46 – Lettres d'Hincmar à Thierry et à d'autres personnes

Et parmi ces lettres, une à l'évêque Immon de Noyon pour qu'il donne conseil et aide à l'évêque Thierry de Cambrai au sujet d'une personne désobéissante, qui ne craignait pas Dieu et ne respectait pas le ministère ecclésiastique. Aussi une à Thierry lui-même à propos d'un certain Hetton, un vassal du roi Lothaire, à qui il avait infligé une pénitence suite à un accord commun et qui proclamait qu'il avait été absout par le même Thierry. Et à propos d'un certain prêtre, que le même Thierry avait excommunié, le pape romain avait envoyé des lettres à Hincmar, que celui-ci envoyait à ce même Thierry. De même pour l'absolution du susdit Hetton. De même à propos de choses de l'Église de Reims à propos desquelles Thierry demandait qu'elles soient déléguées en précaire. Aussi une à l'illustre comte Maionus rapportant les célébrations de bienveillance pour la générosité et la sollicitude qu'il avait pris soin de montrer au seigneur Thierry, évêque de Cambrai et homme saint, et à l'Église de celui-ci. Il écrivit aussi au roi Lothaire, le fils de l'empereur Lothaire, pour permettre l'élection de l'évêque de l'Église de Cambrai. Et aussi à Gonthier de Cologne, afin qu'il intercède auprès du roi Lothaire et se démène en faveur de l'élection canonique de l'évêque de Cambrai après la mort du vénérable évêque Thierry. En effet il était mort. De même,

une deuxième et une troisième au même roi affirmant que, durant sa vie, il n'ordonnerait pas un évêque là-bas, sauf de manière régulière²⁹.

Chapitre 47 – Le seigneur Thierry l'ayant annoncé aux siens, sa hanche est brisée

En fait, grâce à certains rédacteurs qui étaient plus ou moins ses contemporains, nous avons eu connaissance de cette histoire au sujet de Thierry, lequel en se dirigeant vers un certain endroit de son diocèse pour une sanction ecclésiastique, tandis qu'il était éloigné d'environ trois milles de la ville, perçut dans son esprit le danger d'un accident pour lui et l'annonça à ceux qui l'accompagnaient en disant : « Vous saurez, mes frères, que pas loin un danger nous menace de ruine ». Les compagnons exhortaient celui-ci pour qu'il s'éloigne de ce lieu. « Jamais, mes frères, dit-il, nous ne devons échapper à la volonté de Dieu, qui frappe afin de guérir, qui blesse afin de soigner ». À peine avait-il terminé ces paroles qu'un homme indigent vint à sa rencontre. Comme celui-ci s'était fortement incliné en avant pour saluer l'évêque, la mule sur laquelle l'évêque avait été assis, effrayée par le mouvement de salutation, bondit subitement en sens contraire et l'envoya dans la plaine, la jambe brisée par la chute. Recueillant l'évêque tombé, les compagnons le portèrent en ville sur leurs propres bras.

Chapitre 48 – Miracle inouï à propos d'un voleur excommunié par le saint évêque

Ensuite, un homme enclin aux affaires guerrières et sujet aux ardeurs de la rapacité était accoutumé de piller au cours d'incursions régulières les possessions de Notre-Dame, qui s'étendaient dans le diocèse d'Arras. Souvent convoqué par l'évêque à propos de cela, le prélat jugea opportun, puisque [cet homme] n'avait pas voulu mettre fin à son crime, de frapper la fureur de celui-ci de la verge de l'autorité apostolique. Donc, une fois pour toutes, il excommunia cet homme convoqué une deuxième et une troisième fois, mais qui résistait. Celui-là, pour l'agrandissement du péché de sa damnation, non seulement ne voulut pas reconnaître sa faute, mais commença à repousser avec beaucoup de fureur et à réprouver avec des paroles orgueilleuses cette excommunication du prélat et à promettre une plus grande violence de sa tyrannie. Quand, tout à coup, au milieu d'un blasphème d'homme en fureur, le malheureux périt frappé par le jugement de Dieu, les entrailles détruites par une nature secrète ; il fut enseveli loin de la ville, près de la voie publique, puisque, mort, il n'avait pas mérité d'avoir le cimetière avec les fidèles. Ensuite, suite à un jugement de la punition divine, la terre dont le lieu de la sépulture était entouré brûla profondément sur un espace de trois coudées au point qu'elle se fendait pour en laisser sortir du feu par des voies secrètes. Et bien que cela était étonnant et effrayant pour ceux qui y prêtaient attention, tous s'extasiaient sur le fait que pendant trois ans dans ce champ-là la rosée et la pluie ne tombèrent pas et le grain ne se montra pas. Les trois années terminées, comme une certaine nuit l'homme de Dieu était emmené par un extase dans les airs, il a vu le misérable être torturé par un supplice surprenant et redoutable. Dès qu'il fut revenu à lui, blessé par le sort si misérable de celui-ci, il se rendit sur sa tombe après avoir pris avec lui ceux qu'il voulut. Son plan exposé, bien qu'il n'en eût pas l'autorisation, il ordonne à un serf – qui avait été attaché à celui-ci par les usages – d'agir pour la cause du défunt de sorte que le serf accomplirait en personne une pénitence imposée en faveur

29. Traduction tout à fait incertaine.

de celui-ci, l'octroi de la liberté lui étant promis par l'évêque après l'accomplissement de la pénitence. De fait, après cela, la terre a été vue se couvrir d'herbe.

Chapitre 49 – L'église du bienheureux Géry est commencée à l'époque de celui-ci, qui décéda la même année

À l'époque de ce bienheureux évêque, à savoir le seizième jour des calendes de juillet en l'année 863 de l'Incarnation de notre Seigneur Jésus Christ, l'église Saint-Géry a commencé à être édifiée et, par la suite, a été achevée avec honneur ; mais à l'époque de Rothard, le troisième évêque de ce même siège depuis Thierry, elle a été incendiée avec la ville par les Normands, comme on le lira dans les pages qui suivent. La même année, durant les nones d'août, l'évêque Thierry fut appelé [aux cieux] en récompense de ses peines ; il termina sa vie et fut enseveli dans le monastère de saint Aubert. Mais à l'époque de l'empereur Otton, sous l'évêque Fulbert du même siège épiscopal, il a été transporté en Germanie, comme on le lira au cours des pages suivantes.

Chapitre 50 – Après lui, l'Église demeure sans évêque pendant trois ans, puis Hilduin est institué contre les canons

Après la mort de celui-ci, l'Église de Cambrai resta vide de gouvernement épiscopal durant trois ans suite à un litige intervenu entre l'archevêque Hincmar et l'empereur Lothaire. En vérité, l'empereur a conféré la dignité d'évêque à un certain Gontbert – un religieux –, mais l'archevêque remarquant avec ses co-évêques que cela avait été fait à l'encontre des canons sacrés s'y est opposé de toute son autorité et a jeté l'interdit, sous la menace de l'anathème, sur tous les clercs et chevaliers de [l'Église de Cambrai] pour que personne parmi eux ne suppose d'avoir l'assentiment ou l'amitié de cet évêque usurpateur. En vérité, ils mettaient seulement à sa disposition l'usufruit de la terre qui était à l'empereur³⁰. C'est pourquoi, demeurant peu de temps en place, il s'en alla à contrecœur. Suite à quoi, l'empereur mit en possession [du diocèse] un certain Tetbold, un clerc, mais déçu par ce conflit, il partit. Aussi, en troisième lieu, il estima bon de placer à la tête de cette Église Hilduin, son parent et son chapelain, mais puisque cela était contraire à la loi canonique, Hincmar [lui] refusa aussi de toute sa force sa bénédiction. Donc, durant ces disputes, l'Église abandonnée par le gouvernement épiscopal était en ruines. Le pape Nicolas, profondément affecté, s'était souvent irrité sur Lothaire et aussi bien plus sur Hincmar dans les lettres envoyées à propos de la négligence et de l'insouciance de cette affaire. C'est pourquoi nous avons trouvé que celui-ci a envoyé des lettres de cette sorte au pape Nicolas : « Au seigneur unique et extraordinairement élevé³¹, au père des pères et honorable de la plus haute vénération, le très respectable Nicolas, Hincmar, évêque des Rémois, par le nom et non par le mérite, et serviteur du peuple de Dieu. Dans la lettre de votre sainteté envoyée via l'évêque Odon aux évêques du royaume de Lothaire à propos du préjudice de l'Église de Cambrai, j'ai lu de nouveau que votre autorité s'informait de la négligence par laquelle cette même Église demeure sans évêque depuis plus de dix mois³². C'est pourquoi, pour que je n'excite pas la colère de votre autorité en étant négligeant, je déclare publiquement que jusqu'à

30. Traduction incertaine.

31. Traduction incertaine pour *singulariter suscipiendo*.

32. Traduction incertaine.

aujourd'hui, malgré les lettres de votre autorité envoyées à Lothaire et aux évêques de son royaume et à Hilduin – qui a occupé de manière irrégulière cette Église –, le préjudice demeure de la même manière qu'avant que vous ayez envoyé ces lettres. Et moi, comme j'ai pu, j'ai souvent et si longtemps averti le roi Lothaire par des ambassadeurs et des lettres jusqu'à ce qu'il me réponde dans ses lettres royales qu'Hilduin a envoyé son légat à votre autorité et qu'il ne doit rien ordonner autrement à propos de la susdite Église, sauf ce qu'il avait fait avant, jusqu'à ce que il reçoive une réponse là-bas de vous ».

Chapitre 51 – Hilduin est chassé, saint Jean est choisi à sa place

Et ainsi, la susdite lutte entre l'empereur et l'archevêque dura longtemps, jusqu'à ce que, après la mort de Lothaire et l'expulsion d'Hilduin, Jean, évêque de bonne mémoire, soit établi en l'an 866 de l'Incarnation du Seigneur par Lothaire le Jeune, le fils de l'empereur Lothaire, la grâce divine l'ayant ordonné. Celui-ci, élevé au palais royal, remplissait l'office de chantre. D'ailleurs, il est établi que cette épitaphe est gravée en surface du marbre de sa tombe :

J'avais été élevé dans le palais magnifique des rois,
 Dans lequel j'avais servi dans la dignité de chantre.
 Non en raison de mes propres mérites, mais grâce à la seule bienveillance du Maître du tonnerre,
 J'ai été fait évêque dans cette ville même.
 À quel point, grâce au Dieu bienfaisant, ai-je toujours exhorté de mépriser
 Les charmes du monde et de suivre les vraies voluptés.
 Et maintenant après la mort de la chair et la désunion de l'âme,
 J'accomplis le septième jour du samedi après le vendredi³³,
 Jusqu'à ce que l'esprit reprenne les membres du corps
 Lors de la Parousie du Christ, le huitième jour brillant déjà.
 Toi, frère, qui lis cette inscription, fais halte un instant
 Et prie pour que je gagne le repos éternel.

Chapitre 52 – Jean participe à l'ordination de l'évêque Bertulphe

Le vénérable Hincmar, dont nous avons fait mention peu auparavant, avait, sur l'ordre du roi Charles, envoyé à l'ordination de l'archevêque Bertulphe de Trêves celui-ci [= Jean de Cambrai] avec l'évêque Hincmar de Laon et Odon de Beauvais à la demande d'Avit de Metz et d'Arnulf de Toul, évêques de cette même province de Trêves ; [il leur avait décrit] de quelle manière cela devait être fait selon le rite canonique et l'autorité apostolique afin qu'aucune chose ne s'écarte des règles sacrées d'une quelconque manière en raison soit de la négligence, soit de la désobéissance.

Chapitre 53 – Très nombreuses lettres de l'archevêque Hincmar au seigneur Jean

En réponse à celui-ci, c'est-à-dire au seigneur Jean de Cambrai, qui lui avait demandé que lui soient donné à lui, qui se rendait à Rome, des lettres de recommandation au nom du seigneur

33. Traduction absolument incertaine. Dans l'ensemble ce passage n'est pas du tout évident à traduire.

Hincmar pour les présenter au pape Adrien, il [= Hincmar] écrivit que si lui qui rendra hommage à César veut aller à Rome, il lui accordera volontiers ces lettres, à supposer que l'hommage à César ne soit pas contraire à l'hommage à Dieu. Mais qu'au contraire s'il [souhaite y aller] pour l'affaire du roi Lothaire, qui avait longtemps été débattue entre lui et son épouse, il ne voulait pas donner les lettres de recommandation dans ce cas, puisqu'il n'entend et ne doit pas donner des lettres répréhensibles. Surtout, lorsque récemment le seigneur Adrien a envoyé des lettres de son autorité par l'intermédiaire de l'évêque Actard de Nantes, dans lesquelles il a signifié qu'il poursuit les combats que le Siège apostolique avait menés par l'entremise de ses prédécesseurs Benoît et Nicolas et l'avertissant de ne nullement conspirer pour affaiblir ce qui a été accompli à propos de cette affaire et lui présentant de quelle manière Walrade a été excommuniée. Il ajouta aussi qu'il ne pouvait lui donner les apostilles sans le conseil des autres évêques [de la province ?], surtout pour une chose [= un voyage] sur laquelle on n'a pas de certitude³⁴.

Du même, au sujet de la mort de Lothaire, l'exhortant à venir sans délai auprès du roi Charles.

Du même ne sachant pas ce que décrèteraient les canons sacrés à propos d'un certain prêtre du diocèse de Cambrai, qui s'était émasculé après avoir été exhorté à cela par des visions régulières, et rappelant un conseil pour que soit scrupuleusement recherché dans quelles circonstances l'action a eu lieu et que pendant ce temps le prêtre demeure par bonté dans son ordre jusqu'à ce que soit prise à l'occasion d'un synode provincial une décision à propos de cela, [décision] qui n'a été trouvée contraire ni aux préceptes évangéliques ni aux décrets des saints.

Du même, reportant des choses favorables pour les bienfaits souvent dispensés par lui et demandant qu'il recherche le sermon de saint Augustin au sujet de la chute d'un moine et d'une veuve et qu'il lui envoie pour le recopier, ou qu'il fasse transcrire et qu'il lui apporte lors du prochain synode, et demandant que lui soit aussi apporté au même synode l'exégèse de Bède sur les proverbes de Salomon. Il annonce aussi que le pape romain a envoyé au roi Charles et aux évêques de son royaume certains mandements, dont il faudra nécessairement traiter lors du synode. C'est pourquoi le roi a envoyé des lettres aux évêques métropolitains de son royaume afin qu'ils convoquent leurs évêques lors de ce même synode.

Du même à propos d'une partie de la dîme qu'on lui avait indiquée avoir été emportée de l'ancienne chapelle royale et transportée dans une autre qu'il avait nouvellement consacrée et, puisque cela avait été fait contre les règles, il [lui] conseille de s'amender si cet événement a [vraiment] eu lieu.

Du même à propos d'un certain prêtre, qui avait protesté auprès du siège de Reims, parce qu'il souffrait du préjudice de la plainte de son propre évêque, sa fonction sacerdotale lui ayant été défendue avec d'autres chose à lui, bien que ne s'étant pas confessé spontanément et n'ayant pas non plus été confondu de manière régulière pour un tumulte et un homicide ayant eu lieu, où il avait été présent et avait pris contre son gré des armes pour se défendre et lors duquel il avait blessé un homme, mais pas celui qui avait été tué. Dans ces lettres, il montre à partir de son autorité sacrée la part de discernement pour comprendre des affaires de cette sorte et que les articles des canons sacrés doivent être appliqués. Et il a écrit à celui-ci sur certaines autres choses.

34. Pour la traduction de ce long et difficile passage, qui ne fait qu'une seule phrase en latin, j'ai du prendre quelques libertés avec la traduction.

Chapitre 54 – Diplôme sur les possessions qu’il a acquises pour Notre-Dame dans le *pagus* de Condroz

Ce Jean a acquis d’un certain Macaire des domaines dans le *pagus* de Condroz (*Condrense*) pour l’Église de la sainte Mère de Dieu, après avoir fait entre eux une convention de cette sorte et une charte écrite : « Qu’il possède sans réserve des choses dans ce monde celui qui procure des récompenses éternelles à partir des choses terrestres et périssables. C’est pourquoi, au nom de Dieu, nous, Macaire et mon épouse Gondrada, réfléchissant au sujet de l’amour de Dieu et d’une bonne récompense éternelle, nous donnons et transmettons, pour le salut de nos âmes et en faveur de l’âme de notre maître et seigneur Jean, évêque de Cambrai, plusieurs de nos biens qui se trouvent dans le *pagus* de Condroz et que celui-ci a jugé digne pour nous de donner et que le seigneur empereur Lothaire lui a donnés comme propriété par sa miséricorde et son diplôme, au profit l’église de sainte Marie, Mère de Dieu, où le susdit vénérable évêque Jean est signalé diriger.

C’est-à-dire, dans le *vicus* de Huy (*Hoio*), sur la rivière de ce même nom de Huy [= le Hoyoux], l’église en l’honneur de sainte Marie, Mère de Dieu, un manse seigneurial avec ses bâtiments, duquel dépendent quatre bonniers de terre arable et deux cents bonniers de forêt et où se trouvent deux moulins. Dans un autre lieu, dans le village de Heid (*Haidis*), un manse seigneurial avec les bâtiments et le verger sur le ruisseau *Sclevum*, duquel dépendent trente-trois bonniers de terre arable, neuf bonniers de pré, cent bonniers de forêt, six manses serviles et il y a là une brasserie. Dans un autre lieu, dans le village de Basseilles (*Bacilla*), un manse seigneurial avec les bâtiments sur le Gerbois (*Gorbia*), duquel dépendent quarante-sept bonniers de terre arable, trois bonniers de pré, cinquante bonniers de forêt, quatre manses serviles et il y a là une brasserie. Dans un autre lieu, dans le village d’Halloy (*Halogis*), sur la rivière *Pauleia* [= auj. Le Bocq], trois manses disposant de trente-cinq bonniers de terre arable. Dans un autre lieu qui est appelé Falmagne (*Falmagna*), dans le village de Grand-Champs (*Grandicampo*), un manse seigneurial avec les bâtiments duquel dépendent trente bonniers de terre arable, deux cents bonniers de forêt, huit manses devant le service en ce même endroit. Dans un autre lieu dénommé *Glevo*, il y a un manse. Dans un autre lieu, dans le village d’Harsin (*Harsanium*), sur la rivière Wamme (*Wenna*), un manse seigneurial disposant de douze bonniers de terre arable, de deux bonniers de pré, de cinquante bonniers de forêt et il y a dans le lieu de Sinsin (*Carcinio*) quatre manses serviles inoccupés devant le service, un de ceux-ci se trouve à Sinsin et l’autre à On (*Wadingo*) sur la rivière déjà évoquée. Et ces choses réunissent en tout trente et un manses, cent quarante bonniers de terre arable et de pré appartenant à la réserve, six cents bonniers de forêt et, bien plus, chaque bien dépend dans toute son entièreté du lieu susdit, à l’exception des choses communes qui sont tenues dans le lieu dénommé Sinsin, avec les terres cultivées et en friche, les routes, les conduites d’eau, les prés, les pâturages, les forêts, les droits d’usages communs, les eaux et les cours d’eau et les serfs de l’un et l’autre sexe, qui sont 150. Et pour la raison évoquée plus haut nous remettons toutes ces choses au profit de la susdite église de Cambrai, bien que tant que nous serons en vie il nous sera permis de les exploiter en usufruit et de les posséder. Et l’enfant, du nom d’Achilde, que notre épouse Gondrada a engendré d’un autre homme, et également les enfants qui naîtront de notre même épouse, s’ils nous survivent, les tiendront semblablement pour les exploiter en usufruit et les posséder tant qu’ils vivront. Et qu’ainsi, après notre mort et celles de nos enfants, toutes ces choses soient retournées dans leur totalité et avec leur plus-value à la susdite Église de Cambrai.

De la même manière, en échange de cette action, Jean, notre seigneur évêque, nous a donné – avec en plus le consentement des fidèles cambrésiens, ecclésiastiques et laïques – parmi les biens de l'Église Notre-Dame de Cambrai le village qui est appelé Villers-Pol (*Villare*), qui est situé dans le *pagus* de Hainaut (*Hagnoense*) sur le ruisseau *Unctium* [= auj. La Rhonelle ?], où il y a un manse seigneurial, cent douze bonniers de terre arable en étant dépendants, quatre bonniers de pré, cent bonniers de forêt entre Villers-Pol et le lieu dénommé *Harilegias* selon une estimation et une église. À *Gentlinio*, avec un manse ecclésiastique disposant de douze bonniers de terre arable et de deux moulins. Dans ce même Villers-Pol avec deux manses et deux brasseries. En outre douze manses cultivés qui doivent le service au susdit manse seigneurial, douze autres qui ont naguère été cultivés et qui maintenant ne peuvent plus payer le cens en entier et seize en friche. Et de plus, au susdit Villers-Pol, neuf maison doivent payer six sous, certains disent huit, et [mot manquant dans le manuscrit] sont inoccupées. Dans le lieu dénommé *Grandovillare*, trois bonniers entre une maison et une terre arable. Ces choses réunissent en tout quarante-quatre manses et des serfs des deux sexes, qui dépendent de Villers-Pol, et chaque bien appartient au susdit lieu avec tous leurs accessoires et dans leur totalité en terres cultivées et en friches, en routes, en conduites d'eau, en prés, en pâturages, en forêts, en eaux et en cours d'eaux. Jean, notre seigneur évêque, nous a concédé toutes ces choses selon cette condition que, comme nous l'avons dit plus haut, tant que nous vivrons, nous aurons le pouvoir [de tenir en usufruit] ce que nous avons donné et ce que nous avons reçu. Et la susdite Achilde, et nos autres enfants qui naîtront de ma susdite épouse, s'ils nous survivent, auront semblablement la faculté de les exploiter en usufruit et de les posséder tant qu'ils vivront.

Et pour cet usage nous établissons un cens annuel de deux sous, de sorte que nous devons nous en acquitter tant que nous vivrons. Semblablement nos enfants, tant qu'ils vivront, devront le payer au profit de la susdite Église lors de la fête de la Purification de sainte Marie. Et si nous nous montrons lents ou négligents à propos de ce cens, nous faisons le serment et nous déterminons cela vis-à-vis de la sainte église de Dieu : tant que nous vivrons, nous n'aurons en aucune manière le pouvoir de donner, d'échanger, d'aliéner ces biens ou serfs, sauf pour les conserver ou leur donner une plus-value et, après notre mort et celle de nos enfants, toutes ces choses susdites reviendront dans leur totalité et avec leur plus-value à la sainte église de Dieu de Cambrai. En vérité, mais nous ne croyons pas que cela se produira, si quelqu'un parmi nos héritiers directs et indirects³⁵ aura tenté de s'opposer à ce don ou précaire ou aura tenté de le troubler, qu'il encoure la colère de Dieu Tout-Puissant et de la Sainte Trinité et qu'il apparaisse comme étranger aux sanctuaires de la sainte Église de Dieu. Et qu'en plus il paye, contraint, dix livres d'or et trente *ponda* d'argent au profit du fisc. Et que ce don, tout comme le précaire, demeure solide et stable soutenu par cette stipulation.

Fait à Cambrai devant l'autel de Notre-Dame, aux ides d'avril en l'année 885 de l'Incarnation du Seigneur, indiction sept, et trente-cinquième année du règne de notre seigneur roi Charles et la cinquième dans sa succession à Lothaire. Moi, Jean, évêque, j'ai relu cette donation et l'ai confirmée de ma propre main. Seing de Macaire et de Gondrada, son épouse, qui ont semblablement demandé à réaliser et à confirmer cette donation avec le précaire. Moi, Ernald, prêtre indigne et scribe de main, j'ai transcrit cette donation sur l'ordre du seigneur évêque Jean ».

35. Le texte latin dit : *aliquis de heredibus ac proheredibus nostris*.

Chapitre 55 – Il libéra l'église de Lobbes de la revendication des Karliens

Ensuite, la discorde s'accroissant entre les Karliens et les Lotharingiens, l'abbaye de Lobbes (*Laubiensis*) fut gravement affaiblie, au point que l'on croyait que ses desservants devraient s'en aller de ce lieu totalement sans dessus dessous³⁶. Cependant l'évêque, utilisé par la volonté divine, a écrit un polyptyque qui est encore conservé dans cette même église. Et celui-ci ayant été confirmé par l'autorité apostolique et par les évêques de la province, il laissa, grâce à une telle mesure, l'église libre de toute charge loin du naufrage en éloignant de la communauté des chrétiens tous les usurpateurs de cette église.

Chapitre 56 – L'évêque Hincmar de Laon choisit celui-ci comme juge lors d'un synode

Au vrai, nous lisons dans les écrits des évêques de Reims que l'évêque Hincmar de Laon a été sévèrement accusé lors d'une assemblée synodale par l'archevêque Hincmar, son oncle, en raison de nombreuses fautes et de l'obscénité de ses mœurs. C'est pourquoi celui-ci [= Hincmar de Laon] a réclamé de choisir ses juges selon [les décrets d']un concile africain ; parmi ceux-ci il a aussi pris le seigneur Jean.

Chapitre 57 – Il a été enseveli en dehors de l'église cathédrale Notre-Dame, dans l'église Sainte-Croix, mais il a été transporté dans l'église cathédrale par l'évêque Gérard

Après que le seigneur Jean eut reçu le décès dans le Christ, il a été enseveli dans la nef sud de la basilique qui était construite en l'honneur de la Sainte Croix à côté de la cathédrale Notre-Dame ; il reposa là jusqu'à l'époque de l'évêque Gérard, qui lui succéda le treizième à l'épiscopat. Assurément, la susdite basilique s'était déjà écroulée d'un côté et ce qui subsistait menaçait de chute en raison de son ancienneté. Puisque ce seigneur évêque avait ordonné que la susdite cathédrale soit agrandie jusqu'au tombeau de l'évêque Jean, il éleva le corps du tombeau avec une vénération tout à fait digne et l'ensevelit sous l'église cathédrale. À cet endroit de nombreux miracles ont par la suite été accomplis, car les fiévreux et les personnes frappées de diverses maladies se rendant en ce lieu obtiennent que leurs vœux soient exaucés par une guérison.

Chapitre 58 – Un homme paralysé est gratifié d'une guérison au tombeau de saint Jean

Il existe encore un homme du nom de Gautier qu'une maladie avait depuis l'enfance privé de la capacité de marcher et également d'autres fonctions du corps, ses membres étant atteints. En effet, ses forces étant affaiblies, ses chevilles étaient accrochées aux pieds de sorte qu'elles ne pouvaient en être disjointes par aucun effort. Sa mère fit porter au tombeau de l'homme de Dieu son enfant [qui avait été] couché sur un lit et elle demeura là-bas dans les prières avec son fils pendant quelques jours. Le jour de la Nativité de sainte Marie arrivant – le sixième jour des ides de septembre –, alors qu'il avait dormit très peu, il a vu durant les offices du matin – comme celui-ci

36. Pour rendre la phrase plus compréhensible en français, j'ai pris quelques libertés avec la traduction de ce passage : *adeo quippe ut everso penitus loco famulantes pulsum iri crederentur* [= littéralement « au point qu'en vérité ses serviteurs étaient crus devoir s'en aller de ce lieu totalement mis sans dessus dessous »].

le rapporte encore en personne – un vieillard se tenir debout auprès de lui et les jambes de celui-ci [= l'enfant] ont été consolidées par le toucher de celui-ci [saint Jean]. Et celui-ci a été nourri pendant quelques années à partir des revenus de l'église cathédrale.

Chapitre 59 – Au sujet d'un enfant paralysé, mais guéri par les mérites du bienheureux évêque

On a également assisté à une chose semblable que la divine clémence a de nouveau accomplie par les mérites du saint homme. En effet, nous connaissons un certain enfant du nom de Héribert qui vit encore dans la *familia* de saint Géry et qu'une si grande infirmité de ses petites jambes avait envahi trois ans après sa naissance, ses nerfs ayant été paralysés, de sorte qu'il n'avait pas eu l'usage des pieds durant presque trois autres années. Alors la mère, gémissant de tout son cœur, emporta son enfant unique placé sur un chariot dans de nombreux sanctuaires de saints, mais, après n'avoir bénéficié d'aucun remède, elle le plaça enfin devant le tombeau de ce bienheureux évêque. Peu de temps après elle ramena [chez elle] celui-ci qui marchait, la divine clémence ayant agi et les mérites du saint évêque ayant obtenu sa guérison. Ce miracle en attestant, nous croyons donc que [ce prodige] est réservé à ce saint homme par l'intervention de la divine clémence afin que l'on voie clairement de quelle valeur il est³⁷. Par la suite de nombreuses autres personnes ont été soignées de maladies diverses.

Chapitre 60 – Au sujet de l'évêque Rothard

Rothard succéda à l'épiscopat à saint Jean. Celui-ci vécut à l'époque de l'empereur Arnulf, que les Francs du sud ont poussé sur le trône impérial après avoir mis à bas l'empereur Charles [le Gros] – fils de Louis d'Outre-Rhin –, dont ils avaient constaté les faibles forces.

Chapitre 61 – Sous ce prélat, la cité de Cambrai et l'église Saint-Géry sont incendiées par les Normands

À cette époque, les orages des Normands retentissaient tristement à travers tout le voisinage ; une fois ceux-ci entrés dans Cambrai, le cinquième jour des calendes de janvier en l'an 881 de l'Incarnation du Seigneur, ils ont ravagé toute la cité par des incendies et des meurtres et, incendiant pour couronnement de leur folie la sainte et vénérable église Saint-Géry, ils sont retournés vers leurs camps avec des butins sans limite. Sur le chemin du retour, ils pénétrèrent pour la seconde fois dans la ville d'Arras aux environs de la Saint-Pierre et, après avoir massacré toutes les personnes qui se trouvaient là, ils sont retournés chez eux en dévastant par le glaive et le feu toutes les terres des environs. Lors des tempêtes de cette sédition, l'évêque mourut, rappelé [par le Seigneur], et fut enseveli dans l'église Saint-Aubert.

37. Traduction incertaine.

Chapitre 62 – L'évêque Dodilon suivit

Après Rothard, Dodilon a été ordonné évêque le seizième jour des calendes d'avril en l'année 881 de l'Incarnation du Seigneur en recevant le soin de gouverner l'Église. Celui-ci confia un village [dépendant] de son autorité du nom de Boussières-en-Cambrésis (*Buxerias*) pour les revenus des frères qui servaient dans l'église Notre-Dame.

Chapitre 63 – Nombreuses lettres que l'archevêque Foulques a envoyées à l'évêque Dodilon et à d'autres personnes

Nous lisons dans les *Gesta des évêques de Reims* que Foulques, l'archevêque de cette même église épiscopale, a envoyé des lettres à celui-ci en raison des plaids (*placitis*) organisés par lui, [plaids] auxquels il [= Dodilon] avait très peu prêté attention, en l'avertissant et en lui demandant qu'il se donne la peine de venir au prochain plaid [qui se tiendrait] en un lieu où se trouvera le roi Eudes avec les évêques pour mettre fin à une affaire de laquelle il était alors question au sujet d'Hildegarde et d'Ermengarde. Aussi, qu'il fasse que les accusateurs de cette Ermengarde et ceux-ci qui ont ordonné que le prêtre soit aveuglé et pendu soient avertis et soient canoniquement convoqués pour qu'ils aspirent à se présenter à cette assemblée avec tous ceux qui ont préparé ce même commandement abominable et ont été les auteurs de ce crime.

Du même, rapportant ses remerciements pour cette affaire, puisqu'il a dévotement assumé le rappel de celui-ci et s'est présenté très bien préparé au jour convenu. En vérité, il s'est vu reprocher d'avoir voulu lui déléguer un homme de l'ordre des laïcs et non des clercs alors qu'il s'agissait d'affaires ecclésiastiques³⁸. Et le seigneur Foulques, retenu, d'une part, par le service de son seigneur et, d'autre part, par la gêne d'un dommage corporel, n'avait pas pu venir au rendez-vous. Il rappelle aussi celui-ci à l'ordre pour qu'il doive se rappeler de quelle importance il a été autrefois vis-à-vis de lui, de quelle manière il s'est appliqué sans relâche par tous les moyens pour qu'il parvienne à cet honneur épiscopal, bien qu'il n'était pas encore parfaitement connu, alors que ni le roi ni personne ne se souciaient de ses intérêts, et qu'il a agi en faveur de celui-ci comme pour un très cher frère parce qu'il avait cru et croyait [qu'il y avait] en lui une sagesse naturelle, une foi non feinte, une consistance ferme et immuable. Il avait également espéré [pouvoir compter sur] sa coopération et son aide en toutes ces choses. Donc, au nom de cet amour sincère qu'il croyait avoir en lui, il a demandé que celui-ci s'engage pour s'attacher, de préférence à tout ajournement ou occupation, à être présent à l'assemblée convenue des évêques, aucune excuse n'étant reçue, à l'exception seulement d'une maladie corporelle. Qu'il fasse avertir canoniquement les personnes déjà annoncées, qu'il avait indiquées par une autre lettre afin que, préparées à l'avance, elles se donnent la peine de se présenter à l'assemblée solennelle des évêques au jour déjà fixé.

Du même, écrivant avec d'autres évêques – Didon de Laon, Hétilon de Noyon, Riculf de Soissons, Hérimand de Thérouanne –, il indique à l'évêque Dodilon que les prélats évoqués ci-devant se sont rassemblés dans la ville de Reims pour traiter de l'usurpation de Baudouin, au sujet duquel il avait écrit au même Dodilon pour que celui-ci l'exhorte à se repentir du mauvais orgueil de sa témérité. Mais puisque le même prélat avait écrit en réplique qu'il n'avait pu rencontrer ces

38. Traduction incertaine pour : « *Illud vero succensere videtur* ». Dans l'ensemble, la phrase est assez alambiquée...

mêmes évêques parce que le glaive des Normands avait barré sa route, il [= Foulques] compatit à sa ruine comme au sujet de la ruine commune. Du reste, il consent à cette chose qu'il avait demandée au sujet de Baudouin pour qu'il le corrige sincèrement par l'avertissement, l'exhortation et la réprimande afin qu'il soit guéri de son défaut en lui exposant les divines paroles des saints Pères. Il indique aussi que des lettres sont envoyées de la part de ces évêques à ce même comte Baudouin, [lettres] au sujet desquelles il exhorte que celles-ci soient lues à haute voix, s'il est présent, et, s'il est absent, qu'il transmette celles-ci à son archidiacre qui fera que celui-ci comprenne celles-là. Et si celui-là [= l'archidiacre] n'aura pu arriver jusqu'à lui, qu'il fasse que les lettres soient publiquement lues devant lui dans le lieu où Baudouin a usurpé la religion et, si ce dernier ne se repent par la suite, qu'aucun moine, chanoine ou personne chrétienne selon les coutumes religieuses ne se joigne à lui s'il ne veut pas être lié par le lien de l'anathème. Si Hétillon vient dans la cité d'Arras, que Dodilon le rencontre afin qu'ils puissent canoniquement mener à son terme cette affaire qui est à régler et qu'il lui indique par des lettres chaque chose qu'ils auront faite. Par des lettres, il charge l'évêque Hétillon de se mettre en route pour Arras avec les fidèles du roi [et de] se montrer efficace à propos de ce qu'il trouvera indiqué dans une autre lettre.

Du même, à propos des choses qu'il avait endurées de l'évêque Dodilon de Cambrai, en affirmant de quelle manière des injures lui avaient été faites par celui-ci en échange de ses bienfaits et prenant celui-ci à témoin de la manière dont il avait entraîné ce même Dodilon vers des choses meilleures en raison du sentiment naturel et paternel de sa bienveillance, et [décrivant] comment Rodolphe, homme dévot, a confié à l'Église de Reims une certaine abbaye, sise dans le diocèse de cet Hétillon, et en remettant dans le même temps à celui-ci le corps du bienheureux pape et martyr Calixte, qu'une fois obtenu il avait apporté de la ville de Rome. Par conséquent, il fait connaître de quelle manière il a prié amicalement le susdit Dodilon de venir au château d'Arras et d'élever là-bas avec honneur les reliques du susdit martyr et de les conduire jusqu'au monastère de saint Quentin. Il avait aussi demandé à Hétillon qu'il aille au-devant de ce monastère et qu'il accompagne le saint corps jusqu'à ce que le seigneur Foulques vienne et qu'il puisse le recueillir avec bienséance et le conduire jusqu'à Reims, où il [= le corps] serait conservé jusqu'à ce que, la paix revenue, il puisse être rendu à son lieu propre situé dans le diocèse d'Hétillon. Mais, bien qu'il aurait dû faire ce qui avait été demandé, allant à sa rencontre au milieu de la route, contrairement au respect de la filiation et de la fraternité, et arrachant la sainte relique des mains de ceux qui la portaient, Dodilon la déposa près de lui en affirmant ne la rendre à personne sauf à ce même Hétillon, dans le diocèse duquel elle devait être déposée ; celui-ci [= Dodilon] a accompli cela pour la ruse d'une nouvelle fraude par laquelle il voulait remettre le corps sacré à un certain comte Hucbold. En conséquence, il sollicita Hétillon pour diriger son envoyé vers celui-ci afin qu'il le corrige avec un amour paternel et fraternel en le convaincant, mais aussi pour qu'il rappelle à son souvenir de quelle manière, soucieux [?] de la religion et de la foi il croyait autrefois en lui, comment il l'a placé sur le siège pontifical par son égard pour lui en l'absence d'un désir du roi ou d'un quelconque prince et pour qu'il l'exhorte à revenir de sa témérité et pour qu'il ne réduise pas ce même archevêque à faire quelque chose contre lui, ce qu'il ne veut pas faire. Il prie aussi avec effort Hétillon pour qu'il ne fournisse pas son adhésion à celui-là en une telle chose, mais qu'il favorise la juste partie en toute chose et pour que non seulement il consente que soit restitué à la ville et à l'église de celui-ci le trésor céleste transmis à l'Église de Reims par l'homme déjà évoqué, mais qu'il le seconde de tous ses efforts.

Chapitre 64 – Diplôme au sujet des biens de Notre-Dame dont il a obtenu la confirmation par le roi Arnulf

Puis, en gouvernant l'Église avec l'ardeur la plus élevée, il a œuvré pour la fortifier de nombreux avantages. Le roi Arnulf a confirmé le diplôme écrit de l'immunité de l'Église de la sainte Mère de Dieu, celui-là lui ayant demandé : « Au nom de notre Seigneur et de Jésus Christ le Sauveur, Arnulf, roi par la grâce divine. Puisqu'en raison d'un amour du culte divin nous favorisons les demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu, nous avons espoir d'être protégés par une faveur divine supérieure. Par conséquent, que l'assiduité ou la sagacité de tous nos fidèles, tant présents que futurs, sache que puisque Dodilon, homme vénérable [et] évêque de Cambrai, a présenté à notre regard les immunités de nos ancêtres de bonne mémoire – à savoir le roi Pépin, les empereurs Charlemagne et Louis – dans lesquelles il était écrit qu'en raison de l'amour de Dieu et de la paix des frères séjournant [en ce lieu], nos ancêtres rois avaient toujours tenu sous leur entière protection et sous la garantie de l'immunité le susdit siège, qui est en l'honneur de la sainte Mère de Dieu Marie toujours vierge. Et pour la validation de cette chose, le susdit évêque nous a demandé que nous confirmions de notre autorité les ordonnances de ces mêmes rois dans l'amour de Dieu et en révérence à Marie, la sainte Mère de Dieu. Et nous avons consenti volontiers à cela par la médiation de notre évêque Salomon, nous avons consenti ainsi en toutes ces choses et nous et nous l'avons confirmé par ce diplôme de notre autorité. Donc nous, en l'ordonnant, avons prescrit qu'aucun juge publique ou quelconque pouvoir judiciaire, à notre époque ou à l'avenir, ne présume d'exiger totalement les choses qui sont évoquées ci-dessous ou n'ose pénétrer dans les églises, dans les domaines, dans les champs ou dans les autres possessions de la susdite église que celle-ci tient et possède avec justice et légalement à l'époque actuelle dans n'importe quel *pagus* ou diocèse sous l'autorité de notre Empire ou qui auront été réunies à l'avenir par des hommes catholiques de cette même église, pour entendre des affaires judiciaires, pour exiger des amendes, pour y faire des séjours ou des repas, pour y prendre des fidéjusseurs, pour juger des hommes de cette église, tant libres que serfs, demeurant sur la terre de celle-ci. Mais qu'il soit permis au prélat déjà évoqué et à ses successeurs à la dite église d'avoir tranquillement en leur possession les monastères, les choses et les hommes légalement soumis à elle grâce à la protection de notre immunité, et de se soumettre fidèlement à notre pouvoir, et, ensemble avec le clergé et le peuple soumis à celui-ci, d'obtenir spontanément par des prières la miséricorde de Dieu pour notre stabilité ou celle de tout l'Empire réuni par Dieu pour nous et à conserver. Et nous avons concédé pour toujours en faveur de l'appareillement du luminaire de cette église toutes les choses que notre fisc avait pu exiger de là. En outre nous avons constitué qu'aucun duc, comte, fonctionnaire royal ou un quelconque détenteur du pouvoir judiciaire ne présume de violer notre volonté et celles de nos ancêtres rois. Et s'il aura fait cela, qu'il soit soumis aux procès royaux et qu'il soit en outre jugé coupable de six cents sous, c'est-à-dire que deux parts sont admises dans le trésor de cette église et que notre fisc royal reçoit la troisième, afin que personne ne présume d'oser une telle chose à l'avenir. Et nous confirmons ainsi celui-ci de notre autorité afin qu'il soit conservé inviolablement à l'avenir, comme il a été octroyé et confirmé à la susdite église par nos ancêtres de bienheureuse mémoire. Et pour que notre ordonnance soit crue plus réellement et plus correctement par les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, nous l'avons validé au-dessous de notre propre main et avons ordonné qu'elle soit munie de notre sceau. Seing du seigneur Arnulf, le roi le plus invincible. [Moi,] le chancelier

Winchingus, je l'ai inspectée à la place de l'archichapelain Thietmar. Donné le huitième jour des ides de juin en l'an 894 de l'Incarnation du Seigneur, indiction douze, septième année du seigneur Arnulf, le roi très pieux. Heureusement fait à Worms au nom du Seigneur. Amen ».

Chapitre 65 – Il a été présent à la consécration d'Hervé, archevêque des Rémois

Celui-ci [= Dodilon] a été présent à l'ordination de l'archevêque Hervé avec d'autres évêques, à savoir Riculf de Soissons, Oger d'Amiens, Mantionus de Chalons, Raoul de Laon, Otfred de Senlis et d'autres évêques diocésains fournissant leur accord et confirmant la décision de l'ordination de celui-ci. Et celui-ci [= Dodilon] agrandit d'une telle façon les murailles de la ville grâce par des remparts que le monastère Saint-Aubert, qui était à l'extérieur, intégrait désormais l'enceinte des murailles. Il consacra solennellement aux calendes d'août l'église cathédrale construite [en l'honneur] de Marie, la Mère de Dieu, et il concéda la table d'argent de l'autel, que nous voyons de nos jours, le grand calice d'argent que les sous-diacres portent en main les jours de fête et aussi un calice avec également d'autres équipements de l'église. Il consacra le monastère de Lobbes, après avoir fait venir l'évêque Étienne de Liège. Et, parmi toutes ces choses, il décéda, devancé par la mort, et fut enseveli dans la nef nord de cette même église cathédrale Notre-Dame.

Chapitre 66 – Suivit Étienne, qui, lors d'un synode, a été réconcilié avec le comte Isaac devant l'archevêque

Étienne succéda à Dodilon sur le siège épiscopal ; [il était] un homme suffisamment instruit dans les disciplines ecclésiastiques et séculières, il a augmenté les biens de cette même église épiscopale et les a confirmés par des diplômes royaux. Il fut présent au synode qu'a tenu Séulf, l'archevêque des Rémois et successeur d'Hervé, dans le village de Trosly. Quelques comtes étaient aussi présents avec les évêques de la province de Reims. Et au cours de celui-ci, le comte Isaac donna réparation pour les méfaits qu'il avait perversément perpétrés contre l'Église de Cambrai, en incendiant, grâce à un fourbe pillage, un château pris à Étienne, l'évêque de cette même ville. Assigné en justice lors de ce synode pour ce crime, il a été mis en paix avec le susdit évêque Étienne en échange de cent livres d'argent, Héribert et les autres comtes de France qui étaient présents s'évertuant [à pacifier le conflit].

Chapitre 67 – À l'intervention de celui-ci, le roi Charles restaura l'immunité sur les prébendes des frères de Notre-Dame

À la demande de Dodilon, le roi Charles renouvela de la sorte un diplôme relatif aux prébendes des frères de l'Église de la sainte Mère de Dieu qui avait disparu dans la cité brûlée : « Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Charles, homme illustre et roi des Francs par la faveur de la bienveillance divine. Chaque fois que nous pourvoyons raisonnablement aux richesses des églises et aux profits des serviteurs de Dieu, nous avons confiance que par l'intermédiaire de toutes ces choses cela pourra se produire en notre faveur, tant le salut du corps et de l'âme que la stabilité de tout le royaume donné à nous par Dieu pour sa conservation. En outre, nous voulons que la diligence de tous nos fidèles, tant présents que futurs, sache qu'Étienne, homme vénérable et évêque

de la sainte Église de Cambrai, nous a indiqué en venant vers notre magnificence que les clercs de l'église cathédrale déjà évoquée possèdent des biens de ce même évêché attribués à leur mense, [biens] au sujet desquels ils avaient même un diplôme royal, le roi Zwentibold l'ayant autrefois généreusement accordé, mais cette même cité ayant été brûlée, le diplôme a aussi été consumé par les flammes voraces. Donc, il a humblement prié notre piété pour que remédions à ce dommage par notre générosité. Et, avec un esprit joyeux, nous avons consenti à faire cela pour l'amour de Dieu et des frères servant là-bas et de ces choses, qu'ils possédaient équitablement et légalement en quelque endroit jusqu'à ce moment, nous avons ordonné que cette ordonnance soit renouvelée en leur faveur pour leur défense. Donc, en le prescrivant, nous faisons connaître que les clercs de l'église susdite pourront se concéder réciproquement et librement pour offrande des maisons qui leur appartiennent en propre qu'ils ont à l'intérieur de la cité et [qu'ils pourront également les concéder] à qui ils auront voulu, [à condition qu'ils soient] membres du chapitre de ce même lieu, seulement selon un droit héréditaire, soit par vente et par achat, soit par échange ou complètement par aliénation³⁹. Et ensuite, que les clercs, tant les présents que les futurs héritiers de ce lieu, détiennent et possèdent à l'instant et pour toujours le territoire de l'église cathédrale qui s'étend en dehors de la ville⁴⁰ et également les villages confiés pour leur usage – à savoir, dans le *pagus* de Cambrai, Carnières (*Carneres*), Viesly (*Lis*), *Venzenzias*, Montigny (*Muntiniacum*), Vicourt (*Gualtercurt*), Gondrechies (*Gundrecieias* – incertain) ; Onnaing (*Oninium*) dans le comté de Hainaut ; Thorigny (*Toriniacum*) dans celui de Vermand (*Virmandensi*) ; *Carisiohum* dans celui de Soissons – avec les serfs de l'un et l'autre sexe, avec les terres cultivées et en friche, les prés, les eaux et les cours d'eau, les moulins, les brasseries, les forêts et toutes les choses appartenant aux biens susdits des frères, en ayant le pouvoir, seulement selon un droit héréditaire, de faire de ces choses ce qu'ils auront fixé de manière juste selon une décision commune par un accord unanime. Vraiment s'il existe, ce qui n'est que très peu cru, quelqu'un qui résiste et fait des efforts pour faire quelque chose ou injure à notre décret, qu'il soit jugé coupable de [payer] six cents sous, de sorte que deux parts de ceux-ci échoient aux frères de ce même lieu et que le fisc du roi reçoive la troisième et, en outre, qu'il ne puisse en aucune manière obtenir en justice ce qui a été illégalement dépouillé. Et, afin que l'autorité de ce cet ordre conserve perpétuellement une validité invincible, nous l'avons confirmé de notre propre main et nous avons ordonné qu'il soit orné par la digne illumination de notre sceau. Seing du très glorieux roi Charles. Hugues, scribe de la dignité royale, a souscrit à la place de l'archevêque Hervé. Donné le treizième jour des calendes de janvier, indiction quatorze, en la dix-neuvième année du règne du très glorieux roi Charles, la quatorzième année de sa réintégration à l'Église, la première de l'acquisition d'une plus large propriété [ou d'une succession ?]. Fait avec bonheur au nom de Dieu dans le village de Cruzy-le-Châtelet (*Cruztiaco*). Amen ».

39. Traduction incertaine.

40. Difficile de déterminer si le *quod* se rapporte à *territorium* ou à *monasterium*. Ici, je penche plutôt pour la seconde hypothèse : on semble parler des chanoines de Notre-Dame de Cambrai, qui se trouvaient dans la ville.

Chapitre 68 – Diplôme que le roi a confirmé à propos des abbayes qu'il a octroyées à cet évêque

Ce même roi concéda à cet homme [= Dodilon] des abbayes, à savoir Maroilles (*Marellias*) et Crespin (*Crispin*), grâce aux comtes que nous devons évoquer peu après, et il a validé un diplôme de cette sorte au sujet de cette affaire : « Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Charles, roi des Francs, la bienveillance divine me favorisant. On constate que la religion de la communauté chrétienne est dépendante d'un gouvernement partagé en deux, à savoir royal et sacerdotal. Ainsi, il convient que [l'ordre] sacerdotal soit enrichi et sublimé par les générosités royales et que la dignité royale séjourne longtemps sur le trône du royaume sous le bâton de l'équité, selon ce que Dieu a dit de lui-même dans sa sagesse : "C'est par moi que règnent les rois et que les juges arrêtent les décrets des lois". Que la piété de tous les fidèles de la sainte Église de Dieu sache à ce sujet que, dans la mesure où les vénérables comtes Haganon et Raoul, après être venus nous trouver, ont humblement prié notre sérénité pour que nous accordions généreusement sous la soumission éternelle du siècle à Marie, la sainte Mère de Dieu, de la sainte église de Cambrai, à la tête de laquelle se trouve l'évêque Étienne – un homme bien sûr actif du royaume tout entier – la petite abbaye appelée Maroilles [située] dans le *pagus* de Hainaut sur la rivière Helpe, en un lieu où repose le corps de saint Humbert dans l'église qui est dédiée en l'honneur de saint Pierre. En conséquence, nous, reconnaissant que la demande de ceux-là est appropriée, nous avons dévotement remis cette même petite abbaye avec toutes ses dépendances pour que le susdit siège épiscopal de sainte Marie la tienne là-bas perpétuellement. Suite à quoi, le vénérable comte Ségard a réclamé en personne que nous concédions à sainte Marie la petite abbaye, appelée Crespin [située] dans le *pagus* de Hainaut sur la rivière Honniau (*Hon*), où le corps de saint Landelin repose dans cette église dédiée en l'honneur de saint Pierre – et ce même Ségard possédait en bénéfice cette petite abbaye – pour que le susdit siège épiscopal de Cambrai la tienne pour toujours là-bas avec toutes ses dépendances. Et nous avons fait ainsi. En vérité, à la prière des susdits comtes, nous avons permis, pour le salut de notre âme, au susdit évêque Étienne d'établir un marché et de prendre là le tonlieu dans les lieux donnés à son Église, c'est-à-dire Maroilles et Crespin. Et qu'autour de cet endroit, mais aussi sur un espace d'une étendue d'une lieue, qu'aucun comte ou pouvoir judiciaire ne détienne le pouvoir d'administrer des amendes et qu'aucun de leurs contemporains ou de leurs successeurs ne tente au sujet de ces dites abbayes appartenant à l'Église Notre-Dame de Cambrai de faire séparation, obstruction, division, opposition, trouble, contestation, préjudice ou violence. Mais nous les remettons au susdit siège épiscopal de Notre-Dame pour qu'elle les détienne et les possède avec les *villulis* et les choses contenues à l'intérieur de celles-ci et les églises, les bâtiments, les forêts, les prés, les pâturages, les terres, les cours d'eau, les moulins, les lieux de pêche, les routes, les vignes, les serfs demeurant dessus et n'importe quelle chose dans tous les biens qui en dépendent de manière juste et légale. Que les supérieurs de cette église fassent ensuite ce que leur intérêt et celui des leurs exigeront. En garantie de solidité, nous avons confirmé de notre main ce diplôme réalisé au profit de Notre-Dame et nous avons ordonné qu'il soit scellé de notre sceau. Seing de Charles, le roi illustre. Le secrétaire Gauzelin l'a passée en revue à la place de l'archevêque et plus élevé chancelier Roger. Donné le sixième jour des ides de septembre, indiction huit, vingt-huitième année du règne du glorieux roi Charles, la vingt-troisième de sa réintégration à l'Église,

la neuvième de l'acquisition d'une plus large succession. Fait avec bonheur dans le palais d'Herstal. Amen ».

Chapitre 69 – Le seigneur Étienne quitta le monde, le cours de sa vie étant épuisé

Cet évêque né dans le pays d'Alsace a constitué héritière des biens de sa propriété l'Église de sainte Marie Mère de Dieu, à la tête de laquelle il se trouvait par l'instigation de Dieu. Il a reçu en sa pleine possession beaucoup de choses des rois qu'il a livrées à cette même Église. En outre, il a peiné pour que certains biens réintègrent l'Église diocésaine à laquelle ils avaient été soustraits. Celui-ci, prévenu de sa mort dans la terre de sa naissance, ordonna d'être ramené vers son siège épiscopal immédiatement après celle-ci, et il termina sa vie en l'année 934 de l'Incarnation du Seigneur, le troisième jour des ides de février.

Chapitre 70 – L'évêque Fulbert est introduit subrepticement

Succédant au seigneur Étienne grâce à l'intervention du duc Gislebert qui le favorisait et le soutenait, Fulbert s'empara de la prérogative de la dignité épiscopale. Celui-ci, un homme instruit par de bonnes mœurs et originaire du *pagus* de Brabant, sans doute du village de Woluwé (*Wiluva*), œuvra toujours pour fortifier le siège épiscopal de la sainte Église de Dieu par de nombreuses commodités.

Chapitre 71 – Litige entre l'orgueilleux comte Isaac et l'évêque Fulbert ; le comte est banni par l'évêque victorieux

À cette époque, le comte Isaac détenait la petite abbaye du bienheureux Humbert, à la tête de laquelle, comme nous l'avons dit un peu plus haut, le roi Charles avait placé l'évêque Étienne, et tenait, comme vassal *de regio jure*, cette riche abbaye royale Saint-Géry avec toutes ses dépendances, à savoir la moitié du château de la ville, avec aussi la moitié des redevances publiques et également le droit de battre monnaie⁴¹. Puisque la ville était gouvernée sous une double seigneurie, celle-ci connaissant alors la ruine, car ces gouvernants s'affrontaient parfois en raison de rivalités nées entre eux. En effet, on percevait une rude discorde entre les officiers publics pour exiger des biens ; toujours la violence et le lourd tumulte s'accroissaient de part et d'autre. Le trouble progressivement rendu plus pesant, [le conflit] s'accrut au point qu'ils se montraient souvent en armes. C'est pourquoi le magnanime comte apprenant sans résignation ces choses s'emporta, furieux, dans des colères en raison de sa très grande indignation et dressa sa tête d'un si grand gonflement contre le seigneur épiscopal, de sorte qu'un jour il lui ordonnait de fuir avec les siens après avoir abandonné le siège épiscopal, pour, bien entendu, posséder ensuite seul les affaires de toute la ville. Alors, glacé d'effroi mais confiant dans la bienveillance de Dieu, l'évêque garantit qu'il obtempérerait à cet ordre si orgueilleux, mais pour que la honte infâme de sa désertion soit cachée au peuple, il réclama un délai jusqu'à la nuit. [Le comte] accepta sans difficulté, plus pleinement confiant en lui puisqu'il ne pensait en aucune manière que [l'évêque] oserait se jouer de ses ordres. Donc, cela [= le délai] obtenu, l'évêque entraîne son esprit incertain en diverses

41. Il y a un *altera* avant *moneta*. Cela veut-il dire qu'il possède seulement la moitié des droits de monnaie ?

parties et cherche ce à quoi il peut d'abord viser lors de ces troubles imprévus. Sans retard, faisant usage d'un conseil divin, il ordonna que soient secrètement convoqués avec tout leur zèle tous ses amis et ses fidèles durant ce petit sursis et délibéra sur son souci grâce à l'aide de ceux-ci. Car cette nuit-là arriva en sa faveur l'abondance d'une telle troupe que, Dieu le désirant [et] son opinion ayant changé, il poussa à la pointe du jour son imprudent ennemi hors de la cité et celui-ci [= l'évêque], maître de son esprit, s'établit avec les siens sur son propre siège épiscopal. Quelques jours [s'étant écoulés], le comte, revenu sur ses pas, regagna la ville après avoir rassemblé une troupe valable avec des hommes rétablis et, en imposant de nombreux troubles, il harcela assez longtemps l'évêque. Par la suite, la querelle brûla encore entre eux à travers d'autres pénibles conflits.

Chapitre 72 – Lorsque l'empereur Otton donna satisfaction aux prières du roi Louis à propos de ses ennemis et inspecta Fulbert de Cambrai

Cependant, le prince des Gaulois, c'est-à-dire Hugues qui était appelé le Grand, et Guillaume, le très intrépide duc de Rouen, assaillaient leur roi Louis par des attaques continuelles et, sans interruption, luttèrent longtemps entre eux de part et d'autre. Le roi, constatant qu'il ne pourrait vaincre la cruauté des ennemis en l'absence d'une aide étrangère, jugea bon de s'attacher l'assistance d'Otton, c'est-à-dire le fils du roi Henri dont il a épousé la sœur Gerberge, et, après que des ambassadeurs aient été envoyés, il le convia avec des prières en vue de cette affaire. Et celui-ci, parfaitement ceint des avertissements fraternels répétés⁴², ordonna à ses ducs et aux princes de se préparer à la guerre et, les provisions prêtes, il partit de la cour sans délais, selon la prière. Et ainsi, parvenant d'abord à Paris, puis à Rouen, il pilla tous les bourgs et causa une déplorable ruine à ces endroits. Après que les ennemis aient été ruinés par ce châtement, la cour royale, tandis qu'elle devait revenir dans son pays, décréta lors de ce retour d'être logée dans la ville de Cambrai pour examiner la manière dont le seigneur évêque Fulbert se comportait dans les affaires ecclésiastiques.

Chapitre 73 – L'empereur Otton octroie l'abbaye de saint Géry à l'évêque et ensuite confirme le diplôme subordonné

Lorsqu'il arriva là [= à Cambrai], le seigneur évêque Fulbert le reçut très familièrement et, en servant ses amis et sa suite avec le respect le plus élevé, il protesta en se lamentant des violences que le comte évoqué précédemment lui avait infligées. Après avoir entendu ces affaires, celui-ci [= Otton], comme il était pieux, fut aussi peiné que l'évêque lui-même des embarras soufferts par le prélat et, appliquant un conseil avisé des siens, il livra, selon un jugement de la loi publique, l'abbaye de saint Géry avec la totalité des choses susdites, en raison desquelles la rivalité avait commencée, et l'autre abbaye, que nous avons évoquée plus haut, à la sainte Église de Marie Mère de Dieu pour qu'elle les détienne pour toujours, le comte en ayant été privé. Et il confirma à ce sujet des écrits de cette espèce : « Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Otton, roi, la bienveillance divine me favorisant. Que tous nos fidèles, présents et futurs, sachent que pour l'amour de Dieu et de la sainte et pure Marie, Mère de ce même Dieu et de notre Seigneur Jésus Christ, et également pour le salut de notre âme, nous concédons, suite à l'intervention de nos fidèles, à savoir l'archevêque Frédéric, notre bien aimé frère Brunon, du duc Conrad, du duc Herman et de tous les

42. Traduction incertaine.

autres, à partir du présent jour et [de la présente] heure au siège épiscopal de sainte Marie de l'Église de Cambrai, que gouverne le vénérable évêque Fulbert, toute l'abbaye Saint-Géry dans son intégralité, avec tous les biens et possessions y appartenant dans le pays et à l'extérieur, puisque jusqu'à aujourd'hui elle se trouvait de manière juste et légale en notre droit ; sont également concédées toute la charge publique et la perception des impôts appartenant au lieu de ce saint monastère. Qu'aucun comte ou qu'aucun serviteur de la *Res publica* ne détienne le pouvoir de tenir un plaid ou de réclamer le ban ou des amendes ou de faire un quelconque jugement, mais que toutes ces choses se trouvent sous le pouvoir de l'évêque, qui, de la volonté de Dieu et par la succession, sera à la tête de cette même Église, par la suite et pour toujours, dans la mesure où ils ont été de notre pouvoir et droit. Afin que l'autorité de notre concession se maintienne irréfutablement plus ferme à travers le cours des époques qui se succèdent, nous avons confirmé celle-ci de notre propre main et avons ordonné qu'elle soit corroborée par l'apposition de notre sceau. Seing d'Otton, roi le plus invincible. Le chancelier Brunon l'a passée en revue à la place de l'archichapelain Robert. Donnée le deuxième jour des calendes de mai, en l'an 947 de l'Incarnation du Seigneur, indiction six, la treizième année du règne du pieu roi Otton. Fait avec bonheur dans le Seigneur au palais d'Aix-la-Chapelle. Amen ».

Chapitre 74 – L'évêque sépara en raison de leur consanguinité le comte Amaury et la fille d'Isaac que celui-ci avait prise en mariage

Semblablement un comte du *pagus* de Hainaut, du nom d'Amaury, un homme très noble par sa famille et très fortuné selon l'apparat de la gloire du siècle, a, à bon droit, épousé la fille du susdit comte Isaac. Cependant, l'évêque Fulbert découvrant grâce à de nombreux témoins qui le lui avait rapporté et en avait attesté que ceux-ci, c'est-à-dire l'époux et l'épouse, étaient proches en raison de la consanguinité d'une connaissance très proche et donc mariés contre la loi, il les sépara l'un de l'autre, un synode ayant été canoniquement réalisé ; il ordonna que soit expié ce si grand crime par la pénitence qu'il leur donna. Les parents et les amis supportant cela [= cette séparation] avec peine et douleur, tantôt ont effrayé l'évêque par la rudesse des menaces, tantôt l'ont poursuivi avec des prières et de précieux présents. Bien plus, ils ont promis à la sainte Église de Dieu de très riches domaines afin que, soit forcé par les menaces de ceux-ci, soit fléchi par l'hypocrisie des domaines promis, il remarie les personnes séparées et que dorénavant il leur permette de demeurer non arrachés [l'un à l'autre]. Piqué au vif par cette proposition, l'évêque relégua au second plan les menaces, car la crainte du Seigneur avait la prépondérance en lui, et il foula aux pieds les promesses pour ne pas s'écarter des normes de la loi canonique, [laquelle] aurait pu être achetée par une récompense. Bien plus, ne voulant pas – selon la réprimande des prophètes – vivifier les âmes qui meurent, il ne consentit nullement à la récompense de ceux-ci, mais les sépara pour toujours par un jugement de toute son autorité. Alors il apparut limpide que personne ne pourrait éloigner [Fulbert] de l'objet de la loi par des menaces et que ce dernier n'était captif d'aucun penchant pour les richesses du monde comme le sont ceux que nous voyons aujourd'hui corrompre la discipline d'une institution ecclésiastique par de mauvaises œuvres, soit forcés par la peur, soit par la faveur d'une personne assez puissante ou en convoitant avidement les profits de la cupidité, comme j'ose le dire.

Chapitre 75 – Après avoir pillé le voisinage, les Hongrois sont venus jusqu’à la cité. Et puisqu’ils ne pouvaient la soumettre, ils brûlèrent entièrement le faubourg avec l’église Saint-Géry

En ces temps, les Hongrois faisaient violement rage à travers les territoires de cette province, capturaient les chrétiens et incendiaient les églises après avoir souillé les cultes sacrés. Épouvanté par cela, l’évêque Fulbert, devinant rapidement la ruine qui menaçait, s’activa, grâce à son administration fort vigilante, pour que la ville soit fortifiée et dissimula dans l’église cathédrale de Notre-Dame le corps du très saint Géry, c’est-à-dire le trésor le plus précieux, car il soupçonnait, grâce à son esprit prophétique, ce que le dénouement de cette chose a finalement éprouvé. En effet, après qu’un certain nombre de jours se soient écoulés, c’est-à-dire en l’an 953 depuis l’Incarnation du Seigneur, le huitième jour des ides d’avril, ces mêmes Hongrois, présentant une formation guerrière dans une attaque plus résolue⁴³, se précipitèrent vers cette ville et, s’arrêtant durant trois jours, causèrent la ruine de tout le peuple. Et puisque les nôtres ont fait retraite à l’intérieur des murs, car ils étaient très peu nombreux face à eux, ils [= les Hongrois] brûlent les bâtiments aux portes de la ville, plus rien ne leur résistant, et pillent les biens des citoyens. Ensuite, réjouis de leurs heureux succès, ils dirigent les ardeurs de la bataille vers les remparts de la ville et, essayant de faire irruption [dans la cité], ils n’obtiennent nullement des résultats, les nôtres se défendant énergiquement. C’est pourquoi, fatigués, les tentes plantées non loin de la ville, ils s’étaient retirés dans un pré près de l’Escaut, pour se soigner par le repos et la nourriture pour en revenir après cela à la destruction de la ville. Cependant, en cette occasion, les nôtres n’ont pas été oisifs en ne permettant pas [que] les pertes de la ville [demeurent] impunies.

En effet, une fois les ennemis quelque peu éloignés, ils ont aperçu le neveu des rois, un homme préposé aux arts militaires dont le nom s’est perdu, s’avancer le dernier hors des remparts avec seulement quelques hommes ; ensuite, Eudes, un homme d’une sagesse perçante et assez résolu par l’esprit, recueillit quelques hommes plus hardis parmi ses compagnons, auxquels l’affection pour le pays ruiné avait versé dans le mépris de la mort ; ils ont soudain retranché l’ennemi dans un étroit sentier. Ses compagnons ayant fui, celui-ci, encerclé par un grand nombre, tandis qu’il jugea du déshonneur de se retirer, se rua au combat vu qu’il [était] un homme excessif par son esprit ; par après, entouré de tous côtés, il a été tué, la tête tranchée, [causant néanmoins] la perte de [plusieurs] des nôtres. Alors, ayant acquis la victoire, ils ont suspendu sur le mur le plus élevé la tête plantée sur une lance – ce fut une joie pour les nôtres, un triste spectacle pour les siens. Cela entendu, le roi Bulgis – il était en effet appelé ainsi –, embrasé par la fureur, déplora misérablement la mort de son ami, et, plus impitoyable qu’habituellement, regagna la ville avec les siens, impatient que la mort de son neveu soit vengée. Alors, en vérité, ceux-là se déchainant vivement à l’extérieur, ceux-ci se résistant courageusement à l’intérieur, on combat longtemps de part et d’autre, on tranche par la catégorie des armes⁴⁴. Le chagrin de la tête fraternelle brûlait obstinément ceux-là, l’amour de la patrie et un ultime espoir servaient la hardiesse en faveur de ceux-ci. Tandis que cela est accompli, le méritant évêque tantôt harcèle la mère de Dieu par des prières et en gémissant, en se couchant devant le tombeau du très saint Géry, pour qu’il juge bon d’être le défenseur [de la ville], tantôt, en courant çà et là sur toute l’étendue des ouvrages des

43. Traduction incertaine.

44. Traduction incertaine pour « *omnique genere telorum decernitur* ».

défenses, il reconforte individuellement les siens et les dispose pour qu'ils luttent virilement et, qu'invincibles, ils se battent ; en effet, comme le combat contre les étrangers a lieu pour Dieu, la victoire sera pour lui.

Pendant ce temps, rien n'aboutissant à une trêve, ceux-ci fatigués [= les Hongrois] estiment de manière plus réfléchie de lever le siège et, offrant leur promesse et leur garantie du pardon et du salut, ils présentent ce pacte composé par le *dolone* [?] ou la bonne foi, ce n'est pas certain, de sorte que si la tête leur était rendue, ceux-ci restitueraient jusqu'au moindre détail tout le butin et tous les captifs et toutes les choses qu'ils avaient pillées dans le voisinage, et abandonneraient le combat pour arranger la paix. Soupçonnant plutôt une ruse, ceux-ci [= les Cambrésiens] refusent les choses demandées. À cause de cela, les Hongrois rendus sauvages avec plus d'ampleur et contre toute raison ont pensé que brûler l'église était une affaire assez aisée et, abandonnant l'assaut des murailles, ils jettent à l'envi des traits enflammés vers les toits de l'église. Alors une certaine consternation naquit dans l'esprit des nôtres ainsi qu'une pesante défection en raison de la peur, car les ennemis prenant le dessus, ils n'ont plus de lieu de défense. Ceux-ci lançant [leurs traits] sans interruption, le feu victorieux brûlait déjà presque les toits, mais un homme parmi les clercs – du nom de Serald –, rendu robuste par la force de Dieu – je le crois – monta rapidement sur l'église en ayant pris avec lui un vase d'eau. Et celui-ci, appuyé sur des cordes, qu'il a attachées avec art aux poutres du clocher, éteignait le feu avec le liquide répandu et, en courant çà et là avec le zèle d'un oiseau sur les sommets, il se jouait de toute la peine des ennemis. Chose merveilleuse ! Courant vraiment de différents côtés devant le regard des adversaires et souffrant d'une blessure, mais protégé par les mérites de la très sainte Mère de Dieu et l'intervention de saint Géry, il arracha par son œuvre l'église à la destruction, c'est ce que cette chose signifie. Dès lors, les esprits attentifs des nôtres abandonnent la peur et s'appliquent à résister avec grâce à des esprits plus vigoureux. C'est pourquoi, les ennemis renoncent au siège avec honte et douleur puisqu'ils comprennent l'impossibilité de vaincre d'une quelconque manière, mais ils brûlent ce qui [demeurait] intact dans le faubourg avant de l'abandonner. Et si d'aventure ils avaient intercepté durant le combat des personnes aptes, ils les égorgeaient sur le champ ; ce qui avait survécu au meurtre et au feu, ils le réservaient à l'esclavage.

Après cela, un fait eut lieu de manière plus grave et plus déplorable, car ils s'efforçaient de faire irruption dans la belle et vénérable basilique Saint-Géry avec une troupe formée, croyant qu'elle contenait à l'intérieur de nombreuses richesses parce qu'elle était remarquable à l'extérieur par de magnifiques bâtiments⁴⁵, mais, les chanoines résistant très obstinément avec une foule de gens, ils n'avaient pu obtenir de résultat. Alors que certains menaçaient de l'incendier, un grand nombre jugea meilleur d'abandonner en voyant l'obstacle des toits en plomb. Donc, ils cédaient à cette difficulté et s'éloignaient déjà lorsqu'un une personne démente parmi les clercs, s'asseyant dans le clocher, lança une flèche au milieu d'eux. Vivement irrités en raison de cela, ils refluent vers le monastère en très grand nombre pour venger l'injure, et, après avoir longtemps mené une attaque, faisant enfin irruption, ils terrassent un grand nombre de personnes du peuple qu'ils avaient trouvées à l'intérieur et, parmi les clercs, ils ôtent aussi la vie à Ansfred, Anselme, Grimbert, Thierry et Gention. Finalement, boutant le feu aux lambris, ils ont détruit la vénérable église après un labeur durable et difficile, au point réellement que, ayant été brûlés, les sommets de la structure élevée du

45. Le sens me semble correct, mais j'ai dû m'écarter du texte latin. Dans l'ensemble, le latin de ce chapitre me semble particulièrement alambiqué par rapport aux pages précédentes ...

bâtiment se sont précipitées avec une chute prodigieusement grande – ô parole lamentable⁴⁶ – et qu'un ruisseau de plomb fondu, dont les toits étaient couverts entièrement, coulant ici et là par chaque pente remplissait les fossés aux alentours, les rues étant véritablement inondées. Les captifs ayant été regroupés après cela, les Hongrois s'en sont allés avec un butin sans fin.

Chapitre 76 – Lorsqu'il s'attacha à restituer [le corps de] saint Hermès à sa place précédente

Les Danois ne se déchainant pas moins autour de cette province et incendiant les saintes demeures de Dieu, comme il est manifeste en lisant ces histoires, le bienheureux Hermès, martyr du Christ – que le pape Alexandre de Rome a baptisé –, a d'abord été emmené du village de Renaix (*Ronasce*) en Brabant, c'est-à-dire du monastère que le bienheureux Amand a érigé, vers le monastère du village d'Inde (*Ende*), qui est situé près d'Aix-la-Chapelle, puis il a ensuite été transporté jusqu'à Cologne, où il a longtemps demeuré. Alors, le cours des ans s'écoulant, un grand débat s'est levé entre le clergé de l'une et l'autre [communauté], c'est-à-dire les moines de Renaix et ceux d'Inde. En effet, les Danois partis et les affaires de la sainte Église de Dieu rétablies dans la prospérité, les moines de Renaix entreprennent de récupérer [les reliques de] leur patron tandis que ceux d'Inde, unanimement opposés, prétendent le conserver en tant que trésor le plus précieux. Cette dispute entre eux dura passablement longtemps. Mais, les Renaisiens, prenant les devants grâce à leur sagesse plus sensée, s'adressèrent d'une manière suppliante à l'évêque Fulbert en lui communiquant la teneur de leur plainte ; ils l'implorèrent avec effort de lutter avec toute sa peine pour que le saint martyr, emmené de là-bas [= Renaix] en raison des violences, soit ramené puisqu'il avait été transporté hors de son diocèse. C'est pourquoi, l'évêque, jugeant le motif de ceux-ci convenable, mit tout en œuvre jusqu'à ce qu'il contraigne que soit rapporté dans son propre lieu le corps du bienheureux martyr. Alors, en récompense d'un tel bienfait, les susdits frères octroyèrent de bon gré à la sainte mère Église de Cambrai le village qui est appelé Nieuwenhove (*Newehova*) par ses habitants.

Chapitre 77 – En renouvelant les immunités de sainte Marie, le roi Otton concéda à l'évêque de cette cité le tonlieu avec le droit de monnayage

Cet évêque le demandant, l'empereur Otton confirma aussi pour la fixer l'ordonnance d'immunité que Charles, son prédécesseur, a établie à propos du siège épiscopal de Cambrai et, livrant en plus à celui-ci tout le tonlieu avec le droit de monnayage de cette cité, il a éloigné par la suite toutes les mutilations des acquittements fiscaux par un écrit d'une disposition de cette sorte : « Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Otton, roi, la bienveillance divine me favorisant. Lorsque, grâce à un amour du culte divin, nous sommes favorables aux demandes justes et raisonnables des serviteurs, nous ne doutons en aucune manière que nous sommes protégés par une grâce supérieure. Ainsi que l'assiduité et la sagacité de tous nos fidèles, tant présents que futurs, sachent que, comme le vénérable homme Fulbert, évêque de la ville de Cambrai, a présenté à notre regard les immunités de Charles, notre prédécesseur de bonne mémoire, dans lesquelles il était contenu que notre susdit prédécesseur Charles avait toujours tenu sous son entière protection et sous la défense de l'immunité le siège épiscopal cité, qui est en l'honneur de sainte Marie, Mère de Dieu

46. Traduction très incertaine.

toujours vierge, en raison de l'amour de Dieu et de la tranquillité des frères se tenant en ce même endroit. Et pour la fermeté de la chose, le susdit évêque Fulbert nous a demandé que nous confirmions de notre autorité l'ordonnance de ce même roi en amour et en respect de la sainte Mère de Dieu. Et ainsi, nous approuvons volontiers cela à travers la médiation de notre bien aimé évêque Richer et nous l'avons ainsi concédée et confirmée par l'intermédiaire de ce diplôme de notre autorité.

Donc nous, en l'ordonnant, avons prescrit qu'aucun juge public ou quelconque pouvoir judiciaire, à notre époque ou à l'avenir, ne présume d'exiger totalement les choses qui sont évoquées ci-dessous ou n'ose pénétrer dans les églises, dans les domaines, dans les champs ou dans les autres possessions de la susdite église, que celle-ci tient et possède avec justice et légalement à l'époque actuelle dans n'importe quel *pagus* ou diocèse sous l'autorité de notre Empire ou qui auront été réunies à l'avenir par des hommes catholiques de cette même église, pour entendre des affaires judiciaires, pour exiger des amendes, pour y faire des séjours ou des repas, pour y prendre des fidéjusseurs, pour juger des hommes de cette église, tant libres que serfs, demeurant sur la terre de celle-ci. Mais qu'il soit permis au prélat déjà évoqué et à ses successeurs d'avoir tranquillement en leur possession les choses de la dite église avec les monastères, les choses et les hommes légalement soumis à elle grâce à la protection de notre immunité, et de se soumettre fidèlement à notre pouvoir, et, ensemble avec le clergé et le peuple soumis à celui-ci, d'obtenir spontanément par des prières la miséricorde de Dieu pour notre stabilité ou celle de tout l'Empire réuni par Dieu pour nous et à conserver. Et nous avons concédé pour toujours en faveur de l'appareillement du luminaire de cette église toutes les choses que notre fisc avait pu exiger de là. En outre, nous concédons par notre libéralité au susdit évêque et aux successeurs de celui-ci tout le tonlieu avec le droit de monnayage de leur cité de Cambrai selon cette disposition que neuf parties sont assignées aux usages des évêques tandis que la dixième part profite éternellement comme notre aumône à l'usage des frères de cette même communauté religieuse. En outre nous avons établi qu'aucun duc, comte, fonctionnaire royal ou un quelconque détenteur du pouvoir judiciaire ne présume de violer notre volonté et celles de nos ancêtres rois. Que celui qui aura fait cela soit soumis aux procès royaux et soit en outre jugé coupable de six cents sous, dont deux parts seront admises dans le trésor de cette église et dont notre fisc royal recevra la troisième, afin que personne ne présume d'oser une telle chose à l'avenir.

Nous confirmons ainsi [de diplôme] par notre autorité afin qu'il soit conservé inviolablement à l'avenir, comme il a été octroyé et confirmé à la susdite église par nos ancêtres de bienheureuse mémoire. Et pour que notre ordonnance soit crue plus réellement et plus correctement par les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, nous l'avons validée de notre propre main et avons ordonné qu'elle soit munie de notre sceau. Seing d'Otton, le roi très paisible. Le chancelier Bruno l'a passée en revue à la place de l'archichapelain Robert. Le très paisible roi Otton régnant pour la cinquième année. Fait avec bonheur au nom de Dieu à Ingelheim (*Ingeleheim*). Amen ».

Chapitre 78 – L'évêque céda [le corps de] saint Thierry et le corps d'un autre homme au roi qui demandait saint Géry et saint Aubert

À cette époque le glorieux empereur Otton était sans relâche tenu en haleine, assez attentif aux constructions et aux restaurations d'église. Quatorze sièges épiscopaux ayant déjà été fondés

par sa magnificence, il éleva aussi une église métropolitaine appelée Magdebourg (*Magadaburch*). Tandis qu'il obtenait de la part de ses évêques de nombreuses reliques des saints en faveur de celle-ci, il demanda à l'évêque Fulbert de lui donner les corps des saints Géry et Aubert, en pensant que son église métropolitaine [serait] la plus bienheureuse si elle était soutenue par les patronages de si grands confesseurs. Au vrai, l'évêque, craignant de décliner la requête de celui-ci, hésita d'une manière incertaine, mais pour ne pas être perçu comme un ingrat, en raison des très nombreux bienfaits qu'il lui avait déjà accordés, il promit l'exécution de sa demande. Le prélat, inquiet en raison de cette chose, dirigeait son esprit incertain en parts diverses en constatant la difficulté de l'affaire, car qu'il les donne ou qu'il refuse, il attire sur lui le danger. En effet, s'il refuse, c'est la bienveillance de l'empereur qui aura été offensée, tandis que s'il les donne, la ruine de son diocèse aura lieu parce qu'il sera rendu veuf de ses patrons grâce auxquels il bénéficie d'un bon état terrestre et espère le bonheur céleste. Dans cette situation, l'évêque prit finalement une prudente résolution pour lui, et, après avoir fait venir quelques-uns des siens auxquels il confiait ses secrets, il s'empara en cachette des corps de deux évêques, leurs tombeaux ayant été découverts, à savoir de l'évêque Thierry, au sujet duquel nous avons parlé plus haut, et d'un autre dont le nom s'est perdu, et les concéda à l'empereur enveloppés avec déférence dans des châsses, avec également quelques membres de saint Aubert. Et si quelqu'un désire en savoir plus largement qu'il lise le livre que le très cher maître Fulbert a écrit à propos de la vie de saint Aubert sur ordre du seigneur évêque Gérard. Cependant, je ne dirais pas que cela serait arrivé sans la pieuse volonté de Dieu, parce que Thierry, le bienheureux homme du Seigneur, méritait cette récompense du Seigneur et la vénération du peuple et notre province n'avait pas non plus été privée de ses protecteurs ; même s'il voulait soustraire celles-ci, je reconnais qu'en vérité il ne pouvait en aucune manière [y arriver]. En effet, quel sentiment crois-tu que les citoyens auraient s'ils voyaient que Géry, leur protecteur, leur était arraché, lui par lequel la bienheureuse cité de Cambrai est illuminée avec bonheur, son nom se propageant partout dans le monde ? Bien plus, je ne crois pas, en vérité, que ceux-ci, [lorsqu'ils étaient] encore en vie, l'auraient cédé à l'empereur.

Chapitre 79 – Lors d'un synode près d'Ingelheim, Artaud est remis en place grâce au témoignage et avec l'aide de Fulbert tandis qu'Hugues est chassé

Fulbert a assisté à un synode rassemblé près d'Ingelheim devant les deux rois, à savoir Otton et Louis, avec Marin, le vicaire du siège épiscopal de Rome [= le pape], et en même temps de nombreux autres évêques, [synode] lors duquel la teneur du différend entre Artaud et Hugues pour l'évêché de Reims a été débattue. Tandis que ce même Artaud, certes en l'absence de son rival Hugues, avait dévoilé devant les rois et tous ceux qui étaient présents les lamentations de sa revendication, un certain Sigebald, clerc du susdit Hugues, faisant son entrée, a apporté des lettres qu'il avait emportées de Rome et qu'il avait déjà rendues publiques lors d'un autre synode à Mouzon (*Mosomi*), en affirmant que ces mêmes lettres lui avaient été données par le pape Marin en personne. Ce seigneur ordonna que celles-ci soient lues à haute voix devant le synode. Lors de la lecture de celles-ci il est apparu que, comme ces lettres en attestent, les évêques Guy de Soissons, Hildegard de Beauvais, Raoul de Laon et Fulbert de Cambrai et tous les autres évêques de la province de Reims ont envoyé ces mêmes lettres au siège apostolique pour le rétablissement d'Hugues sur le siège de Reims et l'expulsion d'Artaud. Après la lecture de celles-ci, Fulbert, se

levant avec tous les autres susdits évêques qui étaient nommés dans ces mêmes lettres, réfuta ces lettres en ajoutant n'avoir certainement jamais vu ou entendu ces lettres auparavant et ne pas avoir fourni son accord à l'envoi de celles-ci. Puisque ce même clerc ne pouvait s'opposer à lui, bien que les contredisant par des mensonges, le seigneur Marin ordonna en le suggérant à tout le synode qu'ils lui expriment leur avis et un jugement juste à propos d'un calomniateur de ce type et de l'accusateur des évêques par des mensonges. Le délateur ayant été publiquement confondu d'avoir amené des choses fausses, ceux-là, après avoir lu les chapitres au sujet des calomniateurs de ce genre, jugent et décident unanimement que celui-ci devait être privé de la charge dont il jouissait et être poussé dans l'exil selon la teneur des textes. Donc, il s'éloigna condamné de la vue du synode, puni du diaconat par lequel il accomplissait sa charge. En vérité, ils décrètent, approuvent et confirment selon les enseignements des canons et les décrets des saints Pères, en faveur de l'évêque Artaud, qui s'était rendu présent à tous les synodes, le jugement synodal ne le mettant pas en fuite, qu'il conserve et dispose de l'évêché de Reims.

Chapitre 80 – Bérenger succéda à Fulbert sur le siège épiscopal

Succédant à celui-ci à l'épiscopat, Bérenger, puisqu'il [était] un homme issu d'une famille noble de Germanie et un parent très proche de l'empereur Otton, assumait la fonction la plus élevée du gouvernement des âmes. Et celui-ci, parce qu'il [était] très impliqué tant dans les affaires séculières qu'ecclésiastiques, dressait son esprit avec vantardise en raison de la fierté de son haut lignage et allait à l'encontre de la fonction reçue par les assauts de ses mœurs et de sa vie. En outre, on dit que Bérenger était d'une telle sauvagerie qu'il était perçu comme un barbare par son peuple non seulement en raison de sa langue et de sa nation, mais aussi en raison de ses mœurs. Effectivement trop fougueux, il persécutait le peuple tant que l'autorité de son sang royal le lui insufflait. Ainsi, une pénible division s'est fréquemment levée entre [son peuple et lui], en partie à cause de l'infinie légèreté de son esprit, en partie à cause de la fougue et de la désobéissance des citoyens qui résistaient ; en vérité, une lutte qu'on ne peut apaiser survenait quelquefois. Ce qui causait de si grandes vexations et infligeait de si grandes inquiétudes, nous ne pouvons assurément l'imputer à l'évêque mais plutôt aux insolences de ses citoyens, que nous avons toujours considérés comme désobéissants et rebelles à tous leurs évêques en raison de leur sauvagerie.

Chapitre 81 – Les citoyens humiliés reçoivent l'évêque en raison de la crainte des princes qu'il avait emmenés avec lui

Un jour, comme il avait assez longtemps quitté [la cité] pour rendre hommage à l'empereur, les citoyens se sont mutuellement et d'une même volonté engagés pour chasser de la ville l'évêque [alors] sur le chemin du retour, une conspiration ayant été mise au point pour lui refuser l'entrée [de la ville]⁴⁷. Ces choses terminées, comme Bérenger cherchait à atteindre son siège épiscopal, le complot populaire a été éventé lors de son retour. Alors, rebroussant chemin sur le champ avec la honte d'un grand déshonneur, il se dirigea vers Brunon – qui détenait, à ce moment-là, sous la domination de son frère, le commandement du royaume – parce qu'il avait constaté que ses hommes étaient fort inférieurs, tant en force qu'en nombre, face à la foule d'un tel peuple ; après avoir

47. J'ai dû un peu adapter ma traduction par rapport au texte latin.

présenté ses demandes en les exposant, il demanda avec insistance que, soutenu par son aide, il puisse forcer avec violence la cité épiscopale [qui leur était] fermée et exercer sur le peuple qui se rebellait une juste vengeance pour les injures reçues. Après avoir rassemblé sans difficulté une armée abondante, il alla trouver le comte Arnoul de Flandre en lui promettant le village de Lambres (*Lambras*) ; il l'employa comme aide et appui en sa faveur. Les citoyens en apprenant qu'il revenait avec une si grande aide, jugèrent bon de se consulter et, les mouvements de révolte ayant été longuement dissimulés, ils envoyèrent des messagers pour qu'il revienne sans crainte.

Chapitre 82 – Il arracha Lambres au comte Arnoul et sépara de l'Église les deux villages de Coureng et Ferrières

Peu après, en raison de la frivolité de son arrogance, il arracha par la force au susdit comte Arnoul – grâce à l'aide duquel il avait regagné sa ville – le village de Lambres, par lequel il a loué les services de celui-ci, en le menaçant de brûler toute la Flandre s'il avait l'audace de revendiquer cette localité. En outre, il sépara les deux villages de *Coureng* et Ferrières (*Ferroras*) de l'Église de la sainte Mère de Dieu et les donna en bénéfice à un certain chevalier.

Chapitre 83 – Il attaqua les habitants, il tua les uns et aveugla les autres

Après un certain temps, il fit venir les troupes alliées, en se souvenant du déshonneur qui lui avait été fait par le peuple, et assaillit les habitants insoucians par une attaque soudaine ; il a poursuivi, pour les frapper, ceux qui se dispersaient jusqu'au monastère Saint-Géry. Quel spectacle d'un nouveau genre ! Et de fait, forçant l'entrée du très saint sanctuaire sans une once de respect, les hommes armés ont continuellement tué les uns et mutilé les autres en tranchant leurs mains et leurs pieds ; à certains, ils perçaient les yeux, à d'autres, ils marquaient leur front au fer rouge. Ensuite, comme [Bérenger] était en délire, il ordonna que soient placées en amas sur un chariot les lances prises aux personnes tuées et aux autres ; en signe de sa vengeance et en ostentation de sa victoire, il se hâta de les envoyer à ses familiers dans son domaine, c'est-à-dire dans le village dont le nom est *Betendorth*.

Chapitre 84 – Il mourut frappé par saint Géry durant une nuit

Je ne cesse de m'étonner de l'action de cet évêque, qui n'a pas craint de profaner le temple du bienheureux confesseur, que le châtelain Gautier, chevalier très inhumain, a su respecter de nos jours lors d'une affaire semblable. Le fait est qu'un jour, en revenant de quelque part avec les siens, il [= Gautier] a rencontré par hasard deux frères, à savoir Aldon et Baudouin, de très grands ennemis à lui et, aussitôt, après avoir piqué avec ses éperons le cheval sur lequel il était assis, il poursuivit les fuyards jusqu'au pied de la colline en se précipitant vers eux, la lance se levant déjà presque à portée de leurs dos, les menaçant déjà de mort, et en étant à peine distant d'environ neuf pas du monastère. Voyant ceux-ci s'approcher du très saint temple dans leur fuite et implorer le saint confesseur pour son aide, il redoute de les suivre plus loin et, enfin, s'écriant dans cette parole, il dit : « Sachez que vous m'avez été arrachés grâce à l'appui du bienheureux Géry ! ». Donc, si, en raison de l'amour de Dieu et de la vénération de son saint confesseur, un homme d'une profonde

barbarie a appris à avoir le courage de supporter ses ennemis en les épargnant, un évêque n'aurait-il pas dû agir de même, notamment en considération de la fonction sacerdotale dont il s'acquittait. Cependant, puisqu'il ne chercha pas une échappatoire, un refuge ou une quelconque mesure de pénitence pour un si grand crime, il paya pleinement peu après le digne profit du châtiment. Car, une certaine nuit, tandis que celui-ci [qui était] parti à Cologne se reposait dans son lit, le bienheureux Géry lui apparut à moitié éveillé, et le fait est qu'il a été réprimandé par celui-ci pour ses méfaits et que [le saint] le frappa ensuite violemment avec le bâton qu'il tenait dans la main. Et [Bérenger] aussitôt éveillé, comme il s'est lamenté avec une plainte pénible, il révéla l'arrivée d'un danger pour lui en exposant sa vision point par point aux familiers qu'il avait appelés. Souffrant assez longtemps de ce coup – c'est une chose certaine – il périt peu après et fut enseveli dans la basilique Saint-Géry. Les chapelains, c'est-à-dire les clercs de cette église, soupçonnés, non pas sans de sérieuses raisons, de je sais quelles accusations, ont en vérité fuit, les parures épiscopales ayant été abandonnées.

Chapitre 85 – Enguerrand est établi

Après la mort de celui-ci, Enguerrand, auparavant moine du monastère de Saint-Pierre de Corbie (*Corbiensis*), a été promu au siège épiscopal grâce à l'intervention du susdit archevêque Brunon avec lequel il avait une relation et une amitié en raison des affaires des frères dont il s'occupait au-delà du Rhin. Valablement instruit dans les disciplines tant ecclésiastiques que profanes, celui-ci avait beaucoup de pouvoir vis-à-vis de son troupeau en raison de sa charité admirable et, plein de bonté pour tous, il remplissait la dignité d'évêque avec un si grand désir de dévotion qu'il ne parut en aucune manière sortir de sa conduite de moine. En effet, il s'appliquait toujours à l'étude du culte ecclésiastique et instruisait le troupeau [qui lui était] confié par l'exemple de sa vie irréprochable et par l'enseignement des bonnes mœurs.

Chapitre 86 – Il alla jusqu'à une assemblée générale pour réclamer le village de Péronne (*Peronam*) et il enleva une église à son clerc parce qu'il n'avait pas apporté avec lui un diplôme

Enguerrand accroissait l'Église de ses propres biens et si certains volaient à celle-ci, il s'évertuait de récupérer [les biens volés] par un jugement public et de les lui restituer. À cette époque une assemblée générale avait été mise sur pied par le duc et archevêque Brunon avec de nombreux princes et évêques à proximité d'un certain village dont le nom échappe à mon esprit – assemblée lors de laquelle il a été traité d'une manière convenable et dans de bonnes conditions de la paix et de la dévotion de la sainte Église de Dieu et de l'état du royaume. Et alors, l'évêque Enguerrand décréta d'y aller pour réclamer le village de Péronne [appartenant] à sainte Marie, [village] que les *Hasbanienses* détenaient selon la coutume du fief ; il ordonna à son chancelier Guy qu'il apporte avec lui la charte qu'il avait trouvée dans les archives de l'église à propos de ce village, afin que, par l'intermédiaire de celle-ci, on puisse le réclamer de manière plus claire et plus certaine. D'où il résulta que quand Enguerrand – qui était arrivé et prêt à déployer son discours – demanda la charte à son chapelain, ce dernier, remarquant qu'il avait oublié d'apporter le diplôme de son maître, fut paralysé par une grande stupeur et commença à dire qu'il avait été négligent. Alors,

troublé, l'évêque retourna chez lui et, frappant sans résignation, il enleva à ce chapelain son église qui se trouvait dans le village de Sailly-en-Ostrevant (*Salliaco*).

Chapitre 87 – L'évêque Enguerrand mourut et fut enseveli par l'évêque Hadulphe de Noyon

Par la suite, alors qu'il accroissait en s'armant de tout son zèle l'église cathédrale Notre-Dame en direction de la nef occidentale, il a laissé son œuvre inachevée car il a été devancé par la mort, les péchés des citoyens l'ayant en vérité exigé ; après avoir dirigé l'Église durant trois ans, il s'en alla vers le Christ. L'évêque Hadulphe de Noyon a assisté aux funérailles de celui-ci et l'a enseveli avec honneur dans la nef sud de l'église cathédrale de Notre-Dame.

Chapitre 88 – Ansbert, qui a établi huit chanoines dans l'église Saint-Aubert, succéda à celui-ci à l'épiscopat

Ansbert lui succède, un homme instruit dans les enseignements des lettres et qui, alors moine de l'Église d'Arras et également archidiacre de l'Église de Cambrai, a atteint le sommet du siège épiscopal après s'être fait connaître de l'empereur en ayant administré les biens de Saint-Vaast dans le *pagus* de *Baduensi*. Celui-ci délégua quatre paires de chanoines dans l'église Saint-Aubert, après avoir concédé en leur avantage des biens propres. Mais celui-ci, comme ses prédécesseurs que nous avons déjà évoqués et ses successeurs qui seront évoqués plus tard, endura de nombreuses injures de la part de ses propres chevaliers et lutta longtemps contre les révoltes de ceux-ci. C'est pourquoi, pour apaiser les insolences de ceux-ci, il s'adjoignit un certain illustre comte Arnoul, engagé pour de nombreux bénéfices et, prenant le dessus sur ses orgueilleux adversaires grâce à son soutien, il fut assez longtemps apaisé. Il dirigea l'Église pendant cinq ans et il a été honorablement enseveli dans l'église susdite, c'est-à-dire celle de Saint-Aubert, lorsqu'il a rejoint ses ancêtres.

Chapitre 89 – Wibold est choisi à sa place et le jeu régulier qu'il a réalisé est décrit à la suite

Wibold, un archidiacre de l'Église de Noyon, lui succède ; c'était un homme suffisamment instruit dans les disciplines tant ecclésiastiques que profanes. Celui-ci mit en place avec art un jeu régulier pour les clercs amateurs du jeu de dés afin qu'ils s'habituent à vaincre les vices par la charité et qu'ils mettent en fuite le jeu de hasard séculier et querelleur. Et il a commencé ce jeu de cette manière [long passage sur ces règles extrêmement complexes]

Lecteur, nous te proposons ces choses de cette manière, de sorte que si le style exige quelque chose, ajoute-le utilement ou enlève-le pour le corriger – cependant, n'y porte rien de blasphématoire – et si tu n'auras pas voulu les louer, ne les perds pas. Et si ce jeu diminue de valeur ou s'il engendre l'ennui en ton esprit, félicitez-vous au moins que l'harmonie utile des nombres, la recherche estimable des vertus et l'exercice non oisif changent l'esprit puisque vous vous exercez à l'assemblage des nombres et au cumul des vertus. Si tu gagnes dans ces choses à acquérir, point d'orgueil, si tu es vaincu, point de confusion. En effet, si tu as moins acquis, tu seras obéissant, si tu as acquis plus tu devras être aimant de la personne t'obéissant. La grâce et la paix soient pour

toujours pour ceux recherchant les vertus dans le Christ en les pratiquant dans leur conduite et dans leurs mœurs.

Et si le nom⁴⁸ de l'auteur de ce distique est cherché
grâce à ces nombres. Multipliez dix deux fois pour qu'il fasse
la première, la deuxième⁴⁹ et la huitième lettre et qu'ainsi la troisième position
soit donnée à la neuvième lettre et qu'à partir d'ici la quatrième place soit à la seconde lettre
que la cinquième position soit choisie pour la quatorzième lettre et aussitôt après la sixième
pour la onzième, en septième position deux multiplié par deux, et
que le dernier rang se fixe au nombre six multiplié par trois.
que, grâce à ces dix choses [= vers] produites ensemble, soit consacrée la contemplation la plus
élevée et que resplendissent la virginité de l'âme et les dix commandements.
Et celui qui les respecte se permettra les joies du ciel.

Ce jeu stimule les clercs à grimper d'un étage
et à établir les noms des vertus pour que, de cette manière, ils se portent bien.

Chapitre 90 – Lorsque les notables de Cambrai ont demandé au roi que Wibold leur soit donné comme évêque

Les premiers des Cambrésiens – en effet, il tirait de ceux-ci la brillante lignée de sa naissance – protestent ensemble leur volonté et, par de justes lettres, réclament à l'empereur, avec une grande sympathie, que celui-ci [= Wibold] leur soit donné pour évêque. Sans difficulté, l'empereur consent aussitôt de sa volonté aux prières de ceux-ci, après avoir appris la bonne réputation de celui-ci, et, accordant son assentiment, il satisfait volontiers l'ambassade de ceux-ci.

Chapitre 91 – Il se rend en Italie auprès du roi pour le don de l'évêché, mais fatigué par le chemin estival, il meurt peu après qu'il soit revenu

Donc, vite averti de l'accord de l'empereur et poussé par les primats de la ville déjà évoquée, Wibold se presse d'aller vers l'empereur qui résidait alors dans les territoires d'Italie pour recevoir cette haute fonction. Cependant, il faisait alors un temps estival qui lui fut très nuisible lors du voyage d'aller et de retour. En effet, tandis qu'il revenait après avoir reçu cette charge si importante, il a été à ce point exténué par la chaleur brûlante qu'en raison de l'embarras de sa maladie il a pu à peine agiter la cloche, par la sonnerie de laquelle il devait déclarer que la dignité de l'évêque lui était délivrée⁵⁰. En vérité, il concéda à l'Église de la Mère de Dieu un texte de l'Évangile merveilleusement orné d'or et de pierres précieuses et de nombreux livres qu'il a apportés avec lui. Par après, celui-ci souffrit à un si haut point dans sa mauvaise santé qu'il a à peine gouverné l'Église une seule année et, quittant le monde, il a été enseveli dans cette même église Notre-Dame dans la nef sud.

48. L'auteur utilise un terme grec pour ce mot.

49. Le V est compté deux fois, en première et deuxième position, pour faire le W de Wiboldus : VVIBOLDVS

50. Traduction incertaine.

Chapitre 92 – Tetdon est choisi comme évêque, les prières du moine Robert ayant été rejetées

À l'époque où celui-ci obtint le jour de son sommeil [= sa mort] avec ses ancêtres, un certain Robert, moine dans le village de Solesmes (*Solemia*) qui est éloignée de huit milles de cette cité épiscopale, s'occupait des biens de Saint-Denis. Celui-ci, apprenant l'inhumation de l'évêque et, c'est vrai, saisi par l'honneur du monde, présuma de convoquer les notables de Cambrai par l'argent afin qu'ils réclament à l'empereur, par un suffrage commun, qu'il devienne leur évêque ; il promit à ceux-ci de grandes faveurs et beaucoup de choses fort importantes. Trompés, ceux-ci envoient aussitôt une ambassade à l'empereur et demandent qu'en y consentant également celui-ci accepte de leur accorder comme évêque celui qu'ils ont élu. Mais, l'empereur voyant que, conformément à leur choix, il avait auparavant nommé Wibold, selon les prières de ceux-ci qui voulaient peut-être bien pour cela se réserver la capacité de mettre en place l'évêque, il [= l'empereur] refusa assurément avec toute son opposition de communiquer le résultat à l'ambassade. Mais en vérité aidé par une sagesse plus profonde, il éleva d'une manière appropriée à l'office du gouvernement pastoral Tetdon, diligent dans les coutumes sacrées, mais pas moins instruit, né des principaux et plus grands lignages de Saxe, prévôt de l'église Saint-Séverin de Cologne, bien que Tetdon se montrait réticent parce qu'il avait eu vent des mœurs mauvaises et de l'insolence des Cambrésiens. C'est pourquoi, son ordination effectuée et les choses nécessaires ayant été apprêtées, le vénérable homme de Dieu se rendit dans la cité épiscopale qui lui avait été concédée pour inspecter pleinement le troupeau [qui lui était] confié. Mais on pourrait à peine expliquer dans un sermon combien il a enduré d'injures, d'affronts et d'oppositions de la part des siens.

Chapitre 93 – Au sujet des injures que l'évêque a supportées de la part de ses chevaliers

En effet, il y avait à cette époque un homme du nom de Jean, puissant grâce à son ascendance tant des Cambrésiens que des Vermandisiens ; [cet homme] l'emportait sur tous les autres en ville en raison de sa charge [d'avoué] sous l'autorité épiscopale. Mais puisqu'il était plus grand et plus puissant que tous les autres, il était d'autant plus mauvais et plus insolent envers l'évêque. Autrefois, bien que je taise le reste, le vénérable évêque, l'homme de Dieu, avait apprêté des amas de pierres, de la chaux et du bois de construction car il avait ordonné d'agrandir l'église de la bienheureuse Marie Mère de Dieu. Mais durant les travaux, il s'est mis en marche en direction de l'empereur, la nécessité l'ayant exigé. Alors, tandis qu'il demeurait là, le susdit châtelain se fit dans l'intervalle transporter par charroi ces matériaux entassés et, à partir de ceux-ci, il fit construire une demeure avec une tour très élevée dans ce même château. Lorsque cette chose est annoncée à l'évêque de retour, ce dernier se lamente fortement et éveille la divine clémence par une longue lamentation pour venger l'audace d'une telle présomption. Réuni peu après avec l'aide d'une troupe abondante, il chassa celui-ci [= le châtelain] de la limite de la ville.

Fuyant dans le *pagus* de Vermandois (*Vermandensem*), celui-ci s'est assez longtemps retiré dans le château de Saint-Quentin (*Sancti Quintini*) auprès du comte Albert, ses amis et ses parents l'appuyant en vérité ; après avoir demandé de l'aide en ce lieu, il s'allie avec une si grande abondance de compagnons qu'un jour, après avoir dissimulé son guet-apens, il dévasta par des ravages misérables les villages du voisinage de Cambrai en s'y précipitant à l'improviste.

Épouvanté, l'évêque est alors troublé par des réflexions et des émotions à propos de la manière dont il peut réprimer un brigand si sauvage⁵¹. Un certain Gautier, vassal du château de Lens (*Lenensis*), [un homme] brillant auprès de l'éminence du pouvoir séculier ; plein de fourberie et d'habileté dans la ruse, entoura de l'affluence de ses troupes celui-ci [= Tetdon] qui réfléchissait à ces choses, en lui promettant raisonnablement que s'il donne en bénéfice à son fils, appelé du même nom, tout ce que Jean tenait et que s'il veut s'associer celui-ci à la place de Jean, il défendra sans crainte la ville de toutes ses forces contre cette tyrannie et vaincra celui-ci [= Jean] par un assaut assidu. C'est pourquoi l'évêque joyeux reçut celui-ci et lui livra sans difficulté ce qu'il demandait. Cependant, en dérogeant par ses paroles à la susdite promesse, non seulement il n'aida pas l'évêque, mais encore, plus désagréable que le précédent, il exerça plusieurs et diverses violences contre l'évêque et les successeurs de celui-ci. Jean, se lamentant de ses domaines envahis par un autre propriétaire et rendu plus dur, ne se retint plus jusqu'à ce que l'évêque, contraint par des attaques répétées, lui rende presque autant de fiefs.

Chapitre 94 – Au sujet de la mort de l'empereur Otton et de la succession de son fils, Otton

À cette même époque, le très saint empereur Otton, protecteur très dévoué, norme de justice, partisan dévoué de l'Église, espoir de paix, amoureux de la religion, s'en alla avec bonheur vers le Christ, avancé en âge et riche de jours [vécus]. Après la mort de celui-ci, son fils Otton, très glorieux bien que jeune chevalier dans la fleur de l'âge, bon par sa sagesse, vif dans la guerre et, pour conclure en peu de mots, très semblable imitateur de son père tant par les mœurs que par le nom, reçut les rênes de l'Empire pour en être maître. Mais, comme il était trop jeune, le duc Henri de Bavière dressa sa tête contre lui avec toutes ses résistances présomptueuses, refusant bien entendu d'être soumis au commandement de celui-ci. Alors, une assez grande quantité de temps s'étant écoulée, la lutte entre eux aboutit à une guerre, mais, peu après, comme je le dirai par la suite, la concorde survint entre eux, la paix ayant été faite et celui-ci [= Henri de Bavière] s'étant courbé sous le joug de la reddition.

Chapitre 95 – Au sujet de la fureur de Régnier et de Lambert contre l'empereur

Donc, la mort de l'empereur ayant été longuement et largement apprise, Régnier et Lambert, c'est-à-dire les fils de Régnier – que, du vivant de l'empereur, l'archevêque Brunon, qui tenait la principauté [*monarchiam*] sous son frère, corrigeait souvent par l'admonestation pour ses insolences, ses vols, ses attaques contre l'Église et aussi pour de nombreux crimes et dont il calmait souvent la fureur au moyen de bénéfices ; mais comme il n'a pu en aucune manière retenir sa sauvagerie gonflée par une tuméfaction syrienne [= par l'orgueil], il a finalement livré à son frère celui-ci condamné à un exil éternel et il octroya d'abord sa terre au noble homme Richard, puis, à la mort de celui-ci, à Garnier et Renaud et, une fois ceux-ci morts, aux très nobles comtes Godefroid et Arnoul, et il chassa les susdits fils de celui-ci des terres paternelles en raison des mêmes insolences – revenant dans les territoires paternels et souhaitant reprendre violemment la terre de leur père, ceux-ci, dis-je, après avoir entendu la mort de l'empereur et étant rappelés par certains criminels ayant la paix en horreur – fils de Bélial –, ont garni de fortifications le château de Boussoit

51. Traduction incertaine.

(*Bussud*) sur la Haine (*Hagnam*) et là, ils font rage tant et plus autant qu'on leur permet. Mais, entendant cela, le jeune empereur, après avoir rassemblé une armée, encercla et détruisit le château au moyen d'un siège et envoya en exil les rebelles capturés. L'évêque Tetdon a également été présent lors de ce siège. Ces choses ainsi accomplies, il [= Otton] attaqua, en s'y rendant avec les siens, le susdit duc des Bavares qui, comme nous l'avons dit, lui résistait et, par la volonté de Dieu, il soumit très rapidement cet homme vaincu et prêt pour la reddition à son commandement.

Chapitre 96 – Lorsque ces mêmes voleurs tournent le dos contre les fidèles de l'empereur en se rencontrant lors d'un combat

Pendant ce temps, les susdits frères Régnier et Lambert, forcés par l'absence de ressources et imitant les habitudes paternelles, s'appliquaient aux vols en altérant la tranquillité publique et tourmentaient de toutes les manières possibles les moins puissants. Puis, se retirant dans les territoires des Karliens, ils s'adjoignirent pour leur aide Charles, frère du roi Lothaire et adonné aux mœurs dépravées, et également Otton, fils du comte Albert de Vermandois, et aussi de nombreux autres voleurs en déplorant habilement leur misère d'avoir été déshérités et dépouillés de leur patrimoine et d'avoir été bannis des demeures de leur père, de se voir refuser la terre dans laquelle ils sont nés ; ils prient donc les troupes alliées de venger l'injure. Dès lors, ceux-ci les soutenant et se rassemblant, ils marchent avec empressement vers le château de Mons après avoir restauré les usages de la guerre et là, en l'an 976 de l'Incarnation du Seigneur, ils fondent sur les fidèles de l'empereur, c'est-à-dire Godefroid et Arnoul, après avoir mené une attaque. Cependant, ceux-là, pas moins excités dans leur esprit, sortent hors des murs, après avoir rassemblé les leurs qui étaient présents, et en viennent aux mains en s'offrant eux-mêmes au violent danger, une aide n'étant attendue de personne sinon seulement de Dieu, et ils s'emparent du fruit de la victoire en luttant longtemps de part et d'autre. Ceux-ci s'étant repliés chez eux, Otton enleva peu après ce domaine de Gouy (*Gogicum*) à Arnoul pour une vengeance présumée parce que ce domaine lui était contiguë et, un château y ayant été établi, il excita par de fréquentes incursions cette ville [= Cambrai] parce qu'elle ne se trouvait pas loin.

Chapitre 97 – Lothaire le roi des Karliens attaqua l'empereur Otton qui n'était pas sur ses gardes et c'est pourquoi Otton dévasta le royaume de celui-ci après avoir formé une armée

Après cela, l'empereur – son royaume déjà pacifié et toutes les choses qui auparavant lui résistaient ayant été apaisées par la force – séjourna auprès du palais d'Aix-la-Chapelle aux environs de la fête de la saint Jean en s'occupant, paisible et avec succès, des choses qui se rapportent à Dieu. Soudainement, le roi des Karliens Lothaire, son cousin germain, voulant priver celui-ci de l'Empire, fomenta d'attaquer celui-ci qui n'était pas sur ses gardes au moyen d'une expédition secrète, bien qu'il [= Otton] ait pu lui tenir tête puisqu'il avait été prévenu la veille⁵². Et celui-ci, ne s'attendant pas à cette chose, ne pensait pas qu'il avait à ce moment une troupe suffisante pour résister et, s'en allant de ce lieu, il se retira à Cologne avec toute sa *familia*, jugeant raisonnablement qu'il lui fallait se retirer au moment voulu afin qu'il puisse résister par la suite plus volontairement. Cependant, comme le roi Lothaire, qui était arrivé là-bas, ne parvenait pas à le trouver, ses dispositions ayant

52. Traduction incertaine pour *ut pridie antequam preoccuparetur, posset resistere*.

été esquivées, il avait assez exercé sa fureur à l'encontre de la nombreuse population, les Gaulois se livrant à la débauche et au brigandage en ce lieu ; Otton se pressa d'envoyer une ambassade à celui-ci qui revenait sans doute sur ses pas, en lui déclarant ouvertement que pour ce châtiment de sa si grande perfidie, il n'imaginait pour lui aucune ruse ou aucun piège, qu'il se dérobait à la tromperie, mais qu'après avoir supporté toutes ses fourberies, il se mettrait en marche aux calendes d'octobre pour affaiblir le gouvernement de son royaume. C'est pourquoi, dans l'intervalle, il ordonna que soient convoqués les ducs et les princes préparés à la guerre [issus] de sa terre et, annonçant avec dignité à tous ceux [qu'il avait] appelés le motif de cette proclamation, il décida de conduire une expédition contre Lothaire. Tous tournèrent leur esprit vers l'exhortation de celui-ci et, s'indignant du déshonneur fait à leur égard, tous firent en bon accord, presque comme un seul homme, une union invincible et, pour la fidélité de leur père qui les a élevés en ami, ils promettent d'aller jusqu'à la mort pour lui.

Donc, une fois ceux-ci venus et rassemblés, une troupe d'une si grande abondance s'ébranla de sorte que personne n'a pu en avoir vu ou s'être souvenu [d'en avoir vu] une si grande auparavant ou par après. Et pour ne pas que l'ambassade préalablement envoyée ne trompe le roi Lothaire, il arriva en vérité le jour annoncé dans le royaume de celui-ci et, jouissant d'heureux succès, il ravagea d'abord les diocèses de Reims, puis de Laon et de Soissons et, finalement, les territoires des Parisiens. Cependant, élevé dans les habitudes paternelles, il respecta les églises et, bien plus, il estima bon de les enrichir de dons somptueux. Annonçant ensuite par l'intermédiaire d'une ambassade à Hugues, qui était établi à Paris, que pour orner la gloire de sa victoire il lui ferait chanter un *Alléluia* d'une telle splendeur qu'il n'en avait jamais entendu de si grands, il ordonna, après avoir fait venir de nombreux clercs, que soit chanté, dans le lieu qui est appelé *Mons Martirum*, *Alleluia te martirum* par des voix élevées à un si haut degré que Hugues lui-même et tout le peuple de Paris s'émerveillaient par leurs oreilles en extase.

Chapitre 98 – Lothaire se met aux trousses d'Otton, mais le combat est différé, l'Aisne se mettant entre eux

Celui-ci, comme il pensait avoir suffisamment rendu la pareille par cette vengeance menée à son terme, pensant qu'il fallait se retirer des quartiers d'hiver, ordonna, après avoir dans le même temps rappelé la cavalerie de ce lieu, le retour aux environs de la fête de saint André, l'hiver s'approchant déjà et, se réjouissant du bon succès des choses accomplies, il ordonna sur le chemin du retour d'occuper les châteaux sur l'Aisne (*Axonam*). Mais puisque ce même fleuve a l'habitude de déborder à un si haut niveau lorsque les pluies s'abattent, de sorte qu'il ne peut être traversé sans un bateau, il se hâta de le franchir – le comte Godefroid le lui suggérant et l'en priant pour que cette entrave n'arrive pas à une si grande abondance de chevaliers lors d'un passage difficile –, mais un très petit nombre de serviteurs restant en arrière en raison de l'épuisement de leur charge, car ils transportaient les bagages du matériel de guerre, ont décidé de reporter la traversée au lendemain, puisque les ténèbres de la nuit tombaient déjà. Le jour suivant, après avoir rassemblé ceux qu'il avait pu, Lothaire, bien qu'inférieur en nombre, poursuivit secrètement ses ennemis jusqu'au fleuve, tirant la hardiesse de son sentiment de honte. Épouvantés par l'attaque à l'improviste de celui-ci, les porteurs du matériel de guerre, tandis qu'ils prirent la résolution de nager, furent submergés et moururent, les flots débordant soudain et leurs forces ayant chancelé. Et en effet, le lit de la rivière

a cru à un si haut point durant cette nuit-là que ni l'un ni l'autre n'a pu en venir aux mains en raison de l'obstacle du rivage inabordable, la volonté de Dieu ayant réellement, je le crois, ordonné cela de cette manière pour qu'un carnage ne se produise pas de part et d'autre. En effet, bien qu'inférieur en nombre, Lothaire, comme on le rapporte, s'était lui-même mêlé au combat ; il prit les bêtes de traits, mit en pièces les chariots qui tenaient plus du fardeau que de l'utilité dans les moments dangereux.

Un petit bateau ayant été apprêté, Otton, par l'intermédiaire de messagers, confia à Lothaire que s'il avait la volonté de lutter, il se presserait assurément de traverser, après avoir pris des otages – pour ne pas que l'adversaire soit d'aventure soupçonné par la partie préservée des siens de couper le chemin par la ruse aux hommes en train de traverser [le fleuve] – ou, à l'inverse, que si celui-ci [= Lothaire], en retraversant le fleuve, revenait, face à lui après lui avoir aussi pris des otages, le vainqueur se rendrait maître du gouvernement du royaume après un combat qui les mettrait aux prises l'un de l'autre [et] auquel Dieu consentait⁵³. Ayant entendu cela, un comte du nom de Geoffroy dit en se déchainant : « Pourquoi autant d'hommes sont-ils tués de part et d'autre ? Que les rois viennent seulement tous les deux ensemble et qu'ils soient réunis ensemble en se confrontant seuls à l'apogée du danger, loin de nous qui les regardons, et que tous les autres préservés se soumettent au vainqueur par un *fuso* »⁵⁴. Semblablement, le comte Godefroid répondit à ces choses avec indignation : « Non avons toujours entendu, en ne le croyant pas, que votre roi était tenu pour vil par vous, mais maintenant après que vous l'avez avoué en personne, il est légitime de le croire. Jamais notre empereur ne combattra tandis que nous nous reposerons, jamais il ne sera en danger lors d'un combat tandis que nous nous protégerons. Cependant, nous ne doutons pas qu'il serait victorieux s'il était confronté à votre roi lors d'un combat singulier ».

Chapitre 99 – L'évêque Tetdon est ébranlé par de nombreux soulèvements et par des embarras de la part de ses vassaux

Donc, les rois se divisant entre eux de cette manière, comme cela a été péniblement raconté à l'instant, l'évêque Tetdon a été affaibli par ses propres vassaux, les orages des intrigues grondant. En effet, puisqu'ils savaient l'empereur – bourreau naturel des mauvais – occupé par les affaires de la susdite guerre, ils infligeaient souvent, en s'attachant la sécurité de l'impunité, des injustices à l'évêque au moyen de conseils fourbes, sachant que ce dernier [était] un homme simple et ignorant de la langue du pays. Le fait est qu'un jour, après avoir invoqué la promesse de son dévouement, Gautier, homme fatigué de toute vérité, se jouait de lui par la ruse en lui inspirant la terreur pour un motif vraisemblable, en annonçant vraiment frauduleusement que le roi Lothaire venait avec une troupe incendier la ville et livrer toute la région voisine à la ruine. Épouvanté, le prélat gratifiait Gautier de nombreuses récompenses, en lui promettant encore plus s'il pacifiait de n'importe quelle manière les menaces d'un tel fléau. Feignant de partir en ambassade vers ses amis et ses proches de la cour royale sous prétexte qu'ils [étaient capables] d'apaiser le roi, celui-ci revenait après quelques jours auprès de l'évêque et se vantait, en le racontant, avoir apaisé grâce à ses prières et à son talent l'expédition apprêtée par le roi apprivoisé. Bénéficiant de la faveur de l'évêque grâce à cette

53. Le sens doit être correct, mais la traduction est incertaine.

54. Traduction incertaine.

tromperie, il en retirait une très grande abondance de dons ; bien plus, il avait arraché avec les autres bénéfiques un village du nom de Lambres (*Lambras*).

Un jour Hériward a aussi fait cette chose. Auparavant, en raison de son infidélité, celui-ci, après avoir abandonné l'évêque, s'associa aux voleurs dont nous avons déjà fait mention – à savoir Régnier et Lambert – mais, tirant très peu de profit à leur service, il revint par après vers l'évêque sous l'apparence de la fidélité. Pire, celui-ci s'achetait la faveur de l'évêque sous une certaine apparence de fidélité grâce à ses fourberies, ses intrigues et ses flatteries et il tramait quelquefois des actes blâmables pour lui [= Tetdon] au moyen d'une invention ombrageuse et vraisemblable, en affirmant naturellement que Régnier et Lambert s'apprêtaient à piller les biens de l'évêque. Dans ces circonstances, le prélat, apprenant cet avis faussement élaboré, était enchaîné à un souci médiocre et lui promettait l'échange de nombreuses récompenses s'il pouvait apaiser ceux-ci par une sorte de talent pour qu'ils ne viennent pas. Et immédiatement, celui-ci [= Hériward], en faisant bien entendu semblant d'aller vers ceux-là pour les pacifier afin de confirmer l'inquiétude du mensonge présenté, s'éloigne ailleurs et réclame pour lui les choses promises en revenant peu après, comme si la paix [avait été] obtenue. Ainsi, il [= Tetdon] dépensa tellement en faveur de celui-ci et des autres personnes qui se sont pernicieusement jouées de lui qu'encore aujourd'hui, le siège épiscopal, mais aussi tout le diocèse, se lamente de ces pertes. Sous cet aspect, Hériward a exigé les avoueries de quelques villages sous le prétexte de leur défense, mais, plus qu'un brigand ennemi, il les pilla par des exactions persistantes.

Chapitre 100 – Au sujet de la mort de l'évêque Tetdon et à propos de ce que la divine piété a réalisé sur un simple signe de celui-ci lors de la célébration d'une messe

À cette époque, après la mort du comte de Flandre Arnoul le Vieux, le roi Lothaire, se précipitant aussitôt sur les possessions de celui-ci, se jeta naturellement sur Saint-Amand, sur Saint-Vaast et son château, sur Douai (*Duvaicum*) et sur toutes les choses jusqu'à la Lys (*Lis*) en en prenant possession. Cela suscita certainement une très grande crainte à l'évêque, qui présageait que bientôt ce roi-là occuperait peut-être bien aussi sa ville, qui était très proche. Ainsi, toujours affaibli par des pensées de ce type, il se consumait de tristesse et disait quelquefois à lui-même en se le reprochant avec une lamentation affligeante : « Pourquoi, très misérable Tetdon, es-tu venu parmi les barbares après avoir abandonné ta patrie ? Voici la récompense simple et méritée pour tes actes puisque tu as abandonné ton père, saint Séverin ». Donc, pendant ce temps-là, l'évêque, entreprenant d'échapper à un si grand naufrage, est retourné à Cologne pour ne pas être plus longtemps frappé par de tels coups ; il a quitté ce monde saisi par la maladie – Dieu ayant eu pitié de lui, crois-je – et a été enseveli dans la basilique Saint-Séverin. N'omettons pas ce que nous avons entendu de témoins dignes de foi à propos d'une chose qui lui a été concédée par la bienveillance divine. En effet, un jour, tandis qu'il célébrait le saint Mystère sur l'autel du saint Sauveur dans l'église cathédrale Notre-Dame, il advint qu'il dût offrir à sa bouche le corps du Seigneur selon le rite sacerdotal, mais aussitôt, d'une manière surprenante, cette confection du sacrosaint corps sauta hors des mains de celui-ci et s'éleva à hauteur de la tête de l'évêque, les prêtres s'en émerveillant.

Chapitre 101 – Le duc Charles, entrant à Cambrai sous le prétexte de la protection, produisit de nombreux malheurs

Suite à la mort de Tetdon, un danger de ruine beaucoup plus dure se dresse, car l'Église de Cambrai fait naufrage en raison de tempêtes beaucoup plus orageuses. Puisque l'empereur s'était éloigné loin des frontières de son royaume et s'attardait pour combattre les Slaves, les princes de Lotharingie, laissés en arrière, étaient en controverse à propos de ce qu'ils feraient pour la mise en place d'un [nouvel] évêque. De fait, ils avaient déjà appris que le roi Lothaire occupait les biens de l'évêché d'Arras et c'est pourquoi ils craignaient peut-être que celui-là envahisse la cité de Cambrai lors d'une attaque soudaine. Dès lors, les comtes, c'est-à-dire Godefroid et Arnoul – le premier était célèbre pour la dignité de ses mœurs et l'autre n'était pas moins excellent par sa sagesse –, très inquiets, ont exhorté le duc Charles – le frère du roi Lothaire, que l'empereur Otton avait placé sous son autorité à la tête de la Basse-Lotharingie et avait engagé contre de nombreux bénéfices afin qu'il résiste, plus fort, aux agitations de son frère – de part et d'autre ; ils exhortèrent celui-ci, dis-je, lors d'une assemblée réunie pour entreprendre de lui arracher qu'en y entrant rapidement, il défende la cité, libre de tout impôt et privée de son berger, contre les attaques de son frère mais aussi contre tous les usurpateurs et qu'il lie, par serment et par otages, les vassaux de ce même lieu à la fidélité de l'empereur, jusqu'à ce que l'empereur [soit] de retour dans sa patrie et qu'il rende un évêque [à la cité]. Charles suivit volontiers ce conseil, mais, en se comportant d'une mauvaise manière, il ne mit pas autant à niveau l'accomplissement de son administration⁵⁵. En effet, accompagné par une armée abondante, il vint dans la cité avec aussi les susdits comtes, mais comme il était d'une intelligence déraisonnable et bornée, il pratiqua des abus détestables au point qu'il apparut plus comme un voleur que comme un protecteur, comme un corrupteur plus que comme un observateur. Alors, les susdits comtes, indignés et agités par la colère, sont retournés chez eux, ayant en vérité abandonné celui-là en ce lieu. En outre, celui-là [= Charles], trouvant ensuite l'avantage et la faveur du lieu et le contentement de tous ses aliments, exigea que son épouse soit présente pour lui et lui ordonna avec toute son hardiesse de dresser leur lit dans la chambre de l'évêque et dépensa par ses largesses toutes les richesses produites pour les usages des évêques dans d'excessifs *commessionibus*. Il anéantissait le trésor de l'Église, vendait les prébendes et, en outre, se servait des affaires du ministère ecclésiastique en soudoyant les marchands pour un prix plus élevé⁵⁶ et il porta le fardeau de toute cette infamie jusqu'à ce que l'empereur, [une fois] revenu, les rétablisse pour le mieux.

Chapitre 102 – Rothard reçut le siège épiscopal

Les gelées de l'inclémence hivernale s'abattant déjà, l'empereur est retourné à Noël dans le village de Pöhlde (*Polida*), sa résidence particulière, après avoir fait revenir son armée de la guerre. Lorsque la vacance du siège de Cambrai a été portée à sa connaissance, il a accordé la dignité d'évêque à Rothard, issu d'une lignée noble et paré de mœurs pieuses, grâce à l'accord commun et à l'acclamation des Lotharingiens et, bien plus, grâce au soutien de Notger de Liège, ce dernier

55. Traduction très incertaine pour *non aeque executionis actu libraviti*.

56. Traduction très incertaine pour *immo et aecclesiastici ministerii negotia emptus pretio largiri mercantibus usurpabat*.

estimant certainement que [Rothard] pourrait refouler les violences des Cambrésiens grâce à la douceur de son tempérament. Après avoir acquis la grandeur de ce don, il [= Rothard] entra dans la cité, en examinant attentivement, aux environs du début du Carême, le troupeau réuni, et, peu après, il a été ordonné avec le plus grand respect par l'archevêque Adalbéron de Reims, qui le tenait en amitié et en familiarité depuis l'enfance, puisqu'ils avaient tous deux été condisciples dans les écoles du monastère de Gorze.

Chapitre 103 – Ce même évêque a détruit le château de Vinchy

En prenant dans ces circonstances la fonction la plus élevée du gouvernement des âmes, le vénérable homme a trouvé de nombreuses et inextricables raisons de s'emporter pour des affronts. En effet, toute la ville souffrait de diverses manières, non seulement en raison d'attaques extérieures mais aussi d'attaques intérieures, comme on l'a dit plus haut ; aucune paix n'intervenait. Bien que je taise certaines choses, rien n'a été plus pénible que quand il luttait contre le susdit Otton du château de Gouy (*Gogicensis*), qui l'accablait d'attaques si nombreuses qu'il avait rendu tributaires en sa faveur tous les cultivateurs des villages, mais aussi les hommes de toute la ville. Bien plus, pour harceler par une attaque plus forte, il se pressait d'ériger un château auprès d'un petit village du nom de Vinchy (*Vinciacus*) – celui-ci est éloigné de quatre milles de cette cité – et, en vérité, il l'aurait fait si l'évêque ne l'avait pas découvert à un moment. En effet, celui-ci [= Otton] dotant cette chose de fortifications et la bâtissant avec ténacité [et] avec des excès de soin variés, l'évêque, excité par la malheureuse nouvelle, envoya sans retard une ambassade aux susdits comtes Godefroid et Arnoul et à d'autres Lotharingiens, afin qu'après avoir rassemblé une armée, ils se pressent de venir pour détruire l'œuvre ennemie. Sans retard, ceux-ci vinrent prudemment auprès de l'évêque au cours d'une nuit, après avoir pris leurs armées, et ils [lui] portèrent une aide extrêmement abondante et très protégée par les armes. C'est pourquoi, au matin, l'évêque, soutenu par une si grande puissance, envahit le lieu fortifié, accompagné aussi par ses citadins et les hommes des campagnes, et, en les détruisant, grâce à l'aide de Dieu, il rendit égal à un amas de sable le château et la tour déjà presque achevée. Cela lui procura une très grande réputation de force. Ensuite, terrifiant tantôt le tyran par ses forces, le séduisant tantôt par des dons, il apaisa en sa faveur celui qu'il avait vaincu de toutes les manières et, restaurant ainsi la paix et le calme, il convertit presque tout le monde dans sa bienveillance, à l'exception de son châtelain Gautier. Par la suite, celui-ci commis de nombreux méfaits contre l'évêque, lui infligea de nombreuses vexations, et ce bien que l'évêque lui avait donné de nombreuses choses et avait accru ses possessions de nombreux bénéfices.

Après cela, le vénérable évêque acheva l'église cathédrale Notre-Dame que, comme nous l'avons dit, l'évêque Enguerrand avait commencée, mais il l'abandonna inachevée, entravé par ces mêmes révoltes et devancé par la mort. Il munit l'autel de sainte Marie Mère de Dieu d'une table d'or remarquable par ses pierres précieuses et il réalisa aussi le grand calice avec une patène d'or très pur. Il fabriqua aussi à ses propres frais les deux grandes cloches très retentissantes qui sont suspendues dans la tour qu'il a élevée. Il assigna le village qui est appelé Villers-Pol (*Villaris*) à l'autel de saint Jean aux usages des frères de cette même église Notre-Dame.

Chapitre 104 – Suscitant une guerre contre les Sarrasins, l'empereur est vaincu et meurt peu après

Un certain temps s'étant écoulé, l'empereur Otton et le roi Lothaire, unis entre eux par une alliance, sont mis en paix et les deux royaumes se reposent dans une sérénité nouvelle. Entretemps, Otton, présent à Rome, avait entendu que les Sarrasins exerçaient leur fureur à travers les terres d'Apulie et, audacieux comme un jeune homme [et] robuste grâce à son armée, il bouillonne dans son esprit [et] précipite les délais. Soutenu par les hommes peu nombreux qu'il avait en sa possession, celui-ci passe sans délai là-bas après avoir fait le voyage et, arrivé, il se confronta de manière irréfléchie à l'ennemi lors d'un combat, sans attendre les siens qui devaient suivre par les intervalles des chemins. En effet, l'habitude de vaincre et l'ignorance de se retirer lui suffisaient. La confrontation ayant lieu, il cause de nombreux malheurs chez les ennemis bien que largement inférieur en nombre, mais, surpassé, il laisse s'échapper la gloire de la victoire. En effet, sans sagesse, la force est transformée en irréflexion. Réfléchissant à un moyen de fuite, celui-ci se dirigea promptement dans la mer puisqu'il ne pouvait s'évader par la terre, et, suite à une nage vive et très difficile, il a grimpé indépendamment de toute inquiétude sur un petit navire des ennemis qu'il avait vu et qu'il avait aperçu non loin du rivage.

De fait, après avoir approché le bateau, les matelots compatissants reçoivent celui-ci déjà presque totalement chancelant et, le jugeant grandement différent et inconnu, ils l'interrogent à propos de son malheur. Celui-là, comprenant enfin en raison de leur conversation barbare qu'il s'était imprudemment exposé aux ennemis, se fait habile pour tromper en raison de la peur – étant donné qu'il était naufragé parmi les ennemis de sa vie – et cherche un moyen d'évasion. Il se fait passer pour un homme arrivant de Bari (*Bar*), une ville maritime, mais ayant fait naufrage en raison d'une erreur de voyage. Il promet de les enrichir par le gain s'ils le conduisent indemne à destination. Alors, comme les marchands soudoyés avaient approché leur petite embarcation de la susdite ville, selon le vœu de l'empereur, l'empereur joyeux informe de l'évolution de la situation l'évêque Thierry de Metz et tous ses autres princes – qui se sont retirés sous la protection de cette ville et qui, compatissant au péril du roi, le pensaient capturé – par l'intermédiaire de messagers et il les avertit habilement afin qu'ils apportent des butins en sa faveur sous prétexte de récompenser les marins. Accueillant joyeusement ces nouvelles inattendues, ceux-ci apportèrent aussitôt vers le navire de l'empereur les coffres et tous les autres biens royaux et amenèrent également avec cela le cheval le plus rapide ; alors, tandis que matelots portaient leur attention aux richesses apportées en masse, l'empereur bondit avec vivacité hors du petit navire et, monté sur le cheval, s'évade contre tout espoir – je crois, grâce à l'aide de Dieu – en se jouant d'eux, les ennemis ayant été abusés de cette manière. Alors, s'éloignant avec déshonneur et enflammé par la honte, il jugea bon de chercher avec une plus grande sagesse une troupe de guerriers en sa faveur pour préparer à nouveau le combat. Cependant, devancé par la mort, il succomba peu après et fut enseveli dans le parvis de Saint-Pierre de Rome.

Chapitre 105 – Lothaire, le roi des Karliens, et Henri, le duc des Bavaois, se dirigent, chacun pour soi-même, vers l'Empire des Lotharingiens et l'enfant du roi est enlevé par Henri, mais il lui est ensuite arraché par la force

Cette nouvelle apprise de toutes parts, soudainement un double fléau du mal s'est levé pour le royaume. En effet, puisque le trouble des mœurs et, bien plus, l'agitation du siècle les tenait, le roi Lothaire et aussi Henri, le duc des Bavaois, se sont ravivés dans leurs premières haines, changeant la paix en guerre, s'efforçant de cette manière d'arracher la prérogative de l'Empire à l'enfant du même nom qui survivait, ce qu'ils n'avaient pu [faire] quand le père vivait, et ils estimèrent bon de s'approprier injustement la puissance de l'Empire⁵⁷. En effet, la proximité du lieu encourageait celui-ci tandis que le lien du sang inspirait celui-là. Le duc Henri retenait en prison l'enfant royal, insidieusement enlevé, et lui arrachait la faveur de l'Empire, tous les autres princes le regrettant et le déplorant. L'évêque Wicfrid de Verdun étant mort à cette époque, Lothaire entra dans la ville avec une vengeance présomptueuse, de nombreux hommes parmi les chevaliers épiscopaux ayant assurément résisté et quelques-uns ayant comploté. Ensuite, il menaça aussi occuper le diocèse de Cambrai. Alors, en cette occasion, l'évêque Rothard, agité par une grande terreur, mais usant cependant d'une prudence très sage, rencontra humblement le roi et acheta à un si haut point sa faveur au moyen d'une prière touchante au point que celui-ci [= Rothard] s'est assujéti sans difficulté par la suite, la cité de Liège ayant auparavant été prise et un assez grand nombre de princes lotharingiens ayant auparavant été soumis. C'est pourquoi, après avoir obtenu la paix, mais son espoir ayant été suspendu, il resta en paix pour un temps, tandis que, grâce à l'aide de Dieu, ses princes arrachèrent avec courage l'enfant capturé, c'est-à-dire le fils de l'empereur, des mains de celui qui le retenait et le placèrent dans la fonction paternelle. Par après, celui-ci, grandissant tant en vertu qu'en âge au point qu'il fut plein d'énergie, le roi Lothaire lui a remis la ville de Verdun – [qu'il avait] prise – et le comte Godefroid.

Chapitre 106 – Lettre que les moines de Lobbes ont envoyée aux évêques Rothard de Cambrai et Notger de Liège

Nous avons pensé qu'il ne paraîtra pas absurde d'insérer la demande écrite des moines de Lobbes – depuis longtemps privés de pasteur – de désigner Hérigier comme abbé, en s'adressant par lettres au seigneur évêque Rothard et à Notger de Liège : « Aux vénérables seigneurs et pères évêques Rothard et Notger, l'humble troupe des moines de Lobbes, très dévouée dans les charges de prières pour les fidèles. Depuis longtemps dépourvus de pasteur, depuis très longtemps privés de l'attention d'un guide attentif, nous interpellons, soumis, votre paternité – puisque Dieu a voulu que l'un de vous deux veille sur les âmes et l'autre sur les corps – afin que vous nous pourvoyiez de cet abbé qui soit comme on le dit, c'est-à-dire qu'il consacre le soin nécessaire pour les corps [= le temporel ?] grâce à une affection paternelle et que, par sa vigilance de pasteur, il ne néglige pas le salut des âmes ; qu'il n'affaiblisse pas⁵⁸ le souci des choses internes par l'occupation des choses extérieures et qu'il n'abandonne pas la gestion des choses extérieures dans l'inquiétude des choses intérieures pour ne pas que, dévoué aux choses extérieures, il n'abandonne les choses les

57. Traduction adaptée pour *ad usurpandi imperii potentiam intendere estimarunt*.

58. Je crois qu'il s'agit de la manière la plus simple de traduire *sitque ... non minuens*.

plus intérieures, ou, qu'occupé des seules choses intérieures, il n'accorde pas aux choses voisines ce qu'il doit à l'extérieur ; [un pasteur] dont le commandement ou la doctrine soit versé sur les esprits de ses disciples comme le levain de la justice divine ; qui s'applique plus à être aimé qu'à être craint et qui soit prudent et réfléchi dans ses commandements, soit en ce qui concerne Dieu, soit en ce qui concerne le siècle et qu'il soit soucieux de chercher à atteindre toutes les autres aptitudes mises au jour par le bienheureux Benoît en proportion des facultés de la nature humaine.

De quelque manière que nous nous soyons mis en quête de ces choses, nous n'avons pu trouver personne en ce temps de plus digne que le seigneur Hériger, un homme – Dieu en est témoin, non selon son appréciation, mais selon la nôtre –, vivant en commun avec nous depuis de nombreuses années, profitable pour nous par de nombreux avantages et remplissant activement une fonction de maître et de formateur pour beaucoup des nôtres. Bien que, d'après son témoignage, la liste des vertus pour l'abbatiate établie par le bienheureux Benoît lui manque, il a toujours eu de l'égard pour aspirer de bonne intention à ces choses, selon cette parole de l'Évangile : “Si ton œil n'aura pas été altéré, tout ton corps sera plein de lumière”, c'est-à-dire que quelle que soit l'action en public, la bonne intention demeure cependant dans le secret. Sachez que lors du choix de celui-ci, notre unanimité n'a pas manqué, selon la disposition de notre règle qui ordonne soit que la concorde advienne lors de cette assemblée, soit qu'une partie, quoique plus petite, [advienne] grâce à une sagesse assez raisonnable. Et, en effet, si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette élection, bien qu'il [soit] caché, celui-ci a porté sa parole contre lui, ce qui veut être tout à fait inutile et qui ne profite à personne, votre bonne conscience ne s'y opposant pas. Nous prenons à témoin Jésus et le jugement redoutable de celui-ci qu'il n'est pas dans notre connaissance que celui-ci [= Hériger] a aspiré à ce gouvernement des âmes par l'argent ou par un moyen illégitime. Et comme il enseigne que soient suffisamment de choses pour lui, afin qu'il sache exposer les choses nouvelles et anciennes, ce qui est certain, pour vous et pour nous⁵⁹. Mais comme il vit, parce que nous avons par-dessus tout remarqué ce qui lui ronge la conscience, nous lui avons inculqué, nous qui avons été d'un avis plus raisonnable, les paroles consolatoires du bienheureux Benoît, qui se trouvent dans ces paroles : “Puisque, dit-il, il prend garde au sujet des comptes des autres, il sera rendu plus soucieux des siens et puisqu'il exerce la correction envers les autres par ses recommandations, il est lui-même corrigé de ses vices”. Il y a, en effet, trop de païens et de publicains qui, en critiquant les autres, ne veulent pas être irréprochables, comme ce même bienheureux Benoît le dit : “Qu'il apprenne aux élèves les choses nuisibles, qu'il les condamne dans leurs actes pour qu'elles n'adviennent pas”⁶⁰. Et, inquiet à propos des trop petits moyens de subsistance : “Rien, dit-il, ne manque à ceux qui craignent Dieu”. Et : “Le Seigneur n'opprimera pas par la faim l'âme du juste”. Et : “J'ai été jeune, et en effet j'ai vieilli, et je n'ai jamais vu le juste abandonné, ni la descendance de celui-ci cherchant son pain. Pour cette raison, cherchez d'abord le royaume de Dieu et la justice de celui-ci, et toutes ces choses seront jetées pour vous”. Enfin, sous le serment de la crainte de Dieu, nous avons objecté cette sentence du bienheureux pape Grégoire au sujet de ceux qui peuvent être utiles et évitent d'y présider : “Ils sont, dit-il, d'autant plus dans un procès terrible pour cette chose qui aura lieu alors qu'ils ont pu être utiles”. Celui-là [= Hériger] ayant montré son accord pour ces choses, nous lui avons promis le bien, selon notre règle d'obéissance et sous votre témoignage et celui de tous les autres, et, votre autorité étant suffisamment préservée pour tous ces

59. La phrase est complexe. La traduction est incertaine.

60. Traduction très incertaine.

choses pour que nous lui fassions soumission selon notre intention⁶¹. Cependant, que l'excellence de votre ingéniosité ne juge pas que lors de cette élection nous avons voulu nous dévouer aux mots à ce point artificiels et à l'enflure du style, mais nous avons plutôt déclaré, d'un cœur vrai et non feint, à votre grandeur ces choses que nous savons nécessaires pour remédier à notre abandon et pour celui-ci qui a été élu ».

Chapitre 107 – Au sujet de l'indiscipline de l'abbé Fulrad, lequel envenimait les relations entre le comte de Flandre et l'évêque Rothard

À cette époque-là, Fulrad, qui n'avait de moine que le nom, gouvernait l'abbaye de Saint-Vaast et, en vivant de manière non conforme à la règle, il dépouillait de l'honneur de sa charge l'énonciation du saint nom. En effet, les soins de son habilité pastorale malheureusement placés en second rang, il était fortement impliqué dans les affaires séculières et, j'ai en horreur de le dire, en se mettant au service du désir de la chair, il trompait tout à fait l'apparence de son saint habit. En effet, ce qu'il aurait dû dépenser pour les usages de l'église ou des frères, il le ruinait assurément d'une manière honteuse par l'intermédiaire des mauvais lieux de ses maîtresses. Souvent appelé en cachette par l'évêque à propos de cette chose, il a été sévèrement jugé et durement apostrophé, mais comme il renonça à remédier à la moindre faute – comme s'il était établi dans une raideur incorrigible –, il a été publiquement blâmé et, selon le droit, il a été frappé par le sceptre de l'autorité apostolique. Cependant, on lui a donné l'absolution car il a revêtu par après l'aspect de la pénitence, en ayant recours à la pénitence, en confessant sa faute, en demandant le pardon.

Le temps s'étant écoulé, [Fulrad], retombant dans son vice d'autrefois – de sorte que, plus libre, il a pu prendre pied dans ses ordures –, a commencé à susciter de nouvelles haines entre l'évêque et le comte Arnoul de Flandre et ses fidèles, dans le but que le prélat, inquiet par les inimitiés du comte, cesse de corriger ses fourberies. Pour accroître les discordes, il ajoutait, en instigateur assurément habile, une revendication fourbe et qui n'est pas vraie, à savoir qu'il avait des privilèges, confirmés par l'autorité apostolique, du saint évêque Vindicien – [issu] de ce même siège épiscopal –, [privilèges] dans lesquels il était décrété que les moines de Saint-Vaast ne devaient pas avoir de reconnaissance envers l'évêque de l'Église de Cambrai ; extrayant une fausse preuve de cela, parce qu'en son temps le bienheureux Vindicien a repoussé au moyen de ce précepte écrit tous les troubles hors du monastère de saint Vaast afin que les moines servent Dieu en vivant en paix et selon la règle de saint Benoît, et non pour qu'en se conduisant de manière honteuse et non conforme à la règle, ils renoncent à leur dessein, de la même manière que celui-ci et les siens. Fulrad – qui cherchait à éviter la discipline et la réprimande de l'évêque et à faire sortir sa tête du joug de la soumission à l'évêque contre l'autorité de l'institution évangélique et apostolique – comprenait mal la sentence de saint Benoît où il dit notamment en traitant de l'ordination de l'abbé : « L'évêque du diocèse dont dépend ce monastère »⁶². Quoiqu'il en soit, si quelqu'un dispose du temps de considérer attentivement cela, qu'il examine les choses écrites dans ce même livre.

En vérité, ce malheureux a hélas oublié l'humilité et le respect avec lesquels ses prédécesseurs se sont autrefois rendus auprès du seigneur Thierry, évêque de ce même siège épiscopal, à l'époque où les Danois faisaient misérablement rage à proximité de ce diocèse, en

61. Traduction incertaine.

62. Traduction adaptée et quelque peu incertaine pour : *Episcopus, ad cuius diocesim ipsum monasterium pertinet.*

l'implorant pour qu'il change de lieu le corps retrouvé de saint Vaast et qu'en raison de la crainte des Danois, il dispose d'emporter ailleurs celui-ci placé dans un tombeau, puisque, inférieurs à un si grand nombre, ils craignaient de mener une entreprise aussi complexe sans l'autorité de l'évêque. Et celui-ci [= l'évêque], veillant convenablement aux souhaits des siens, répondit amicalement à leur demande et, après que, par l'application de son commandement, ce très précieux trésor ait été transporté dans l'église de Beauvais, entouré par la multitude du peuple, il reçut de manière appropriée de la part de ces mêmes frères des louanges et les plus grandes actions de grâces.

Après un très long laps de temps, les terres rendues en paix suite au départ des Danois, comme ces mêmes moines disposaient de rapporter le saint corps dans son ancienne église cathédrale, ils ont jugés bon de convier dans ce but l'évêque Dodilon, le quatrième successeur de celui-ci, le bienheureux évêque Thierry étant mort depuis longtemps ; après lui avoir adressé des prières, ils ont souhaité l'autorité de sa présence. Celui-ci, satisfaisant le désir des siens, se dirigea vers l'Église de Beauvais (*Belvacensium*) déjà évoquée et, le saint trésor ayant été rapporté en son lieu [d'origine] avec le plus grand respect, il délégua de son autorité épiscopale l'anniversaire du retour du corps pour une célébration perpétuelle, en faisant un discours au peuple au sujet de cet événement. Alors, le bienheureux évêque a été gratifié d'une exhibition d'hommages par ces mêmes frères et a été comblé avec honneur par des louanges généreuses.

Cependant, ce même Fulrad, qui refusait de soumettre à l'évêque contre les décrets évangéliques et apostoliques, confiait malheureusement à l'oubli ces marques de bienveillance et de sujétion, que ses prédécesseurs montraient à tous les évêques de ce diocèse. Cependant, il a été convaincu de soumission par de nombreuses autorités et, enfin, en se repentant, il a été courbé sous le joug de la soumission, quoiqu'il [le fit] à contrecœur, puisque quiconque cherche à infléchir le joug de l'évêque est aussi convaincu de fuir le Christ. En effet, personne n'est lié à l'unité de l'Église sans la création du service épiscopal, puisque l'on sait par l'Évangile que le Seigneur législateur en personne s'est soumis aux prêtres ; lui-même en atteste lorsqu'il dit : « Je ne suis pas venu anéantir la Loi, mais la remplir ». Et il dit aux disciples soumis aux mauvais prêtres : « Faites ce qu'ils disent, mais pas ce qu'ils font ».

Chapitre 108 – Il a obtenu que les immunités sur les biens de sainte Marie soient corroborées par des diplômes royaumes

Il a acquis pour l'Église de la sainte Mère de Dieu un alleu, que certains appellent Fontaine[-Notre-Dame] (*Fontanas*) et qui ne se trouve pas loin [de Cambrai], et [il a obtenu] que soient confirmées par Otton les immunités de l'Église, signalées par les empereurs précédents, par l'intermédiaire d'un accord écrit de ce type : « Au nom de la Saint et Indivisible Trinité. Otton, roi par la faveur de la bienveillance divine. Lorsque, grâce à un amour du culte divin, nous sommes favorables aux demandes justes et raisonnables des serviteurs, nous ne doutons en aucune manière que nous sommes protégés par une grâce supérieure. Ainsi que l'assiduité de tous nos fidèles, tant présents que futurs, sache que, comme le vénérable homme Rothard, évêque de la ville de Cambrai, a présenté à notre regard les immunités des augustes empereurs de bonne mémoire, notre aïeul Otton et notre père du même nom, dans lesquelles il était contenu que les susdits empereurs augustes avaient toujours tenu sous leur entière protection et sous la défense de l'immunité le siège épiscopal cité, qui est en l'honneur de sainte Marie Mère de Dieu toujours Vierge, en raison de l'amour de

Dieu et de la tranquillité des frères se tenant en ce même endroit. Et pour la fermeté de la chose, le susdit évêque Fulbert nous a demandé que nous confirmions de notre autorité l'ordonnance de ce même roi en amour et en respect de la sainte Mère de Dieu. Et ainsi, nous approuvons volontiers cela à travers la médiation de cet évêques et de nos autres fidèles, le vénérable évêque Hildebald de l'Église de Worms et l'honorable prélat Notger de l'Église de Liège, et nous l'avons ainsi concédée et confirmée en toutes ces choses par l'intermédiaire de ce diplôme de notre autorité.

Donc nous, en l'ordonnant, avons prescrit qu'aucun juge public ou comte ou pouvoir judiciaire, à notre époque ou à l'avenir, ne présume d'exiger totalement les choses qui sont évoquées ci-dessous ou n'ose pénétrer dans les églises, dans les domaines, dans les champs ou dans les autres possessions de la susdite église, que celle-ci tient et possède avec justice et légalement à l'époque actuelle dans n'importe quel *pagus* ou diocèse sous l'autorité de notre Empire ou qui auront été réunies à l'avenir par des hommes catholiques de cette même église, pour entendre des affaires judiciaires, pour exiger des amendes, pour y faire des séjours ou des repas, pour y prendre des fidéjusseurs, pour juger des hommes de cette église, tant libres que serfs, demeurant sur la terre de celle-ci. Mais qu'il soit permis au prélat déjà évoqué et à ses successeurs d'avoir tranquillement en leur possession de la dite église les monastères, les choses et les hommes légalement soumis à elle grâce à la protection de notre immunité, et de se soumettre fidèlement à notre pouvoir, et, ensemble avec le clergé et le peuple soumis à celui-ci, d'obtenir spontanément par des prières la miséricorde de Dieu pour notre stabilité ou celle de tout l'Empire réuni par Dieu pour nous et à conserver. Et nous avons concédé pour toujours en faveur de l'appareillement du luminaire de cette église toutes les choses que notre fisc avait pu exiger de là. En outre, nous concédons par notre libéralité au susdit évêque et aux successeurs de celui-ci tout le tonlieu avec le droit de monnayage de leur cité de Cambrai selon cette disposition que neuf parties sont assignées aux usages des évêques tandis que la dixième part profite éternellement comme notre aumône à l'usage des frères de cette même communauté religieuse. En outre, nous avons constitué qu'aucun duc, comte, fonctionnaire royal ou un quelconque détenteur du pouvoir judiciaire ne présume de violer notre volonté et celles de nos pères rois. Et s'il aura fait cela, qu'il soit soumis aux procès royaux et qu'il soit en outre jugé coupable de six cents sous, c'est-à-dire que deux parts sont admises dans le trésor de cette église et que notre fisc royal reçoit la troisième, afin que personne ne présume d'oser une telle chose à l'avenir.

Et nous confirmons ainsi celui-ci [= ce diplôme] de notre autorité afin qu'il soit conservé inviolablement à l'avenir, comme il a été octroyé et confirmé à la susdite Église par notre aïeul et notre père de bienheureuse mémoire. Et pour que notre ordonnance soit crue plus réellement et plus correctement par les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, nous l'avons validé ci-dessous de notre propre main et avons ordonné qu'elle soit munie de notre sceau. Seing du très glorieux seigneur roi Otton. Hildebald, évêque et chancelier, l'a passé en revue à la place de l'archevêque Wiligis. Donnée le cinquième jour des calendes de juin, en l'an 991 de l'Incarnation du Seigneur, indiction quatre, et la huitième année du règne d'Otton. Fait avec bonheur à Nimègue (*Novimago*). Amen ».

« Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Otton, roi par la faveur de la bienveillance divine. Si nous nous montrons facilement sensibles aux pieuses prières des fidèles, il est cru que nous demeurerons stables et durables dans la prééminence et la béatitude éternelle. C'est pourquoi,

que l'assiduité de tous nos fidèles, à savoir présents et futurs, sache que nous, accomplissant la demande de l'évêque Notger et aussi d'Hildebald et de tous les autres fidèles, nous avons donné une forêt à Rothard, l'évêque de l'Église de Cambrai, pour l'église de sainte Marie en faveur du salut de notre âme et de celles de nos parents, [celle-ci] se déployant, en longueur, de *Sauvlonir Monte* jusqu'en cet endroit où les deux Helpe tombent dans la Sambre et, en largeur, depuis le village qui est appelé Baisieu (*Basius*) et le lieu qui est dénommé Gourguechon (*Gurcunces*) jusqu'à la rive intérieure de la Helpe ultérieure, puisque la Sambre et les deux Helpe descendent ainsi. Et nous confirmons de notre ban par cette condition qu'aucune personne, parmi les plus puissantes et les moins puissantes, ne présume de chasser sur le terrain de la susdite forêt, sauf avec la permission du susdit évêque Rothard ou celle des successeurs de celui-ci ; et, que celui-ci et ses successeurs concèdent la permission de chasser à quiconque leur plaira puisqu'ils la détiennent de plein droit à partir de notre don royal du droit de chasse. Et afin que cette faveur de notre donation demeure ferme, nous avons ordonné de sceller au moyen de notre sceau ce diplôme rédigé à ce sujet et nous l'avons confirmé de notre propre main, comme on le voit ci-dessous. Seing du seigneur Otton, le très glorieux empereur. Hildebald, évêque et chancelier, l'a passé en revue à la place de l'archevêque Willigis. Faite le huitième jour des calendes de mai, en l'an [...] de l'Incarnation du Seigneur, indiction huit, et première année d'Otton à l'Empire. Cela a été fait avec bonheur dans le palais d'Aix. Amen ».

Chapitre 109 – De la mort de l'évêque Rothard

Dans l'intervalle, l'évêque Rothard quitta ce monde, appelé pour la récompense de son labeur, et a été enseveli dans la nef sud de l'église cathédrale Notre-Dame. Un certain prévôt de sa famille, du nom de Godelin, érigea sur son tombeau l'autel des apôtres Simon et Jude et de saint Séverin.

Chapitre 110 – Erluin lui succède et est ordonné à Rome

Après celui-ci [= à la mort de Rothard], Erluin est mis à sa place, lui [qui était] archidiacre de l'Église de Liège et instruit tant dans les affaires ecclésiastiques que séculières, [lui] qui, distingué, brilla longtemps et longuement en participant souvent aux entrées des princes. Notger, évêque de bonne mémoire, exhorta celui-ci de se rendre auprès de Mathilde, la fille de l'empereur Otton le Vieux et l'abbesse du monastère de Quedlinbourg (*Quitinaborch*) avec laquelle ce même Erluin était ami, afin qu'il atteigne la dignité d'évêque grâce à son suffrage. De même, une certaine personne du nom d'Azelin, du village de Tronchiennes (*Truncinis*), fils de la maîtresse du comte Baudouin de Flandre et plus tard évêque de Paris, assaille par l'argent Sophie, la sœur du jeune empereur, afin qu'il obtienne le faîte de l'épiscopat par le soutien de celle-ci. Dans ces circonstances, l'empereur est sollicité par l'une et l'autre partie, mais, Dieu en ayant disposé, il a accédé à la demande de l'autre [= d'Erluin]. En effet, sa sœur Sophie ne le sachant pas, il s'était entendu avec sa tante paternelle Mathilde et il avait uni le gouvernement pastoral à Erluin le jour de la Saint-Denis. Et celui-ci, après avoir reçu une telle charge, se dirigea vers la cité qui lui avait

été remise⁶³, mais il se lamenta en trouvant les biens de son prédécesseur Rothard dévastés par Gautier et par d'autres – eux qui étaient censés être des chevaliers de l'Église.

À cette même époque, l'archevêque Arnoul de Reims fut déposé de sa fonction archiépiscopale en raison de ses multiples crimes et surtout pour son infidélité à son seigneur ; choisi à la place de celui-ci, Gerbert siégeait [sur le trône épiscopal] en raison du fait qu'il n'existait personne de plus savant que lui. Mais, certains évêques en ayant débattu, on estima que puisqu'Arnoul avait été privé de son siège épiscopal sans la science et l'autorité du pape de Rome, il pouvait légitimement avoir le champ libre pour un retour sur ce même siège. Alors, comme une lutte durable s'était déclenchée entre ceux-ci, Erluin, pour être ordonné par le pape, s'est mis en marche vers Rome avec le seigneur empereur, qui souhaitait être aussi élevé au sommet de l'Empire. Cependant, le pape Jean étant mort peu avant qu'ils ne parviennent là-bas, Grégoire, qui a par après été appelé Bruno⁶⁴, a été promu au siège apostolique par l'assentiment des Romains. Donc, l'empereur, consacré par celui-ci, a pris le diadème de l'Empire et Erluin a pris le faîte du sacerdoce épiscopal.

Chapitre 111 – [pas de titre]

On a ensuite traité des affaires urgentes de l'Église lors d'un synode tenu là-bas devant l'empereur – le pape y siégeant avec les évêques, les abbés et les prêtres ; l'évêque Erluin, en se levant, dénonça les dévastateurs de son diocèse avec une lamentation pénible et il exprima au milieu de ses cris de douleur que, comme nous l'avons raconté précédemment, il avait récemment trouvé les richesses de son prédécesseur dévastées par Gautier et par d'autres. Alors, il a obtenu qu'une charte de ce type soit faite, le pape l'ayant confirmée et, bien plus, les évêques, les abbés et tous ceux qui siégeaient là y ayant donné leur assentiment :

« L'évêque Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, a son bien aimé fils Erluin, évêque de la sainte Église de Cambrai, et à tous ses successeurs à l'avenir. Le devoir de la charge pastorale, le prestige du siège épiscopal le plus élevé, dont nous faisons usage quoique nous en soyons indignes, nous force à administrer et à gouverner avec un souci attentif – le Christ y consentant – les mystères de la sainte Église non seulement en permanence avec nous, mais aussi placés loin de nous. C'est pourquoi, comme il l'est pratiquement connu de tous que puisqu'est survenue cette chose qui s'est élevée entre l'archevêque Arnoul de l'Église de Reims et Gerbert, l'usurpateur de celle-ci, ce même évêque Erluin n'a pas pu être consacré selon la coutume canonique en raison des haines à Reims, la consécration de celui-ci arrive avec justice à Rome, chez nous. En consacrant celui-ci, nous avons entendu une misérable plainte de sa part, à savoir qu'au temps de ses prédécesseurs, ce même évêché a été fréquemment pillé par des hommes perfides. Dès lors, il nous a imploré avec beaucoup d'humilité pour que, par l'intermédiaire de notre autorité apostolique, nous lui donnions notre soutien contre les ennemis de la sainte Église.

Consentant à ses prières, nous ratifions ce privilège de notre autorité apostolique, de sorte qu'aucun duc, marquis, comte, vicomte ou une quelconque personne, puissante ou faible, ne présume désormais d'envahir ou de piller les lieux [tenus] par l'Église susnommée. Et s'il l'a présumé, qu'il se sache lié à l'anathème par nous, par le Christ Créateur et par le saint Apôtre Pierre

63. Il me semble qu'il s'agit de la meilleure manière de rendre compréhensible l'expression *urbem commissam*.

64. Grégoire V, qui portait auparavant le nom de Bruno.

jusqu'à ce qu'il ait fait ses excuses à l'évêque du susdit siège épiscopal ou qu'il se soit purifié en venant à Rome. Semblablement, il est également annoncé de notre part que, après la mort de l'évêque ou de tous les autres prêtres de la susdite Église de Cambrai, personne, empli par un esprit diabolique, n'ait coutume de piller ou de dévaster les biens de l'Église, que l'évêque ou les prêtres ont laissés. Et nous l'interdisons de la même manière à ceux-ci par la censure ecclésiastique pour qu'ils ne présument pas de faire cette chose plus longtemps. Et s'ils font cela, qu'ils se sachent frappés par le lien de l'anathème, de quelque ordre ou charge qu'ils soient, jusqu'à ce qu'ils corrigent [leur faute] par une digne pénitence. Nous souhaitons aussi vivement que les frères demeurant dans le chapitre de cette même église et que toutes les communautés dépendant de celle-ci possèdent avec justice et conformément aux lois toutes les choses qu'ils détiennent et possèdent fermement sans un quelconque amoindrissement⁶⁵, de sorte que, suffisamment secondés par les protections du siècle, ils puissent, sans plainte, chercher à atteindre avec plus de confiance les choses éternelles. En outre, nous concédons et confirmons, par l'intermédiaire de cette charte de notre ordonnance, à ce même évêque Erluin et à ces successeurs qu'à l'avenir aucun duc, marquis, comte ou n'importe quelle autre personne, puissante ou faible, n'ose tenir la justice ou un jugement ou un quelconque plaide dans n'importe quel lieu du diocèse déjà nommé, sauf s'il en reçoit la permission de l'évêque de ce même siège épiscopal ou s'il y est invité. Mais qu'il lui soit permis d'ordonner qui il aura voulu parmi les siens pour accomplir cet office. Et – bien que nous ne le souhaitons pas –, si quelqu'un viole notre privilège apostolique, qu'il sache qu'il brûlera dans le feu éternel avec Judas le traître et les anges rebelles. Mais celui qui l'aura veillé et l'aura observé mérite d'atteindre grâce au Christ, notre Sauveur, la bénédiction, la grâce et l'indulgence de ses péchés et la vie éternelle. Amen. Écrit par la main de Petrisgionis, notaire et scribe de la sainte Église romaine, au mois de juin, indiction neuf. Portez-vous bien dans le Christ. En la première année du pontificat du seigneur Grégoire, évêque du rang le plus élevé et pape de l'Église universelle, la onzième année du règne impérial du seigneur empereur Otton ».

Chapitre 112 – Il confirma le nouveau château par l'autorité royale

Après avoir accompli ces choses, l'évêque revint vers le siège épiscopal [qui lui avait été] confié et, après avoir apaisé les chevaliers, il regagna la terre de son diocèse [qui était alors] paisible, à l'exception d'un faible nombre de villages situé aux environs de la forêt de Thiérache (*Terasciam*), que certains chevaliers très dangereux du Laonnois et du Vermandois troublaient souvent par leurs vexations secrètes [et] faisaient souvent souffrir par leurs invasions. Inquiet, le prélat obtint alors dans le village de Péronne (*Perrona*) sur la rivière Selle (*Savum*) – qui [avait été] soustrait il y a bien longtemps à cette Église, mais qui, comme nous l'avons raconté, [a été] restitué au temps de l'évêque Dodilon par le roi Zwentibold ; mais, nous ne savons comment, il [nous] fut une seconde fois enlevé et fut concédé en fief à des hommes puissants, mais Erluin le racheta en échangeant les biens que l'évêque Jean avait acquis en faveur de cette Église dans les *pagi* de Condroz (*Condrensi*) et de Hesbaye (*Hasbaniensi*) –, il obtint, dis-je, par un diplôme impérial dans ce village autour duquel les susdits voleurs rôdaient de manière assez malsaine qu'un château soit érigé afin que celui-ci soit un obstacle pour les brigands et une protection pour la liberté des habitants des campagnes autour et à l'entour. Et, nous avons jugé bon d'insérer ce diplôme d'immunité : « Au

65. Traduction incertaine.

nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Otton, empereur auguste des Romains, par la faveur de la bienveillance divine. Si nous nous sommes appliqués à élever les richesses et à accroître les honneurs en faveur des lieux asservis au culte divin c'est parce que nous savons et nous croyons réellement être célébré par la louange humaine et être rémunéré par une récompense divine⁶⁶. Dès lors, que la multitude de tous nos fidèles, tant présents que futurs, sache que, sur l'intervention de l'évêque de Liège et de tous les autres, nous avons donné droit, permission et autorisation au vénérable évêque Erluin de réaliser, d'établir et de construire un marché, avec les droits de monnaie, de tonlieu, de ban et avec les charges de tout l'Empire, dans un domaine de la sainte Église de Cambrai, dans un lieu qui est appelé le Château-Sainte-Marie (*Castellum sanctae Mariae*) et que l'on appelait auparavant *Vendelgeias*, lieu qui est situé dans le *pagus* de Cambrai et dans le comté (*comitatus*) du comte Arnoul. Et nous concédons en propre à la sainte Église de Cambrai le marché, le droit de monnaie, le tonlieu, le ban avec toutes les redevances publiques selon une telle teneur qu'aucun duc, marquis, comte ou n'importe quel homme n'ait un quelconque pouvoir sur le marché évoqué, sauf avec la licence de l'évêque Erluin et de ses successeurs. C'est pourquoi, nous ordonnons et statuons par notre pouvoir impérial que tous les hommes visitant, allant, faisant du commerce et s'arrêtant au susdit marché obtiennent, en y allant et en y revenant, une paix telle que celle que détiennent justement les marchands lors du marché de la cité de Cambrai. Dans ces circonstances, quiconque tentera d'anéantir ou de faire violence au susdit marché qu'il paye une amende de notre droit telle que la loi l'exige et que doivent payer ceux qui ont troublé de manière irréfléchie ce marché de Cambrai. Afin que cette ordonnance de notre concession demeure plus ferme, nous avons ordonné de la sceller, en confirmant cette charte de notre propre main. Le chancelier Héribert l'a passée en revue à la place de l'archevêque Willigise. Daté du onzième jour des calendes de mai. L'année 1001 de l'Incarnation du Seigneur, indiction quatorze. La dix-septième du règne d'Otton, la troisième année à l'Empire. Fait avec bonheur à Ravenne. Amen »

Chapitre 113 – À propos des injustices de ses chevaliers ; il agrandit le monastère Saint-Aubert et construit un palais épiscopal

Il endura de nombreuses injures de la part de ses propres chevaliers qu'il avait ordonnés gardes de son château ; après les avoir vaincus, il demeura néanmoins en paix, la concorde étant intervenue et la paix ayant été restaurée entre eux. Sur ordre de celui-ci [= l'évêque], Godefroid, un de ses archidiacres, agrandit le monastère Saint-Aubert, qui est à l'intérieur des murs de la cité, et l'évêque en personne [céda] deux villages pour les besoins des frères, c'est-à-dire qu'il rendit le village d'Avesnes-le-Sec (*Avesnas*) et qu'il donna le village de Tilloy-lez-Cambrai (*Tiliodium*), afin que le service de Dieu soit accru et que le nombre des frères soit augmenté. Cet évêque a également fondé un palais épiscopal rehaussé par de magnifiques bâtiments.

Chapitre 114 – De la mort d'Otton et d'Henri, son successeur

Des inimités se levant à cette époque, un conflit très dur s'éleva entre des comtes, c'est-à-dire entre Baudouin de Flandre et Arnoul de Valenciennes (*Valentianensem*), [conflit] qui, en conduisant à la guerre, altéra souvent le calme de cette cité. Puisque l'évêque Erluin avait de l'amitié

66. Traduction incertaine.

pour le comte Arnoul – [ils étaient] alliés par une soumission commune à l'empereur –, Baudouin infligeait en effet de nombreux dommages à cette cité. Il s'appliqua plus péniblement à sa fureur guerrière lorsqu'il apprit la mort de l'empereur Otton. À cette époque l'empereur était retourné à Rome, dans l'ancien palais situé sur l'Aventin, et comme [il était] jeune, aussi hardi par ses vertus que puissant par sa famille, en souhaitant accomplir quelque chose de grand, voire d'impossible, il s'efforçait de restaurer la force de l'Empire romain vers le pouvoir de ses anciens rois. Il estimait également bon de réformer les coutumes ecclésiastiques, que l'avidité des Romains viciait par des usages commerciaux irréguliers, en vue de la rectitude de la grâce première. Et afin qu'il accomplisse cela plus efficacement, il témoignait aux Romains la faveur la plus élevée de son amitié et il tenait ceux-ci comme conseillers et comme princes, préférant à ses Teutons les habitants des lieux et les personnes connaissant les mœurs et les coutumes [du pays]. Cela devait assurément être assez bien et assez prudemment accompli s'il voulait atteindre un résultat⁶⁷. Mais il n'accomplit ni l'un, ni l'autre. En effet, parce qu'il assurait aux Romains la faveur la plus importante, ils dévoilaient un orgueil d'autant plus entêté. Et, en effet, la très grande amitié engendre ordinairement le mépris. En outre, comme il exerçait l'observation de la loi et la norme de la justice avec une juste tempérance, ils [= les Romains] sont passés de l'amitié à la révolte, l'indignation se levant bientôt et [les Romains] rendus sauvages de l'amour à la haine, tenus qu'ils étaient par l'iniquité de leurs mœurs. La discorde s'accrût tant avec le temps que, une attaque ayant été réalisée, ils tuèrent Mazelin, un jeune homme brillant, un familier de l'empereur. Ensuite, après avoir rassemblé une armée, ils enfermèrent l'empereur en personne dans le susdit palais pendant trois jours, de sorte qu'aucun aliment ne pouvait lui être porté et que personne ne pouvait entrer ou sortir à sa rencontre.

Il put échapper avec peine au danger parce que le duc Henri de Bavière, qui, comme il apparaîtra par la suite, revêtit les insignes du royaume après lui, et Hugues, le marquis d'Italie, ne lui vinrent en aide à ce moment⁶⁸. Tandis qu'ils étaient dans leurs châteaux à l'extérieur [de la ville], ceux-ci, soudain frappés de stupeur par la tournure des événements, doutaient de ce vers quoi ils devaient tendre et, de manière plus réfléchie, ils estiment plus profitable de calmer la violente audace des ennemis par les paroles plutôt que de l'exciter par les armes. Ainsi, en se rassemblant pacifiquement, ils séduisaient la fureur de ceux-ci par la douceur de leurs paroles et, disant qu'ils venaient pour interposer la paix, ils ont obtenu d'aller trouver [Otton] grâce à l'abandon siège [du château]. S'avançant vers leur seigneur, ceux-ci lui firent connaître l'armée invincible des assiégeants et [qu'il ne restait] aucun espoir, sinon dans la fuite ; c'est pourquoi, ils emmenèrent habilement celui-ci au dehors en cachette des ennemis. L'empereur sortant ainsi avec le pape Gerbert – qui était surnommé Sylvestre –, il parcourut successivement Ravenne (*Ravennam*) et les autres villes de la province et rassembla une armée pour venger l'injure infligée. Mais, tandis qu'il tendait à ces choses, il mourut en l'an 1002 de l'Incarnation du Seigneur, saisi par la maladie, devancé par la mort.

En vérité, une année avant qu'il ne soit mort, de nombreux événements surnaturels ont été vus dans le ciel. En effet, le dix-neuvième jour des calendes de janvier, aux environs de la neuvième heure, une sorte de petite torche ardente est tombée du ciel ouvert avec une longue trainée, à la façon d'un éclair et avec un si grand éclat qu'il a été perçu par ceux qui étaient dehors dans les champs, mais aussi par ceux dans les maisons, la lumière ayant fait irruption à travers chacune de

67. Traduction incertaine.

68. Traduction adaptée, mais sens correct.

celles-ci. Comme cette ouverture du ciel se dissipait lentement, les éléments se rapprochant réciproquement en elle, tout à coup – ô merveille – elle fut figurée presque à la ressemblance d'un serpent, la tête s'étant dressée avec des pieds bleus d'azur. Cela disparu peu après non sans un grand étonnement pour les nombreuses personnes qui y avaient assisté. Des comètes apparurent aussi cette même année.

L'empereur, se mettant en marche contre les Romains avec une armée nombreuse pour entreprendre la guerre, mourut, et, ramené avec honneur par ses princes, ducs et évêques, il repose en paix, enseveli dans l'église d'Aix-la-Chapelle. Après le décès de celui-ci, les princes de Lotharingie se choisirent Henri, le fils du déjà évoqué duc de Bavière Henri, pour le gouvernement du royaume, à savoir un homme pieu par ses mœurs, prudent par sa sagesse, diligent dans la guerre, parent très proche du défunt empereur. Mais, Baudouin [de Flandre], après avoir entretemps rassemblé une armée, assiégea le château de Valenciennes et eut l'audace de le revendiquer à Arnoul [qu'il avait] expulsé parce qu'il était de loin inférieur en nombre. Mis hors de lui par ces événements, Henri appela plusieurs fois Baudouin vers sa justice, mais ce dernier dédaigna toujours les appels de celui-ci. C'est pourquoi, peu de jours après, le roi, soutenu par la multitude de ses princes, fondit sur Baudouin en attaquant avec colère ce même château en compagnie de Robert, le roi des Karliens, et également de Richard, le duc de Rouen ; les péchés du peuple et, plus encore, la tromperie de quelques-uns des leurs l'ayant exigé et l'ayant repoussé, il [= Baudouin] revint chez lui, son espoir déçu et en n'ayant obtenu aucun résultat.

Chapitre 115 – L'évêque, craignant Baudouin, s'enfuit auprès du roi

Par après, Baudouin considéra l'évêque Erluin comme l'instigateur de ce siège et c'est pourquoi il menaça que sa sévère vengeance s'exerce sur lui et dans le cœur de toute la ville. Épouvanté, le prélat confia alors la situation de la ville et les affaires de l'État aux archidiacres et aux principaux chevaliers et, pour ne pas être imprudemment retenu par ce tyran menaçant, il chercha à se diriger vers le roi. Il demeura pleinement là-bas jusqu'à ce que le roi, après avoir rassemblé de nombreux chevaliers, attaqua le château de Gand (*Gandavum*) pour dévaster sa terre et, après avoir capturé quelques-uns des principaux chevaliers de Baudouin, au point qu'il glaça d'épouvante Baudouin, celui-ci se rendit aussitôt en faisant pénitence [et] lui remit le château de Valenciennes ; après avoir donné des otages, il lui a en outre promis par serment qu'il observera la fidélité et la paix. Par la suite cependant, il [= le roi] a été pressé par de nombreuses et pénibles révoltes et c'est pourquoi il remit ce château de Valenciennes en bénéfice à Baudouin, pour qu'il constitue un appui pour lui.

Chapitre 116 – De la fureur de l'abbé Fulrad et, après sa destitution, l'abbaye est donnée à Richard

Alors, ayant acquis assez longtemps la paix, l'évêque fut fortement frappé par les insolences du susdit Fulrad, lui qui ne cessait nullement de renouveler les mêmes turpides que Rothard avait apaisées ; puisqu'à plusieurs reprises l'évêque avait sévèrement et canoniquement inculpé celui-ci [qu'il avait] convoqué [devant lui], il [= Fulrad] avait semé de fausses inventions de discordes entre celui-là et le comte Baudouin, comme nous l'avons dit plus haut, en rapportant au comte qu'il tenait

les susdits privilèges. Malheureux celui qui ne porte pas attention à saint Augustin qui dit que sont dans la situation pénible de se disputer contre les clefs de l'Église, ceux-là qui s'efforcent d'anéantir l'autorité de l'Église, que l'on voit nettement se trouver dans les évêques ; sans quoi, l'Église, qui est tenue dans l'autorité de l'évêque, ne pourrait tenir en aucune manière le pouvoir de lier et de délier⁶⁹. Cependant, celui-là, ignorant les avertissements sacrés de l'évêque, s'attachait tant et plus à ses faussetés et renonçait moins à ses vices. Régulièrement blâmé publiquement par Erluin – comme auparavant par Rothard – , mais regimbant constamment et se défendant avec une habilité effrontée, il [Fulrad] a cependant été enchaîné par le lien de l'anathème. En outre, pour couronnement de son délire et pour l'augmentation de sa damnation, [celui-ci], mû contre l'évêque par un diable instigateur, dressa sa tête d'un tel orgueil, qu'après avoir rassemblé de nombreuses troupes et avec l'accord du comte Baudouin, il perpétra des incendies sur les biens de celui-ci [= les biens de l'évêque] qui étaient dans le diocèse d'Arras. Cependant, par l'intervention de la clémence divine, il ne put absolument pas cacher longtemps l'énormité de ses crimes et, entièrement attrapé, il paya le prix de ses calomnies. En effet, prenant enfin garde aux ardeurs des mauvaises mœurs de celui-là, le comte souffrit longtemps, conscient d'avoir été trompé par ses fourberies et, comprenant que les délations de celui-là [étaient] plus portées par la ruse que soutenues par la bonne foi, il remit à bon droit tous les torts sur ce délateur.

Le fait est qu'il [= Baudouin] invita l'évêque à Arras dans le monastère même des moines lors d'une assemblée, étant donné qu'il [était] le chef et le maître de l'Église, et, exposant son idée avec les frères, il informa l'évêque de quelle manière Fulrad a géré l'abbaye jusque-là. Après avoir découvert qu'il n'avait rien enseigné de religieux à l'intérieur et qu'il avait malheureusement dilapidé les biens à l'extérieur, l'évêque a légalement et canoniquement envoyé le captif en prison et Héribert, moine de bonne réputation, a pris la dignité la plus élevée d'abbé. Celui-ci [était] rempli d'une parfaite et irréprochable manière de vivre et d'une intégrité religieuse, mais [n'était] pas à même de repérer et de réordonner les choses que son prédécesseur avait détruites. Dès lors, le comte confia l'abbatiate, enlevé à celui-ci, au très religieux homme Richard, l'évêque l'ayant pourvu et l'ayant ordonné. Et celui-ci éleva les frères à un si haut degré par la mesure d'une piété bien instruite et œuvra à l'extérieur pour multiplier à un si haut point les revenus que, Dieu y ayant consenti, aucune abbaye n'est [aujourd'hui] plus dévouée à la religion et fortunée en richesses parmi nos voisins. En outre, faisant oublier la malice de Fulrad, il s'est toujours soumis au seigneur évêque avec tout le respect et, en signe de son amour sans tache, il se montra favorable à celui-ci en toute chose, comme il convient.

Après avoir pris avec lui les richesses volées qu'il avait soustraites des biens de Saint-Vaast et après s'être lamenté sur les besoins de ses épreuves, il [= Fulrad] jugea bon de se tourner vers l'archevêque Arnoul, qui gouvernait à cette époque l'Église [de Reims], après lui avoir offert des cadeaux à son conseil. Et, en effet, il engage celui-là et ses serviteurs par l'argent de sorte qu'il se montre favorable à son retour dans la charge [dont il était] privé, ayant pour ainsi dire été déposé par préjudice. En effet, cet archevêque était dégénéré par son âme et, bien qu'il ne pouvait en aucune manière s'opposer aux décisions de la susdite disposition, il recevait cependant, avide de dons, les offrandes, s'occupant en vérité plus de son avidité que de l'affaire de celui-là. Et portant soutien à celui-ci, tandis que pendant assez longtemps il suspendait la pensée de son espoir, il menait un

69. Traduction totalement incertaine.

comportement honteux dans la ville et exerçait des affaires avec les Juifs⁷⁰. Mais entretemps frappé par le châtement divin, le misérable [a été] devancé par la mort et est mort ni pénitent ni confessé.

Chapitre 117 – De la mort du châtelain Gautier

Entretemps puni par une pénible maladie, le châtelain Gautier a prié l'évêque par l'intermédiaire d'une ambassade de remettre sa terre en bénéfice à son fils Gautier et [demanda] que son fils serve l'évêque par la succession de l'héritage paternel. Mais l'évêque, jugeant par le caractère insupportable du père que le fils serait de loin encore plus insupportable, ce qu'un événement a prouvé par après, a refusé ce qui était demandé, mais modifiant sa position peu de temps après, il répondit qu'il en ferait ainsi, si, d'abord, Gautier l'indemnisait des péchés qu'il avait commis contre l'Église et les pauvres du Christ et si, en outre, il rendait le domaine de Sailly-lez-Cambrai [ou Sailly-en-Ostrevant ?] (*Salliacum*) qu'il tenait contre la volonté de l'évêque. Plus tard, il [= Erluin] remis en fief ce domaine à son épouse [= celle de Gautier] moyennant cette convention [selon laquelle] elle devrait le servir avec dévouement par des services divins féminins et faire cesser la méchanceté de son mari. Mais en vérité, puisque cet évêque n'avait rien en échange ni de l'un ni de l'autre, c'est-à-dire que l'épouse ne rendait pas l'hommage promis et qu'il ne voyait pas cesser la fureur de son mari, il cherchait à arracher de leurs mains le domaine. Bien qu'il était proche de la mort – la maladie l'ayant irrémédiablement tourmenté –, celui-là [= Gautier] ne se repentit en aucune manière et, appelant ses chevaliers à lui, il les lia par serment à la fidélité de son fils, en les exhortant et en les encourageant assurément que si d'aventure il mourrait, ils protègent son fils avec fidélité et bienveillance au moyen de toute leur soumission et qu'ils le soutiennent obstinément contre l'évêque. Ensuite, du temps s'étant écoulé, le comte Baudouin, que Gautier presque mourant avait attiré pour l'aide de son fils par ses prières, vint rendre visite à l'évêque, qui souffrait également d'une maladie. Peu après, ce Gautier mourut misérablement dans la maladie, la fin de ses maux étant intervenue.

Chapitre 118 – L'évêque mourant, Gautier, le fils de Gautier, envahit le palais épiscopal

L'évêque, souffrant aussi d'une longue maladie, attendait le jour de son rappel [auprès du Seigneur]. Gautier, imitant son père tant par la fureur que par la nature, rappelant aussi absolument son père, ne cessait jamais de se mettre en fureur contre l'évêque. En effet, la fougue de Gautier accroissait la maladie de l'évêque. C'est pourquoi, le prélat, péniblement affecté, décida de frapper par la verge de la damnation éternelle l'insolence de l'usurpateur, mais, infléchi par les prières de quelques-uns des siens, et principalement par celles de Séhier de Lens (*Lenensis*), c'est-à-dire l'oncle paternel de celui-ci [= de Gautier], il le différa assez longtemps. Ce Séhier, conseiller prudent retenant l'orgueil de son neveu tantôt par la prière, tantôt par la rudesse de ses menaces, mit certainement en paix par la douceur de ses prières ceux-là en leurrant humblement la colère [qui avait] tourmenté de manière juste l'évêque, selon cette convention que Gautier donnerait en dédommagement vingt livres d'argent pour ses méfaits et promettrait d'être calme à l'avenir. Ensuite, l'évêque l'exhorta de manière agréable et douce pour qu'il mette en application sa promesse et que si, devancé par la mort lors de cette maladie, il quittait son enveloppe charnelle, il

70. Traduction incertaine pour la première partie de la phrase.

tiendrait fidèlement et virilement l'Église jusqu'à ce qu'un autre évêque lui succède. Cependant, oubliant malheureusement cela, il s'est soustrait à l'accomplissement [de sa promesse]. En effet, quelques jours plus tard, la maladie prenant de la force, tout le palais éclata en lamentations en raison de la faiblesse du corps de l'évêque, de sorte que, à l'extérieur [du palais], on le croyait mort. L'ayant entendu, Gautier, aussitôt joyeux, fit irruption en délire, en armes avec un très grand nombre des siens, dans les demeures des clercs, après en avoir brisé les portes ; il livre celles-ci et également les étables de l'évêque au pillage, après avoir volé les chevaux. L'évêque, ses yeux s'alourdissant déjà, ses forces l'abandonnant, tournant avec une très grande difficulté ses oreilles vers la colère de Gautier, frémit péniblement d'un profond soupir d'être encore insulté de son vivant et, après avoir dirigé ses mains au ciel, appelant ce voleur devant le Juge le plus élevé au jour du châtement pour le condamner, il rendit l'âme avec une colère intérieure le troisième jour des nones de février.

Chapitre 119 – De la mise au tombeau de l'évêque

Dans l'intervalle, les funérailles sont préparées par ses serviteurs pour la cérémonie des funérailles et le corps est emporté dans l'église cathédrale Notre-Dame avec le respect qui lui est dû. Tout le monde pleurant lors de l'inhumation de celui-ci, Gautier s'emporte en criant en raison de sa joie, car [il était] tout adonné au pillage et aux brigandages. Et finalement, pour ne pas omettre la mauvaise qualité de son espèce, après s'être adjoint son frère Séhier, il vint avec colère, armé, dans l'église cathédrale, où avaient lieu les funérailles, et, en dehors de la considération de tout respect, il mit en fuite par le glaive jusqu'à l'autel de sainte Marie les chapelains, qui rendaient les derniers hommages – quel misérable spectacle ! Ayant troublé ceux-ci de la sorte, il retarda les derniers devoirs jusqu'à ce qu'en venant du monastère d'Arras, l'abbé Richard déjà évoqué l'ensevelisse dans le monastère Saint-Aubert dans la nef nord.

Chapitre 120 – De la cruauté de Gautier

Il est dur de dire à quel point une pénible calamité s'abattit sur la cité désolée et combien de catastrophes ont mis à bas la situation de la *Res publica*. Car Gautier, le matériau de tout le malheur, faisait rage à l'intérieur de la ville avec une grande violence et, s'associant à Robert de Péronne pour un si grand malheur, il présuma d'occuper le palais épiscopal en héritier d'autrui. Et celui-ci, rendu de plus en plus sauvage, exerça d'insupportables injustices sur les malheureux citoyens après avoir violé les coutumes des ancêtres. En effet, celui qui ne donnait pas de l'argent, était emmené dans les chaînes de prisonnier. En outre, les voleurs étrangers, supposant pour eux la libre garantie de voler en raison de la mort de l'évêque, vagabondaient dans le voisinage, ruinaient toutes les choses. J'abandonne au jugement de chacun d'estimer combien cela est injuste, à savoir que celui-ci, en tant que seigneur, vole toutes les choses selon son désir et ne protège même pas des autres pillards. Personne n'était hors d'atteinte des injustices de Gautier, sauf si cette personne partageait d'une façon ou d'une autre ses opinions. Vraiment, il appauvriissait les serviteurs de Dieu, il enrichissait les étrangers, de sorte qu'il répandait la gloire d'une bonne réputation chez les barbares par l'intermédiaire de leur apologie. Très souvent, les plaintes des citoyens qui se lamentaient étaient réciproquement échangées, malheureux de ne pas avoir un protecteur, mais un voleur public ; il n'y aura aucun autre remède pour eux que de s'exiler longuement ailleurs ou de

fuir loin d'une telle violence bestiale. En effet, l'exil en tout lieu est considéré comme plus préférable pour eux que de demeurer dans leur patrie où ils passent les jours dans le pillage et les nuits dans la terreur.

Chapitre 121 – Séhier, le frère de Gautier, tombe de son espoir de l'épiscopat

Puisqu'il aspirait à une autorité sans entrave pour sa folie, il [= Gautier], après en avoir eu l'idée, envoya son frère auprès de l'empereur pour l'élever à l'épiscopat. Mais celui-ci, ayant entendu lors du déroulement de son voyage que [l'épiscopat avait été] conféré à un autre, il retourna chez lui, frustré dans son espoir.

Chapitre 122 – Une ambassade d'Azelin est aussi repoussée de l'ambition de cet épiscopat, lequel est transmis à Gérard

Depuis très longtemps, Azelin – dont nous avons déjà dit qu'il avait convoité l'épiscopat après le décès de Rothard par l'intermédiaire de Sophie qui lui était favorable – aspirait aussi très ambitieusement à celui-ci [= le diocèse de Cambrai]. Peu avant que le seigneur Erluin ne quitte ce monde, celui-ci aussi, jugeant bon de veiller à son ambition, se pressa d'envoyer ses ambassadeurs auprès de l'empereur, par l'intermédiaire desquels il aspirait obtenir le privilège de l'épiscopat en achetant peut-être bien la bienveillance de celui-ci. C'est pourquoi, suivant les ordres d'Azelin, ils [= les ambassadeurs] sont allés vers la présence de l'empereur et, annonçant qu'Erluin était proche de la mort, ils demandent le don de la dignité d'évêque à Azelin après avoir promis de nombreux cadeaux, afin qu'au moins après la mort d'Erluin il se réjouisse de pouvoir obtenir ce qu'il [lui] avait refusé après Rothard. Et ceux-ci, puisque [ils ont été] priés d'attendre la mort de l'évêque, retournent dans leur pays avec un peu d'espoir, [et] comme ils avaient appris l'inhumation d'Erluin lors de leur retour, ils se dirigèrent à nouveau vers l'empereur en retournant sur leurs pas, et, annonçant que le prélat [était] mort, ils revendiquèrent avec effort le don de l'honneur à Azelin après lui avoir offert de précieux cadeaux. Ceux-ci ayant cependant été repoussés, se servant du conseil commun des siens, [l'empereur] jugea meilleur de plutôt la donner à Gérard, son chapelain, dont on parlera dans le troisième livre.

FIN DU PREMIER LIVRE À PROPOS DES HAUTS FAITS DES ÉVÊQUES

DÉBUT DU SECOND LIVRE À PROPOS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTABLIS DANS LE DIOCÈSE

Préface

Dans la mesure où le souvenir s'en présente et où la sécheresse de mon faible talent le permet, j'ai écrit [cette œuvre] au sujet des hauts faits des évêques de Cambrai et des diverses actions de ceux-ci jusqu'à [l'élection] du seigneur Gérard, qui est actuellement [évêque] ; cela ayant été rédigé, le premier livre se termine. L'ordre paraît exiger que le second débute à partir de ce même seigneur évêque. Mais, ce sujet ayant été laissé de côté pour le moment voulu, nous avons décidé, après avoir fait pour un temps une interruption de l'ordre, de dissenter à propos des monastères qui se trouvent sous l'autorité de l'épiscopat en exposant véritablement quelle est leur situation, quelle est leur dévotion, quels corps saints [ils possèdent] ou de quelle catégorie de desservants ils sont. C'est pourquoi nous commencerons ce que nous écrirons à propos de chacun par l'église cathédrale de la bienheureuse et glorieuse Marie Mère de Dieu ; en tant que titre principal elle l'emporte sur tous les autres puisque, selon le droit, elle est mise à la tête de tous les établissements du diocèse.

Chapitre 1 – D'abord, au sujet de l'église cathédrale Notre-Dame et d'un homme étant en danger là-bas et protégé

Assurément, nous avons entendu que ce lieu s'est illustré la plupart du temps par des miracles divins pour la gloire et l'honneur de la Mère de Dieu, mais, en raison de la négligence des copistes, les choses anciennes ont été soustraites à la mémoire. Cependant, nous ne voulons pas taire le peu de choses à propos de ces nombreux miracles, que nous avons appris de personnes les ayant vus ou que nous avons récemment vus en personne. En effet, il arriva au temps de l'évêque Erluin qu'un certain maçon ou charpentier du nom d'Helfrid monta [sur le toit] pour travailler aux cloches de ce monastère, mais, son pied ayant glissé par un faux-pas, il s'écroula à moitié mort au sol dans ce chœur [face à] de nombreuses personnes qui le regardaient ; en vérité [il avait été] précipité avec une telle force que si un devin lui avait promis qu'il demeurerait en vie, son présage aurait probablement été démenti par la fissure du dallage. En effet, la destruction du dallage, qui est présente depuis longtemps, témoignait de la vigueur du péril et garantissait plutôt une mort prochaine, tout espoir de salut ayant été perdu. Aussitôt, on accourt, en descendant avec effroi vers lui et avec un sentiment de compassion humaine, et on compatit de manière pathétique pour cette chute totalement imprévue. Les amis de celui-ci, atteints par la tristesse, accusaient le Seigneur avec chagrin et surtout s'emportaient avec des reproches à l'égard de sainte Marie en disant : « Pourquoi présente-t-on de la dévotion à celle qui accepte de laisser en danger l'un de ses serviteurs ? ». Ensuite, l'homme est placé dans un lit et est rapidement et avec insistance enduit de soins médicaux, non avec l'espoir qu'il guérisse, mais par sentiment d'humanité ; ranimé peu après et ensuite rétabli vers la guérison – grâce à l'intervention des mérites de sainte Marie, crois-je –, il a vécu longtemps après cette époque. Selon une opinion très certaine, il est également établi que de nombreuses personnes ont été libérés de divers fléaux.

Chapitre 2 – Au sujet d’un clocher qui est tombé, mais qui a été ramené en position droite par les mérites de sainte Marie

Récemment le seigneur évêque Gérard, voulant accroître et agrandir le clocher du monastère avec la crypte – comme il apparaît actuellement par un travail presque terminé – ordonna que soient totalement mis à bas les anciens bâtiments. Donc, tandis que les ouvriers travaillaient longtemps selon l’ordre donné et avec zèle pour détruire les murs, puisqu’une partie avait déjà été arrachée, soudain comme les anciens murs vacillaient en raison de leur ancienneté suite aux coups fréquents, le sommet s’est effondré plus que [ce que l’on avait] estimé et la grande ruine se prolonge avec un grand fracas jusqu’au lieu du sonneur de cloches⁷¹. Et suite à ce fracas, les clercs et les laïcs, tous frappés de stupeur – les petits comme les grands – se précipitent soudain hors de chez eux et, comprenant le danger d’une ruine imminente, s’attristent beaucoup de la chute du clocher. En effet, la masse de celui-ci était alourdie en raison de son assez importante élévation et, plus encore, en raison du poids des cloches ; il menaçait d’une ruine aussi évidente que pénible. La tour se tourna à ce point vers l’orient par sa lourdeur en suspens que toute personne qui regardait la perte de celle-ci prenait conscience du danger prochain. Cependant, après que le peuple ait supplié et réclamé la miséricorde de Dieu, bientôt, d’une manière surprenante, la tour échappe à la chute indécise pour [bénéficiaire] d’un redressement en très peu de temps, grâce, comme nous le croyons, aux mérites et à l’intercession de la glorieuse mère de Dieu ; le toit restant est consolidé, la ruine cessant. Mais une poutre s’est détachée des édifices supérieurs et a tout détruit sur l’aile de l’autel de sainte Marie que l’évêque a ordonné de garder intact. Malgré cette chute, les reliques des saints, qui avaient autrefois été posées [en ce lieu] lors de la consécration de [l’autel], ont été retrouvées indemnes grâce à la volonté divine.

Chapitre 3 – Du frère de l’évêque soigné là-bas

De même, en ce lieu à l’époque actuelle, Eilbert – un frère de l’évêque qui s’était fait moine hors du siècle – a retrouvé la santé après une longue maladie, comme nous l’avons constaté en personne de nos propres yeux. Désirant certainement venir à Cambrai par la faveur d’une visite fraternelle, celui-ci, tandis qu’il accomplissait le voyage, a été atteint par une telle maladie qu’il n’a pu arriver, mais accueilli en chemin par des frères au monastère du martyr Prix, il resta longtemps là-bas en proie à une douleur intolérable. Trop peu rétabli par l’œuvre médicinale, il se fit péniblement transporter auprès de son frère, car il pouvait à peine s’asseoir sur son cheval. Là, il demeura gravement affaibli durant longtemps, au point que d’aucuns affirmaient que sa mort [était] proche. Mais il arriva qu’après une longue souffrance il jugea bon, après avoir pris des béquilles, de se rendre durant la nuit de la fête des bienheureux confesseurs, c’est-à-dire Vaast et Amand, au chapitre Notre-Dame pour célébrer les mâtines. Il s’est rétabli, miraculeusement visité par Dieu, au point que remis debout après avoir très vite abandonné ses bâtons – par lesquels il était soutenu –, il ressentit ce même jour le remède de la maladie, non sans l’admiration de nombreuses personnes. Et ce don peut être attribué aux mérites de la sainte Mère de Dieu et des confesseurs susdits, cela ne fait pas de doute.

71. Traduction incertaine pour la seconde partie de la phrase. J’ai dû adapter le texte en français pour tenter de le rendre plus compréhensible.

Chapitre 4 – De la situation du monastère de saint Géry, le très glorieux père

Après la cathédrale Notre-Dame, nous avons estimé qu'il n'était pas sans convenance d'évoquer en second lieu le monastère de saint Géry, le très glorieux confesseur du Christ et l'évêque de cette même ville. En effet, il est très convenable et bien conforme que, dans ce livre, nous posions logiquement après la maison de cette même maîtresse Vierge la demeure de celui-ci dont la cité de Cambrai est soutenue par le patronage sous l'autorité de la Mère maîtresse, dont elle [= la ville] est glorifiée par la louange du nom. Le fait est qu'au temps de cet évêque, comme il l'apparaît pour ceux qui lisent la vie de celui-ci, il existait un bois sacré [ayant abrité] une ancienne folie au sommet de la colline où se trouve aujourd'hui son monastère, c'est-à-dire [que ce lieu était] autrefois dédié aux rites démoniaques en vue de la séduction des âmes par les païens. Alors l'homme du Seigneur agréable au souvenir, touché par le souffle de la sagesse divine, estima nécessaire de réduire à néant le bois sacré, et, les idoles ayant été radicalement détruites, il construisit la basilique en l'honneur de saint Médard. Et ainsi, il fit d'un lieu dédié aux impuretés la demeure de la prière et du sacrifice, en prévoyant véritablement là-bas pour lui-même le tombeau de sa mort et la demeure d'un séjour bienvenu. En effet, puisqu'après les trente-neuf ans de son épiscopat le Tout-Puissant Roi, le Juge le plus généreux, appela son chevalier le plus fort vers sa récompense pour répondre à ses peines, il attend [depuis lors] le jour de la résurrection, enseveli avec honneur dans cette même basilique, comme il l'avait auparavant décidé.

Alors, aussitôt, excités et surpris par les miracles et prodiges par lesquels Géry avait brillé de bien des façons avant sa mort et par ce que le Seigneur compatissant et miséricordieux avait bien voulu accomplir sans relâche après sa mort par l'intermédiaire des mérites de celui-ci⁷², les rois, les princes et tous les puissants confluèrent de diverses régions vers le tombeau du très saint homme ; de très grands hommes ont offert de très riches cadeaux en lui demandant d'être aidés par la protection de son patronage. Le monastère s'est aussitôt agrandi avec tout un empressement à partir de l'affluence de ces dons et une nombreuse troupe de frères y est établie pour, à l'avenir, servir Dieu et son très saint confesseur. Cette maison monastique sise au sommet de la colline paraît faire ouvertement savoir que son illustre hôte a toujours foulé au pied les choses terrestres [et] désiré avidement les choses célestes. Par la suite, le lieu a été enrichi par des richesses de divers types, a été augmenté par de nombreux bénéfiques d'hommes bons au point qu'ils ont fait don des terres les plus grasses et les mieux nourries des villages du voisinage proche, mais aussi dans des régions plus éloignées, comme en attestent les écrits qui sont dans les archives de l'église, et, pour ainsi dire, des biens divers de tout genre. Autrefois prééminent tant par sa distinction que par toute sa condition favorable, ce lieu garantissait à tout le diocèse une faveur multiple et le plus grand honneur et distinguait beaucoup la ville par l'excellence de son honorabilité. En effet, l'abbaye était vénérable et royale, florissant à tout son contentement et dont tu ne pouvais penser rien octroyer [de plus] aux divers privilèges⁷³.

Mais, par après, les fautes des mortels l'ayant exigé, comme nous l'avons brièvement abordé dans le premier livre, elle a été misérablement dévastée, ruinée avec tout son trésor, d'abord sous les persécutions des païens, ensuite des Hongrois, comme toutes les autres églises des Gaules ; non seulement elle ne put être restaurée vers la faveur de la situation antérieure, mais bien plus, ce

72. Sens correct, mais traduction incertaine.

73. Traduction incertaine.

qui est digne de lamentations, elle est tombée dans un abîme. En effet, puisque la faiblesse de ses abbés ne pouvait maintenir ensemble par leur prévoyance des possessions si variées et à ce point partagées en diverses lointaines et proches, quelques mauvais voleurs voisins enlevaient ce que des hommes bons avaient octroyés pour le salut et la guérison des âmes, puisque un amour du faste terrestre les tenait, le monde étant en vérité déjà corrompu. Il est encore pire qu'en vérité certains abbés l'ont affaibli par la ruse de la fourberie car, en outre, ils volaient, dérobaient, retranchaient. Que puis-je dire d'autre ? Autrefois assez élevé, le nombre des frères est maintenant descendu à cinquante en raison de l'absence de ressources, [cinquante frères] qui, grâce au laborieux évêque Gérard, prennent ensemble un repas quotidien dans le réfectoire. Cependant, en mémoire et en vénération de ce saint père, des monastères et, plus nombreuses, des basiliques ont été construites tant dans les territoires à proximité qu'au loin, où des bienfaits divins sont octroyés à ceux qui les demandent, et où la divine clémence juge bon d'accomplir les nombreux et inénarrables prodiges des miracles pour la louange et la gloire de ce très saint confesseur. Nous avons toujours appris ceux [= les miracles] qui sont arrivés en ce lieu de la part de témoins fiables ou alors nous les avons vus se produire ; ils dépassent la mesure en raison de leur abondance et ils ne peuvent être enfermés dans une quelconque limite de nombre. À propos de ceux-ci, les souffles de la malveillance se sont réjouis d'en enlever la plus grande partie – dans le premier livre, nous en avons brièvement effleuré un très petit nombre qui n'ont pu être tenus secrets – cependant, si cela plait à quelqu'un, il pourra en trouver plus pleinement dans ce volume-là qui a été composé au sujet de la vie de celui-ci.

Chapitre 5 – Du possédé soigné

Que cette page se réjouisse et sourie de contenir le saint et joyeux nom, je vais attacher à la certitude ces quelques événements qu'à notre époque j'ai vus moi-même [lorsque j'étais] jeune⁷⁴. En effet, en dehors des très nombreux frénétiques des deux sexes que j'avais vu soignés là-bas, j'évoque l'un d'eux, que je n'estime comparable en rien en raison de l'excès de sa folie. Car celui-ci, de l'écume à la bouche, grinçant des dents, pouvait à peine être retenu bien que ses mains [étaient] attachées derrière le dos et [qu'il était] battu misérablement par les siens ; bien au contraire, sans peur, il se livrait de toutes ses forces à toute sa fureur, le diable lui ayant insinué la violence. En effet, il disait toujours des choses révoltantes, et, en bondissant tout à coup, il mordait très souvent les hommes imprudents. Conduit avec grande difficulté au monastère du très saint confesseur, on l'avait vu en fureur durant plusieurs jours, de sorte que personne n'osait s'approcher de lui. Mais, peu après, le pieux saint patron intercédant, il reprit la force d'un esprit sain et complet, miséricordieusement visité par le médecin divin, et, après que les siens soient retournés avec joie chez eux, ce même Gérard – cela était en effet son nom – jugea bon de demeurer dans le monastère pour servir Dieu et son très saint confesseur.

Puisqu'il servait familièrement là depuis longtemps avec la dévotion la plus élevée, il arriva qu'un jour la faveur l'invita à visiter la terre paternelle. Comme il se dirigeait vers celle-ci, n'étant alors plus très éloigné [de son pays], il vit – comme il avait l'habitude de le raconter – sur son passage un prêtre paré de la blancheur de ses cheveux et élégant par le visage et son habit, qui l'interpella par des paroles de ce genre : « Où te diriges-tu ? ». Et celui-là : « Il y a déjà longtemps, mon seigneur, que je sers le très saint père Géry pour les bienfaits octroyés et maintenant je brûle

74. Traduction très incertaine.

de revenir dans mon pays pour venir voir ce que font mes parents ». « Il est meilleur, dit-il, que tu restes [là-bas = au monastère] pour ne pas que tu apparaises comme ingrat du bienfait reçu ». Les sentiments de l'amour de la patrie l'ayant cependant absorbé, celui-ci, négligeant les conseils donnés, s'avancait encore quelque peu, [mais] il a été aussitôt puni par le démon de manière pire qu'avant, c'est-à-dire [qu'il redevint] dément au point de lancer des pierres sur ceux qui allaient à sa rencontre. Capturé avec difficulté par de nombreuses personnes, il a été à nouveau traîné au monastère attaché par des lanières et, puisque, guidé par le diable, il jetait des injures contre la foi catholique, il a tantôt été frappé, tantôt été fouetté ; cependant, personne ne put réprimer le faux bavardage de sa bouche enragée jusqu'à ce que, parmi les coups et les liens, le sommeil l'approcha furtivement, renversé par la fatigue, devant le tombeau du saint homme. Comme il s'était réveillé après peu de temps et avait providentiellement récupéré ses esprits, il se prosterna devant le tombeau avec une grande confusion de honte et de pénitence, tous l'admirant et pleurant de joie ; confessant sa faute, il implora le pardon de son erreur. Ensuite, redevenu tout à fait maître de son esprit, il s'asservit fidèlement par l'obéissance monastique, en n'osant plus s'écarter quelque part au dehors, jusqu'à ce qu'après beaucoup de temps il obtint d'aller à Rome après avoir obtenu la permission des frères. Et il est à noter que sans aucun doute le bienheureux Géry a [pris la forme] du prêtre que celui-ci avait rencontré peu auparavant.

Chapitre 6 – Du paralytique soigné

Il y un homme du nom d'Hildoard desservant au monastère dont nous avons appris qu'il a été guéri après une longue maladie par les mérites du saint homme. Celui-ci [= Hildoard] avait été tourmenté pendant environ toute une année par une maladie de je ne sais quel genre, au point que, la plus grande partie de son corps ayant déjà commencé à mourir, il ne pouvait plus accomplir aucune charge à propos des applications des usages humains. Pour la restitution de la santé de celui-ci, son père souffrait d'avoir sacrifié sans résultat une partie de ses revenus dans de fréquentes dépenses médicales et il ne s'appliquait plus à trouver ce qui était efficace. C'est pourquoi, un sain et salutaire conseil vint enfin à la rencontre de cet homme soucieux dans ce trouble de la tristesse, de sorte qu'il a demandé l'aide médicale du bienheureux Géry, car très souvent les malades avaient l'habitude de retrouver tout à fait la santé, tous les possédés et les déments étaient libérés. Donc, après avoir pris la décision sur le champ, il apporta au monastère le malade posé dans une charrette et, le posant devant le tombeau, il jura en vérité de l'asservir en personne pour toujours dans la soumission du bienheureux Géry s'il était rendu à la santé. Pourquoi expose-je ce petit discours ? Fort peu de temps après, il bénéficia de la faveur de la guérison divine. S'asservissant aux usages monastiques en récompense d'un si grand bienfait, il est par après resté dans le monastère.

Chapitre 7 – De l'incendie éteint par les mérites de saint Géry

En l'an 1027 de l'Incarnation du Seigneur, aux ides de juillet, la monstrueuse ruine de l'incendie s'est levée dans cette cité, lequel après avoir brûlé entièrement la plus grande partie de la ville est parvenu aux maisons situées à proximité du monastère du saint homme – puisque les flammes se déchainaient, les vents les excitant – et, inévitablement, enveloppe les maisons saisies [par les flammes] de son ravage vorace. Au vrai, un motif de grande crainte se dressait déjà à propos

de l'incendie suspecté de l'église. En effet, il n'était pas douteux que si les résidences les plus proches étaient détruites par le feu, ce monastère serait lui-même enlevé par le feu. Les flammes s'étant renforcées, une grande peur s'abattit et, des braises s'envolant, tout le monde, tant le peuple que le clergé, frémit vers le ciel par un cri élevé. Ensuite, après avoir pris courage à partir de leur peur, deux personnes parmi les clercs ont, à la demande de ceux-ci, ramené la châsse d'argent du très saint corps en se rendant [au monastère] et, en la prenant rapidement, ils la portent au-devant des flammes en délire. Alors, aussitôt, la divine clémence œuvrant et les mérites du saint homme les aidant, tout le feu s'engourdit, sa folie diminuée, de sorte que ce qui apparaissait comme une pluie venait d'un nuage humide d'en haut⁷⁵. Que puis-je dire [encore] à propos de la multitude des divers malades qui reçoivent là-bas la santé en s'y rassemblant quotidiennement ? Pourquoi raconterai-je ces choses qui sont plus visibles que susceptibles d'être racontées ? Grâce en soient rendues au Seigneur, il m'a moi-même récemment rendu à la santé alors que je souffrais de fièvres d'une manière insupportable.

Chapitre 8 – L'auteur évoque sa maladie

La très grande maladie de la fièvre, qui m'a retenu pendant longtemps, me force maintenant à interrompre mes paroles. En effet, bien que, grâce en soient rendues à Dieu, j'ai repris durant quelque temps des forces en mon corps après avoir chassé la maladie, mon esprit blessé chancelle encore en raison de cette douleur récente et ma force entière ne suffit pas pour écrire pleinement. Donc, avec notre calame effilé, nous poursuivrons par moments la rédaction de ce petit livre.

Chapitre 9 – Au sujet de Saint-Aubert

Le monastère Saint-Aubert est situé à l'intérieur des remparts de la ville pour un petit nombre de chanoines. En vérité, de divins bienfaits y sont accordés à ceux qui les demandent, et, Dieu y aidant, de nombreux miracles, y ont lieu pour la gloire de son confesseur ; c'est une chose certaine, ceux-ci [= ces miracles] ont disparu de la mémoire en raison du faible nombre et de la paresse des copistes.

Chapitre 10 – Au sujet d'Honnecourt

Nous passons au monastère de Saint-Pierre dans le domaine d'Honnecourt (*Hunulchurt*), où j'ai appris par un écrit que repose le corps de sainte Apolline. Un homme illustre du nom d'Amalfrid fonda celui-ci avec son épouse Childeberte et y plaça sa fille Aurianna à la tête des religieuses qui étaient établies [là-bas]. Ce monastère fut autrefois florissant par la religion et les richesses, mais maintenant, après qu'il ait été donné en bénéfice à des hommes d'armes, il est réduit à peu de chanoines.

75. Traduction un peu adaptée.

Chapitre 11 – Du domaine de Baralle

De même, dans un village qui reçoit le nom de Baralle (*Barala*) de la part de ses habitants, il existe un monastère d'une congrégation canonique ; il a été fondé en vérité par le roi Clovis, comme ils le racontent, et consacré par le bienheureux Vaast en l'honneur de saint Georges. En effet, il y a là-bas le bras de ce même martyr. Les colonnes de marbre et les anciens magnifiques bâtiments – qui existent encore – témoignent que celui-ci a été très riche en terres et vénérable. Cependant, à l'époque de l'évêque Dodilon, les chanoines, voyant que – comme nous l'avons rappelé plus haut – la débauche des Normands sévissait partout autour de ce diocèse et qu'une fois les lieux de culte sacrés profanés, elle embrasait les saintes maisons de Dieu, ont apporté dans notre église les saintes reliques avec eux et toutes les choses nécessaires, [et ils ont été] certainement reçus avec bienveillance par cet évêque. Demeurés là pendant quelques temps, croyant déjà au départ des adversaires, ils avaient réclamé avec insistance la permission de retourner chez eux ; l'évêque, ne voulant pas acquiescer à leurs demandes, les exhorta de différer [leur départ], de prendre leurs précautions avec la perfidie des ennemis et avec les retours suspects de ruse de ceux-ci, de ne pas croire pas sans réflexion des rumeurs sans fondement, mais d'attendre plutôt une sécurité certaine. Donc, entendant ainsi l'évêque, ils sont restés un certain temps. Mais, peu de jours après, ils sollicitèrent à nouveau l'évêque en affirmant que les ennemis s'étaient retirés, que tout [était] sûr, et qu'il leur était permis de rentrer en sécurité. Et l'évêque dit à ceux-ci : « Quelle audace vous meut donc ? Ce que vous affirmez, je ne le crois pas, mais [je crois] que peut-être une croyance vous a trompé. Restez encore, je vous en exhorte, restez, rien ne manquera pour vos besoins pendant ce temps auprès de moi. En outre, ce peuple-là est intrépide et rusé, en n'épargnant personne et si, imprudents, vous devenez leur proie, votre audace trop hâtive endurera un châtement très sérieux ». Cependant, ceux-là lui ayant réclamé avec effort le contraire et ayant affirmé que sans aucun doute tout était sans danger, il ajouta : « Soit, puisque cela est ainsi votre avis, je remets en vos mains ma délibération, cependant je retiendrai auprès de moi cette relique du précieux bras ». En ordonnant cela ainsi avec le pressentiment que si – ce que l'événement a prouvé par après – les adversaires fondaient sur eux, un trésor d'une telle valeur disparaîtrait. C'est pourquoi, la permission accordée, les prévisions préparées, ils commencèrent à retourner avec persévérance, fous qui n'avaient pas eu confiance dans le susdits conseil de l'évêque. En effet, ils n'avaient pas encore fait chemin trois miles hors de la cité qu'ils périrent par l'épée, interceptés par des ennemis arrivés à l'improviste. Leur monastère a aussi été ravagé, tout le voisinage autour et alentour a été malheureusement pillé, exception faite des lieux fortifiés. Un prêtre seulement a par la suite gouverné une petite église [qui y a été] reconstruite ; de cette manière, ce bras sacré est resté jusqu'à aujourd'hui auprès de nous.

Chapitre 12 – Du village de Sains-lès-Marquion

Non loin d'ici, à Sains-lès-Marquion (*Sanctos*) – c'est le nom donné à ce lieu –, on rapporte qu'a existé un monastère de jeunes filles où reposait [le corps de] sainte Saturnine. Née en Germanie d'ancêtres illustres, cette vierge voua dès l'enfance sa virginité à Dieu. Bien que ses parents se disposaient à la marier selon le rite séculier, celle-ci se tenait à l'écart des couches des hommes, préférant plutôt réserver toute sa pureté à son époux céleste. Toutefois, constatant qu'elle ne pourrait résister à la volonté de ses parents, ni échapper à l'appétit d'un époux sans retenue, elle s'enfuit en

cachette de la maison paternelle ; arrivant à proximité d'ici, elle acheva sa vie dans le martyr non loin du village susdit. L'homme à qui elle était promise par ses parents poursuivit en effet la fuyarde jusqu'en ce lieu. Et puisque cette vierge vénérable avait remarqué de loin que celui-ci était à ses trousses, elle frémit et ne sut comment échapper aux morsures de cette harcelante bête sauvage. Que pouvait-elle faire, en effet ? Peu après, comme elle était une créature simple, elle se glissa parmi les bergers qui faisaient paître là-bas leur troupeau pour se dissimuler et pensa de cette manière se cacher de celui qui la cherchait. La prenant cependant au piège, le jeune homme se précipita sur elle comme le loup affamé sur l'agneau innocent, et la décapita après avoir dégainé son épée. Comme l'ancienneté des témoignages ose l'affirmer, celle-ci prit aussitôt dans ses mains sa propre tête et, le peuple regardant ce spectacle, elle l'apporta jusque dans une église en l'honneur de saint Rémi qui se trouvait dans ce village. Alors, un monastère ayant été érigé par les fidèles chrétiens pour la vénération de celle-ci, une congrégation de jeunes filles y a été déléguée, mais pour les motifs susdits, elle a été réduite au service d'un seul prêtre. Il existe une ancienne histoire [racontant], que, bien après cette époque, des Saxons vinrent dans cette région et, passant par ce village pour une raison incertaine, ils emportèrent une partie du corps de la sainte vierge après avoir entendu la réputation sacrée [de la sainte].

Chapitre 13 – Au sujet de la cathédrale de Notre-Dame d'Arras

Venons-en maintenant au territoire d'Arras. Le fait est qu'au chapitre de sainte Marie, qui disposait autrefois de la primauté du siège épiscopal, il y avait quarante chanoines. À l'époque actuelle, Raoul, le trésorier de cette église, a agrandi celle-ci sur le conseil du seigneur évêque Gérard ; ce lieu serait vénérable et moins dans le besoin si la supériorité orgueilleuse du comte des Flamands – qui s'étend à proximité – n'avait pas pris l'habitude de s'y être quelques fois opposée. Là, durant la seconde année de l'évêque Gérard, de nombreuses et très précieuses reliques des saints ont été trouvées à côté de l'autel de Marie Mère de Dieu – que le bienheureux Vaast avait en son temps consacré –, pour l'illustration desquelles la bienveillance divine a opéré divers miracles pendant environ trois ans. En effet, des lépreux y sont purifiés, des paralytiques y sont consolidés dans l'usage de leurs membres, de nombreuses personnes préoccupés par diverses maladies y sont rendues à la santé.

Chapitre 14 – De Saint-Vaast

Dans la place forte d'Arras, le monastère de Saint-Vaast, dont nous avons dit plus haut avoir qu'il été construit par saint Aubert, éprouve de la joie grâce à la dévotion des moines et a été illuminé par de nombreux miracles provenant du ciel.

Chapitre 15 – De deux églises

Deux églises de chanoines s'étendent également là-bas sous ce même château ; on peut voir que la première est en l'honneur de sainte Marie et l'autre du saint Apôtre Pierre.

Chapitre 16 – De Marœuil

Il y a aussi dans le village de Marœuil (*Maraculo*) un chapitre de chanoines, où repose sainte Bertille, qui a remis à Notre-Dame une terre qui lui appartenait.

Chapitre 17 – D’Aubigny

Dans le village d’Aubigny-en-Artois (*Albiniaco*) il y a, à nouveau, un chapitre de chanoines, à savoir [celui] de Saint-Chilian, que l’on dit avoir été un Scot.

Chapitre 18 – Du monastère Saint-Vindicien

De même, sur le Mont-Saint-Éloi (*Monte Sancti Eligii*) – ce lieu est en effet appelé ainsi – il y a aussi le chapitre de chanoines de l’évêque Vindicien de Cambrai, qui a été ramené à un faible nombre de frères en raison de l’immunité [?] de ses biens après qu’il ait été inféodé à des hommes de guerre.

Chapitre 19 – De Luchaux et de Pas-en-Artois

En outre, il y a deux églises de chanoines dans les petits villages de Luchaux (*Lucau*) et de Pas-en-Artois (*Pas*), qui sont tombés dans le dénuement après qu’elles aient aussi été remises en bénéfice à des hommes d’armes.

Chapitre 20 – De Celle-Saint-Sauveur

Il existe également un village du nom de Berclau (*Berclaus*) [dépendant] des possessions de Saint-Vaast [qui est] situé dans les marais [et] idéal pour le troupeau en raison de la suffisance de la pâture et également tout à fait convenable pour l’usage des moines. C’est pourquoi l’abbé Leduin décida de fonder un monastère à cet endroit après avoir considéré la convenance de la chose, si du moins l’autorité épiscopale lui était favorable, certainement et assez convenablement en prévision d’un double usage⁷⁶, à savoir qu’il pourrait envoyer là-bas une partie des moines qui affluaient trop nombreux au monastère Saint-Vaast et qu’ils détiendraient de manière plus sûre les biens de l’église situés dans les alentours. Dès lors, il jugea bon de rencontrer le seigneur évêque Gérard lors d’une assemblée synodale et, devant tout le synode, il demanda qu’il accorde sa faveur à l’accomplissement de sa décision. Après avoir obtenu sans difficulté l’autorisation de celui-ci, il se pressa d’édifier le monastère et obtint que le bâtiment achevé soit consacré par le seigneur évêque. Cependant l’évêque changea le nom du lieu et décida ainsi qu’il serait appelé Celle-Saint-Sauveur (*Cellam Sancti Salvatoris*).

76. Traduction incertaine pour la fin de la phrase.

Chapitre 21 – Du château de Douai

En sus, il y a également un chapitre de chanoines près du château de Douai (*Duwaicum*), où gisent les corps des saints Maurand et Amé. Il est à savoir qu'avant la construction de ce château, on percevait à Lambres (*Lambras*), un village de la sainte Mère de Dieu, le droit de tonlieu, qui, suite à un changement, est aujourd'hui pris dans ce château en raison de la puissance du menaçant comte de Flandre. Il y avait, en effet, un fisc royal, mais, au temps de l'évêque Étienne, il a été donné par le roi Charles à Notre-Dame pour être tenu en sa possession. À cette époque, il y avait aussi un port là-bas, mais après que l'habitation de ce château ait commencée, l'usage de la navigation a été détournée de ce côté [= du côté du château] et la part du tonlieu en faveur de notre village a été diminuée de moitié. Le roi Childebert a été enseveli dans ce village. Grâce à son esprit prophétique, le bienheureux évêque de Paris avait prédit à celui-ci, comme il [= Childebert] se préparait à aller assiéger son frère qui à cette époque résidait à Tournai, qu'il ne pourrait mener un projet de cette sorte, s'il visait réellement par son esprit au meurtre de son frère. Cependant, celui-ci devenu sourd aux paroles [de l'évêque], il [a été] devancé par la mort lors de ce voyage et a été enterré dans le susdit village de Lambres.

Chapitre 22 – Du monastère de Lens

Auprès du château de Lens (*Lenense*), il y a aussi un chapitre de chanoines, où repose saint Vulgan, qui, rapporte-t-on, était Scot.

Chapitre 23 – Du village d'Hénin

Il existe aussi une église en l'honneur de saint Martin auparavant conduite par le gouvernement d'un seul prêtre seulement dans le village qu'ils appellent Hénin (*Henim*). Sur le conseil de l'évêque Gérard, Robert d'Arras, en prenant soin du salut de son âme, a récemment envoyé là-bas douze chanoines à partir de ses propres biens.

Chapitre 24 – Du village de Billy-Montigny

De même, dans le diocèse d'Arras, dans le village qui est appelé Billy-Montigny (*Belgico*) par ses habitants, il existe l'église des chanoines de Saint-Rémi ; on dit que des miracles divins venant d'en haut y adviennent souvent. Il est à noter que dans les temps anciens ce lieu était prééminent au point qu'à partir de lui toute notre région a, jusqu'à aujourd'hui, été appelée Belgique.

Chapitre 25 – Du village d'Hasnon

Dans le village appelé Hasnon (*Hasnum*), il y avait aussi autrefois une abbaye royale et très riche, où reposent en grande partie les corps des saints Marcellin et Pierre. Cependant, aujourd'hui, nous en déplorons la désolation et la pauvreté en raison des mœurs corrompues d'un siècle dégénéré, de sorte que peu de clercs y servent.

Chapitre 26 – De Marchiennes

À Marchiennes (*Marcenias*), Rictrude, la glorieuse vierge de Dieu, a aussi fondé un monastère à partir de ses propres richesses et terres sur le conseil de saint Amand, qui était réputé à cette époque ; après y avoir délégué des moniales pour y servir, elle a aussi pris en personne les rênes du gouvernement comme abbesse. Durant la vie de celle-ci surtout et un peu après sa vie, la dévotion y a crû et la discipline ecclésiastique s’y est développée selon la règle. Cependant, comme nous l’avons dit, la communauté de ces jeunes filles avait aussi commencé à être gâtée et déshonorée de la pire des manières par un siècle toujours corrompu ; la discipline déjà de plus en plus dépravée s’est encore accrue jusqu’à aujourd’hui par une succession dégénérée. Récemment, après que l’évêque Gérard et le marquis Baudouin s’y soient évertués, le susdit abbé Léduin a brutalement chassé de ce lieu purifié les femmes qui y vivaient d’une manière honteuse et y a établi des moines qui y servent mieux et plus pieusement Dieu et la susdite vierge qui repose en ce même endroit.

Chapitre 27 – De Hamage

Pas loin de là, dans le village de Hamage (*Hamatgia*), Eusébie, la bienheureuse servante du Christ et la fille de la susdite vierge, construisit, à partir de ses biens héréditaires ; après y avoir établi des moniales, cette abbesse dota l’église de nombreuses richesses dans la mesure de ses richesses. Aujourd’hui, tombant en décadence en raison de nombreux hommes du siècle, elle ne renferme plus que peu de chanoines.

Chapitre 28 – De Denain

En outre, dans le village de Denain (*Duneng*), la bienheureuse Remfroie fonda aussi un sanctuaire à partir des propriétés en son pouvoir et, après y avoir établi des moniales, cette abbesse gouverna en personne la communauté. Par après cependant, peu de chanoines ont habité ce lieu sur le déclin en raison de la pauvreté s’abattant sur lui, jusqu’à ce qu’à l’époque actuelle, sur le conseil du seigneur évêque Gérard et de l’abbé Léduin, le comte Baudouin la restitua à son statut antérieur et, après y avoir selon la règle établi des moniales, il mit à la tête [de la communauté] une abbesse du nom d’Ermentrude.

Chapitre 29 – Du village de Haspres

À cette époque, les Normands faisaient rage à travers ce royaume comme à travers les autres, surtout grâce à leur chef, le tyran Rolon ; les péchés des chrétiens l’ayant exigé, ils ont brûlé partout les églises des saints, ainsi que nous l’avons dit plus haut. En raison de la calamité d’une telle crainte, les corps de [deux] saints, à savoir Achaire et Hugues, ont été apportés du monastère de Jumièges – qui est situé sur la Seine, non loin de la ville de Rouen – jusqu’au village d’Haspres (*Hasprum*), qui n’est pas éloigné de notre cité de plus de dix milles. On ne sait pas si ce village était auparavant soumis au susdit monastère ou bien si, comme nous le croyons, à cette époque il a été remis à la retraite des saints par un roi ou par un quelconque prince pour le salut de son âme. En

tout cas, de ceux-ci, le bienheureux Achaire – choisi comme abbé par saint Philibert, l'abbé très vertueux de cette même communauté – accomplissait le gouvernement sacré et resplendissait par les mœurs de sa vie et par la brillance de ses vertus. Enflammé par l'inspiration divine suite à la pieuse fréquentation de celui-ci, l'évêque Hugues de Rouen, saint homme du Seigneur [et] fils du roi Carloman, chercha de tout son désir à atteindre la discipline et l'habit des moines après avoir abandonné les rôles de l'épiscopat et renoncé aux soins séculiers ; formé aux coutumes sacrées par son maître, il brilla par sa perfection, grâce à des vertus en tout genre. Cela et le genre dont ils ont été apparaîtront clairement à ceux qui liront les vies de ceux-ci.

Ceux-ci [= les corps saints] demeurant sans doute par après auprès de ce village après qu'un monastère y ait été érigé et que des moines y aient été établis, le pieux et miséricordieux Dieu accomplit, en les en jugeant dignes, de nombreux et de très illustres miracles pour la gloire de ceux-ci au point que personne parmi les puissants des environs ou ceux qui passent parfois en campagne n'ose jusqu'à présent formuler une quelconque réclamation. Mais puisque l'abbé était [souvent] absent [en étant établi] loin des moines et avait très rarement l'habitude de rendre visite à ceux-ci en raison du problème de la distance, les frères s'adonnaient librement au relâchement du siècle ; vivant de manière irrégulière jusqu'au temps de l'évêque Gérard, ils étaient en danger en l'absence d'un abbé. Voyant cela, l'évêque avertit souvent l'abbé afin qu'il rétablisse la situation, mais puisque, comme nous l'avons dit, il était absent au loin, il retardait la réforme. Cependant, il arriva que par hasard l'évêque fit route à travers ce village en raison d'un souci ecclésiastique et signala au susdit abbé Léduin – il était en effet son compagnon de voyage – le comportement indigne des moines. Bien plus, il l'exhorta aussi par un conseil salutaire et approprié que s'il avait des biens de Saint-Vaast dans le voisinage de la susdite abbaye [= Jumièges], il les échangerait contre ce monastère, qui lui était contigu, et il s'efforcera d'améliorer ce lieu pour le gain d'une récompense éternelle. Celui-ci fut tenu par l'incertitude durant les entretiens de cette sorte et il y renonça cependant comme une chose si difficile.

Peu de temps après, cependant, l'abbé, avisé d'une manière salutaire, a fait savoir à l'évêque qu'après avoir bien et attentivement considéré l'opportunité, il serait l'exécuteur de la recommandation, s'il pouvait obtenir l'échange de la part de l'abbé Thierry en personne. Alors satisfait, l'évêque sollicita immédiatement l'abbé Thierry par l'intermédiaire d'une ambassade, en présentant le danger pour son âme s'il ne prenait à temps une résolution en sa faveur. Puisqu'il était établi au loin, il devait échanger le lieu et, s'il ne voulait pas, il chasserait les faux moines après s'être adjoint le marquis Baudouin et il s'efforcera de réformer le monastère avec toute son autorité. Usant d'une sagesse appropriée sur ce sujet, l'abbé estima bon de donner satisfaction aux exigences de l'évêque et il livra à l'abbé Léduin le village d'Haspres après avoir reçu les biens de Saint-Vaast qui s'étendent dans son voisinage. Et cet échange a été réalisé devant Robert, le roi des Francs, et devant les comtes Baudouin de Flandre et Richard de Rouen et il a été confirmé par ces mêmes hommes. Dès lors, l'abbé Léduin, en tant que bâtisseur approprié, a réformé ce lieu avec le zèle le plus élevé pour la gloire et la vénération des saints qui reposent là et travailla sans relâche pour l'embellir par de nouveaux bâtiments et par un cloître régulier.

Chapitre 30 – De Valenciennes

Il y a dans le château de Valenciennes un chapitre de chanoines, que le comte Arnoul a construit en l'honneur de saint Jean le Baptiste sur le conseil et sous l'autorité de l'évêque Rothard ; après lui avoir octroyé des biens à son avantage, il y a établi douze chanoines.

Chapitre 31 – Du monastère de Saint-Saulve

En vérité, la petite église Saint-Martin ne se trouvait pas loin de là autrefois ; un chapitre canonical y est aujourd'hui aussi établi en vénération du saint martyr et évêque Saulve. Le fait est qu'en son temps, aspirant tout entier à la patrie céleste, il abandonna les rênes de l'épiscopat pour le motif d'un voyage et, parti à l'étranger, il jugea bon d'accomplir une œuvre de prédication. Donc, marchant de lieu en lieu, il enseignait la parole de Dieu au peuple et surtout s'appliquait sans relâche aux célébrations des messes. Il arriva dans le voisinage [de Cambrai] et, comme un jour il passait de l'agglomération de Valenciennes au village de Condé (*Condatum*), il fut capturé par un homme funeste – une embuscade ayant été réalisé – ; il a été attaché en prison et, après lui avoir volé les vêtements sacerdotaux et les parures épiscopales qu'il avait emportées avec lui, il a été égorgé. Enseveli par des hommes dévots dans la susdite église de saint Martin, il apparut de combien et de quels mérites il avait été grâce aux nombreux miracles accomplis à ce moment et par la suite, comme on le trouve plus pleinement dans le livre de sa passion. Alors, surpris, Charles Martel, le prince de la région, amplifia pour le salut de son âme ce lieu à partir du fisc de Valenciennes et d'autres biens et, assignant la stabilité des revenus, il y établit des chanoines.

Chapitre 32 – De Maroilles

En descendant du pays de Laon, Humbert, le saint homme de Dieu remarquable par sa sainteté et extrêmement riche, a choisi à Maroilles (*Mareclias*) comme lieu de sa sainte profession monastique et, à partir de ses propres biens et richesses, il construisit à cet endroit, par l'autorité apostolique, un monastère en l'honneur de la sainte Mère de Dieu et des saints Pierre et Paul. Après avoir établi là-bas des frères pour y servir, celui-ci, qui servait également le Seigneur, se signala suffisamment comme un homme illustre grâce aux manifestations de ses vertus et de son enseignement et par les mérites de sa vie et, terminant le labeur de sa vie, il repose [aujourd'hui] en paix enseveli là-bas. Au temps de l'évêque Fulbert, l'empereur Otton, le fils du roi Henri, a transmis cette abbaye à l'Église de la sainte Mère de Dieu de Cambrai pour qu'elle la possède.

Chapitre 33 – Du village de Wallers

Le bienheureux Landelin fonda également dans le village de Wallers (*Waslero*) un monastère pour un faible nombre de frères, [monastère] à la tête duquel il plaça saint Dodon, un homme de bonne mémoire. Célèbre par sa sainte manière de vivre, celui-ci mena une vie de vertu et, le fardeau de sa faiblesse ayant été déposé en ce lieu, il y repose en paix avec bonheur.

Chapitre 34 – Du village de Fuchau

Il y a aussi un monastère dans le village de Fuchau (*Fescau*), dans lequel un saint homme du seigneur, à savoir Hetton le Scot, arrivant là conduit par la divine providence, y vécut assez longtemps et, finissant enfin le cours de son voyage, il s'en alla vers le Christ. Pour manifester le mérite de celui-ci, la divine piété a jugé bon d'y accomplir de nombreux miracles. Dès lors, certains parmi les hommes dévots ont apporté les récompenses de si grands bienfaits, au point de permettre à quelques chanoines [de s'établir dans le monastère].

Chapitre 35 – Du monastère qui se trouve dans le village d'Hautmont

Que je ne n'omette pas le village qu'ils appellent Hautmont (*Altum Montem*), dénommé ainsi de manière méritée, puisque le bienheureux Vincent, avec de nombreux hommes dévots qui avaient été avec lui, l'a rendu glorieux par son installation. Autrefois, ce célèbre comte Vincent, c'est-à-dire le mari de sainte Waudru – [un homme] en vérité très puissant par ses biens et sa famille d'après la prééminence du monde, mais également formé aux connaissances et à des recommandations fréquentes du bienheureux évêque Aubert –, éprouva de l'horreur pour la pompe de la chevalerie terrestre et jugea plutôt de s'asservir à la soumission de Dieu. Donc, tandis que, soucieux, il se mettait à la recherche du lieu de son installation, la divine piété accomplit le désir du saint homme. En effet, lors d'une nuit, le Seigneur fit tomber de la neige et inonda d'une neige humide toute la région autour et alentour, à l'exception d'un très petit lieu, qu'il réserva dans le susdit village pour faire jaillir une forme de croix. Et l'homme de Dieu comprit grâce à sa sagesse assez élevée que cela était divinement arrivé pour son désir et, rendu assez certain par cette indication divine, il fonda bientôt un monastère en ce même lieu à ses propres frais, [monastère] que son maître Aubert, après avoir pris avec lui des hommes dévots, dédicaça en l'honneur des apôtres Pierre et Paul. Et le saint homme, installé là-bas avec bonheur, s'appliqua à y mener la sainteté d'une vie glorieuse. De nombreux hommes dévots avaient afflué vers l'habitation de celui-ci et, habitant avec le saint homme après avoir transmis leurs propres richesses et biens, ils s'étaient liés eux-mêmes à la règle d'une vie régulière. Comme ce lieu populeux avait commencé à être enrichi par les rois et les princes et à être habité par une abondance de frères, comme il [= Vincent] désirait se consacrer plus librement à Dieu, il se retira dans un lieu plus secret, que j'évoquerai aussi un peu après. À l'image et à l'exemple de celui-ci, la dévotion des moines se développa par après pendant longtemps, mais, tombant dans la pauvreté en raison des invasions des païens et, bien plus, des fréquentes révoltes des serviteurs (*domesticorum*), l'ordre monastique a été amené dans l'état canonial, ainsi qu'il l'est resté jusqu'au temps du seigneur évêque Gérard. Au vrai, sur l'ordre de l'empereur Henri, sur le conseil du comte Herman et sur la volonté de son frère Godefroid, c'est-à-dire le frère de l'évêque, qui tenait ce lieu en fief de la part du comte Herman, l'évêque, constatant la situation, corrigea et réforma [ce monastère] dans son état antérieur, après avoir nommé Folcuin abbé [de ce monastère]. Cet abbé de bonne mémoire considérant la charge de son titre avec le plus grand zèle et travail, enseigna l'usage de la règle à l'intérieur [du monastère] et, à l'extérieur, embellit tout ce lieu de magnifiques bâtiments et des choses nécessaires à l'usage des moines selon la mode de l'époque, vu que c'était alors nouveau.

Chapitre 36 – Du monastère de Maubeuge

Il faut aussi évoquer le monastère de jeunes filles à Maubeuge (*Melbodio*), que la bienheureuse Aldegonde construisit à partir de ses propres domaines pour l'œuvre de sa profession monastique et que le bienheureux Aubert dédicacça aussi, après avoir pris avec lui de nombreux hommes dévots. Cette vierge digne d'éloges, la sœur de la susdite Waudru, prit sans aucun doute le voile instruite par le bienheureux Aubert et, menant là-bas une pure vie d'innocence avec la très nombreuse foule des sœurs, elle alla à la rencontre du céleste époux avec un flambeau ardent après avoir abandonné la dépouille de son corps.

Chapitre 37 – Du monastère de Lobbes

Passons au monastère de Lobbes (*Laubiense*), qui avait peu à peu atteint le titre d'un si grand honneur, qui existe toujours aujourd'hui, lors des saints débuts de saint Landelin. Nous lisons dans le livre à propos de la vie de celui-ci que ce Landelin, sans doute imprégné dans son jeune âge par les lettres et les mœurs sacrées grâce au bienheureux évêque Aubert, puis fugitif de son pieux maître en raison d'un diable trompeur, s'associa avec une troupe de pillards après avoir refusé le clergé. Après que, comme le père avec son fils, le très généreux maître ait repris celui-ci revenu de son erreur par une très longue lamentation et une prière sans fin et qu'il ait ranimé cet homme atteint moralement par une douce pénitence et une consolation bienveillante, il l'exhorta alors à se retirer en solitaire dans le susdit lieu, afin qu'il corrige ses erreurs avec plus de méthode et qu'il vive de manière plus irréprochable. C'est pourquoi, après avoir érigé le bâtiment de son habitation et l'avoir consacré en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul – quelques hommes d'une vie brillante ayant été amenés avec lui –, il remplit les exhortations et les demandes de son maître avec un équilibre des mœurs et de l'œuvre et, faisant des progrès de jour en jour, il a atteint le sommet de la vie la plus sainte. Lorsque ce lieu a commencé à briller grâce au pieux mode de vie du saint homme et s'est enrichi grâce aux générosités des rois et de quelques puissants, autant en biens à l'extérieur qu'en nombre de moines à l'intérieur, il jugea bon de s'en aller bientôt de là, afin de servir Dieu plus étroitement, et de rechercher un lieu plus secret, que nous évoquerons peu après⁷⁷. Parti de là, il mit à la tête de ce lieu le bienheureux homme de Dieu Ursmer, pourvu d'un pieu mode de vie, sacré évêque uniquement pour accomplir la prédication. Natif du village de Floyon (*Fleon*), qui est situé en dessous de la forêt de Thiérache, il présenta aux frères une forme d'innocence de vie et accomplit sa vie dans de bonnes œuvres. Donc, ce lieu resplendit grâce à ce maître et ensuite grâce au bienheureux Ermin qui lui a succédé ; nous parlerons par la suite du monastère de ceux-ci, où la coutume ecclésiastique s'y développa pleinement pour la gloire de Dieu, comme il l'apparaît encore aujourd'hui.

Chapitre 38 – Du monastère des saints Ursmer et Ermin

Dans ces circonstances, nous nous attelons à la demeure du repos de ces bienheureux confesseurs de Dieu. Il y avait, en effet, une église paroissiale subordonnée à la susdite communauté monastique, [église] qui était située à proximité, au sommet d'une colline, [et] dans laquelle ces

77. Traduction un peu adaptée pour la dernière partie de la phrase.

moines eux-mêmes, mais aussi ceux résidant dans les environs, se faisaient porter pour y être enterrés. Lorsqu'ils sont morts, les bienheureux Ursmer et Ermin ont aussi été portés vers ce lieu pour être ensevelis, et la divine piété a jugé digne d'opérer de nombreux miracles par leurs mérites [qui doivent] être proclamés. Mais puisque plus haut nous avons un peu parlé de saint Ursmer, il serait convenable de parler quelque peu aussi à propos de saint Ermin. Cet homme d'une vie glorieuse, mais non moins riche, est natif du pays de Laon et, faisant de jour en jour des progrès dans les bonnes œuvres, il était illustre grâce aux pratiques de toutes les vertus. Et, puisque l'odeur de la bonne réputation de celui-ci s'est répandue au loin et largement, le bienheureux Ursmer, administrant le susdit monastère, a appelé assez souvent celui-ci et, comprenant que le jour de sa mort menaçait, il établit celui-ci comme maître du monastère et comme un officier à peu près égal après lui dans sa fonction et comme évêque. Alors, choisi à sa place dans la fonction de remplaçant, il s'asservit entièrement de manière plus spontanée dans les cultes divins et, instruit par l'exemple de son maître, il porta soin avec précaution aux fidèles confiées à lui. Il donna même son domaine d'*Ercli* pour l'usage des frères. Après qu'ils aient tous deux été rappelés [au Seigneur] pour leur récompense – d'abord le bienheureux Ursmer et ensuite Ermin, l'homme de Dieu – ils ont été ensevelis dans la susdite église paroissiale ; ce lieu a été gratifié de tant de générosités, qu'à l'époque actuelle des chanoines y ont été envoyés après qu'il soit devenu un monastère.

Chapitre 39 – De Mons

Dans le domaine de Mons (*Castiloco*) se trouvent aussi deux monastères, [dont] un pour les jeunes filles que construisit sainte Waudru, l'épouse du susdit saint Vincent et la sœur de la bienheureuse Aldegonde. En effet, tandis que son mari, le bienheureux Vincent, après avoir fui le naufrage du monde, a cherché le port d'un monastère, celle-ci, la divine clémence l'ayant exalté, jugea bon de piétiner le siècle et, complètement enivrée par le Saint Esprit et confortée par le bienheureux Aubert, elle revêtit l'habit du saint voile. Ensuite, elle a fondé, à partir de ses concessions apportées en dot et de ses propres domaines, ce monastère en l'honneur de sainte Marie, à l'idée et à l'autorisation de saint Aubert, son maître. Menant aussi là-bas la pureté d'une vie glorieuse après s'être adjointe beaucoup de servantes féminines, elle prépara pour elle-même le flambeau d'une lampe impossible à éteindre pour aller à la rencontre de son époux céleste. L'autre est le monastère des chanoines de Saint-Germain.

Chapitre 40 – Du monastère de Saint-Ghislain

Non loin de là, dans un lieu qu'ils appellent Celle (*Cellam*), il y a le monastère des moines de Saint-Ghislain. Très certainement averti par une vision angélique, celui-ci, s'en allant d'Athènes, accomplit dans cette région un voyage et fonda ce monastère, [lui] aussi sous l'autorité de saint Aubert, après avoir été aidé par sainte Waudru, à qui il était à l'époque attaché par un amour familial. Et le livre qui a été composé à propos de la vie de celui-ci fait plus largement connaître comment et de quelle manière celui-ci a vécu.

Chapitre 41 – Du village de Crespin

Dans le village de Crespin (*Crispinio*), il existe un monastère de chanoines, où, comme nous l'avons déjà dit un peu plus haut, Landelin, le saint homme de Dieu, s'est retiré, après avoir mis en ordre ses affaires selon l'usage [et] après avoir quitté le monastère de Lobbes en raison de l'abondance des frères et avoir recommandé Ursmer, l'homme de Dieu, pour le gouvernement [de la communauté] ; rejoignant le Christ une fois achevée la perfection de sa brillante vie, celui-ci, enseveli en paix, se manifesta par de nombreux miracles. Comme on peut le voir dans les diplômes royaux du premier livre, cette petite abbaye a été donnée à l'église de la sainte Mère de Dieu de Cambrai pour devoir s'y soumettre, mais elle a été remise en fief à des hommes de guerre après qu'aient eu lieu les attaques des païens ou qu'elle ait été séparée lors du changement de royaume⁷⁸.

Chapitre 42 – Du village de Condé

Autrefois, dans le village de Condé (*Condatum*), il y avait aussi une riche abbaye royale de jeunes filles en l'honneur de Notre-Dame, mais, aujourd'hui, elle est devenue le chapitre d'un faible nombre de chanoines en raison de sa pauvreté. À cet endroit, le saint homme de Dieu Wasnon – Scot par la nation – s'est endormi en paix, enseveli avec ses ancêtres après avoir terminé le cours de son voyage ; il sanctifia tout ce lieu par des miracles.

Chapitre 43 – Du village de Leuze

Dans le village qui est appelé Leuze (*Lutosa*), il y a aussi un monastère de chanoines en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul, [monastère] que construisit le bienheureux Amand ; et il y a une riche abbaye, où repose le vénérable homme de Dieu Badilon ; on dit qu'il a apporté le corps de sainte Marie-Madeleine de Jérusalem jusqu'à Verceil, [dans le royaume de] Bourgogne.

Chapitre 44 – Du village de Renaix

Dans le village de Renaix (*Rotnasce*), il y a aussi un monastère de chanoines, également construit par saint Amand en l'honneur de ces mêmes Apôtres, [en un lieu] où repose Hermès, le précieux martyr de Dieu. Il est étonnant que Louis le Pieux donna ce monastère si ancien et si riche au monastère d'Inde pour qu'il y soit subordonné.

Chapitre 45 – Du village d'Ename

Il y a également un lieu sur l'Escaut, qu'ils appellent Ename (*Iham*), où, à l'époque actuelle, le vénérable comte Godefroid et son épouse Mathilde, une dame mémorable, établirent, après avoir fortifié un château, une taxe sur la navigation, un marché, un tonlieu et tous les autres commerces – son domaine était, en effet, convenable pour ses droits d'usage⁷⁹ – ; sous le château, ils fondèrent un monastère en l'honneur de Notre-Dame, des chanoines y ayant été affectés. À l'extérieur,

78. Traduction incertaine.

79. Traduction incertaine de l'incise.

Herman, son fils, érigea deux monastères, l'un en l'honneur de saint Laurent, l'autre de saint Sauveur. Donc, aujourd'hui, ce monastère, comme il a été récemment équipé, est florissant ; cependant il le serait encore plus, s'il n'était pas troublé par une invasion fréquente de l'ennemi, et il souffre surtout cela par les ennemis de Dieu en raison de la stabilité du royaume et du soutien à l'empereur.

Chapitre 46 – Du village de Soignies

Nous évoquons aussi ce lieu dont nous avons déjà dit que le bienheureux Vincent l'a recherché après avoir quitté les frères à Hautmont. Celui-ci est nommé Soignies (*Sungeias*) par ses habitants. Là, cet homme de Dieu, retiré de l'affluence du peuple, construisit un monastère après s'être adjoint des frères et, le cours de son existence ayant été achevé avec bonheur, il y repose enseveli avec son fils Landry, l'évêque de Meaux.

Chapitre 47 – Le monastère à Malines

À Malines (*Maslinas*), il y a aussi un monastère de chanoines où repose Rumold, le précieux martyr de Dieu, un Scot par la nation, qui, menant une érémitique, a subi le martyr à cet endroit. Et ce monastère, construit aux temps anciens, a été grandement enrichi par des donations royales.

Chapitre 48 – Le monastère de saint Gommaire

Pas loin de là, il existe un monastère de chanoines, que Gommaire, homme de Dieu et célèbre laïc, érigea à partir de ses propres domaines ; il attend là le jour de la résurrection.

LIVRE III – DES ACCOMPLISSEMENTS DE L'ÉVÊQUE GÉRARD

Chapitre 1

Comme nous l'avons dit plus haut, le seigneur empereur Henri, faisant usage d'un conseil unanime de ses princes, a, aux calendes de février près du village d'Erwitte (*Arvitam*) en Saxe, fait généreusement don de l'épiscopat à son chapelain Gérard, alors diacre, [un homme] issu de parents de haute extraction de Lotharingiens et de Karliens. En raison de liens de sang et de terres qu'il avait détenues dans cette région du côté de sa mère selon un droit héréditaire, l'archevêque Adalbéron de Reims emmena avec lui celui-ci encore enfant avec la permission de ses parents et instruisit avec amitié [ce jeune garçon] qui vivait là sous la règle canonique. Sous la généreuse instruction de celui-ci, il [= Gérard] apprit suffisamment la règle de la pratique ecclésiastique et la discipline de la morale du monde. Ce jour-là et le lendemain, c'est-à-dire celui de la Purification de Marie, la glorieuse Mère de Dieu, l'empereur retint auprès de lui Gérard [qu'il avait] revêtu de la fonction épiscopale ; [lui] accordant la permission de s'en aller au troisième jour, il ordonna par l'intermédiaire d'une légation à des abbés – à savoir Richard et Berthold d'Inde (*Endensi*) –, et aussi au comte Herman d'accompagner Gérard jusqu'à la ville [qui lui était] confiée. Donc ceux-ci l'accompagnant, tandis que Gérard s'approchait du château de Valenciennes, le comte Baudouin, après avoir appris cette nouvelle⁸⁰, se pressa d'aller les rencontrer pour les accompagner aussi et il arriva en ville soutenu par une grande abondance [d'hommes], c'est-à-dire [qu'il fut] reçu par le peuple et le clergé avec joie et la foule la plus serviable. Entendant le susdit méfait de Gautier, les envoyés du roi blâment avec indignation celui-là de manière mordante et, bien plus, demandent dans quel dessein il a eu l'orgueil d'occuper la demeure épiscopale avec d'autres hommes mauvais. Celui-ci, exposant aussitôt un faux moyen de défense, inventa fallacieusement qu'il a choisi de faire ainsi non pour le motif du pillage, mais pour celui de la protection contre une attaque du comte Baudouin, par qui il était malheureusement soupçonné. Cependant, ils répondent que celui-ci est loin de la vérité des faits et qu'il a été plus soutenu par la ruse que par la foi, puisqu'il a laissé ses richesses préservées, tandis qu'il a épuisé les richesses épiscopales par une dépense qui n'est pas conforme à la règle. Enfin, ils prirent une résolution à l'égard de sa rudesse qui est dans l'erreur, l'exhortant pour que, devenu meilleur, il s'écarte de ses insolences et pour qu'après avoir réparé les méfaits susdits, il observe à l'avenir la fidélité de l'évêque. Il promit immédiatement et religieusement cela, mais il dérogea à sa promesse par ses paroles, comme on le constatera de plusieurs manières par la suite.

Chapitre 2

Peu après, le seigneur Gérard, après avoir mis en ordre ses affaires et s'être attaché par un serment ses vassaux et ses clercs, se porta auprès de l'empereur dans le domaine de Nimègue (*Novimagum*) ; il y mena également le comte Baudouin avec d'autres fidèles de l'empereur ; là, l'empereur lui remit en fief le domaine de Walcheren (*Walcras*). En ce lieu [et] en sa présence, il fit ordonner prêtre le seigneur évêque Gérard. Ensuite, après lui avoir accordé la permission de

80. Traduction incertaine pour *audito rei exitu*.

retourner chez lui, il exigea qu'au jour de la sainte Pâques, il vienne dans l'église de Liège pour lui rendre hommage, après avoir également amené Gautier avec lui. Ainsi, revenu chez lui, il découvrit à nouveau beaucoup de choses mauvaises, puisque, durement troublé par les cris plaintifs des pauvres, dont Gautier malmenait les uns et persécutait toujours les autres par des exactions inaccoutumées. Alors, réprimandant le tyran à ce propos, il [lui] exposa les dangers pour son âme. Cependant, celui-là, entendant sans obéir les avertissements plus salutaires, se pervertit tout à fait. Pâques approchant, l'évêque décida d'aller à la susdite Église pour rendre hommage à l'empereur selon son avertissement ; il ordonna que Gautier se prépare avec ses fidèles afin qu'il accomplisse le trajet avec lui. Celui-ci s'y refusant, ce même prélat se pressa d'aller avec ses autres hommes à la rencontre de l'empereur dans la ville de Liège au terme prescrit et, faisant l'hommage dû, il pose une réclamation à propos de l'injure et la désobéissance de Gautier. Après cela, l'empereur l'exhorta pour qu'il se mette en marche avec lui, vers un nouvel évêché à dédicacer, dans la cité de Bamberg (*Bavenberg*), et pour que là, en sa présence, il soit ordonné évêque par des envoyés apostoliques et de nombreux autres évêques et abbés, qui devaient se rassembler là-bas pour la dédicace du sanctuaire. Et celui-ci [= Gérard], bien qu'il se savait plus honorablement et plus régulièrement ordonné devant la pompe royale et l'habileté lotharingienne, répondit, saisi par l'amour du lieu où il avait été élevé, ne vouloir être ordonné par personne sinon par l'archevêque métropolitain de Reims ; le fait est que, examinant la chose avec assez de prévoyance et de manière convenable, pour ne pas qu'il apparaisse, lui aussi, [ordonné] d'une manière contraire à la coutume du siège de métropolitain, car le seigneur évêque Erluin avait reçu son ordination à Rome en raison du susdit conflit. Après avoir entendu celui-ci, l'empereur, remarquant qu'il était d'une sagesse élevée, a donné son accord et, après lui avoir octroyé la permission de retourner, il lui a généreusement offert un livre renfermant les consécration des clercs et l'ordination des évêques afin que, consacré par l'intermédiaire de celui-ci, il ne soit pas ordonné irrégulièrement par les coutumes indisciplinées des Karliens. Alors, il se retira aussitôt chez lui avec honneur et bonheur. Peu après, les préparatifs ayant été organisés avec les plus grands des siens – à l'exception de Gautier –, il a été ordonné évêque avec le plus grand respect dans l'Église de Reims. C'est pourquoi, ainsi élevé, il revint voir au plus vite les fidèles [qui lui avaient été] confiés, mais il a été frappé par les vexations de Gautier. Ses oreilles étaient pleines des lamentations de tous les pauvres, c'est-à-dire de ceux que Gautier, comme il a été dit, tourmentait injustement et qu'il asservissait de la manière la plus malheureuse après avoir pillé leurs faibles ressources. Alors, l'empereur, péniblement agité par l'évêque qui se plaignait à nouveau et énervé par le rappel de controverses de ce type – que Gautier avait aussi pratiquées autrefois sous Erluin – envoya vers cette ville des illustres comtes, à savoir Godefroid – qui fut duc par la suite – et son frère Herman, et il ordonna qu'il fassent venir à lui cet homme d'une si grande férocité, sans doute en s'étonnant que, comme il se déclarait lui-même châtelain et avoué de la cité, il ne fréquentait jamais le palais royal. Obéissant aux ordres de leur seigneur, ces comtes rencontrèrent Gautier et, le déclarant ingrat de la précédente réconciliation et accusé d'insolence pour d'importants motifs d'indignation, ils se plaignent beaucoup parce que celui-ci a non seulement rendu vaine la correction promise [de son comportement], mais encore il a provoqué la colère de l'évêque par l'augmentation de sa tyrannie ; effet, il usurpe presque entièrement en sa faveur le pouvoir de toute chose et n'abandonne à l'évêque seulement le nom et l'aspect de l'honneur. Donc, ils l'ont exhorté pour qu'il reçoive le jugement de l'empereur là où se rend la justice. Effrayé par ces choses, celui-là revêtit aussitôt l'aspect d'une pénitence incroyable – tu

aurais pu croire qu'il ne chancèlerait plus jamais à l'avenir –, il s'abandonna, avec tout son humilité, à une pénitence, après avoir remis par serment des otages et avoir également accumulé les prières. Les comtes, amollis par celui-ci qui les sollicitait, passent outre de toute suspicion, et, cinq otages de valeur plus importante ayant été pris, ils estimèrent bon de céder aux prières de Gautier, après avoir convenu que s'il ne se justifiait pas à l'égard de l'évêque lors du plaid institué, il irait par après vers la puissance de l'empereur pour y être jugé. Et les otages en personnes jurèrent devant tout le peuple que si Gautier déliait l'accord d'une quelconque manière, aussitôt, ils abandonneraient totalement celui-là pour suivre l'évêque.

Chapitre 3

Peu après que ces choses aient été ainsi accomplies, Gautier renonça non seulement à sa promesse, mais il augmenta de manière bien pire la violence de son délire. En effet, tandis que l'évêque Gérard était retenu auprès de l'empereur au siège de la cité de Metz, Gautier – suspectant quelque chose de mal, je ne sais pourquoi⁸¹ – il ravagea les biens extérieurs de l'évêque après avoir aussitôt changé sa foi, et, en outre, il détruisit par le feu la banlieue de la ville. Lorsque cette chose a été annoncée à l'évêque, il s'étonna assez de la raison pour laquelle il avait fait cela, surtout qu'il ne l'avait offensé en rien, mais il espérait que la convention soit respectée en raison du pacte inviolé de sa promesse⁸². Cependant, Gautier, réclamant la pénitence pour son pacte violé, a prévu habilement des choses opportunes pour sa hardiesse. En effet, puisqu'il remarque avoir offensé plus péniblement l'évêque, il recherche en sa faveur le soutien d'une protection d'autant plus élevée. De fait, il se ménagea comme intercesseurs et soutiens le roi Robert et le comte Eudes et il obtint que, pour apaiser le seigneur évêque, ils demandent le pardon de sa témérité. Toutefois, ceux-ci, occupés autour d'une autre affaire, ont délégué auprès de l'évêque Gérard l'évêque Hardouin de Noyon avec également d'autres hommes de prière pour faire office de remplaçant. Guettant le moment qui convient aux pénitents aux environs du début du Carême, ceux-ci supplièrent respectueusement [l'évêque Gérard] en faveur de Gautier ramené [avec eux] et, apaisant la colère de l'évêque grâce au charme de leurs prières, ils se mirent tous à prier. Dans ces circonstances, l'évêque – que tu aurais pensé très obstiné et inflexible – ne jugea pas bon de rejeter les demandes de ceux-ci, mais après s'être lamentés de part et d'autre sur les nécessités des malheurs domestiques, il a offert son accord aux prières de ceux-ci, des pactes de cette sorte ayant été octroyés par le serment de ses amis.

Chapitre 4

À cette époque, il advint aussi que de précieuses reliques de nombreux saints soient trouvées dans la cathédrale de Notre-Dame d'Arras, à côté de l'autel. Au vrai, la divine clémence ayant opéré des miracles et des prodiges de types divers pour en divulguer les mérites, une très grande foule y afflua durant environ deux ans, non seulement du voisinage mais aussi de régions éloignées.

81. Traduction incertaine pour *Walterus nescio quid male suspectans*.

82. Traduction incertaine pour la fin de la phrase.

Chapitre 5

À cette époque, lorsque Baldéric a obtenu la dignité de l'Église de Liège [en succédant] à l'évêque Notger de sainte mémoire, il jugea bon de prendre en amitié le comte Lambert, vu qu'il était son parent et que pour cette raison, il serait un soutien de sa patrie. Cependant, l'évêque Gérard lui fit connaître la perfidie souvent mise au jour de celui-ci et il l'encouragea à ne pas s'associer avec lui, puisqu'il était, en effet, un homme fourbe et sans foi et que ses ruses étaient à craindre. L'issue [des évènements] a assurément prouvé cela par après. En effet, tandis que l'évêque fortifiait un château dans le village d'Hoegaarden (*Huwardas*) pour la fermeté de la paix et pour effrayer les hommes malfaisants, ce même Lambert, voyant un obstacle à sa fureur, ne rougit pas d'attaquer le prélat après avoir modifié sa promesse, rassemblé une armée valide et s'être adjoint le comte Robert de Namur ; tous ayant fui, sauf le comte Herman, pour qui il était honteux de fuir [et] qui s'était retiré dans l'église Saint-Gorgon ; là, tout espoir de résister avait été enlevé [à Herman] puisque tous avaient fui ; il [= Lambert] confia le captif à la garde du comte Ratbod. Et quoique ses amis [étaient] fort souffrants qu'il ne soit retenu longtemps, *suspectum foret*, cependant la divine clémence, qui surpassa le vœu de tous, fut propice pour le mieux. En effet, la mère du comte Ratbod, faisant usage d'un conseil salutaire, promit que le comte Herman serait rendu à ses amis, si, pour tel échange, ils restauraient à son profit la faveur de cet Herman et de l'empereur, qu'elle avait offensée. Et, puisque les évêques Gérard et Balderic découvraient cela, ils ont été vers l'empereur qui célébrait un synode dans un lieu appelé Coblenche (*Confluentia*) et qui traitait de l'évêque de Metz, qui avait été inséparable de ses ennemis, et ils ont obtenu pour celle-ci la faveur de l'empereur, comme la comtesse l'avait exigé. Ainsi, le comte Herman a été délivré du piège, sans que Lambert ne le sache.

Chapitre 6

Il existe un monastère dans le *pagus* de Hainaut, dans le village qui est appelé en Hautmont, [monastère] que, comme il est apparu précédemment, saint Vincent, devenu moine hors du siècle grâce à la prédication du bienheureux Aubert, a construit à partir de ses propres biens sous la religion des moines ; [ce monastère] brilla de manière grandiose pendant de nombreuses années sous la puissance royale. Cependant, en raison des diverses tempêtes qui sont survenues – nous l'avons lu – il [= le monastère] a été remis en bénéfice aux comtes et il a été peu à peu entraîné dans une telle chute qu'après que les moines aient été forcés à la pauvreté, il a été confié à la garde d'un faible nombre de clercs. Par après, il advint qu'il [= le monastère] ait été remis par le comte Herman à Arnoul, le père du seigneur évêque [Gérard]. Puisqu'il était un homme sensé, [Arnoul], après avoir certainement entendu parler de l'ancienneté et de la vénération très élevée de ce lieu, voulut réformer [le monastère] vers son statut antérieur, mais il ne le put en raison des choses de la guerre. Après la mort de celui-ci [= Arnoul], comme [le monastère] échut héréditairement à son fils, la divine clémence favorisa le désir de celui-ci qui voulait réformer le monastère. À cette époque, en effet, son frère avait été élevé à l'épiscopat ; [c'est grâce] à son aide et à son conseil que l'ordre des moines a été remis en place par le seigneur abbé Richard, les chanoines ayant en vérité été chassés. Par la suite, Richard estima bon de placer l'abbé Folcuin à sa place. Donc, le seigneur évêque Gérard et l'abbé Richard ont présenté ensemble celui-ci à l'empereur pour lui donner

l'abbaye. La volonté divine est en effet telle que personne, à l'exception de l'empereur et de l'évêque, ne peut donner les abbayes à quiconque, bien que les avoueries de celles-ci soient confiées à des laïcs. C'est pourquoi, le seigneur évêque l'aidant, Folcuin – élu à la place [de Richard] – renforça avec beaucoup de labeur le monastère qu'il avait trouvé désert, tant par le cloître et tous les autres bâtiments que par le service régulier des frères. Aux calendes de mai, le seigneur évêque consacra le lieu ainsi rénové en l'honneur des saints Apôtres Pierre et Paul, comme il l'avait été auparavant. L'abbé aurait souffert des attaques des clercs qui avaient été chassés si le seigneur évêque ne les avait pas réprimées par son courage.

Chapitre 7

À l'époque du défunt duc Otton, le fils de Charles, le Godefroid déjà évoqué auparavant s'est emparé de la dignité [ducale] grâce à la médiation de l'évêque Gérard et au soutien des plus grands fidèles de l'empereur. Depuis longtemps, la discorde bouillonnait entre celui-ci et le vieux comte Lambert⁸³ et l'évêque Gérard, lequel, bien qu'il connaissait la foi peu sûre et l'esprit instable de Lambert, apaisa les relations entre eux [Lambert et Godefroid] pour ne pas que, par le moyen de son habilité, il [= Lambert] gêne Godefroid dans une charge si neuve. Promu à un si haut sommet dans ces circonstances, ce dernier soutenait la fidélité de l'empereur avec honneur et avec la plus grande vertu, au point que personne n'imposait mieux la paix du pays, n'apaisait mieux les guerres. En vérité, grâce à ce maître de sagesse, l'empereur rabaissait les têtes des orgueilleux et triomphait des ennemis.

Chapitre 8

Près du château de Mons (*Montem*), il y avait une petite source gardée avec vénération pendant de nombreuses années par les résidents de Sainte-Waudru, [source] à propos de laquelle on dit que les infirmes [qui y sont] baignés récupèrent la santé grâce aux mérites de la sainte Vierge. À cette époque, comme une femme venait là pour s'y baigner en raison de son infirmité, elle trouva un liquide qui jaillissait comme du sang frais ; une fois baignée, on l'a vue avec un visage ensanglanté. Par le fait de ce prodige, l'évêque prédit qu'une guerre était imminente, ce qui fut le cas par après

Chapitre 9

Ensuite, le temps s'écoulant, le Lambert déjà évoqué, [allié à] son neveu Régnier – le fils de Régnier –, excita sa haine contre le duc Godefroid et son frère Herman, après avoir à nouveau trahi son pacte, et la lutte s'accrut en raison de heurts mutuellement échangés jusqu'à ce que, se rassemblant dans la plaine de Florennes, ils entreprirent une âpre lutte, mais, par un juste jugement de Dieu, Lambert succomba dans ce carnage, tué avec également un grand nombre des siens. Par la suite, ce même Régnier et Henri, le fils de Lambert, imitant tout à fait les mœurs paternelles, assaillirent la plupart des fidèles de l'empereur et mécontentèrent péniblement l'empereur par leurs actes et les insolences de leur comportement. Cependant, l'évêque Gérard, voyant le seigneur

83. Le *vetus* s'applique-t-il à Lambert ou est-il présent pour renforcer le *jamdudum* ?

empereur accaparé par d'autres affaires, pourvut avec sagesse au salut du pays autant qu'il le put et, après s'être adjoint d'autres évêques – à savoir Adalbold et Haymon –, il maintint la faveur de l'empereur pour ces hommes malfaisants, la paix étant restaurée.

Chapitre 10

Ces choses ainsi accomplies, Régnier chercha à se marier à la fille du comte Herman pour rétablir leur amitié. Mais, en raison de leur parenté qui avait été mise en évidence, cette [union] déplut tout à fait à l'évêque Gérard, qui l'a estimée illicite. Cependant, conseillé par ses co-évêques, il [= Gérard] garda à contrecœur le silence [sur cette affaire], car ces derniers ont mis en avant les avertissements conférés par le bienheureux Grégoire à son disciple Augustin. À celui-ci, tandis qu'il perfectionnait les Angles par la prédication du Seigneur en les instruisant pour la foi de la religion chrétienne, il recommanda que s'il trouvait liés [= mariés] ensemble un homme et une femme au quatrième ou au cinquième degré, il devrait les laisser mariés ensemble, même s'ils ne le souhaitent plus, parce qu'il importait de propager la foi de la nouvelle chrétienté. En effet, une descendance qui servirait mieux la loi leur succéderait. Il faut consentir à cela pour ne pas qu'une telle chose devienne un dommage pour l'ancien christianisme. En effet, s'il [= Régnier] devenait le gendre de cet homme, il y aurait un espoir de paix ; mais s'il ne le devenait pas, ce serait le naufrage du pays.

Chapitre 11

De même, un certain comte Gérard, dédaigneux de mauvaise manière selon la pompe du siècle, provoquait aussi l'empereur par de nombreuses attaques et, puisque tous les hommes rebelles et infidèles à l'empereur [lui étaient] soumis, ils accomplissaient de nombreux méfaits en la faveur de celui-là [qui était] comme leur tête et comme le seigneur de tous ces hommes mauvais. Après avoir préparé une forte troupe, celui-ci vint un jour dans le voisinage du duc Godefroid – estimant en vérité [que] ce dernier n'était pas sur ses gardes – pour exercer sa fureur au moyen d'incendies et de pillages. Mais le duc, soudainement prévenu par des messagers [et] ayant rassemblé ceux qu'ils avaient présents en sa possession, s'était porté contre l'ennemi, confiant dans la fidélité de l'empereur et dans la bienveillance de Dieu, et, entamant la bataille, il s'est emparé de la victoire après que Gérard ait fui et que son unique fils ait été capturé et soit mort par la suite. Cette chose suscita une grande peur aux insoumis qui restaient et apporta la tranquillité de la paix et du calme au pays.

Chapitre 12

Par la suite, une bataille a eu lieu dans la plaine de Florennes (*Florinensi*), où, tué, le comte Lambert mit fin à sa tyrannie après que beaucoup d'hommes se soient entretués d'un côté comme de l'autre. Et à ce sujet, j'ai jugé bon d'écrire la chose suivante, car le seigneur évêque avait l'habitude de rapporter un certain événement merveilleux et digne de mémoire. De fait, durant cette nuit-là, comme il [= le comte] se dirigeait vers Florennes pour faire la guerre, [cet homme] sacrilège dormit près de Nivelles (*Nivellam*) avec une moniale qui plaça de précieuses reliques dans l'attache de sa chemise afin que, par l'intermédiaire des mérites de ces reliques, il échappe au danger dans le

combat. Lorsqu'il est arrivé là, [Lambert] a en outre revêtu une cuirasse au-dessus des autres vêtements et, comme il en est des habitudes des guerriers, il a uni étroitement à la cuirasse la chose posée sur la tête [= le casque], après avoir délibérément gardé en dessous les reliques dans l'attache de sa chemise. Confiant grâce à cette protection, il menait le combat, impénétrable par le fer, jusqu'à ce que, les saintes reliques, tombant soudainement par la volonté de Dieu à travers les vêtements ordinaires et la cuirasse, se posent au loin sur un amas de pierres, enveloppées dans un morceau d'étoffe blanche. Le comte, aussitôt abandonné par ses forces, a trouvé la mort. Comme les reliques étaient sorties de cette manière, un homme parmi les assaillants, portant son regard sur le comte, cacha à la hâte dans sa jambière [les reliques] trouvées tandis que tous les autres tuaient les ennemis. Revenant chez lui après la guerre, il commença à être péniblement malade dans sa hanche et, forcé par cette maladie qui s'accroissait, il a confessé de quelle manière il a trouvé cette sainte relique. Et puisque la rumeur a rapporté cela aux oreilles du comte Herman, dont il était chevalier, il [= Herman] obtint les reliques recherchées avec tout son désir ; il a par la suite concédé celles-ci à l'empereur qui les lui avait demandées. Le seigneur évêque ne voulut croire au sacrilège évoqué plus haut [= la nuit passée par le comte Lambert avec une religieuse], jusqu'à ce qu'il débâte scrupuleusement la chose dans ce même monastère avec l'évêque Balderic. De fait, à cet endroit, la moniale, envahie par la honte, confessa enfin sa faute.

Chapitre 13

Après la guerre de Gérard [= le Gérard évoqué dans le chapitre 11, pas l'évêque de Cambrai] que nous avons déjà évoquée, le seigneur évêque et le duc Godefroid avaient apaisé avec beaucoup de peine – ensemble avec d'autres fidèles de l'empereur – ces révoltes que les beaux-frères [ou neveux ?] de l'empereur incitaient souvent contre la stabilité du royaume ; ils avaient obtenu par la suite le duché pour Henri, le duc des Bavares, qui en avait été privé.

Chapitre 14

L'évêque Baldéric de Liège étant mort à cette même époque, Wolbodon a été choisi à sa place et, conduit à cette même Église par l'évêque Gérard comme l'empereur l'avait ordonné, il a été intronisé par le don de l'évêché. Vraiment, celui-ci, pourvu de toute la dévotion, a montré la norme de justice aux siens et a laissé des exemples de comportement et de vie vertueux.

Chapitre 15

À cette époque, le moine Ingobrand gouvernait l'abbaye de Lobbes, mais, en vivant selon la manière du siècle sous l'apparence d'un comportement régulier, il portait atteinte au titre de sa fonction. En effet, il n'enseignait rien de la religion à l'intérieur [du monastère] et dispersait d'une manière honteuse les biens de l'église à l'extérieur. Dès lors, les deux évêques, c'est-à-dire Gérard et Woldobon, en se consultant l'un l'autre à propos de ce qu'ils devaient faire – celui-ci parce que l'église est dans son diocèse, celui-là parce que l'abbaye se trouve dans son territoire, ils entreprirent de chasser celui-ci [= Ingobrand] et ils le mirent en fuite, atteignant enfin le résultat [voulu] non sans grande peine. Affirmant avoir été déposé en l'absence d'un jugement conforme à la règle,

celui-ci poussa longtemps des cris hostiles contre les évêques jusqu'à que ces mêmes évêques se rassemblent à nouveau avec de nombreux abbés lors d'un plaid public et que, devant tout le peuple, ils privent de sa fonction, canoniquement et selon le droit, celui-là qui [maintenant] se repentait et [était] complètement soumis. La grâce divine l'y ayant prédestiné, ils mirent à sa place Richard, un homme de la plus haute dévotion, qui avait édifié les moines par les choses spirituelles et s'était appliqué à multiplier les biens [de l'abbaye] à l'extérieur, comme on le constate de nos jours.

Chapitre 16

En ce temps aussi, l'abbé Richard, pour pouvoir servir Dieu plus librement et pour faire savoir à tous qu'il a pris la charge [d'abbé] plus en raison d'une aspiration céleste que pour un motif terrestre⁸⁴, disposa de s'affranchir du gouvernement de l'abbaye [Saint-Vaast] d'Arras et, sur le conseil de l'évêque Gérard, il mit Léduin à sa place, [lui qui était devenu] moine [alors qu'il était] un laïc de pieuse dévotion.

Chapitre 17

Après la mort d'Héribert, le vénérable évêque de l'Église de Cologne, Pérégrin a été choisi à sa place et il a été ordonné dans cette Église le jour de la fête des Apôtres Pierre et Paul devant l'empereur et de nombreuses personnes qui étaient présentes, mais également devant le seigneur évêque Gérard. Après cette ordination, l'empereur se dirigea vers Nimègue et, à cet endroit, il décida de se transporter auprès des siens que les Grecs opprimaient en se livrant à la fureur dans les territoires d'Apulie, c'est-à-dire dans les environs des villes de Salerne (*Salernam*), Bénévent (*Beneventum*) et Capoue (*Capuam*). Donc, prenant la route après avoir préparé leurs provisions, il amena avec lui le seigneur évêque Gérard jusqu'au monastère de *Sanctas* [=Sains-lès-Marquion ?] et, le gratifiant avec respect de grands et excellents présents, [consistant] en or, en vêtements et également en un précieux vase d'argent, il lui permit avec amour et bienveillance de retourner chez lui. Par la suite, après avoir accompli le voyage, il assiégea au moyen d'un siège la cité de Troia (*Troiam*) en fondant sur les Grecs et, faisant là-bas mention de l'évêque Gérard, il lui envoya à nouveau des présents, en lui confiant véritablement les profits de toute sa bienveillance.

Chapitre 18

Après la mort du père de l'évêque, ce seigneur évêque, pour le respect du lieu où il était né et, bien plus, pour le salut de l'âme de son père, termina la construction du chapitre Saint-Gengulphe, que son père avait laissé inachevé près de Florennes, et il en fonda un autre [en l'honneur] de saint Jean – [remarquable]⁸⁵ non tant par la beauté des bâtiments que par le dur excès de travail [pour le construire] – à partir de ses propres biens et de ceux de ses frères. En vérité, il consacra cette [communauté]-ci de chanoines et cette [communauté]-là de moines, l'évêque Baldéric de Liège – dont elles sont dans le diocèse – ayant consenti aux deux. Et ensuite, cette

84. Traduction quelque peu adaptée par rapport au texte latin.

85. J'ai l'impression qu'il manque un mot dans l'édition des MGH. Un adjectif comme « remarquable », p. ex., qui se rapportait à *alterum*. Dans leur traduction, Faverot et Petit insèrent aussi ce mot.

abbaye, confiée au gouvernement du seigneur abbé Richard et placée sous la protection [?] de l'autorité du grand empereur Henri, commença à briller, et, grâces en soient rendues à Dieu, elle fleurit de plus en plus par après, tant en raison de l'affluence de biens qu'en raison de la sainteté des moines.

Chapitre 19

Il y avait un lieu inhabitable en raison des forêts et des marécages, qui a reçu le nom de Merwede (*Mereweda*) de la part de ses habitants, où se rejoignent ensemble la Meuse et le Waal (*Wal*), qui s'écoule hors du Rhin. Et personne n'était autrefois accoutumé à résider là-bas à l'exception des chasseurs et des pêcheurs ; ce lieu était une possession commune des évêques, à savoir ceux de Trèves et de Cologne, mais aussi d'un certain nombre d'abbés, pour la pêche et de la chasse. En ce lieu s'était retiré Thierry, le fils d'Arnoul de Gand – qui détenait une participation de la monarchie des Frisons –, parce qu'il tenait les Frisons pour suspects [= il avait de la méfiance à leur égard] en raison de la mort de son père qu'ils avaient assassiné ; après avoir construit une certaine forteresse, l'usurpateur étranger avait présumé de posséder cette terre et de contraindre à un cens très lourd les marchands naviguant là-bas. Irrité par la plainte de l'évêque Adalbold – à qui appartenait une assez grande partie de cette possession commune – et acculé par sa demande, l'empereur Henri commanda alors au duc Godefroid, mais aussi aux évêques de Cologne, d'Utrecht et de Liège, de rassembler une armée. Comme ils avaient fait le voyage selon l'ordre royal, il se produisit un miracle pendant l'accomplissement [du voyage] et cela ne me paraît pas devoir être passé sous silence. En effet, l'évêque Baldéric fonda une crypte – un autel ayant déjà été érigé au-dessus – dans le monastère Notre-Dame dans le *vicus* d'Utrecht (*Treiectensi*). Alors, en sortant [= de la crypte ?] ce jour-là après sa prière, comme il devait aussi rentrer dans le navire avec son armée pour se mettre en route, – chose merveilleuse à dire – toute cette œuvre [= la crypte] a été détruite par l'autel [qui s'est] écroulé. Donc, de là, un grand nombre eut l'opinion d'un mauvais présage – soit public, soit privé – pour l'évêque, ce que les événements ont prouvé peu après.

En effet, après avoir arrêté son voyage, celui-ci, bientôt devancé par la maladie, demeura avec d'autres dans un village qui est appelé Herwerden (*Herewardus*). Allant de l'avant avec une multitude innombrable [d'hommes], tous ont attaqué Thierry et le faible nombre de Frisons qu'il avait avec lui en pensant sans aucun doute être victorieux. Qui, en effet, aurait mis en doute que ne l'emporterait pas une si grande armée de tant de courage, qui se distinguait par l'habitude de la guerre et l'instruction militaire et qui s'appliquait par son zèle à plaire à l'empereur ? Donc, tandis qu'ils se combattaient de près, tout à coup un homme inconnu tourmenté par une impulsion diabolique, a, pour faire peur, crié à deux reprises dans ce langage : « Fuyez, fuyez ! ». Épouvantés par cela, les Lotharingiens se mirent tous à fuir, nous ne savons par quel jugement secret de Dieu. Un massacre si nombreux et si déplorable a été fait de ceux-ci – il n'appartient pas à notre présente occupation de l'expliquer⁸⁶. Pas moins tourmentés par l'épée que par la crainte des ennemis, ils ont été mis en danger dans les navires tandis qu'ils fuyaient en nombre, et, en vérité, je proclame ce qui est écrit : « Mille [hommes en] ont mis vingt milles en fuite ».

Cependant, entouré de toutes part, le duc Godefroid, que les choses propices de la guerre avaient enflammé, se précipita seul dans le combat – ses compagnons ayant fui – tandis qu'il jugeait

86. La fin de la phrase a été un peu adaptée pour tenter de la rendre plus compréhensible en français.

du déshonneur de fuir, et, après avoir tué ceux qu'il avait rencontrés, il a été capturé blessé, [et] encerclé. Cependant, Thierry, craignant de retenir en captivité un homme d'une telle puissance, se préoccupa de sa hardiesse et il permit à celui-ci de s'en aller pour qu'il achète en sa faveur la grâce de l'empereur. Ce jour-là, comme beaucoup l'avaient présagé, l'évêque Baldéric quitta son corps humain dans le susdit village à l'heure même où la bataille eut lieu ; on l'a transporté à Liège pour qu'il y soit enseveli. Appelé par l'intermédiaire d'une légation pour l'ensevelir, l'évêque Gérard ne tarda pas à y aller et, conduit par un amour fraternel, il chevaucha rapidement pendant toute la nuit. Tandis qu'il prenait la route aux environs du château de Mons⁸⁷ [en n'étant] pas encore au courant de la bataille qui avait eu lieu, il entendit pour la première fois [des informations] à propos du combat et de la captivité du duc. Ainsi, affligé par une double tristesse, il se pressa de parcourir la route [vers Liège] et, toujours, il consultait à propos du combat ceux qu'il rencontrait sur sa route. Mais avant qu'il ne soit parvenu à Liège, on lui a murmuré que le duc était revenu. Alors, en raison du changement soudain des choses, non seulement l'évêque, mais aussi de nombreux autres, ont changé la tristesse, qu'ils avaient ressentie à propos de la mort de l'évêque, en joie, qu'ils avaient au sujet du salut du duc. L'évêque alla en hâte vers lui dans le château d'Argenteau (*Argentolum* – incertain) et, reçu avec honneur par celui-ci, il a entendu tout le récit de la bataille. Il faut savoir qu'on a vu pendant environ quatre mois avant ce combat une comète ; elle était habituellement assez étonnante en forme de poutre vraiment très grande.

Chapitre 20

En ces temps-là, un certain abbé du nom de Simon était à la tête du monastère de Saint-Ghislain dans le village de Celle (*Cella*) – dont nous avons fait mention plus haut ; vivant selon le siècle, [Simon] dissipait les biens de l'église. Il [= le monastère] chuta dans un tel état de pauvreté à la mort de celui-ci qu'à peine quatre moines y demeuraient [encore]. Anticipant la situation, le seigneur évêque chercha un abbé et présenta à l'empereur le saint homme Gueric pour le gratifier de la dignité [abbatiale]. En effet, bien que l'abbaye soit pauvre et de petite taille, elle dépend de la puissance royale. Fait abbé, celui-ci, tandis qu'il arrivait au monastère [qui lui avait été] confié, s'est étonné de tous les biens dispersés et il déplorait non seulement les choses perdues, mais il souffrit aussi par après les nombreuses attaques de voleurs, qui avaient vécu très nombreux là-bas. L'un de ceux-ci, un voleur très renommé du nom d'Aldo, enorgueilli en vérité d'une telle hardiesse, infligeait de nombreux torts au point qu'il venait quelquefois dans le monastère avec des armes et [y perpétrait] des vols avec violence. Alors, l'évêque poursuivit le comte Régnier par une réclamation assidue, [mais il était] tout à fait sourd [à ses demandes] parce que, voleur lui-même, il avait coutume de favoriser les voleurs. Cependant, il arriva qu'en voyageant⁸⁸, le seigneur évêque fasse étape par ce monastère-là. Tandis qu'il était parvenu là-bas, il trouva le susdit voleur et confia cet homme capturé à l'évêque Adalbold d'Utrecht (*Treiectionium*). Au terme d'une seule année, sur les prières de nombreux hommes, le seigneur évêque, calmé, permit de revenir à celui-ci qui promettait et qui faisait religieusement serment qu'il se déroberait aux rapines pour demeurer avec tout son attachement un fidèle de l'Église. Faisant cette chose sans réussite [= échouant dans cette chose], il ne cessa pas ensuite ses insolences. Mais, par la miséricorde de Dieu, [il a été] peu après

87. Traduction incertaine pour *Cum vero circa montem castrum iter carperet...*

88. Traduction recevable pour *alio tendentem* ?

saisi par la mort et [été] enterré dans le cimetière sur de nombreuses prières des siens, sans que l'évêque ne le sache. La divine clémence a rendu public combien cela a été un crime abominable. En effet, après deux ans, lorsque la tombe de celui-ci a été ouverte pour l'enterrement d'un autre⁸⁹, on n'a trouvé aucun vestige de tout son corps, à l'exception d'une chaussure. Donc, à travers cela, il est donné à tous de comprendre à quel châtement les impies sont assignés dans les Enfers.

Chapitre 21

Après la mort du seigneur abbé Gueric, le comte Régnier a mis à sa place deux abbés, l'un après l'autre, en présumant, de cette manière, de vraiment revendiquer l'abbaye. Puisque cela était contraire aux lois, le seigneur évêque repoussa cela de son autorité puisque – comme nous l'avons dit plus haut, personne, en dehors de l'empereur ou de l'évêque, personne n'a le droit de confier une abbaye [à un abbé]. Par après, l'évêque l'en ayant exhorté, l'empereur éleva [à la fonction d'abbé] – comme il convient – celui qu'il a voulu, à savoir Héribrand qui est [encore abbé] aujourd'hui. Celui-ci endura aussi de nombreux maux de la part du comte Régnier.

Chapitre 22

Parmi toutes ces choses, il est également nécessaire de confier à la mémoire ce que le seigneur évêque avait l'habitude de nous raconter – et cela lui avait certainement été rapporté par l'évêque Adalbold – [à propos de ce] qui est arrivé à cette époque dans un village du diocèse d'Utrecht. En effet, dans les environs de ce diocèse, il est de l'habitude des Frisons *Aquaticorum* que seul un faible nombre d'entre eux, voire aucun, accepte de recevoir l'Eucharistie au jour de la sainte Pâques ; en vérité, ce jour-là, dans un certain village de ce même diocèse, un prêtre, pour restaurer le peuple par la nourriture céleste, prit soin de solliciter les fidèles de la petite paroisse afin qu'ils viennent pour recevoir le sacrement de vie. Ceux-ci hésitant selon leur habitude, l'un d'entre eux qui [était] plus puissant, est allé trouver tous les autres, en ne craignant pas, mû par un instinct diabolique, de blasphémer le mystère du Christ en disant préférer pour lui un pichet plein de cervoise plutôt que cette Eucharistie de la table céleste. Afin de produire chez tous les autres un assez grand doute, il ajouta que tous ceux qui prendraient l'aliment céleste en ce jour, en quelque nombre qu'ils soient, mourraient dans cette même année. Sans doute épouvantés par cela, vu qu'ils étaient des hommes ignorants, ils se sont tous soustraits à la table du seigneur. Cet homme blasphématoire, s'avançant selon son habitude vers une taverne, avala trop de cervoise et, après être monté sur son cheval ainsi ivre, tandis qu'il se dirigeait ailleurs avec son écuyer, il rendit l'âme en se brisant le cou en tombant de son cheval, frappé par la vengeance divine ; cependant, il a été enterré dans le cimetière parce qu'il était le plus puissant du village. Peu après, la divine clémence a indiqué combien cela a été contraire aux lois divines. Il ne faut pas oublier que l'écuyer a été providentiellement rendu aveugle en cette heure où son seigneur s'écroula de son cheval, mais en se repentant par la suite, il a reçu la vue grâce à la miséricorde de Dieu. À cette époque, l'évêque Adalbold demeurait auprès de l'empereur Henri en Saxe. Alors, après avoir entendu une chose de ce type, puisqu'il a appris l'ensevelissement de ce blasphémateur dans le cimetière, il se lamenta très fortement et, jugeant indigne qu'un infidèle soit le compagnon des défunts fidèles, il ordonna

89. Traduction incertaine.

qu'il soit déterré sur le champ. Mais, puisque personne n'osait faire cela par crainte de cette parentèle, l'évêque en personne, quittant l'empereur et faisant voyage jusqu'à ce même village, fit déterrer le blasphémateur et ordonna que cet homme déterré soit tiré par les pieds au loin après avoir été attaché par une corde. Et celui-ci – chose admirable à dire ! – vomit pendant l'espace d'une mille la cervoise tandis qu'il était trainé, comme s'il l'avait bue récemment, alors qu'il avait été couché dans la tombe depuis environ quinze jours. Et puisque l'évêque racontait souvent cela, j'ai jugé bon de l'écrire pour que [cette histoire] ne soit pas cachée aux suivants afin que tous les hommes de peu de foi tremblent d'effroi et que les hommes fidèles se réjouissent de ce châtement.

Chapitre 23

De même, comme nous l'avons appris grâce à l'évêque qui le racontait, nous ne voulons pas omettre la chose merveilleuse qui est arrivé en ces temps-là au comte Albert de Vermandois – c'est-à-dire le frère d'Otton qui est maintenant [comte] – ; la bienveillance divine a châtié à cet homme qui le méritait. Assurément adonné à la méchanceté, ce comte n'exerçait l'office de sa parole qu'en médisance, parjure, bouffonnerie et en toute sorte de vices. Et puisqu'il avait agi comme cela pendant longtemps, il subit un châtement, enfin frappé par un juste jugement de Dieu et par une pénible et insupportable maladie ; épouvanté à l'égard de ses crimes, il se jeta dans une fausse pénitence pour servir le Seigneur sous l'habit monastique, après qu'il y ait été pieusement incité par le moine Waleran, qui était alors prévôt du monastère de Sainte-Hunégonde [d'Homblières] sous l'abbé Richard et qui en est aujourd'hui l'abbé de bonne réputation, grâces en soient rendues à Dieu. Donc, après s'être tondu la tête et avoir pris l'habit, il se rétablit de cette maladie en quelques temps et, bientôt, – retombé dans le vomit sur l'instigation du diable auquel il était resté attaché – il abandonna le froc après avoir à nouveau pris l'habit de guerrier sur le conseil de sa mère et d'autres amis qui lui disaient qu'il avait fait cela par folie. Aussitôt, il a été à nouveau saisi par la maladie et, pour que la digne récompense de ses actes apparaisse à tous, la langue de celui-ci a été brûlée par le feu divin. Puisque l'heure faisait mûrir la mort pour lui, des chanoines insensés lui apportèrent le corps du Seigneur. Et tandis qu'il prit celui-ci en bouche, il rendit rapidement l'âme avec ces ultimes paroles : « L'épée, dit-il, que les clercs m'ont apportée, m'a tué ». Comme le susdit moine était à nouveau arrivé pour lui rendre visite, en voulant connaître le mystérieux feu dans sa bouche, il ouvrit très difficilement la bouche moribonde avec un couteau et il montra clairement au frère, à la mère et à toutes les autres personnes présentes la langue brûlée jusqu'au palais – ô misérable vision – ; supputant [qu'il s'agissait] sans aucun doute d'un jugement évident de Dieu et d'une digne récompense pour ses actes, lui qui, tant qu'il vécut, a corrompu sa langue par toutes sortes de méchancetés. Et puisqu'un témoin certain – c'est-à-dire ce moine en personne – a fait connaître cela au seigneur évêque, j'ai confié [cette histoire] à la mémoire en l'honneur de notre Seigneur Jésus Christ, afin que tous les hommes malhonnêtes qui l'ont entendu soient terrifiés et que les hommes bons se félicitent de cette récompense.

Chapitre 24

En ce temps, le seigneur évêque a également été présent avec de nombreux autres co-évêques à la consécration de l'évêque Bérold de Soissons dans cette même Église de Soissons. Là,

devant les co-évêques qui étaient présents, l'évêque Azelin de Laon a proclamé que l'évêque Hardouin de Noyon [devait être] banni au loin et [considéré comme] indigne de cette réunion fraternelle en l'accusant de façon calomnieuse de toute sa finesse et de sa fourberie. Pour preuve de cette chose, il présenta au regard de tous des lettres faussement signées au nom du seigneur apostolique, dans lesquelles il sollicitait qu'Hardouin soit excommunié pour de nombreux crimes. Après avoir attiré frauduleusement un certain nombre d'évêques pour le soutenir, il estima bon de séduire aussi le seigneur évêque [Gérard]. Cependant, le seigneur évêque, se détournant des projets de celui-ci bien qu'il n'ignorait pas un certain péché de celui-là, fut longtemps d'un avis différent, jugeant assurément qu'Hardouin ne devait être banni selon le jugement de celui-ci, sur le conseil duquel il avait accompli les crimes reprochés. En effet, il avait entendu du chapelain de ceux-ci qu'Hardouin avait commis certaines choses déshonorantes poussé par Azelin. Au vrai, la dispute attisée entre eux dura longtemps au point que, sur une instigation diabolique, ils désirèrent régler le conflit par les armes⁹⁰. Cependant, le seigneur évêque les apaisa très difficilement, en partie en les séduisant par la caresse des paroles, en partie en les piquant l'un et l'autre de menaces canoniques.

Chapitre 25

Après la mort de l'archevêque A. de Reims, Azelin de Laon demanda à grands cris [pour le remplacer] un certain laïc du nom d'Ebles, autrefois son secrétaire et le confident de sa ruse ; il obtint par ses flatteries que le roi le lui concède, [alors qu'il était] un homme sans aucune instruction, ne sachant rien non plus des lettres à l'exception de quelques syllogismes, au moyen desquels il avait l'habitude de se jouer de tous les idiots et des simples. Mais, sous l'aspect des lettres, il aspirait depuis longtemps au faste d'un tel honneur et il accumulait de l'espoir grâce aux nombreuses richesses qu'il amoncelait d'une manière honteuse par les usures. Azelin a aussi cherché cela depuis bien auparavant et s'y appliquait beaucoup maintenant afin qu'il puisse plus librement s'adonner à ses ruses par son intermédiaire. Le seigneur évêque, appelé pour l'ordination et la consécration de celui-ci, protesta hautement et dénonça, par une vive objection, que cette chose était indigne, comme les événements l'ont prouvé par la suite, et avait été faite contre la parole divine, selon celle-ci de l'Apôtre : « Que ce ne soit pas un néophyte ».

Chapitre 25

Par la suite, le temps s'écoulant, [l'évêque], voyant que cela ne pouvait pas être corrigé [et] conduit par l'avertissement fraternel des co-évêques auxquels il était lié, avait convenu de célébrer un synode sur le Mont-Notre-Dame (*Monte Sanctae Mariae*). Là, Azelin, craignant certainement les reproches d'Hardouin qu'il avait tenu pour suspect, prit une résolution pour lui-même en bouleversant les plans de celui-là et il offrit à l'ensemble des évêques de lire la lettre qu'il avait écrite au sujet des fautes d'Hardouin. Comme celle-ci a été lue à haute voix devant tous, il a été entendu qu'un homme excommunié était parmi eux, c'est-à-dire Hardouin qui était présent là-bas⁹¹.

90. J'ai dû considérablement modifier la phrase latine. Il me semble qu'il s'agit du sens de : *ut instinctu diabolico in arma volare excandescerent*.

91. Traduction incertaine pour *auditum est anathema esse inter eos, Harduinum videlicet ibi adstantem*.

Le synode a été troublé par cette lecture et, une grande dispute ayant été faite, on a plus consciencieusement remis d'en discuter à un autre synode.

Chapitre 27

À cette époque, les évêques Bérold de Soissons et Waléran de Beauvais, voyant qu'en raison de la faiblesse du roi, la stabilité du royaume avait radicalement décliné, que les droits étaient confondus et que l'usage des pères et tout type de justice étaient souillés – les péchés l'ayant en vérité exigé –, ont pensé secourir la *Res publica* en suivant l'avis des évêques de Bourgogne. Dénués de toute autorité, ils ont pris une décision commune que tant eux-mêmes que tous les hommes se lieraient par un serment afin de servir la paix et la justice. Les évêques de la Gaule supérieure étant d'accord, les susdits évêques, excités par un projet de ce type, sollicitèrent également le seigneur évêque Gérard pour qu'il s'entende avec eux. Celui-ci, tournant hautement son esprit vers ces choses, jugea bon de les repousser au loin et, comprenant [que] cette chose [était] dangereuse et impossible, il n'offrit aucune adhésion à ceux-ci. En effet, il répondit que cela ne paraissait non tant impossible qu'inconvenant s'ils présumaient que soit revendiquée pour eux ce qui appartient à la justice royale. De cette manière serait aussi ébranlé l'état de la sainte Église [= de la Chrétienté], qui se doit d'être gouvernée par deux personnes, c'est-à-dire la royale et la sacerdotale⁹². Il est, en effet, attribué à celle-ci de prier, à celle-là de combattre. Il appartient donc aux rois de réprimer les révoltes par leur force, d'apaiser les guerres, de diffuser les négoce de la paix et [il appartient] aux évêques d'instruire les rois pour qu'ils combattent virilement pour le salut de la patrie, de prier pour qu'ils vainquent. Dès lors, ce décret est dangereux pour tous, c'est-à-dire que tous [risquent de] jurer ou se soumettre à l'anathème. En effet, tous sont enveloppés par un péché commun s'ils font usage d'un plan de ce type. Dans ces circonstances, tous les autres co-évêques condamnaient l'évêque d'un avis différent par des critiques secrètes, en disant qu'il n'était pas un ami de la paix, lui qui ne s'entendait pas avec ceux qui la voulaient. Par la suite, entouré par les nombreuses exhortations des siens, et surtout des abbés Léduin et Rodric, il acquiesça à regret, forcé par leur prière. Mais ce qu'il avait auparavant réprouvé, les événements l'ont prouvé. En effet, très peu ont échappé au crime de parjure.

Chapitre 28

Dans ces circonstances, le seigneur évêque, armé de l'instruction divine, veillait virilement sur les lois ecclésiastiques comme il le pouvait et allait vaincu au-devant de tous ses opposants. Il montra avec justice leur erreur aux archidiaques de Liège qui, guidés par l'amour de l'argent ou la faveur des amis, permettaient que des excommuniés, qui consumaient depuis leur naissance toute la durée de leur vie en tout genre d'erreurs, soient ensevelis parmi les fidèles chrétiens et, afin qu'ils se détournent avec horreur de cela [= de cette pratique], il les rappela de cette manière à l'ordre par une réprimande fraternelle :

« Gérard, évêque par la grâce de Dieu bien que j'en sois indigne, aux archidiaques de la sainte Église de Liège, afin qu'ils accomplissent par leur comportement éclairé ce qu'exige le privilège de leur titre. Puisqu'en vérité [j'ai] toujours [été] soucieux des actes de votre charité par

92. Traduction incertaine.

un amour fraternel, je désire vous avertir par une saine proposition de charité pour ne pas que vous vouliez une quelconque nouveauté irraisonnable par laquelle vous paraîtriez vous opposer à la coutume de l'institution ecclésiastique et apostolique, en particulier dans ce cas qui a été fermement et inviolablement garanti par l'autorité prophétique et évangélique et aussi par la tradition apostolique des saints Pères : à savoir, que vous ne jugiez pas de donner la grâce de l'absolution et d'ensevelir parmi les fidèles dans une communauté indivisible ceux qui, en consumant depuis leur naissance tout l'espace de leur vie dans des actions déplorables et en s'élevant contre la sainte Église de Dieu par leur fureur insensée, n'ont jamais pu s'adoucir en raison du dessein de leur mauvais esprit et ceux-ci, dis-je, qui – sans changement de la situation, même à la fin de leur vie –, en ne réclamant aucune correction par la pénitence, ont reçu, endurcis et excommuniés, la fin de leur vie [= leur mort] avec l'intensité de leur volonté dépravée et ont été privés du tombeau dû aux fidèles, exclus par un juste jugement du sein de la sainte Mère. Au vrai, j'ai confiance que vous ne ferez pas cela sans réflexion, si vous voulez restaurer la Loi de toute votre observance là où vous recevez la consécration de votre charge et si le Siège du bienheureux Apôtre Pierre, qui est pour vous la Mère de votre fonction sacerdotale, sera pour vous le guide de votre conduite ecclésiastique. Et, comme vous l'endurez en raison du souci de ma petiteesse en cette occasion, je me suis engagé à vous pousser vers cela par les quelques sentences annoncées et auxquelles on ne peut échapper, [sentences] tirées des commandements prophétiques et évangéliques⁹³. En effet, que peut-on rencontrer plus clairement et plus efficacement contre une chose de cette sorte que cela que le Seigneur promulgue par la réprimande à travers le Prophète Ézéchiël en disant : “Si le juste s'est détourné de sa justice et a commis une injustice selon les abominations que l'infidèle a l'habitude d'accomplir, est-ce qu'il vivra ? Toutes les choses de sa justice qu'il avait faites ne seront pas rappelées au souvenir, [mais] il mourra dans sa trahison, par laquelle il a dévié, et dans le péché qu'il a commis”. Et peu après, il dit : “Il mourra dans l'injustice qu'il a accomplie”.

Dès lors, je vous propose d'en juger, si les susdites action justes, qui avaient probablement été quelques-unes, n'ont en rien profité à celui-là pour renier la macule des mauvaises choses suivantes, combien ces choses, qui avaient été absentes dans toute sa vie, profitent moins, ou pas du tout, à celui-ci pour qui aucun moment n'a échappé aux pratiques de sa méchanceté ? Et le Seigneur des Prophètes en personne, le médiateur de Dieu et des hommes, interrogé par le bienheureux Pierre à propos d'un frère qui avait péché, conclut sous cette définition le mode de la réprimande : “S'il ne peut être instruit seulement par lui, qu'il pense prendre avec lui une ou deux personnes. Si ceux-ci lui ont été très peu profitables, qu'il juge d'en avertir l'Église à l'instant. Et s'il l'écoute peu, qu'il soit [considéré] comme un païen ou un publicain”. Il a ajouté directement à cette sentence : “En vérité, je vous le dis, ce que vous lierez sur terre, sera lié dans le ciel” et “Je vous le dis à nouveau que si deux de vous s'entendent sur terre au sujet de toute chose qu'ils ont demandée, elle leur sera accordée par mon Père”. Qui donc est d'un esprit aussi téméraire et d'une intelligence aussi déviante pour avoir l'audace de manifester, je ne dis pas de faire, sa vaine justice de ce pouvoir de lier, qui, selon cette parole de vérité, est lié dans le ciel par ceux-ci, qui ont obtenu par le Dieu Créateur la prééminence d'un jugement supérieur afin qu'ils reçoivent l'autorité de lier à la place de Dieu. Mais puisqu'il arrive souvent que le prêtre soit mû par sa haine ou sa faveur à l'égard d'un prochain, il a justement été dit par le Prophète : “Ils font mourir des âmes qui ne doivent pas mourir et ils vivifient des âmes qui ne doivent pas vivre”. De là, le bienheureux Grégoire dit

93. Traduction tout à fait incertaine.

dans ses homélies : “Il ne met pas à mort l’homme mourant celui qui condamne le juste, et il ne s’efforce pas de vivifier le vivant celui qui entreprend de libérer l’accusé de sa peine”. Les choses sont donc à apprécier pour appliquer le pouvoir de lier et de délier⁹⁴. Dans ces circonstances, il faut voir quel est le péché ou quelle pénitence a suivi après la faute afin que la sentence du prêtre absolve ceux-là auxquels Dieu Tout-Puissant rend visite par la faveur du châtement. Et cette résurrection d’un mort depuis quatre jour signifie bien cela et cela le démontre, puisque le Seigneur appela d’abord un mort et lui rendit la vie en disant “Lazare, Lazare, viens au dehors” et, par après, celui qui s’était dressé vivant a été délié [?] par les disciples. En outre, les disciples ont délié celui-là vivant que leur maître avait ressuscité [alors qu’il était] mort. En effet, si les disciples déliaient Lazare mort, ils montreraient plus de l’impureté plus que de la vertu. De cette réflexion, il est à remarquer que nous devons délier par notre autorité pastorale ceux-là que, nous le savons, notre Créateur vivifie par sa faveur qui ressuscite. À l’inverse, il est à méditer que ne peuvent être déliés par notre décision ceux que le Juge intérieur n’a animé d’aucun esprit de pénitence. Écoutons ce que dit Jean, bien aimé du Seigneur, à propos de telles personnes ; celui-ci, dis-je, dit : “Tout homme qui hait son frère est un meurtrier”. “Il existe cette confiance que nous avons vers Dieu, puisqu’il nous écoute quoi que nous demandions selon la volonté de celui-ci. Nous savons aussi que nous avons des demandes que nous lui réclamons”. Et il ajoute directement : “Le péché conduit à la mort, je ne demande pas que quelqu’un prie pour cela”⁹⁵ et s’il dit clairement qu’il est de la volonté de celui-ci, qui ne veut pas la mort du pécheur, de prier pour le péché qui ne mène pas à la mort. Et il approuve cela lorsqu’il dit : “Puisqu’il nous écoute”. Cependant, à l’inverse, il rapporte cela : “Le péché conduit à la mort, je ne demande pas que quelqu’un prie pour cela”, il veut assurément que soit compris que prier pour un [péché] de cette sorte, c’est plutôt lutter contre la justice divine, comme le dit le bienheureux Augustin : “Prier ouvertement pour les infidèles, est-ce autre chose que de provoquer la colère de Dieu ?”. Car, par l’intermédiaire des Prophètes, le Seigneur en personne dit : “Je jugerai chacun selon les voies [choisies]”. Et ailleurs : “Je te jugerai tel que je te trouverai”. Et dans son *Dialogue*, le bienheureux Grégoire dit : “Chacun sera présent au Jugement tel qu’il est parti d’Ici-Bas”, bien que, peu après, il dit que certains péchés d’assez peu d’importance peuvent être relâchés, comme une parole oiseuse ou un rire excessif. Et l’Écriture dit : “Si un arbre tombe vers le Midi ou l’Aquilon, il restera là dans n’importe quel lieu où il sera tombé”. Donc, le Psalmiste, par l’intermédiaire de l’Esprit, a fait terriblement résonner de quelle manière il faut prier pour [les pécheurs], en disant : “Que la prière pour celui-ci advienne dans le péché”. Sous l’apparence du peuple juif, le Seigneur a retenu le Prophète dans la prière pour de tels hommes, en disant : “Ne réserve pas de louange ou de prière pour ceux-ci”. Parmi d’autres, l’Apôtre écrivait dans la première lettre aux Corinthiens ce qui n’est sans aucun doute pas ignoré par vous : “Je vous ai écrit dans cette lettre, dit-il, pour ne pas que vous vous mêliez avec les débauchés, et non plus que les débauchés de ce monde, ou les avarés, ou les brigands⁹⁶. Autrement, vous devriez sortir de ce monde”. Et ensuite, il ajoute : “Si celui-ci qui est appelé frère, est un débauché ou un voleur, il ne faut pas prendre son repas avec un homme de cette sorte”.

De cette chose, il est à évaluer que si l’Apôtre nous exhorte à éviter les confraternités de ceux-ci par une punition si étendue, par quel moyen donc devons-nous juger de restituer celui-là à

94. Traduction incertaine.

95. Traduction très incertaine.

96. Traduction incertaine.

la communauté des fidèles par l'espoir de notre décision, lui qui jusqu'à la fin de sa vie n'a jamais été exempt d'aucun type de méchanceté et qui n'a jamais tenu ses mains éloignées des révoltes, de l'effusion de sang, des incendies, des sacrilèges et des vols, [qui], bien plus, à la fin de sa vie, le ventre plein de sa rapine, a rendu son esprit vide de la nourriture de la justice, lui qui, frappé par le Jugement évident de Dieu, n'a ni mérité la faveur clémente de la confession, ni reçu le viatique du salut ; et en vérité, ses fautes l'ayant exigé, nous l'avons frappé par la verge de notre autorité apostolique [à travers] une exhortation fréquente pour la pénitence assignée, mais il s'y refusait de manière très obstinée, et alors, arrivé à l'extrémité de la mort, il n'a pas montré une proposition ou une preuve de pardon ? Dès lors, pour ne pas que nous vous retenions plus longtemps, que votre amour remarque ce que le pape Léon dit de ceux-ci, c'est-à-dire des excommuniés et des personnes mortes ainsi [= excommuniées], dans ses décrétales : "La cause de ceux-ci est à réserver au jugement de Dieu, il a été dans le pouvoir de celui-ci qu'il diffère la mort de telles personnes jusqu'au remède de la communion avec l'Église [= de leur réintégration]". Nous ne pouvons entrer en communion avec des morts avec qui nous ne communions [quand ils étaient] vivants. Mais il peut peut-être être circonvenu à cette chose, de sorte que la récompense de l'absolution et de la sépulture est promise soit grâce à l'argent, soit grâce aux terres livrées pour les besoins de l'Église, en affirmant ériger des palais ou que des églises soient établies des biens de cette sorte. Mais écoutez de quelle manière Aubert réfute avec peu de mots la parole de cet Ambroise⁹⁷ : "À ceux-ci qui affirment de telles choses, dit-il, nous répondons sincèrement que de là les palais sont plus renversés et les églises sont plus ruinées, qu'elles sont se dressées selon votre parole. De là, le peuple vient contre le peuple ; de là, le royaume se déchaine sur le royaume ; de là naissent les crimes, les famines, les destructions et les différends ; de là, le seigneur terrestre est adouci ; de là, le Seigneur céleste est appelé vers sa colère". Mais, puisqu'il n'est pas caché à votre connaissance que certains, sous le prétexte de l'égalité et de la régularité, prétendent qu'une telle chose est faite par les abbés modernes, je vous exhorte pour cette raison vous, mes frères, et, particulièrement parmi vous, notre très cher seigneur Jean pour que, pour ainsi dire, il n'assigne point pour lui cette règle de mauvaise conduite pour la servir selon ses auteurs. En effet, ces auteurs ne sont pas à mentionner, eux qui décident de ne pas servir ces choses que la sainte Église retient comme transmises par Dieu et les saints Pères, mais [qui] vont au-devant d'un quelconque désir par leurs caprices. Qu'il considère plutôt ce que le Seigneur a répondu aux scribes et aux Pharisiens qui le réprimandaient parce que les disciples de celui-ci avaient transgressé les préceptes des ancêtres, en disant : "Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu en raison de votre tradition ?". Et, peu après il dit : "Ils m'honorent sans raison, en enseignant les instructions et les ordonnances des hommes". Mais, si peut-être vous objectez qu'il a été un homme de votre diocèse et que, par cette faveur, vous revendiquez pour vous la libre puissance d'absoudre, qu'au regard de tous [vous] soit à ce sujet révélé ce qui a été ratifié lors du concile de Meaux, qui est de cette sorte : "À propos de ceux-ci qui ont un fief ou un alleu dans un diocèse et qui sont les « paroissiens » d'un autre évêque et qui, tandis qu'ils font route d'un lieu à l'autre, accomplissent des vols et des pillages, il nous a plu qu'ils soient excommuniés et qu'ils ne sortent pas du diocèse avant qu'ils n'aient corrigé dignement ce qu'ils ont accompli. Et, l'excommunication de ceux-ci est à signifier au seigneur de ceux-ci et à leur propre évêque pour ne pas qu'ils reçoivent ceux-ci avant qu'ils ne reviennent de là où ils ont réalisé le vol et qu'ils aient corrigé pleinement toutes ces choses". Mais assez de cela pour le moment.

97. Les deux noms semblent être au nominatif ...

Dès maintenant nous exhortons et nous demandons à l'amour de votre charité fraternelle que, puisque jusqu'ici bon usage [en a été] fait par vous en ce lieu, soient maintenues toutes les choses qui appartiennent à l'observance générale de la charge ecclésiastique et qu'à l'avenir, vous vous en préoccupiez avec la vigilance la plus élevée pour ne pas que la noblesse de l'ancienne religion ne soit falsifiée par quelque nouveauté de la pensée, mais que rien, excepté [ce qui est] juste et bon que celui-là a peut-être encore moins prévu, ne charme votre seigneur, notre frère et co-évêque par la grâce de Dieu, pour qu'il soit persuadé⁹⁸. Parce que, en vérité, nous vous blâmons avec raison de ne pas être soigneux en raison d'Erlebold que, comme vous le savez vous-mêmes, nous avons excommunié, avertis par votre seigneur et notre frère, en raison de l'inceste, qu'il avait commis avec une moniale et pour les autres maux, qu'il avait accomplis nombreux dans notre diocèse et que, aujourd'hui, sans notre avis et conseil, notre frère a reçu, absout, pour la communion. Et les habitants de notre diocèse, que nous avons éloignés de la communion en raison des églises qu'ils avaient incendiées et des vols qu'ils avaient exercés, ont été admis au tombeau, transportés hors de notre diocèse [jusque] dans le vôtre, c'est-à-dire à Nivelles (*Nivellam*). De même, les vôtres – desquels nous avons eu plainte auprès de vous en raison aussi des incendies et d'autres fautes –, également excommuniés par nous, gisent encore ensevelis dans ce même lieu, ni guéris par la pénitence, ni donnés à l'absolution.

Chapitre 29

Ensuite, il [= Gérard] admonesta par cet écrit l'évêque Adalbéron de Laon, qui s'arrogea illégalement [le droit] de vendre l'épiscopat – par lequel il servait – au clerc Guy – c'est-à-dire le neveu de l'évêque Bérold – et qui pensait l'établir avec lui sur le siège épiscopal : « Au seigneur évêque Adalbéron de la sainte Église de Laon, Gérard, co-évêque par la grâce de Dieu. Bien que jusqu'ici nous n'étions ébranlé en rien par la rumeur variée du peuple à votre sujet, tandis qu'en vérité nous considérions que vous aviez du goût pour les cultes de la discipline ecclésiastique et les actions de l'administration publique, une certaine stupeur perturbe aujourd'hui notre esprit et, pour ainsi dire, le tue presque lorsque nous entendons qu'une chose si incroyable et inhabituelle contraire aux lois a lieu de votre part dans la sainte Église, à savoir que le siège d'une seule Église échoie à deux pasteurs et que vous y ajoutiez votre bon plaisir d'élire votre succession. Au vrai, vous savez bien vous-même que cela n'a été donné à personne ni dans tout le canon de l'Ancien Testament, ni par l'Église apostolique. Pourtant, bien que nous avons entendu que quelqu'un parmi les saints a, par l'intermédiaire de l'Esprit, prédit son successeur, il n'est pas à nous de le tirer en exemple puisque, comme le dit le bienheureux Grégoire, les miracles de Dieu ne sont pas à tirer en exemple, mais à admirer. Dès lors, nous prions votre charité pour que vous ne jugiez pas tant la dépense de votre honneur en changeant votre plan que vous ne redoutiez de vous opposer à la disposition divine. Ne soumettez pas l'Écriture à votre personne, mais soumettez-vous à l'Écriture, pour ne pas qu'en raison de trop d'intérêt pour votre parole vous abandonniez aux hommes futurs l'occasion d'usurper le sacerdoce, [occasion] à laquelle succéderait réellement l'occasion de la désunion. En effet, nous pensons que rien ne manquera si une habitude de type croît puisque les sièges ecclésiastiques ne sont pas vénaux et que la plus haute [charge] du sacerdoce n'est pas mise en vente aux gains du négoce pour qu'une personne riche n'aspire au sommet du gouvernement pastoral. Nous vous

98. Traduction absolument incertaine.

disons cela en raison d'un sentiment de charité fraternelle ; nous prions pour que vous n'en soyez pas indigné ».

Chapitre 30

De même, il écrivit ainsi à l'archevêque Ebles qui avait consenti à cela : « À l'archevêque Ebles, Gérard, co-évêque sans mérite. Puisque nous avons entendu que s'est développé dans votre archevêché une usurpation que l'on doit exécrer, à savoir qu'une église possède deux évêques et que l'un des deux a un libre arbitre pour instituer son successeur, ce que ne permet le poids d'aucune autorité : pour ainsi dire, nous semblons déjà fixer un enfer, duquel, en s'échappant, la fumée d'une usurpation téméraire porte l'incendie d'un schisme à venir, par lequel l'Église sera déliée de l'unité de sa paix, des déchirements s'approchant. Nous, puisque nous avons entendu que vous n'aviez fourni aucun accord à cette idée, nous en rendons grâce à Dieu, de qui cela est venu vers votre charge pour ne pas que quelqu'un puisse vous tirer dans ce précipice de l'hérésie. C'est pourquoi nous avertissons votre paternité, en suppliant au nom de Celui qui a voulu que nous soyons les pasteurs dans son Église – bien que nous en soyons indignes –, de ne jamais fournir votre accord à cette idée contraire à l'Esprit de la sainte ordination et au principe de toute l'Église catholique. Cependant, vous avez récemment confié que vous vouliez que nous nous rassemblions pour en discuter ; nous réservons cela à votre volonté et nous trouvons bon d'agir le plus rapidement [possible] puisque de si grandes divisions de la sainte Église sont nées parce que nous réfléchissons avec trop de négligence en commun à propos des choses convenables à ce sujet.

Chapitre 31

À l'évêque de Soissons de ci-dessus : « À Bérold, évêque par le nom et le mérite, Gérard, co-évêque d'aucun mérite, quelque chose pour vivre heureusement d'une manière supérieure. Puisque nous avons entendu que s'est développé dans votre sainte Église une usurpation que l'on doit exécrer, à savoir qu'une église possède deux évêques et que l'un des deux ait un libre arbitre pour instituer son successeur, ce que ne permet le poids d'aucune autorité : nous semblons déjà fixer un enfer, duquel, en s'échappant, la fumée d'une usurpation téméraire porte l'incendie d'un schisme à venir, par lequel l'Église sera déliée de l'unité de sa paix, des déchirements s'approchant. Nous ne savons pas encore si vous avez déjà offert votre accord en cette chose, [mais] nous avertissons votre fraternité en suppliant au nom de Celui qui a voulu que nous soyons ministres et pasteurs de son Église afin que si cela s'accorde avec votre avis, vous estimiez meilleur de céder à l'ordonnance divine plutôt que vous ne soyez suspendu à votre propre jugement pour ne pas que l'amour charnel vous emporte à ce point dans la gaucherie, alors que la ferveur spirituelle vous attise dans le zèle de la droiture. Cependant, si au contraire vous fournissez votre accord à cette idée qui est contre l'esprit de la sainte ordination et la doctrine de toute l'Église catholique, personne ne s'extraira jamais de ce précipice de l'hérésie⁹⁹.

99. Traduction incertaine pour *numquam in hoc heresiae precipicium qui pertrahat*.

Chapitre 32

« Gérard, évêque par un titre non mérité, à l'abbé Léduin et à toute la communauté de notre saint père Vaast vivant sous celui-ci [= sous la direction de Léduin] et à tous ceux lisant avec dévouement ce texte, que la vie et la paix soient accrues par Dieu, qui est la vie et la gloire de tous ceux croyant en lui. Puisque nous savons que vous êtes le fils de la sainte Mère l'Église, nous remercions beaucoup Dieu et votre charité pour l'imitation de votre Père, Dieu le miséricordieux, qui vous engendra comme son fils dans son adoption pour exemple de sa bonté. En effet, en comparaison à tous ses autres fils, vous avez montré par la compassion de votre esprit l'honneur dû à cette même Église Mère, frappée à présent par le jugement de Dieu. Nous lisons, en effet, dans les Livres des Rois que le roi et prophète David a béni les hommes de Jabès en Galaad [?], qui ont enseveli le roi Saül bien qu'il [était] rejeté et réprouvé par Dieu, en disant : "Soyez bénis par le Seigneur, puisque vous avez fait œuvre de miséricorde avec votre seigneur Saül et que vous l'avez enseveli". En effet, si ceux-là, qui ont fait œuvre de miséricorde envers Saül bien qu'il était rejeté et réprouvé par Dieu, ont poussé [= mérité ?] leur bénédiction par le roi et prophète David, [vous la méritez] beaucoup plus, vous qui avez fait œuvre de miséricorde envers votre maîtresse, la Mère de tous, c'est-à-dire la sainte Église. En effet, si l'amour de Dieu le Père est montré dans le Fils, qui par la mort de la chair offrit son âme pour le genre humain, l'imitation de ce même Fils est montrée en celui-là [= Léduin ?], qui a de la compassion pour son prochain qui souffre du besoin. Au vrai, si cette récompense d'amour est concédée à celui qui reconforte son prochain, combien [doit-elle l'être] à celui-là qui a honoré avec miséricorde l'Église, la Mère universelle des fidèles, et, en outre, Marie, la Mère du Dieu Rédempteur de tous les hommes ?

Mais, pour ne pas que le sentiment de mon esprit ne vous soit tenu secret plus longtemps, je vous le dévoile par de brèves paroles. En effet, la peur et la souffrance me circonviennent plus qu'habituellement, bien qu'elles soient pour moi une habitude ancienne, et se font toujours neuves par leur accroissement. Car, si quelquefois je me regarde moi-même selon la qualité de ma vie, je verse dans l'amertume puisque j'ai fait défaut dans les bonnes choses [et] que j'ai persévéré dans les mauvaises. En vérité, si lorsque, par la perspicacité de mon esprit, je porte mes yeux vers ces choses qui sont dans le monde, je vois que toutes sont posées dans le mal, [je vois] à quel point le monde est frappé par le glaive, à quel point le peuple est divisé par ceux qui le frappent ; je le constate avec évidence et pour cette raison, je crains que des choses plus graves ne se produisent puisque j'admets que ces choses se produisent en raison de notre péché sacerdotal, comme il l'est écrit, le saint Apôtre Pierre en ayant témoigné : "Puisqu'il est temps, que commence le jugement de la Maison de Dieu" et dans Ézéchiël : "Commencez par mon sanctuaire". La grâce de la Parole est évidente, par exemple, dans l'actuelle Église Notre-Dame d'Arras, qu'au vu de tous, un feu provenant du ciel a totalement brûlé au troisième jour des calendes d'août. Dès lors, je crains excessivement que cela ait été le jugement de la punition divine qui est venue sur les fils des hommes, d'autant qu'on lit qu'autrefois, avant l'arrivée du Seigneur, deux toisons blanches sont tombées en ce lieu pour signe de miséricorde, ainsi le feu [qui] venait avec le soufre [a eu lieu] comme un signe de la vengeance divine, qui viendra sur les fils de la défiance et [ce feu] exhortait les élus à la crainte, pour qu'ils puissent fuir hors du champ de la puissance¹⁰⁰, et [ce feu] détruisait par le feu les pécheurs et les impies qui calomnient toujours le Christ et les fidèles de l'Église.

100. Traduction incertaine pour *a facie arcus*.

En effet, ils ont l'habitude de dire de nous, ministres de l'Église : "Ceux-ci sont les pasteurs du peuple ; [ils] ne sont pas vraiment des pasteurs, mais des loups. En effet, ils dévorent les péchés du peuple, puisqu'ils perçoivent les fruits de l'Église en impôts quotidiens, mais ils ne suent presque rien ni par le zèle de la prière, ni par la parole de prédication" et, pour cela, quoiqu'il arrive d'hostile dans le siècle – à savoir de mortalité, de peste, de famine – ils disent que cela doit gagner et commencer par l'Église. Et vraiment, [cela doit commencer] par l'Église puisque selon cette prédiction de Jérémie les pierres du temple sont dispersées à la tête [?] de toutes les places. Mais, [il est] soit un hérétique, soit un faux chrétien celui qui oppose ces choses aux fidèles, qu'on lui réponde ce que dit dans sa lettre le bienheureux Pierre : "Si ces choses [sont] d'abord pour nous, quelle fin pour ceux qui ne croient pas dans l'Évangile de Dieu ? Et si un homme juste est à peine sauvé, où iront le païen et le pécheur ?". Et, de nouveau, ce que dit le Seigneur dans l'Évangile aux Galiléens qui lui avait annoncé que Pilate avait mêlé le sang des leurs avec les sacrifices des idoles, auxquels il dit en leur répondant : "Pensez-vous que ces Galiléens qui ont accompli de telles choses ont été pécheurs devant tous les Galiléens ? Je vous dis que non, mais si vous n'accomplissez pas une pénitence, vous périrez tous de la même manière". Et, de nouveau, ce qu'il a dit au sujet des dix-huit hommes sur qui la tour est tombée à Siloé et les a tués : "Pensez-vous que ceux-ci ont été débiteurs devant tous les habitants de Jérusalem ? Je vous dis que non, mais si vous n'accomplissez pas tous une pénitence, vous périrez tous de la même manière". Que dire de plus ? En effet, ces choses, très chers frères, selon l'Évangile de Dieu et l'Apôtre Pierre existent pour répondre aux sottises de ceux-ci en raison de la fidélité et du respect de l'Église. Cependant, nous ne pouvons nier que sont vraies beaucoup de choses qui s'attachent chaque jour à nous diffamer par l'insulte. En effet, comme le dit saint Grégoire : "Le monde est rempli de prêtres, mais on en trouve rarement lors de la moisson de Dieu". Et de nouveau : "Tel peuple, tels prêtres". Dès lors, nous jugeons nécessaire que, puisque le troupeau du Christ se précipite vers son anéantissement par l'exemple de notre vie, qu'il soit rappelé vers le Christ par le mérite de notre vie grâce à la prédication de cette parole évangélique, qu'ils fassent pénitence tous ceux qui sont tombés par le péché. Donc, vous, très chers frères, qui avez déjà renoncé au siècle en demeurant dans le port du Seigneur, secourez-nous, nous qui peinons en mer, en implorant Dieu par des prières et des jeûnes pour que le jugement de la colère de Dieu ne vienne pas sur nous ».

Chapitre 33

« Gérard, évêque par son titre non mérité, à l'abbé G. pour être fortifié par l'accroissement des vertus. Récemment, les archidiaques de Liège ont tenu un concile à propos d'Hazelin et de notre nièce, la dite épouse de celui-ci ; après que nous ayons eu connaissance de la vérité, nous nous étonnons de la manière dont ils établi le jugement entre eux. En effet, nous avons entendu que maintenant ce même Hazelin a reconnu pour la première fois avoir couché une fois avec elle alors que, jusqu'à présent, il avait tu ce fait, car il avait assisté comme interpellé à de très nombreuses petites réunions desquelles il était souvent ressorti éclaboussé par la rougeur de la honte en raison de l'incapacité d'une chose de cette sorte [= en raison de son impuissance ?]. Là, en effet, il n'eut d'autre solution que de taire ce qui fournissait un assentiment à ses contradicteurs. Donc, on n'avait rien du entendre de plus à ce propos lors du concile synodal, où une vérité digne de foi est à rechercher avec beaucoup d'application par les maîtres du concile ou alors le mensonge des paroles

énoncées est à réfuter [???]. Il a couché une fois avec elle, soit. Cependant, que dire du reste, à savoir qu'il vit avec elle depuis huit ans ou plus, qu'il ne l'a plus connue par après et qu'il n'y a aucun espoir qu'il en retourne autrement à l'avenir ? L'Apôtre Paul, le docteur de l'Église, est à écouter pour y voir plus clair en ces choses, lui qui a dit en l'écrivant aux Corinthiens : "Que le mari rende à son épouse ce qui est dû et que de la même manière l'épouse le rende à son mari". Et ensuite il poursuit : "Ne vous faites pas de tort l'un envers l'autre, sauf d'aventure pour un temps de votre accord pour que vous vous adonniez à la prière, et retourniez à nouveau en cette même chose pour que le démon ne vous tente pas en raison de votre incapacité à restreindre vos désirs". Que ceux qui jugent de telles choses nous exposent leur sentence à propos de ce que l'Apôtre veut faire comprendre en disant : "Sauf d'aventure de votre accord"¹⁰¹, ou s'il a pu être délivré une seule fois en huit ans de ce qu'il doit à son épouse à la suite de l'accord contracté avec celle-ci¹⁰². Au vrai, s'ils s'efforcent de rechercher quelque chose au-delà, qu'ils écoutent ce que dit ce même Apôtre à un autre endroit : "Prendrez-vous cet argument du Christ qui parle en nous ?". Nous avons estimé bon de vous écrire cette chose afin que exposiez plus clairement cette parole apostolique à ceux-ci qui jugeront autrement de telles choses que ce qu'ils connaissent conformément aux lois. Qu'ils se rangent à l'avis de celui-ci ou, en y renonçant, qu'ils mettent en avant ce qu'ils auront trouvé plus raisonnablement ».

Chapitre 34

« À Foulques, seigneur évêque d'Amiens, Gérard, co-évêque de Cambrai par la grâce de Dieu, l'innocence de cette vie et la gloire avec les anges célestes. Dans la mesure où notre confrère Drogon, évêque de Thérouanne, a subi de si grands torts de la part du comte Baudouin, [cette chose] doit non seulement être déplorée par ses confrères, mais aussi par tous les fidèles chrétiens. Nous avons certainement entendu par cela que, par un sentiment de charité fraternelle, nous supportons cela avec peine de la même manière que celui qui en souffre. En effet, quel est l'homme cruel ou au cœur dur qui ne pleure abondamment une cathédrale veuve de son évêque [alors que celui-ci est] encore vivant ? Dès lors, au nom de Dieu, nous vous exhortons et vous prions de vous efforcer de secourir ce frère jeté à bas de quelque manière que vous le pourrez. Grâce en soient rendues à Dieu, personne ne peut, en effet, être meilleur [que Drogon] ; vous devez assurément [le secourir] puisqu'il a autrefois été votre clerc et qu'il est parvenu à la grâce d'une telle fonction soutenu par votre suffrage. Il convient en effet que vous vous souveniez qu'il est soumis aux sanctions canoniques et apostoliques celui qui a différé d'aider n'importe quel évêque faisant naufrage, alors qu'il le pouvait. C'est pourquoi nous implorons avec humilité votre charité afin que vous convoquiez ensemble le seigneur archevêque avec tous les autres frères co-évêques afin que vous animiez fortement le roi pour l'aide de votre frère, en faisant certainement connaître cela celui-ci que s'il permet que la sainte Église soit mutilée, la colère céleste déchirera son royaume ».

101. Traduction adaptée pour rendre la phrase plus compréhensible en français.

102. Traduction incertaine de la fin de la phrase.

Chapitre 35

En ce temps-là, tandis que l'empereur Henri s'occupait tant de choses ecclésiastiques que séculières dans son palais d'Aix-la-Chapelle, un synode a été célébré par les évêques dans cette Église provinciale. Là, un grand litige s'embrasa vraiment entre l'archevêque Pérégrin de Cologne et l'évêque Durand de Liège en raison du monastère de Burtscheid (*Burcitho*), que chacun cherchait à soumettre à son diocèse. Pour mettre fin à la querelle par le témoignage de la vérité, le seigneur évêque Gérard fit entendre de vive voix que les évêques liégeois avaient consacré cinq abbés de ce monastère sans aucune opposition et, en outre, que lui-même, à la sollicitation de l'empereur et à la demande de l'évêque Baldéric de Liège, avait ordonné des clercs du susdit monastère en présence de l'empereur dans l'Église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et qu'il avait consacré ce monastère avec l'archevêque Poppon de Trêves et Haymon de Verdun. Donc il lui semble plus juste qu'il soit soumis au gouvernement de Liège que de Cologne. Après que tous les autres aient aussi attesté cela de cette manière, l'archevêque s'en alla mû par la colère sans aucun respect du synode.

Chapitre 36

Il ne faut pas oublier que pendant un certain nombre de jours, tandis que le synode était célébré, une si grande sécheresse de l'air et un état immodéré de l'été s'enflammèrent, de sorte que de nombreuses personnes parmi les mortels ont été condamnées à mourir en raison de la chaleur excessive et que quelques animaux ont soudains disparu, éteints. D'autre part, on a vu des colonnes de marbre de cette église transpirer très abondamment et très inhabituellement de l'humidité, au point que [cette eau] pouvait suffire à laver les mains de n'importe qui et que les dalles de marbre étaient inondées de liquide comme si elles en regorgeaient, de sorte qu'on pensait qu'elles en avaient été délibérément aspergées par les coutres de l'Église. De nombreux hommes sages, stupéfaits par cela, ne savaient ce qu'ils devaient en conjecturer, mais, en vertu d'une considération humaine ils présageaient que s'approchait la chute de plusieurs princes – ce qui doit être pleuré par les fidèles de l'Église. Et c'est pourquoi lorsque peu après le duc et l'empereur sont morts, la sainte Église déplora que la désolation se prépare suite aux morts de ceux-ci, comme nous l'évoquerons par après.

Chapitre 37

De là, l'empereur, en partant jusqu'au très beau village d'Ivois (*Evosium*) que la naissance du bienheureux Géry a rendu célèbre, voyagea avec les grands de ses palais pour tenir là-bas une assemblée avec le roi Robert afin d'y parler de l'état de l'Empire, mais aussi de choses de ce monde et de choses spirituelles, après avoir très certainement disposé qu'il viendrait célébrer en ce lieu, où l'on sait que le très saint Géry est né, la joyeuse fête de celui-ci, qui est le troisième jour des ides d'août. Assurément aussi grand que humble, celui-ci [= l'empereur] jugea bon de rencontrer le roi Robert, puisqu'il venait vers lui, au jour de la Saint-Laurent dans le village de Mouzon (*Mosomo*) ; le lendemain, lors de la Saint-Géry, il accueillit celui-ci auprès de lui avec le plus grand respect. Cependant, il n'appartient pas à ma petitesse de raconter une rencontre si particulière et un rassemblement d'une telle solennité, où, en vérité, affluaient en nombre des ducs et des grands de

nations diverses, mais également les hommes les plus élevés et les plus illustres, tant des évêques que des abbés. De très nombreux hommes se rassemblèrent là afin d'admirer la dignité impériale, que la rumeur louait tellement. Après avoir fait l'énonciation la plus élevée de la paix et de la justice et la réconciliation d'une amitié mutuelle, on a surtout traité très attentivement là-bas de la paix de la sainte Église de Dieu et de quelle manière ils devaient mieux venir au secours de la Chrétienté, qui souffre à ce point des péchés. De là, en se consultant l'un l'autre, ils décidèrent, ensemble avec les évêques [venus] tant du deçà que du delà des Alpes, en quel lieu plus convenable que Pavie (*Papia*) ils se rassembleraient pour rencontrer le seigneur apostolique¹⁰³. Ces choses ainsi accomplies, tandis qu'ils avaient à se séparer l'un de l'autre, on peut estimer les si nombreuses offrandes que l'empereur donna en retour au roi par l'intermédiaire de l'archevêque de Cologne, de l'évêque Gérard et du duc Godefroid. Désirant donner à l'empereur, le roi présenta tous les cadeaux qu'il put afin qu'il les reçoive. Et celui-ci, après avoir renvoyé toutes ces choses avec l'action de ses faveurs, vu que nous sommes riches, retint seulement la dent du saint martyr Vincent pour qu'il ne soit pas considéré comme démuné. L'empereur ne pensa pas seulement donner au roi, mais aussi à tous, tant aux évêques qu'aux abbés et à tous les grands en les comblant de précieux cadeaux ; il ne laissa absolument personne sans don. Donc, tous ceux qui s'étaient rassemblés en ce lieu pour connaître la grandeur de l'empereur, émerveillés par le résultat qu'ils avaient vu, disaient qu'elle apparaissait plus grande que ce que la rumeur le disait. En effet, je n'oserais rapprocher aucun roi des Perses ou des Arabes de celui-ci, bien que j'aie lu que [des rois étrangers] l'emportaient sur tous les païens par leurs cadeaux.

Chapitre 38

S'en allant aussi de là, l'empereur se rendit à Verdun pour célébrer la Nativité de sainte Marie, des légats royaux l'accompagnant, eux qui entendaient là-bas le désespoir du comte Otton au sujet de la manière dont il se défendait face aux reproches du roi Robert, par lequel il était accusé. Au vrai, en ce même jour, la maîtresse impératrice, puisque le seigneur évêque l'avait escorté lors de la procession, lui a offert une étole distinguée par l'or et les bijoux. De même, là-bas, le seigneur empereur apaisa les mouvements enflammés entre Eudes et Thierry de Toul, après avoir détruit les châteaux qu'Eudes avait injustement fondés. Il distribua en outre de précieux cadeaux aux monastères de toute la cité, d'abord au principal, ensuite à tous les autres. Ensuite, en parvenant à Metz, il distribua de nombreuses richesses pour chaque monastère et il ne laissa de côté aucun homme bon ou clerc ou moine, vu qu'il avait prévu par un présage le jour imminent de sa mort qui était extrêmement proche. Finalement, en accordant au seigneur évêque Gérard un congé pour qu'il retourne chez lui, il distribua à profusion beaucoup d'or et, en lui disant adieu, il transmit par son intermédiaire à [l'Église cathédrale] deux manteaux, l'un simple et l'autre distingué par une surface dorée en forme de croix.

Chapitre 39

Une fois de retour, le seigneur évêque a été frappé par les méchancetés habituelles de Gautier. Parmi les très nombreux [méfaits qu'il commit], [Gautier] commença peu à peu à

103. Traduction très incertaine. Idem pour la phrase suivante

poursuivre de sa haine un certain jeune du nom de Robert, qui se distinguait tant par la noblesse de sa famille que par sa vertu, parce qu'il le soupçonnait de vouloir mettre fin à sa tyrannie. Il n'eut aucun repos jusqu'à ce qu'il tue celui-ci au jour du Seigneur, au moment de la trêve, malgré la sommation du seigneur évêque qui avait cherché à les unir par l'alliance. Pour cette raison et d'autres semblables à celle-ci, il bannit [Gautier] de la ville. Mais peu après, l'empereur étant mort en raison des péchés des chrétiens et d'autres choses étant survenues, il jugea bon de revenir au château, mais dans la limite d'un pacte appuyé sur un serment. Puisqu'il retombait très souvent dans le parjure et renouvelait fréquemment ses fautes habituelles, nous avons estimé bon d'inscrire les conventions très fréquentes qu'il avait habilement promises au seigneur évêque tandis qu'il était rétabli [dans sa fonction], afin que le pieux lecteur admire en y compatissant la patience de l'évêque et afin qu'il déplore avec étonnement l'immense cruauté du tyran. Elles sont de cette sorte.

Chapitre 40

« Comme je te l'ai promis, j'observerai la fidélité aussi longtemps que je vivrai et je tiendrai tes biens et, après avoir abandonné les coutumes des Karliens, je respecterai en ta faveur un hommage tel que les chevaliers lotharingiens [font] à leurs seigneurs et évêques. Et si je commets une faute envers toi et si je suis exhorté de ta part d'accomplir une pénitence, je te rendrai justice tel que les susdits chevaliers lotharingiens font à leurs seigneurs et évêques, sauf si tu me pardonnes ».

Chapitre 41

Serment qu'Odon, Robert, Anselme et Lambert ont juré à la demande de Gautier : « Dorénavant, à partir de cette heure, nous ne te ferons plus de tort au sujet de ta vie, de tes membres, de l'évêché de Cambrai, des terres, des châteaux et de tous les autres biens, que tu tiens aujourd'hui et que tu auras acquis par la suite par notre conseil, sans violer la fidélité des seigneurs que nous avons aujourd'hui. Nous ne recourrons pas à un seigneur et nous n'acquerrons pas de chevalier pour détruire ce pacte. Et si Gautier commet une faute à ton égard et s'il ne s'amende point endéans deux quarantaines, il ne recevra aucune aide de notre part contre toi. Et si tu nous y engages, nous t'aiderons par une foi droite¹⁰⁴ sans mauvaise intelligence ».

Chapitre 42

« Les pactes que nous avons à nouveau avec notre Gautier sont connus de tous et, comme pour l'amour de Dieu et de ses amis, nous avons aussi naguère pardonné les fautes inconnues qu'il a commises contre nous grâce à ce pacte, de sorte qu'il devait demeurer ainsi par la suite dans notre fidélité, comme l'ont alors juré lui et ses amis. Quoiqu'il ait enfreint cette promesse de manière horrible et inouïe, nous sommes à nouveau indulgents envers lui pour l'amour de Dieu et à la demande du roi Robert, de l'évêque Hardouin, du comte Baudouin, du comte Odon et aussi d'Otton, de Robert et de ses autres amis qui ont fait ce plaid, afin qu'il observe mieux ces anciennes promesses que les précédentes. Il nous sera ainsi obéissant en toutes choses, comme il l'a d'abord

104. Traduction recevable pour *rectam fidem* ? Plutôt mettre « serment régulier » ?

promis. Il sera en raison et en jugement pour les clercs et les laïcs de notre Église selon la loi et selon la concorde, si ceux-ci réclament quelque chose contre lui, et, en outre, nous pourrons faire justice par lui à l'égard de ceux-ci et il pourra faire justice de tous ceux-là par notre intermédiaire, s'ils le demandent¹⁰⁵. À propos de notre cité, qu'il ne fasse aucune guerre qui nous fasse du tort, à nous et à notre évêché, sauf de notre accord. Comme il l'a déjà été dit, s'il enfreint notre promesse et s'il est averti selon la justice qu'il redresse ses torts endéans deux quarantaines lorsque seront [présents] deux ou trois de ses amis qui ont fait ce plaid, et, si une essoine aura retenu ceux-ci, que cette chose soit prouvée et nous attendrons un plaid endéans une autre quarantaine. Nous servirons de part et d'autre ce pacte par serment régulier et sans mauvaise intelligence ».

Chapitre 43

« Si ce fils de Gautier, maintenant notre otage, meurt, il nous donnera à sa place un autre [otage], tel que par son intermédiaire il nous rende sûrs de sa fidélité et s'il envahit quelque bien injustement, tandis qu'il aura été averti de notre part, le cas sera réglé selon le jugement de nos fidèles. Si Gautier meurt, et si le fils de celui-ci est encore en notre pouvoir, nous rendrons celui-là à ses chevaliers et [nous rendrons] les biens de cette sainte Église, que son père détient de manière juste, à condition que le pacte promis ait été respecté et que des gages aient été échangés par notre seigneur l'empereur et par nous au sujet de sa fidélité¹⁰⁶. Et si moi, Gérard, évêque, je meurs avant que son fils ait été rendu, qu'il soit rendu à son père, les conventions susdites [devant] cependant [être] respectées, à condition qu'il ait fait une telle promesse au roi lotharingien afin que l'on puisse avoir confiance en lui ».

Chapitre 44

Il ne persévéra pas longtemps dans les susdites promesses, mais tombant de mal en pis, il a porté l'Église qui m'a été confiée dans le pillage et l'insulte et, ainsi, il se dressa contre moi de sorte que durant trois jours, il m'assiégeait en armes dans cette cité avec ses hommes d'armes et aucun des miens n'osait sortir d'ici. Pour cette raison, il est venu à moi à Éname (*Heihampus*), où j'avais le comte Herman avec moi, afin que je lui pardonne ces [méfaits]. Moi, acceptant la demande de celui-ci et de ses amis, je lui ai pardonné toutes ces choses et je lui ai accordé toute satisfaction¹⁰⁷ au sujet de ces choses qu'il a corrigées et j'ai ordonné qu'il restaure aux pauvres ce qu'il leur avait injustement enlevé, ce à quoi il a consenti, mais qu'il n'a pas accompli. Mais, à nouveau, celui-là, comme auparavant, a promis par serment la fidélité envers mon seigneur et envers moi et il a juré qu'il m'obéirait comme les chevaliers lotharingiens obéissent à leurs seigneurs et évêques.

Chapitre 45

Gautier, coutumier des mauvaises choses, fit peu de cas de tous ses serments et par après il fit pire que ce qu'il n'avait jamais fait. J'ai longtemps enduré sa malice et je l'ai toujours exhorté à

105. Traduction incertaine.

106. Traduction incertaine.

107. Traduction recevable pour *omnes leges* ?

s'amender. Et, puisqu'il voyait que je ne souffrirai plus très longtemps de telles choses, il amena avec lui le comte Otton après avoir établi un plaid entre lui et moi. Passé de choses si méchantes à la raison, celui-ci, à nouveau totalement vaincu, s'amenda de tous ces méfaits puisqu'il a promis qu'il restaurerait leurs biens aux pauvres et puisque, comme auparavant, il promit qu'il s'assujettirait à moi, de la même manière que les chevaliers Lotharingiens sont assujettis envers leurs seigneurs et évêques. Moi, à la sollicitation du comte Otton, je lui ai remis par cet accord toutes les *leges* de sorte qu'il ne devait pas davantage me faire défaut ; s'il me faisait défaut, il serait engagé à venir en justice dans les trois semaines pour se justifier à mon égard. Pour cette raison, le comte Otton m'a donné les otages Godefroid et Yves, afin que si Gautier ne respecte pas ces choses, il ne reçoive aucune aide de sa part ; cependant, si le comte en personne devait enfreindre cela, ces otages viendront en personnes en mon pouvoir, s'ils en sont avertis. Après que le comte Otton l'ait ordonné, l'un et l'autre otage m'ont assuré cela par leur serment. Lors de cette assemblée, j'ai pardonné à partir de ce jour les choses que Gautier et les siens ont accompli à mon égard, de sorte que s'il me faisait davantage de tort, et qu'il ne voulait ou ne pouvait pas s'amender, les choses du passé seraient jointes à celles à venir et la sentence que ses pairs ont jugée auparavant à propos de son fief serait inébranlable et il serait excommunié sans délai. Cependant, je ne lui ai pas pardonné ce qui revenait à la pénitence et à la chrétienté, mais il a tenu dans cet accord que lui-même et les siens rendraient raison de cela.

Chapitre 46

Le comte Otton promit à Dieu, à sainte Marie et à l'évêque Gérard dans ses mains qu'à partir de ce moment si jamais Gautier faisait défaut de quelque manière que ce soit contre l'évêque et l'Église qui lui a été confiée, et qu'il ne voulait pas ou ne pouvait pas s'amender, [il ne recevrait] jamais de sa part ou de celle des siens l'aide, le conseil ou l'asile en ce qui viendrait au préjudice de l'évêque et de l'Église qui lui a été confiée et qu'il ne serait le sien et qu'il ne tiendrait pas son fief sans le conseil de l'évêque ; il jura que selon son savoir, il tendrait vers cela par un serment régulier sans mauvaise intelligence. Yves jura que le comte Otton ne manquerait pas à sa résolution et qu'en outre il observerait le serment susdit et que s'il voulait s'en extraire, il le ferait respecter par un serment régulier s'il le pouvait, et que s'il tombait dans une faute dont il ne voulait ou ne pouvait s'amender, il ne lui prêterait ni aide, ni conseil, ni asile en ce qui serait au préjudice de l'évêque Gérard et de l'Église qui lui a été confiée et qu'il observerait cela par un serment régulier sans mauvaise pensée sans violer la fidélité à son seigneur.

Chapitre 47

Gautier donna à l'évêque Gérard douze otages, dont tels sont les noms ... qui ont juré que ce même Gautier ne manquerait pas à sa résolution et qu'en outre il observerait cette fidélité et que s'il tombait dans une faute dont il ne voulait ou ne pouvait amender, ils le conduiraient endéans les huit jours s'ils le pouvaient vers la justice après qu'ils en aient été avertis. Et s'il ne faisait pas cela, ils viendraient, selon leur serment régulier, s'ils en étaient avertis endéans huit autres jours vers l'évêque avec les fiefs de ceux-ci et qu'ils ne lui fourniraient plus jamais conseil ou aide en ce qui

serait au préjudice de l'évêque et de l'Église qui lui avait été confiée, et qu'ils aideraient l'évêque contre lui en raison de leur serment régulier.

Chapitre 48

Tel est aussi l'accord fait très récemment dans l'*oppidum* d'Esquelmes (*Schelmas*) que le seigneur évêque a prononcé dans un langage semi-latin de ce type afin de le faire connaître à tous : « Puisque que nous l'avons excommunié en raison de fautes innombrables, celui-ci s'est en vérité dressé contre nous dans une telle démence qu'il cherchait à tuer certains des nôtres car ils ne favorisaient pas les guerriers de celui-ci et car il poussait ses chevaliers, qui avaient été excommuniés avec lui, à s'introduire violement dans l'église majeure de Notre-Dame et dans les autres églises. C'est pourquoi un grand besoin s'abattit sur nous afin que nous fassions que les églises cessent leur office divin. Il fit aussi de nombreux torts à nous et aux nôtres, ce qui est long à raconter. Enfin, ne pouvant supporter plus longtemps la folie de celui-ci, nous l'avons banni de notre cité en ne lui arrachant rien qui lui appartenait. Cependant, expulsé, il commença à davantage faire rage contre nous et nos domaines avec leurs églises qu'il a pu piller et réduire en cendres par le feu. Conduit par après à Tournai – où étaient présents le duc Gozelon et l'évêque de Liège – par le comte Baudouin et le fils de celui-ci sur l'ordre de notre seigneur, il ne fit aucune satisfaction envers nous, mais persévéra dans sa malice ; sa fourberie a néanmoins été évidente pour tous. Le besoin l'y ayant enfin contraint, il trouva une opportunité ; il décida avec nous de ce plaid en présence de l'évêque Hugues, du comte Baudouin et du fils de celui-ci et aussi d'Otton et d'Eustache ».

Chapitre 49

Quand le seigneur évêque Gérard entra pour la première fois dans la cité [qui lui avait été] confiée, en voyant les bâtiments de la cathédrale Notre-Dame aussi étroits qu'anciens et en devinant la fissure des murs chargés d'années, il tourna bientôt son esprit vers leur réparation, si d'aventure – Dieu le lui accordant – venait le moment opportun ; mais puisque, comme nous l'avons rapporté plus haut, [il a été] empêché tant par des discordes internes qu'externes, il n'a pu l'entreprendre jusqu'à l'année 1023 de l'Incarnation du Seigneur, l'an ... de son épiscopat. Alors, confiant dans la miséricorde divine et consolidé par les prières des nombreux fidèles de Dieu sur lesquels il comptait, il ordonna que soit démolie la masse si ancienne des murs. Après avoir fait cela, muni de toute son application, en tant qu'architecte savant, il s'applique, attentif [et] sans relâche, au travail commencé et, après avoir pris prudemment toutes les dépenses nécessaires, il aspire à reconstruire une œuvre d'une si grande difficulté, en craignant certainement d'abandonner l'œuvre inachevée, soit devancé par la mort, soit forcé pour une autre raison. Il remarqua qu'il n'y avait rien qui ne retarda plus difficilement son désir que le lent transport des colonnes qui étaient fendues loin de la ville, à environ trente milles. Donc, en priant la divine clémence pour qu'elle juge digne de lui garantir une quelconque consolation au plus près, après être monté un certain jour sur son cheval, il a exploré à travers notre voisinage les choses cachées de la terre en de nombreux endroits, et, enfin, – Dieu lui portant assistance, lui qui ne fait jamais défaut à ceux qui espèrent en lui – il trouva selon son vœu des pierres pour les colonnes dans un lieu l'ancienneté appelle Lesdain (*Lesden*), qui

est séparé de quatre milles de la ville. Il se réjouit non seulement là-bas, mais aussi d'avoir trouvé un autre type de bonnes pierres [dans un endroit] plus proche, c'est-à-dire en creusant dans le village de Noyelles (*Nigella*). De là, rendant les grâces à Dieu, il se prépare entièrement pour l'application au pieu travail et – je ne m'y arrête pas longuement – il mena l'immense œuvre à son terme en sept ans grâce à la miséricorde divine, c'est-à-dire en l'année 1030 de l'Incarnation du Seigneur.

Ensuite, ce qui en est la conséquence, il la consacra solennellement, comme il convient, le quinzième jour des calendes de novembre de manière solennelle et pour ainsi dire plus que solennellement. Qui, en effet, pourrait raconter dignement l'apparat d'une telle gloire ou quelle homme très bavard serait en mesure de renfermer une si grande dignité en quelques mots ; là tu voyais rassemblés les corps des saints de notre diocèse avec le peuple et le clergé, les chœurs tant des moines que des chanoines mélangés par groupes, la ville à l'intérieur, mais aussi les plaines de l'extérieur répandues en une multitude de l'un et l'autre sexe. Il appartient à la piété la plus élevée de saluer et de raconter aux pieux auditeurs de quelle manière le seigneur évêque avait ordonné les saints corps autour de l'autel. En effet, celui-ci et également l'abbé Richard, tous deux revêtus d'or, élevant avec le plus grand respect le très saint Géry – vu qu'il était le plus grand évêque et le maître particulier de la sainte dédicace – placèrent [ses reliques] sur le trône pontifical, comme il l'était auparavant, tandis que des louanges étaient chantées et qu'en vérité le clergé et le peuple pleuraient de joie alors qu'ils admiraient ces choses. À côté de lui [= Géry] [qui était] au centre, ils établirent aussi d'un côté et de l'autre les saints évêques Aubert, Vindicien, Hadulphe qui avaient été confrères de cette même église, après avoir aussi intercalé le bâton de saint Vaast avec ses reliques. Ensuite, il mit ensemble tous les autres, c'est-à-dire les martyrs, confesseurs et vierges, dans les alentours chacun selon son ordre, comme il le convenait. D'ailleurs, quiconque les percevait ainsi rassemblés spirituellement croyant que ceux-ci s'étaient sans aucun doute appliqués à la sainte consécration¹⁰⁸. Mais que dire au sujet des foires solennellement établies ? Que dire aussi de toutes les autres parures solennelles ? Nous pouvons assurément admirer plus facilement cela que le raconter.

Donc, après avoir consacré ce monastère, il offrit de nombreux ornements, il l'amplifia d'une table d'or en y ajoutant deux d'argent de chaque côté, il remit en état les croix d'or avec les vases également d'or, il y ajouta un calice d'or, des manteaux et aussi des manteaux à capuchon et il plaça en outre son soin dans quelques autres ustensiles. Il assigna deux manses à Anderlecht (*Andrelec*) pour s'occuper du luminaire en ce lieu où est établi l'oratoire Saint-Jean, et [détermina] qu'en cas de nécessité ils seraient asservis à l'œuvre de réparation de ce même oratoire. En outre, il ajouta à ces choses le domaine de l'évêque Fulbert à Woluwé (*Wileve*). Il confia pour la restauration de la nouvelle œuvre huit manses à *Letfringen* avec leur église. Il donna à l'usage des pauvres la moitié du domaine de *Ireneias* avec l'église. Pour la prébende des frères il ajouta l'église dans le village de *Maionis*, qui est appelé Fontaine (*Fontanas*), et l'alleu de Gertrude. Il livra pour les revenus de ceux-là même le village de Peissant (*Pescant*), de l'héritage de ses parents, avec la *familia* de l'un et l'autre sexe. Il partagea ainsi en deux le cens de celle-ci, de sorte qu'ils consacrent la moitié de celui-ci dans la dédicace de l'église et qu'ils reçoivent le reste au jour de son ordination, tant qu'il vivrait et, une fois celui-ci soustrait du monde, qu'ils changent la chose susdite du jour de son ordination à l'anniversaire de son départ. Il ajouta à l'évêché le domaine de Raillencourt (*Rolaincurt*), qu'il a reçu de Ragnelinus, et, de même, un autre en Brabant à *Hadonis crucem*. Il destina aussi la quatrième part du fisc de Péronne (*Perronensis*), qu'il a acquis de quatre hommes

108. Traduction incertaine.

libres – à savoir Robert, Hubald, Athelin et Suève – à la mense de l'évêque pour le Cateau-Sainte-Marie (*Castellum Sanctae Mariae*), autour duquel il était placé.

Là-bas, il construisit, à partir de sa fondation, l'oratoire Saint-André et il octroya la troisième part des quatre du susdit fisc à la communauté des moines, pour laquelle il entretenait une pieuse sollicitude tant qu'il vécut. Il voulut que demeure pour ceux-ci l'alleu de *Theoderici Montis*, que le chevalier Hériward et son petit-fils Foulques avaient laissé en héritage, et Wattignies (*Watineias*) que le susdit Hervard avait possédé de plein droit, et tout ce que lui et Foulques avaient paru posséder à Briastre (*Briasto*) et Roisin (*Resino* – incertain) ; [il remit] en plus le village qui est appelé Fontaine[-au-Bois] (*Fontanas*) et la troisième part à Preux-au-Bois (*Petrosa*) avec l'église et le domaine à *Solmam* reçu de Fagala et un autre à Bermerain (*Bermerenc*) reçu du chevalier Gonthonis et, de même, la moitié dans le village qu'il voulut appeler Manse-Saint-André (*Mansum Sancti Andreae*), et l'église de Ferrière (*Ferrerias*) échangée avec les frères de Notre-Dame ; une autre à Saint-Benin (*Sancti Benigni*) ; et d'Ors (*Ors*) et de Bazuel (*Wasvilare* – incertain) et de *Viseto* et un certain alleu de *Ham* dans le Brabant avec son église, l'église de Ligny-en-Cambrésis (*Liniaco*), une autre de *Furnis* ; à Cambrai, une autre de Saint-Martin avec son four, la moitié du tonlieu du nouveau château avec deux églises et un moulin.

Chapitre 50

Dans les jours qui suivirent, le sort ultime fit que le roi Henri de divine mémoire meure¹⁰⁹. La mort de celui-ci aura été pour les hommes d'un si grand ravage, le monde en témoigne mieux que nous à travers ses calamités. Rassemblés à Mayence (*Maguntiam*), les princes des Saxons ont établi Conrad comme leur roi. Et le duc Gozelon, c'est-à-dire le prince des Lotharingiens, voulu s'opposer à la disposition de ceux-ci ; haranguant les évêques de Cologne, de Noyon, de Verdun, d'Utrecht et de Liège, il reçut un serment de chacun d'eux pour que, sans l'accord de celui-ci [= du duc], ils ne lui [= l'empereur] prêtent pas hommage par les mains et qu'ils n'aillent pas vers lui. Le duc Thierry et le comte Régnier de Hainaut confirmèrent cette même chose par un serment avec leurs complices. Les évêques brisèrent les premiers cela, eux qui se donnèrent les premiers et qui sont devenus *malum canticum* [= la risée ?] du peuple. Le seigneur évêque [Gérard] ne s'était pas rapproché de tous ces traités, mais il entreprenait de ramener ceux-ci vers la grâce de la paix après qu'il connut leur opinion malsaine. Entretemps, il suspendit sa marche vers la présence du roi pour ne pas que se produise le scandale de l'insulte à l'égard de ceux-ci [= pour ne pas déplaire aux co-évêques] ; cependant, après avoir officieusement envoyé des ambassades, il se débarrassa de la souillure du soupçon. Il ne s'appliqua pas moins à plaire par des cadeaux au roi de France pour ne pas qu'il jette une usurpation [= tente de l'envahir] d'abord contre lui puisque, sur un conseil, il a tenu à le faire pour tout le royaume. En outre, il arrêta avec modération le comte Baudouin pour ne pas que, corrompu par les mensonges de Gautier, il se construise des fortifications à Cambrai. Après avoir enfin infléchi les ducs en faveur de la paix au terme d'environ une année et demi, il alla avec eux au palais d'Aix-la-Chapelle et, en le désirant, il s'offrit à l'hommage au roi. Le temps s'étant écoulé, Baudouin, le fils de Baudouin, fit dissidence à son égard en désirant égaler son père et, en se rendant auprès de l'empereur, il espéra que par son intermédiaire il pourrait obtenir de la part de

109. Traduction incertaine pour toute la phrase.

l'évêque qu'il puisse construire pour lui à Cambrai des ouvrages de défense pour se rebeller contre son père. Et il a été privé de cet espoir, l'évêque s'y étant opposé ...

Chapitre 51

L'empereur Conrad convoqua des évêques de diverses régions à Tribur (*Triburiae*), à proximité de Mayence, afin qu'ils discutent l'un l'autre à propos des choses qui relèvent du travail et de la religion. Ceux-ci, après quelques paroles des leurs, eurent cette décision que si le jeûne du premier mois advenait lors de cette semaine où se trouve le moment principal du jeûne¹¹⁰ – comme il arrive souvent –, la célébration des deux jeûnes serait accomplie par un seul accomplissement de l'office. En revanche, notre très sage pasteur donnait des avertissements pour que soit observée l'ancienne coutume des pères et était d'avis que l'office du premier jeûne soit célébré durant une autre semaine en raison de l'ancienne coutume. La parole apportée par celui-ci a été jugée profitable et il a été décrété par ceux-ci que [cette coutume] serait maintenue.

Chapitre 52

Un décret de ce type a été donné aux évêques de France pour qu'il soit observé par les peuples qui leur sont soumis. Un de ceux-ci a dit que des lettres lui étaient tombées du ciel, [lettres] qui l'exhortaient à renouveler la paix sur terre. Et il confia cette chose à tous les autres [évêques] et il dit de transmettre ces choses au peuple : que personne ne porterait les armes et ne pourrait réclamer les choses [qui leur ont été] enlevées ; que chacun serait forcé d'être bienveillant envers les meurtriers et ne pas se venger de son sang ou de quelqu'un de proche¹¹¹ ; qu'ils observeraient le jeûne au pain et à l'eau chaque sixième jour et le samedi ; qu'ils s'abstiendraient de viande et de graisse et qu'il y aurait pour la pénitence de tous les péchés seulement le jeûne ; qu'ils n'éprouveraient aucune autre pénitence de leur part. Et que par serment ils assureraient qu'ils observeraient [tout cela] et que celui qui s'y refuserait serait écarté de la Chrétienté, que personne du siècle ne lui rendrait visite lorsqu'il serait mort, ni ne le porterait vers sa sépulture. Ils donnèrent aussi d'autres commandements très nombreux et insupportables, qui m'ont semblés être des fardeaux à raconter.

Frappé par la nouveauté de ce commandement et se mettant au niveau de la faiblesse des pécheurs, notre prélat confectionna son discours selon les décrets des saints Pères pour [réfuter] chaque chose. Il démontra que le genre humain a été divisé dès le départ de trois manières, en ceux qui prient, ceux qui cultivent et ceux qui combattent ; il donna la démonstration évidente que chacun de ceux-ci se soutiennent l'un l'autre à droite et à gauche. « En étant libres des affaires du siècle, l'application des gens de prière s'avance vers Dieu ; elle doit aux guerriers de s'occuper paisiblement d'un saint loisir, aux agriculteurs de faire pâître par leurs travaux leur nourriture terrestre. Néanmoins, les agriculteurs s'élèvent vers Dieu grâce aux prières de ceux qui prient et sont défendus par les armes des guerriers. De la même manière, les guerriers, dans le même temps qu'ils sont alimentés par les revenus des agriculteurs et sont secourus par les denrées des impôts, la sainte prière des hommes pieux qu'ils protègent expie les péchés des hommes d'armes ; ils se

110. Comment traduire *caput ieiunii* ? Voir les notes des MGH. Cela renvoie à un moment particulier du Carême.

111. Traduction très incertaine.

soutiennent donc mutuellement comme on l'a dit. Puisque l'ancienne Écriture démontre qu'Abraham, Josué et David ont pris les armes pour le combat sur la parole du Seigneur, la fonction n'est pas en faute pour ceux-ci, si le péché n'est pas présent dans leur conscience. L'Apôtre adresse la parole à ceux-ci et aux ministres de Dieu, en disant ainsi : "Il est un serviteur de Dieu, le protecteur en colère" ; en ajoutant : "Il ne porte pas, en effet, le glaive sans raison".

Il faut rendre les biens volés ; comme l'Ancien [Testament] ne parle pas de ce commandement, l'exemple de Zachée est suffisant, lui qui dit au Seigneur : "Si j'ai volé quelque chose, je rends le quadruple". Et ils ne pêchent pas ceux qui réclament, bien qu'ils entendent : "Si quelqu'un t'enlève les choses qui sont à toi, ne les réclame pas". En effet, nous lisons deux choses : que le Seigneur s'est tu [quand il a été] interrogé et qu'il a parlé [quand il n'a] pas [été] interrogé. Ainsi, le silence de celui-ci n'est pas inutile en même temps que la parole de celui-ci est salutaire. En effet, de la même manière qu'il loua Zachée au sujet de la remise des biens volés, il garda le silence à propos de la réclamation de ceux-ci en raison d'une nécessité inévitable. Mais lorsqu'il a dit : "Ne réclame pas", il l'a adressé aux parfaits pour retrancher de leur cupidité ce qu'ils avaient à volonté. C'est pourquoi, là il n'a pas interdit de réclamer et ici il n'a pas permis de réclamer. De là, les rois, formés par les saints Pères, ont établi des lois fermes afin que l'Église ou quiconque puisse réclamer avec justice les choses qui leur ont été enlevées injustement.

La sentence apparaît la même entre le meurtrier d'un homme et le vengeur d'un proche. En effet, le meurtrier doit apaiser par une réparation et des cadeaux celui qui cherche à se venger, qu'il a blessé et heurté après lui avoir soustrait les consolations de son ami mort. En l'absence d'expiation, il ne doit pas être forcé de pardonner celui auquel le Seigneur a envoyé depuis l'autel un réconciliateur offrant un présent et puisse-t-il au moins retirer ces choses à partir de la bienveillance offerte en pénitence¹¹².

Le jeûne au sixième ou au septième jour de la semaine ne doit pas être généralement imposé à tous les hommes dont la santé du corps n'est pas identique et dont l'accusation de péché ne mord pas de la même manière ; mais il ne faut pas croire cette pénitence suffisante pour tous ceux qui pêchent. En effet, les crimes croissant de jour en jour sont à purger selon les canons des Évangiles et des Apôtres et les décrets des papes ; il n'est pas convenable que ceux qui gouvernent ordonnent au peuple d'autres choses contraires à celles-ci ; qu'ils s'accordent avec ceux-ci qui, faits instruments de l'Esprit Saint, ont fait entendre avec éclat, grâce au souffle de Celui-ci, ses paroles ou ses écrits pour qu'ils ne soient pas détruits.

Que ne soient pas non plus frappés d'excommunication ceux qui ne veulent pas confirmer ces choses par serment, puisque la faiblesse humaine est déjà suffisamment faible au sujet d'un seul commandement à observer, pour ne pas qu'elle soit à plus forte raison tenue enchaînée par le parjure en toutes ces choses négligées. Cependant, quand quelqu'un tient à aller de ce monde vers l'autre, l'esprit de celui-ci – tendant naturellement à oublier et à être rappelé –, dispersé au-delà de lui-même et en outre un tant soit peu oublieux de lui-même, doit être rappelé par les consolations des hommes pieux en raison de la grandeur et de la nouveauté de sa route pour qu'il fasse pénitence au sujet de ses péchés, même s'il y a été jusqu'à alors insensible pour ne pas, dis-je, que la miséricorde soit refusée à celui-ci demandant ces choses, ce qui est loin de moi¹¹³. L'autorité de Dieu a dit aussi

112. Traduction incertaine pour la dernière phrase.

113. Traduction incertaine.

que n'importe quel pécheur mort sera porté en terre, puisque le pécheur meurtrier de tous les pécheurs a entendu "Tu es terre et tu retourneras à la terre".

De nos paroles, nous souhaitons répéter cela pour que personne ne pense que nous n'avons pas assez produit de paroles évangéliques contre les décrets des évêques, puisque le Seigneur a donné certains de ses commandements aux parfaits et également aux pécheurs, certains aux parfaits seuls. Cela suffit comme preuve puisque comme il l'avait dit à un certain jeune homme : "Connaissez-vous les commandements", en ajoutant : "Tu ne tueras point" et tous les autres de ce type, et celui-ci avait répondu : "J'ai pris garde à toutes ces choses depuis ma jeunesse" ; il dit : "Si tu veux être un homme parfait, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres". Ailleurs, en dissertant en un lieu au sujet des eunuques, il dit : "Que comprenne celui qui peut comprendre ; en effet, tous les hommes ne comprennent pas". Et il ne nous échappe pas de pouvoir dire que personne n'entrera dans le Royaume des Cieux sauf quelqu'un de parfait. Nous enseignons à celui-ci par notre doigt "qu'une étoile diffère en clarté d'une autre étoile", et nous répliquons les paroles du Seigneur : "Dans la Maison de mon Père, les chambres sont nombreuses". Je dis ainsi que selon nous, l'inégalité de ces chambres a seulement été faite de la volonté de Dieu. Puisque la quantité a été réservée à chacun en égalité, la charité a été donnée invulnérable à l'un et à l'autre et, puisqu'elle est présente en chacun, en la partageant avec tous, elle sera suffisante en tout par l'intermédiaire de ce qu'il a dans sa nature propre, lorsque quelque chose aura été fait¹¹⁴. À notre sujet, nous disons des choses semblables à celles que le Prophète dit à celui qui supplée à l'imperfection : "Ta miséricorde l'emporte sur tes vices". Qu'une gloire suffisante advienne par l'intermédiaire de cela [= la charité, l'amour], afin que chacun ait cela dans sa vie céleste et participe à la joie de tous, plein de la perfection de la charité, pour qu'advienne l'égalité ».

Chapitre 53

Une affaire pour laquelle il se rendit à Douai eut lieu par après. Là, en raison des circonstances, il répondit aux paroles du peuple rassemblé pour établir une fausse paix [en disant] ce qu'il éprouvait pour celui-ci qui est aujourd'hui le même qu'hier et qui ne sera pas changé demain [= le châtelain Gautier]. Gautier avait mis dans les oreilles de tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur et à l'extérieur [de la ville] que l'évêque ne voulait pas consentir à la paix, [et il avait fait cela] non parce qu'il était le fils de la paix, mais parce qu'il cherchait à s'appliquer plus librement aux arts de sa méchanceté. Il avait réuni deux choses évoquées plus haut : que personne ne porte les armes et ne réclame les choses qui lui avaient été arrachées ; et il s'attachait à ce que le silence soit accordé aux vols et aux meurtres de sa vie antérieure, dont il s'était nourri, et, en conséquence, à jouir sans frein de ses mauvaises actions habituelles puisque personne ne porterait les armes. L'évêque, prévoyant cela, exposa au peuple apaisé les fourberies de celui-là et, puisqu'il n'était pas opposé à la paix, il leur remit de nombreuses choses qu'ils devaient si seulement le peuple tenait à l'avenir la paix de lui [seul]. Alors, la foule commença ensuite à bénir l'évêque parce qu'elle avait déjà reconnu que de tous, il était [le seul] à chercher en vérité la paix, même si elle pouvait advenir au préjudice de ses propres biens, lui qui, comme on l'a dit, avait accordé pour cette raison toutes les choses [qui lui étaient] dues.

114. Traduction totalement incertaine.

Chapitre 54

Après avoir accompli ces choses, Baudouin, le comte de Flandre à cette époque, commença à encourager l'évêque pour qu'en favorisant le peuple, il ordonne de consolider la paix par un serment. Ne manquant alors pas au bon sens, celui-ci proclama qu'il n'ordonnerait rien d'autre que ce que la Loi et l'Évangile annoncent. Enfin, vaincu par la lassitude, il vint avec une très grande foule au lieu désigné après avoir emmené de nombreux corps des saints aux confins [des diocèses] de Cambrai et d'Arras. Cependant, Gautier n'était pas non plus en repos, car en marchant à ce moment à l'intérieur et à l'extérieur et en murmurant que celui-ci [= l'évêque] s'opposait à la paix, il fit en sorte d'exciter le peuple [pour qu'il fasse] usage de la force. Très peu mis à mal, celui-ci [= l'évêque] lui adressa publiquement des paroles pour confondre sa malice, en disant : « Une peinture fait connaître le portrait du diable se tenant près de l'oreille de Simon en suggérant ce qu'il devait proférer par la parole en luttant contre l'apôtre Pierre. Ton action ne te porte pas ailleurs, toi qui agites tous les autres pour le mal pour lequel tu ne suffis pas ». Ensuite, il apaise le peuple pour qu'il l'écoute et enseigne quelle paix ceux qui veulent le dévorer cherchent entre eux. Après avoir prononcé un discours au sujet du salut de l'âme, il exhorte de promettre d'observer de leur propre volonté ce que la loi de la Chrétienté ordonne et, puisqu'ils en avaient dévié, qu'ils reviennent vers la pénitence. C'est pourquoi, rendus pleins de gaieté en tenant les paroles de celui-ci pour vraies, tous promirent et retournèrent chez eux en paix.

Chapitre 55

L'empereur Conrad se rendit en Italie pour prendre des mesures au sujet du royaume selon son souhait et pour combattre ceux qui avaient pris les armes. Et tandis qu'il passait là-bas, devenu irrespectueux, il jeta en prison certains évêques des Lombards qui accordaient leur faveur au parti d'Eudes. Cependant, l'archevêque de Milan, capturé peu après pour un autre motif, pris la résolution de fuir. Irrité contre celui-ci, il incendia en son absence les lieux qui s'étendaient largement [là-bas]. En effet, il avait pris cette résolution avec les Lombards qui, les puissants avec les faibles, avaient décrété en commun par serment qu'ils ne souffriraient pas sans raison un quelconque maître qui accomplissait contre eux quelque chose d'autre que ce qu'ils voulaient. Le jour de la Pentecôte survint enfin, lui qui demandait selon la coutume que le roi soit couronné durant la solennité des messes. Dans ces circonstances, aucune église recherchée n'a été trouvée, à l'exception d'une très petite auprès de cette cité. Et voici ! Dès le matin, les tonnerres commencèrent à être entendus, les éclairs à briller si fortement que plusieurs personnes perdirent l'esprit dans leur maison, que quelques-uns expirèrent durant les offices des messes, comme en est témoin l'évêque Brunon qui chanta la messe. Bertulphe, un secrétaire du roi, a aussi dit qu'il a vu saint Ambroise frappé d'indignation parce que le roi s'était mal comporté. Par après, après avoir laissé inachevée cette affaire, il retourna au-delà des Alpes et, peu après, il a été frappé par une maladie et, privé de la vie près d'Utrecht, il laissa son fils Henri comme l'héritier de son royaume et de son labour. Allant vers lui, l'évêque souvent évoqué se recommanda aux mains de celui-ci et également le duc Gozelon, qui avait un moment prévu de refuser. Ces présages précédèrent la mort de Conrad. Le huitième jour des ides au mois d'avril durant l'année qui s'écoula avant sa mort, on a vu dans le ciel, entre les points cardinaux est et sud une sorte de météore de feu de grande ampleur ; on l'a vue tomber

sur terre en courant au-dessus du soleil qui s'inclinait déjà pour son coucher. Les traces de celui-ci ont pu être vues pendant longtemps, comme il advient lorsque les nuages sont fermés après un éclair. En cette année durant laquelle il mourut, il y a eu une éclipse de soleil la veille des ides de mai et, comme je l'ai dit, celui-ci mourut le deuxième jour des nones de juin.

Chapitre 56

Au mois d'août suivant, lorsque le seigneur évêque vint à Maastricht avec le roi en personne, il éleva, à la demande de l'évêque Nithard, les corps des saints confesseurs Gondulphe et Monulphe après avoir pris pour lui des reliques de ce lieu ; une église a été consacrée là-bas en l'honneur de saint Servais. Par la suite, l'église Saint-Étienne le Protomartyr a été consacrée à Metz, où il a été aussi présent à la prière de Thierry, l'évêque de cette même ville, qui lui donna de précieuses reliques – qu'il emporta avec lui – de ce martyr du Christ.

Chapitre 57

Il bannit de la cité Aldo de Vido, convaincu de fourberies, qui tenait en avouerie l'église Saint-Géry qu'il malmenait de trop. En effet, il était fort fourbe et étranger à la vérité et à la fidélité envers celui-ci. Il accepta un duel judiciaire contre lui, d'où il s'avoua coupable et il le fit selon la règle, puisque, condamné, il perdit son bien...

Chapitre 58

Pour faire la dédicace de l'église en l'honneur de sainte Marie Mère de Dieu, le seigneur évêque Gérard enleva l'autel de son lieu propre et, après qu'on ait retiré en creusant la terre ce qui se trouvait autour, de nombreuses reliques des saints ont été trouvées en ce même endroit, dont un bras de Vaast, le confesseur du Christ, et une grande part de la tête de celui-ci et de ses membres. Cette église a alors été consacrée solennellement le deuxième jour des nones de janvier, le corps de saint Vaast y ayant été apporté avec d'autres saints par les moines de ce même endroit...

Chapitre 59

Peu auparavant, Léduin, devenu moine alors qu'il était laïc et ensuite abbé des moines, rendit tristes ceux qu'il avait formé pour toute vertu en quittant honorablement un monde et en parvenant en un autre, comme nous l'espérons avec bonheur. Je dirais brièvement au sujet de celui-ci que, grâce à la sagesse non enseignée de Dieu, il a exposé l'art insensé et boursoufflé des grammairiens, tandis que, soucieux, il prit garde à chaque chose du siècle, et il accomplit comme un ouvrier fidèle les choses de Dieu¹¹⁵. Celui-ci grandit avec l'abbé Richard, un homme pleinement religieux, et Frédéric, l'oncle du comte Baudouin [qui était] converti hors du siècle ; il fut un homme prudent et juste par l'intermédiaire duquel ce lieu commença à avoir de la valeur dans la sainte religion et la richesse du monde – et, choisi par celui-ci pour le remplacer, il persévéra noblement dans toutes les vertus, comme il le convenait. Il rebâti le monastère à partir de ses fondements et

115. Traduction incertaine.

l'enrichit de toutes choses utiles et il vécut sans plainte dans toutes les ordonnances du Seigneur. Après que Dieu l'eut enlevé, l'abbé Jean lui succéda, élu par les frères, grâce à la faveur de l'évêque Gérard et du comte Baudouin.

Chapitre 60

« Au seigneur Henri, le plus serein des empereurs, Gérard, le dernier des évêques et le serviteur des serviteurs de Dieu, don de paix et de salut éternel. J'impute à mes péchés que non vous, mais Dieu – envers qui je pêche incessamment – m'enlève au dernier moment de la vie une quelconque consolation que jusqu'ici je prédisais de votre part envers moi [qui suis] déjà vieux et fatigué. Cependant, je porte brièvement à vos oreilles que je n'ai jamais été pris en faute auprès de vous au sujet de ma fidélité pour servir à la situation du royaume commun. Nous gouvernons depuis trente ans dans notre ville où nous vivons au milieu des épées de nos concitoyens. Il n'est pas nécessaire de rappeler les nombreuses choses qui ont été données à ceux-ci par notre Église, celles [données] par Otton et Henri, les rois de divine mémoire, conférées par mes prédécesseurs évêques et prises hors de mon patrimoine. Et aussi vrai que votre générosité a un trésorier – qui gère les dépenses quotidiennes pour les raisons qui surviennent –, je suis, moi, le trésorier de ceux-ci pour acquérir le sursis de la mort, pour ne pas dire le repos de la vie, ce que la verge de votre discipline aurait dû faire. À qui appartient cette grâce, sinon au royaume¹¹⁶ ? Au contraire, la puissance de la blessure a été aggravée sur nous lorsque notre petitesse a été jugée moins convenante auprès de vous. Cependant, je dis cela à mon seigneur pour qu'il évalue quelques-uns des torts à mon sujet, afin qu'il ne tende pas ses pieuses oreilles vers n'importe qui au sujet de l'utilité et de la raison de notre prévision pour ainsi dire, mais qu'il consulte ceux dont la famille et la patrie sont connues et qu'il croie plus ce qui est de l'utilité que de l'insinuation. Et, il ne convient pas à la personne royale d'avoir comme amis des gens jusqu'alors adversaires de la paix et de rejeter ceux par lesquels elle a autrefois eut de la vigueur. Croyez-moi en vérité, ce conseil est une chose feinte, fausse et c'est pourquoi j'ai différé de vous obéir, puisqu'il ne restait plus de repos, ni pour vous, ni pour nous. D'ailleurs, il n'est réellement pas étonnant que pour cette raison vous vous indigniez à mon égard au-delà de la raison, comme Maurice à l'égard de Grégoire, bien que [je sois] loin au-dessous de Grégoire. Mais, elle est à redouter, la vengeance que subit Maurice, puisqu'Il était hier et est aujourd'hui Celui dont nous avons le pouvoir en tant que représentant¹¹⁷. Nous vous prions, par Celui qui forma et annonça l'Église à partir de son flanc de ne pas la diviser et de ne pas la mettre en pièces et – loin de nous soit cette pensée – de ne pas être trouvé en dehors d'Elle par la purgation du van de Dieu. N'admettez pas des jeunes bavards comme Roboam, mais plutôt le silence de Chusaï ; David, le prince le plus savant parmi les trois, [la fin du texte a disparu] ».

116. Traduction adaptée.

117. Traduction recevable pour *cuius potitur vicaria persona* ?